

SE TRANSFORMER POUR L'AVENIR

Rapport annuel 2013



“Transformer
notre entreprise
pour relever
les défis de
demain.”

ROLAND JUNCK, 
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

Nyrstar est une entreprise intégrée d'exploitation minière et de raffinage, leader du marché du zinc et du plomb, et jouant un rôle croissant pour ce qui est d'autres métaux de base et précieux, des ressources essentielles qui alimentent l'urbanisation et l'industrialisation rapides de notre monde en mutation.

Nyrstar, qui emploie quelque 6 600 personnes à travers le monde, possède des exploitations minières, des unités de raffinage et d'autres usines en Europe, sur le continent américain, en Chine et en Australie.



www.nyrstar.Annual-Report.be/2013

Découvrez toutes les informations
concernant la production et les
données financières pour 2013 sur :

RAPPORT ANNUEL 2013

Principaux chiffres	04	Rétrospective de l'année	14	Aperçu du marché	29
Faits saillants de 2013	04	Mines	17	Responsabilité de l'entreprise	31
Nyrstar en 2013	06	Traitement des métaux	21	Les Nyrstar Excellence Awards	36
Stratégie en action	09	Commercialisation, approvisionnement et ventes	25	Contact	39

PRINCIPAUX CHIFFRES DE 2013

PRODUCTION MINES	2013	2012	2011
Zinc en concentré (en milliers de tonnes)*	285	312	207
Or (en milliers d'onces troy)	75,2	94,6	49,9
Argent (en milliers d'onces troy) ¹	4 746	5 517	3 673
Cuivre en concentré (en milliers de tonnes)	12,9	13,0	7,7

PRODUCTION TRAITEMENT DES MÉTAUX²

Zinc métal (en milliers de tonnes)	1 088	1 084	1 125
Plomb métal (en milliers de tonnes)	179	158	195

MARCHÉ

Prix moyen du zinc au LME (USD/t)	1 909	1 946	2 191
Taux de change moyen (EUR/USD)	1,33	1,28	1,39

PRINCIPALES INFOS FINANCIÈRES (EN MILLIONS D'EUR)

Chiffre d'affaires du Groupe	2 824	3 070	3 348
EBITDA ³	185	221	265
EBITDA Mines	78	129	72
EBITDA Traitement des métaux ³	149	135	235
EBITDA Autres et éliminations ³	(43)	(43)	(42)

PRINCIPALES INFOS FINANCIÈRES	2013	2012	2011
Résultat d'exploitation avant éléments exceptionnels	(46)	(6)	122
Perte de l'exercice	(195)	(96)	36
EBITDA/t ⁶	135	158	199
EBITDA/t Mines ⁴	274	413	348
EBITDA Traitement des métaux/t ⁵	118	109	209
BPA fondamental (EUR) ⁷	(0,83)	(0,44)	0,38
BPA de base (EUR)	(1,27)	(0,57)	0,24
Investissements (CAPEX)	200	248	229

INVESTISSEMENTS

Flux de trésorerie et endettement net	299	362	121
Endettement net/(trésorerie), fin de l'exercice	670	681	718
Ratio d'endettement ⁸	43,5%	37,0%	35%

* Les chiffres de production de zinc en concentré de Talvivaara sont compris dans les résultats.

PRINCIPAUX CHIFFRES POUR 2013

FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION DE

299€ millions

INVESTISSEMENTS DE
200€ millions
(2012: -19%)

43€ millions

d'économies annualisées pour un objectif total de 75 millions d'EUR grâce à l'examen des coûts d'exploitation dans l'ensemble du Groupe.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS BOURSIERS

POUR L'EXERCICE SE CLÔTURANT LE 31 DÉCEMBRE	2013	2012	2011
Capitalisation boursière	392 752 077 EUR	764 081 313 EUR	1 037 137 518 EUR
Actions ordinaires	170 022 544	170 022 544	170 022 544
Actions propres	15 338 429	7 345 826	9 413 138
Marge libre	85%	85%	85%
Remboursement de capital brut	0 EUR	0,16 EUR	0,16 EUR
BPA fondamental (12 mois au 31/12)	(0,83) EUR	(0,55) EUR	0,38 EUR
Cours de clôture de l'action	2,31 EUR	4,49 EUR	6,10 EUR
Niveau le plus élevé de l'exercice (intra journalier)	4,72 EUR (14/01/2013)	7,74 EUR (08/02/12)	10,62 EUR (13/01/11)
Niveau le plus bas de l'exercice (intra journalier)	2,03 EUR (19/11/2013)	3,24 EUR (26/07/12)	5,51 EUR (23/11/11 et 25/11/11)
Nombre moyen d'actions échangées par jour	624 569	1 036 883	993 666

CALENDRIER FINANCIER

30 avril 2014	Assemblée générale annuelle
30 avril 2014	Première déclaration de gestion intermédiaire pour 2014
24 juillet 2014	Résultats semestriels pour 2014
23 octobre 2014	Deuxième déclaration de gestion intermédiaire pour 2014
5 février 2015	Résultats annuels pour 2014
29 avril 2015	Assemblée générale annuelle
29 avril 2015	Première déclaration de gestion intermédiaire pour 2015

Les dates peuvent varier.

Pour connaître les mises à jour du calendrier financier, veuillez consulter le site Web de Nyrstar.

¹ 75 % de la production d'argent de Campo Morado sont liés à un accord d'écoulement avec Silver Wheaton Corporation en vertu duquel 3,90 USD/once est payable. En 2013, Campo Morado a produit approximativement 1 156 000 onces troy d'argent.

² Inclut uniquement la production du segment Traitement des métaux. Production de zinc à Föhl, Galva 45 et Genesis.

³ Toutes les références à l'EBITDA dans le tableau ci-dessous concernent l'EBITDA fondamental. Les mesures fondamentales excluent les éléments exceptionnels liés aux mesures de restructuration, aux charges transactionnelles liées aux M&A, à la dépréciation des actifs, au produit ou charges significatifs découlant des dérivés incorporés comptabilisés selon la norme IAS 39 et d'autres éléments découlant d'événements ou transactions clairement distincts des activités ordinaires de Nyrstar. Le BPA fondamental ne tient pas compte de l'incidence fiscale sur les ajustements fondamentaux. L'EBITDA fondamental du Groupe pour 2012 a été redressé (précédemment 220 millions d'EUR) suite à l'adoption par Nyrstar de la norme comptable internationale IAS19R (voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires de Nyrstar pour la période se terminant le 31 décembre 2013).

⁴ EBITDA fondamental du segment minier par tonne de zinc en concentré produite

⁵ EBITDA fondamental du segment traitement des métaux par tonne de zinc produite

⁶ EBITDA fondamental du Groupe par tonne de zinc en concentré et de zinc produite

⁷ Les mesures fondamentales excluent les éléments exceptionnels liés aux mesures de restructuration, à la dépréciation des actifs, au produit ou charges significatives découlant des dérivés incorporés comptabilisés selon la norme IAS 39 et d'autres éléments découlant d'événements ou transactions clairement distincts des activités ordinaires de Nyrstar. Le BPA fondamental ne tient pas compte de l'incidence fiscale sur les ajustements fondamentaux.

⁸ Ratio d'endettement : endettement net par rapport à endettement net plus capitaux propres à la fin de l'exercice.

↓
↓
↓
Cours moyen du zinc de
1 909 USD/t
EN REPLI DE 2% PAR
RAPPORT À 2012

EBITDA FONDAMENTAL DE
millions
185€
(2012: -16%)

↓
Endettement net de
670€ millions
À LA FIN DE 2013



DÉCLARATION DU PRÉSIDENT ET DE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

En 2013, en dépit d'une année difficile, nous avons poursuivi notre transformation en une entreprise intégrée d'exploitation minière et de raffinage afin de relever les défis de demain. L'EBITDA fondamental de notre Groupe se portant à 185 millions d'EUR a reculé de 16 % par rapport à 2012. Ce repli est en partie dû à des vents macroéconomiques contraires soutenus et à la nette dégradation des prix des matières premières, en particulier ceux du cuivre, de l'or et de l'argent, mais aussi à des défis spécifiques à l'entreprise. Cependant, en particulier à partir du second semestre de l'exercice, nous observons des résultats fondamentaux solides, spécialement en matière d'autofinancement, de maîtrise des coûts et de dépenses en capital.

PRÉSENTATION FINANCIÈRE

Influencé négativement par une diminution des cours des métaux, les défis opérationnels rencontrés au cours du premier semestre et une réduction substantielle des livraisons en provenance de Talvivaara, l'EBITDA du segment minier a reculé de 40 % par rapport à 2012, pour s'établir à 78 millions d'EUR. Notre objectif reste d'améliorer les performances de notre segment minier. Au second semestre de 2013, nous avons lancé une analyse stratégique des actifs du segment minier visant à identifier les opportunités permettant d'améliorer radicalement les résultats opérationnels et financiers de ce segment.

L'EBITDA du segment Traitement des métaux a augmenté de 10 % par rapport à 2012 pour s'élever à 149 millions d'EUR. Ce résultat a été rendu possible par des primes réalisées en hausse et la comptabilisation de 45 millions d'EUR d'indemnité de rupture versés par Glencore en compensation de l'accord de Nyrstar de mettre fin au volet européen de son contrat d'enlèvement des métaux de qualité de base, en partie compensé par une baisse des prix moyens de l'acide en 2013.

Nous continuons à rechercher les opportunités pour réduire durablement nos coûts grâce au projet Lean. Fin 2013, nous avions réalisé 43 millions d'EUR d'économies et nous sommes confiants d'atteindre notre objectif de 75 millions d'EUR d'économies d'ici fin de 2014. Fin 2013, l'endettement net s'élevait à 670 millions d'EUR, soit une baisse de 11 % par rapport au premier semestre de 2013, et nous avions une marge de liquidité engagée inutilisée et une encaisse de 721 millions d'EUR à la fin de 2013. Le segment Traitement des métaux a généré d'importants flux de trésorerie à la fin de 2013 grâce à une gestion efficace du fonds de roulement et des investissements. En 2013, nous avons refinancé avec succès les obligations de 120 millions d'EUR venant à échéance en 2014 avec de nouvelles obligations convertibles d'un montant de 120 millions d'EUR venant à échéance en 2018. Grâce à une approche rigoureuse de la gestion du capital, les dépenses d'investissement ont considérablement diminué en 2013

par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 200 millions d'EUR, ce qui les situe à l'extrême inférieure de nos indications pour 2013.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS DES SEGMENTS

Nos résultats opérationnels ont subi l'impact de plusieurs arrêts pour maintenance planifiés dans notre segment Traitement des métaux, ainsi que, malheureusement, de divers événements opérationnels survenus dans notre segment Mines. Ce dernier a, en particulier, connu une interruption de deux mois des activités d'exploitation minière à Campo Morado en raison d'un problème de permis. Toutefois, tandis que la production de zinc en concentré venant des propres mines de Nyrstar a légèrement reculé au second semestre de 2013 par rapport au semestre précédent, cela correspondait en grande partie au focus mis sur l'or à El Toqui. La production propre de zinc en concentré pour l'ensemble de l'exercice s'est montée à 271 000 tonnes (ce qui est conforme à nos indications pour 2013, bien qu'en baisse de 4 % par rapport à 2012). La production de plomb en concentré a été légèrement inférieure à nos indications, alors que la production des autres métaux (cuivre, or et argent) fut conforme aux attentes. En 2013, les livraisons de zinc en concentré venant de Talvivaara, soit 14 000 tonnes, ont considérablement reculé par rapport à 2012 (30 000 tonnes). L'état des liquidités de Talvivaara s'est encore dégradé au second semestre 2013, et Nyrstar participe désormais activement avec plusieurs parties prenantes au processus de réorganisation de l'entreprise de Talvivaara qui a débuté au cours du quatrième trimestre de 2013.

Notre segment Traitement des métaux a connu une année faste, la production de zinc affichant un nouveau record semestriel au second semestre 2013. De ce fait, la production de zinc s'est située à l'extrême supérieure de nos indications pour 2013 (et dans la lignée de celle de 2012). La production des autres métaux (plomb, cuivre, argent, or et indium) a, grosso modo, correspondu à celle du premier semestre 2013 et a été supérieure aux chiffres de 2012.

Nyrstar a réalisé un certain nombre d'avancées stratégiques importantes dans le segment Traitement des métaux en 2013. Le projet de transformation de la fonderie de Port Pirie en une usine de traitement et de récupération polymétallique ultramoderne, qui lui offrira l'opportunité de consolider et d'encore diversifier les bénéfices du Groupe, a progressé. Suite à l'accord de principe de financement et de soutien conclu en décembre 2012 avec le gouvernement fédéral australien et le gouvernement de l'État d'Australie-Méridionale, nous avons signé un accord de mise en œuvre avec l'*Export Finance and Insurance Corporation* du gouvernement fédéral australien fixant un cadre et un calendrier pour ce volet important du montage financier. Nous avons



clôturé le dossier d'investissement final, incluant les études techniques détaillées et l'achèvement de l'étude de préfaisabilité. Nous continuons à travailler avec le gouvernement fédéral australien et le gouvernement de l'État d'Australie-Méridionale, et nous procérons actuellement à l'étude de faisabilité finale. Une annonce devrait être faite à ce propos début 2014.

De plus, suite à l'exécution d'une analyse stratégique approfondie de nos activités de raffinage en 2013, nous avons établi et fait valider par des tiers un plan de transformation regroupant environ 25 projets visant à capturer la valeur non réalisée contenue dans les matières premières en possession de Nyrstar. Nyrstar a procédé à son premier investissement dans le cadre de la transformation, et au premier projet du plan, en T4 2013 avec l'acquisition d'ERAS Metal (désormais Nyrstar Hoyanger).

Au second semestre de 2013, Nyrstar a conclu avec succès les négociations pour un partenariat d'enlèvement et de commercialisation stratégique avec le groupe Noble concernant 200 000 tonnes par an de zinc métal de qualité de base. Parallèlement au partenariat noué en Europe avec Noble, nous avons aussi mis en place une forte équipe de commercialisation, approvisionnement et ventes (MSS) qui positionnera activement Nyrstar sur les marchés essentiels.

NOS COLLABORATEURS

Nous avons réalisé des progrès considérables dans notre positionnement stratégique à long terme qui s'appuie sur des effectifs solides et dédiés de quelque 6 600 personnes. Nos performances restent le résultat de leur engagement et de leur dévouement à l'entreprise, lesquels reposent sur notre culture d'entreprise : le Nyrstar Way. Au nom du conseil d'administration, nous aimerions remercier sincèrement l'ensemble de nos collaborateurs dans le monde.

La santé et la sécurité de nos employés, sous-traitants et des populations locales sont un élément essentiel de nos valeurs d'entreprise. Les fréquences des incidents dans le segment Trai-

tement des métaux demeurent à des niveaux historiquement bas et il y a eu des progrès substantiels dans le segment Mines suite à l'attention portée à la prévention des accidents dans les mines. D'après nos fréquences des incidents comptabilisables, nos performances environnementales se sont améliorées de plus de 34 % en 2013.

NOS PARTIES PRENANTES

Nous aimerions remercier l'ensemble de nos parties prenantes, clients, fournisseurs, ainsi que les populations voisines de nos sites, pour leur soutien infaillible et leur confiance en Nyrstar et notre transformation actuelle.

Au vu de notre détermination à soutenir les opportunités identifiées par la stratégie de croissance de la Société, notre conseil d'administration a décidé de ne pas proposer aux actionnaires une distribution pour l'exercice 2013.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour ce qui est de l'avenir, nous n'ignorons pas que 2014 est une année importante pour Nyrstar et même s'il existe des signes précurseurs d'amélioration de la situation sur les marchés où nous évoluons, nous sommes conscients de la nécessité de gérer avec prudence et rigueur l'entreprise de manière à la pérenniser. C'est dans cette optique que nous continuons à faire avancer activement la reconversion de Port Pirie et les initiatives identifiées à la suite de l'analyse stratégique du segment Fusion, en nous appuyant sur une stratégie de commercialisation, d'approvisionnement et de vente plus aboutie, et que nous attendons les résultats de l'analyse stratégique du segment minier. Nous continuons à exécuter la stratégie du Groupe et demeurons convaincus que notre empreinte industrielle exceptionnelle, les matières premières que nous possédons et notre orientation commerciale nous offriront une occasion unique de générer de la valeur pour nos actionnaires.

JULIEN DE WILDE
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ROLAND JUNCK
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NYRSTAR

Oyvind Hushovd, *Administrateur non exécutif*; Carole Cable, *Administratrice non exécutive*;
Julien De Wilde, *Président*; Karel Vinck, *Administrateur non exécutif*; Ray Stewart, *Administrateur non exécutif*;
Roland Junck, *Administrateur délégué*.



NYRSTAR MANAGEMENT COMMITTEE ('NMC')

Michael Morley, Senior Vice President Metals Processing & Chief Development Officer ; Bob Katsioulis, Senior Vice President Marketing, Sourcing & Sales ; Heinz Eigner, Chief Financial Officer ; Roland Junck, Administrateur délégué ; Graham Buttenshaw, Senior Vice President Mining; Russell Murphy, Chief Human Resources, Safety & Environment Officer.

Nouveaux membres du Comité de direction de Nyrstar (NMC)



Graham Buttenshaw,
Senior Vice President
- Mines



Bob Katsioulis,
Senior Vice President
- Marketing, Sourcing
& Sales (MSS)

Graham Buttenshaw a pris en charge les opérations minières globales de la Société. Depuis qu'il a rejoint Nyrstar en 2012, il a bâti une nouvelle et forte équipe de direction pour le segment minier. Basé à Ft. Lauderdale, en Floride (E.U.), siège de notre segment minier, il dirige nos 12 mines en activité dans huit sites et six pays sur tout le continent américain. Avant Nyrstar, M. Buttenshaw a accumulé une grande expérience du secteur minier mondial et a travaillé dans des entreprises d'exploitation minière internationales telles que BHP Billiton ainsi que dans des entreprises de sous-traitance minière d'envergure mondiale comme Redpath et Henry Walker Eltin. Auparavant, il était vice-président pour l'Amérique du Sud de Redpath Limited, une entreprise internationale de sous-traitance minière.

Bob Katsioulis a pris la direction de la stratégie des matières premières, de la commercialisation et de la vente de produits finis et du négoce de la Société. Avant de rejoindre Nyrstar en janvier 2013, M. Katsioulis était Chief Commercial Officer chez Rio Tinto Minerals et affiche plus de 20 ans d'expérience dans la vente de métaux et de minerais industriels, la commercialisation, l'exploitation, le traitement, la finance et les achats.

Nouveaux membres du Comité de direction de Nyrstar (NMC)

“Grâce à notre vision Nyrstar2020 de devenir le leader intégré de l'exploitation minière et des métaux, nous avons radicalement évolué au cours de ces cinq dernières années, passant d'une entreprise dédiée au raffinage comptant six sites d'exploitation à une entreprise intégrée d'exploitation minière et de raffinage avec quinze sites d'exploitation et une fonction commerciale globale. Nous avons atteint un stade dans l'évolution stratégique de la Société où il était important pour notre croissance continue de créer des lignes hiérarchiques directes au sein du comité de direction pour chacun de nos trois inducteurs de valeur essentiels que sont les segments Mines, Traitement des métaux et Commercialisation, approvisionnement et ventes. J'ai le plaisir de souhaiter à Graham Buttenshaw et à Bob Katsioulis la bienvenue à la direction respectivement des segments Mines et MSS.”



ROLAND JUNCK
ADMINISTRATEUR
DÉLÉGUÉ



STRATÉGIE EN ACTION

NYRSTAR TENNESSEE MINES,
ÉTATS-UNIS



MODÈLE D'EXPLOITATION ET STRATÉGIE DE NYRSTAR

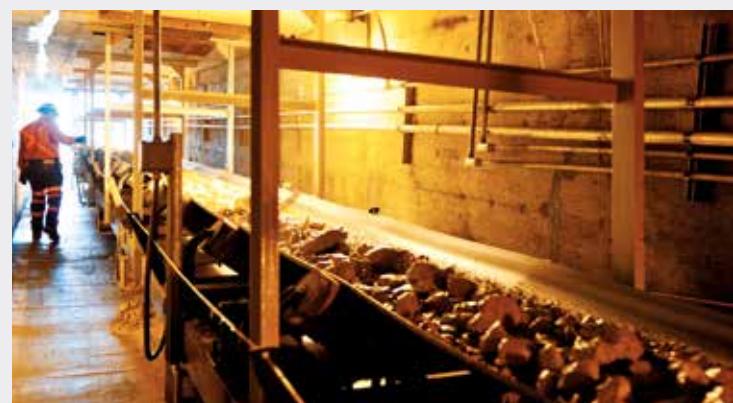
L'empreinte industrielle des actifs miniers et de fusion de Nyrstar offre une opportunité unique de capturer la valeur non réalisée et de mener à bien la mission stratégique qui nous est impartie : exploiter au maximum la valeur inhérente aux ressources minérales. En 2013, nous avons transformé notre entreprise en trois segments distincts générateurs de valeur: Mining (Mines), Metals Processing (Traitement des métaux) et Marketing, Sourcing & Sales (Commercialisation, approvisionnement et ventes) afin que la structure de l'entreprise soit plus en adéquation avec le développement des activités métalliques et minières de la Société. Cette nouvelle structure allègera les activités d'exploitation minière et de traitement des métaux, et permettra des synergies commerciales accrues dans l'ensemble de notre réseau intégré.

Outre les changements organisationnels, plusieurs initiatives ont été lancées en 2013 afin de poser la base d'un avenir durable à long terme pour Nyrstar. En 2013, nous avons clôturé le dossier d'investissement final pour la transformation de Port Pirie en une usine moderne de récupération et de raffinage des métaux, ce qui diversifiera encore les bénéfices du Groupe. Dans la foulée de la

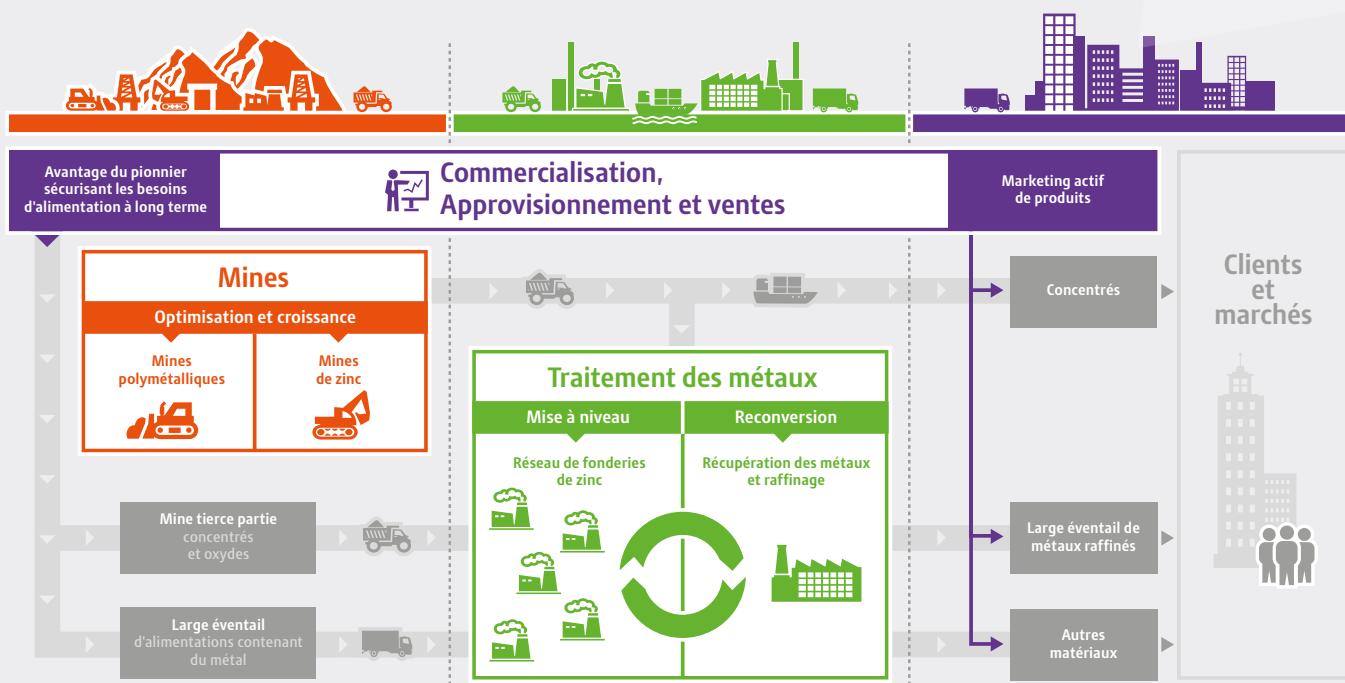
reconversion de Port Pirie, Nyrstar a lancé une analyse stratégique de ses activités de raffinage du zinc (Smelting Strategic Review) qui a mené à la composition d'un plan de transformation réunissant quelque 25 projets visant à capturer la valeur non réalisée contenue dans les matières résiduelles.

Nous avons également entrepris une analyse stratégique des actifs du segment minier afin d'améliorer les résultats opérationnels et financiers de ce segment. L'analyse se déroule en deux phases : premièrement, une phase de redressement préliminaire destinée à s'assurer que tous les actifs donnent leur plein potentiel, et deuxièmement, une phase plus stratégique qui sera liée spécifiquement au programme d'analyse stratégique du segment Fusion visant à maximiser les avantages que les deux programmes peuvent apporter.

Enfin, en 2013, nous avons créé une équipe MSS chargée de soutenir la mise en œuvre de l'accord d'enlèvement et de commercialisation conclu avec Noble, le projet pour le zinc métal européen et la stratégie commerciale mondiale globale.



Modèle d'exploitation de Nyrstar



Perspectives pour 2014

En 2014, nous allons exploiter les synergies découlant de notre nouvelle structure organisationnelle pour stabiliser et transformer nos activités et dégager des résultats durables. Nous allons :

- Montrer clairement la voie à suivre pour améliorer nos performances en matière de prévention des accidents et d'environnement ;
- Accroître la production minière selon les objectifs définis ;
- Continuer à travailler activement avec les autres parties prenantes sur le dossier Talvivaara ;
- Maintenir la rigueur au niveau des coûts et des investissements au sein du Groupe ;
- Respecter les principaux jalons pour ce qui est de l'analyse stratégique du segment minier, l'analyse stratégique du segment Fusion et de la reconversion de Port Pirie pour apporter de la valeur à nos actionnaires de façon durable ;
- Exécuter la stratégie commerciale définie, en accord avec le modèle opérationnel et commercial intégré de Nyrstar qui développe et capture le maximum de valeur ;
- Exploiter et développer la capacité du groupe de direction de Nyrstar à tenir ses engagements.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

<http://www.nyrstar.com/about/Pages/Strategy.aspx>



STRATÉGIE EN ACTION

En 2013, Nyrstar a poursuivi l'exécution de Nyrstar2020, une initiative stratégique visant à donner à la Société les moyens de devenir, à long terme et durablement, le leader intégré de l'exploitation minière et des métaux. La Stratégie en Action est une approche méthodique lancée il y a trois ans visant à intégrer notre stratégie dans chaque rouage de l'entreprise. Ce processus a permis à Nyrstar de bâtir une procédure de planification annuelle efficace qui répartit de manière transparente et mesurable la propriété et la responsabilité de la stratégie du Groupe dans chaque segment et chaque site. Chaque année, nous analysons de manière critique les priorités et les plans stratégiques afin de s'assurer que nous puissions réagir de manière appropriée à la conjoncture commerciale pour mener à bien notre mission stratégique. Nos priorités stratégiques pour 2013 portaient sur 4 grands piliers :

Appliquer le Nyrstar Way

Façonner notre culture unique au moyen de sept valeurs distinctes qui définissent notre manière de travailler.

Permettre une croissance durable

La croissance par d'autres acquisitions et l'optimisation des actifs existants.

Dégager la valeur inexploitée

Remettre continuellement en question notre manière d'envisager et d'exploiter nos actifs, produits et processus pour faire fructifier les valeurs cachées.

Tendre vers l'excellence dans tous nos actes

Une entreprise à l'écoute du marché et soucieuse d'améliorer continuellement toutes ses opérations et ses fonctions



Stratégie en Action en 2014

En réponse à la conjoncture commerciale, nos priorités stratégiques pour 2014 sont axées sur les 3 nouveaux piliers suivants :



Tenir parole

Développer et appliquer des plans réalistes qui répondent aux besoins des parties prenantes.

Les principaux buts stratégiques de ce pilier sont de garantir que nos trois segments et les services centraux du groupe tiennent leurs engagements tout en assurant des performances de premier plan en matière de prévention des accidents et d'environnement.

Se transformer pour l'avenir

Exécuter les initiatives stratégiques pour garantir le développement futur de l'entreprise.

Les principaux buts stratégiques de ce pilier sont de veiller à ce que nous mettions l'accent sur l'innovation et la technologie dans notre entreprise, nous dégagions des possibilités de croissance pour générer de la valeur, nous construisions une entreprise orientée marché et, enfin, nous bâtissions et maintenions une entreprise où la collaboration est prisée.

Exprimer notre potentiel

Améliorer nos capacités en investissant dans nos collaborateurs et procédures.

Enfin, ce pilier est essentiel pour garantir que notre entreprise puisse respecter les premier et deuxième piliers. Ce pilier est axé sur le développement du potentiel de nos collaborateurs, les procédures et la culture afin que nous disposions d'un environnement favorisant la croissance et la transformation.

Nos plans stratégiques pour 2014 accordent une grande importance à notre engagement à réaliser nos plans, à transformer notre entreprise et à créer de la valeur pour nos parties prenantes tout en reconnaissant que nos collaborateurs, nos procédures et nos valeurs comme définies par le Nyrstar Way sont cruciaux pour notre succès en 2014 et au-delà.

“Stratégie en Action joue un rôle important dans la mise en place de plans robustes qui nous permettront de tenir nos promesses à travers toute l'entreprise. Cette initiative est non seulement un moyen de planification efficace, mais aussi un outil qui nous permet de tenir nos collaborateurs informés de ce que nous devons réaliser et de veiller à continuer de mettre l'accent sur l'exécution pendant toute l'année. Il est à la fois méthodique et souple, ce qui nous permet d'adapter nos plans et nos champs d'action au fil du temps pour répondre à l'évolution du marché et des besoins de l'entreprise.”

MICHAEL MORLEY
SVP METALS PROCESSING & CHIEF DEVELOPMENT OFFICER



RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE



Janvier - mars Nyrstar conclut des accords stratégiques de couverture sur les prix du zinc, de l'or et de l'argent

Profitant de l'instabilité des marchés des métaux, Nyrstar a conclu en 2013 plusieurs couvertures stratégiques à court terme. En T1, Nyrstar a conclu des accords de couverture stratégique à court terme pour 20 000 tonnes de zinc par mois. Des couvertures stratégiques pour l'argent (1,6 million t.oz) et l'or (36 000 t.oz) ont également été souscrites au cours de l'exercice. Ses contrats de couverture ont au total coûté environ USD 7 millions, ce qui s'est traduit par une contribution à l'EBITDA de 36,4 millions d'EUR.



16 avril Fin de l'accord d'enlèvement du zinc européen

Nyrstar trouve un arrangement avec Glencore en compensation de l'accord de Nyrstar de mettre fin au volet européen de l'accord d'enlèvement européen en vigueur pour la vente et la commercialisation de zinc de qualité de base.



24 avril Lauréat 2012 de la Fondation Nyrstar

La Fondation Nyrstar attribue la bourse 2012-2013 « Éducation » au projet « My-Machine 1+1=3 ». Ce projet est destiné aux enfants qui veulent développer leur propre machine à rêves. « MyMachine 1+1=3 » est un projet qui fait appel à l'imagination des enfants et vise à exploiter sa méthodologie spécifique pour promouvoir la créativité et l'esprit d'entrepreneuriat en matière d'enseignement dans les pays en développement.



07 mai Discours d'ouverture

Amorce d'un changement dans la façon dont Nyrstar aborde le volet commercial de son activité, Bob Katsiuleris, Senior Vice President de Marketing, Sourcing & Sales, prononce le discours d'ouverture lors de la Conférence Metal Bulletin sur le zinc et ses marchés qui se tient à Amsterdam.



23 mai Reconversion de Port Pirie

Nyrstar franchit une étape importante dans l'élaboration du montage financier pour le projet de transformation de la fonderie de Port Pirie en Australie en un centre avancé de récupération des métaux. La Société signe avec la *Australian Export Finance and Insurance Corporation* un accord de mise en œuvre fixant un cadre et un calendrier pour ce volet du montage financier.



24 juin Nouvelle structure organisationnelle

Nyrstar crée trois segments opérationnels distincts : Mining (Mines), Metals Processing (Traitement des métaux) et Marketing, Sourcing & Sales (Commercialisation, approvisionnement et ventes) afin que la structure de l'entreprise soit plus en adéquation avec la stratégie à long terme de la Société comme définie par la mission fixée dans le cadre Nyrstar 2020.



11 juillet Maintenance de la fonderie de Balen

La fonderie de Balen procède avec succès à une vaste opération de maintenance du four de grillage qui a duré 11 semaines, une opération nécessaire tous les 30 ans environ. Le projet a nécessité la collaboration de plusieurs sites en Europe afin de stocker du calcinat pour perturber le moins possible la production. Les travaux ont été effectués dans le budget et le délai impartis, sans incident à déplorer au niveau sécurité ou environnement, et ont satisfait tous les critères de qualité.



Regardez la vidéo de l'opération de maintenance réalisée en 2013 à Nyrstar Balen sur Youtube



23 juillet
Le programme RSE récompensé

Nyrstar El Mochito remporte pour la cinquième année consécutive le prix national hondurien de l'entreprise socialement responsable. Ce prix est attribué par FUNHDARSE, la fondation hondurienne pour la responsabilité sociale des entreprises, et récompense un travail exceptionnel dans les domaines de la responsabilité sociétale et des relations avec les communautés locales.

31 août
Fin de la modernisation du parc à résidus

Après 15 années et un investissement total d'un peu moins de 30 millions USD, Myra Falls termine les travaux d'amélioration de la résistance aux secousses sismiques de son ancienne installation d'élimination des résidus et prépare sa fermeture et sa remise en état.



17 septembre
Réussite de l'offre d'obligations

Nyrstar émet avec succès pour 120 millions d'EUR d'obligations convertibles auprès d'investisseurs institutionnels.

19 septembre
Campagne mondiale de prévention des accidents de Nyrstar

Nyrstar attache la plus haute importance à la sécurité et la santé de ses employés. En septembre, Nyrstar lance une campagne de communication sur le thème de la prévention des accidents baptisée Life Saving Rules, qui vise à renforcer son engagement en matière de sécurité vis-à-vis de ses employés dans le monde.

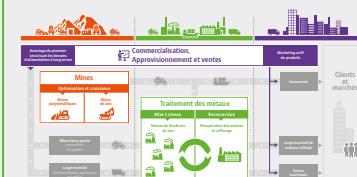


1 octobre
Accord d'enlèvement et de commercialisation

Nyrstar conclut un accord d'enlèvement et de commercialisation stratégique avec le groupe Noble portant sur la commercialisation et la vente d'une partie substantielle du zinc de qualité de base produit dans ses fonderies européennes. Pour Nyrstar, cet accord constitue une étape importante dans la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie commerciale globale.

29 octobre
Mise à jour de la stratégie de Nyrstar

Nyrstar présente l'analyse stratégique du segment Fusion (SSR) complétée de même que l'étude de préfaisabilité du projet de reconversion de Port Pirie. La SSR a identifié une panoplie intéressante d'investissements dans le domaine de la récupération polymétallique et un plan de transformation global du segment Traitement des métaux présentant une analyse de rentabilisation exceptionnelle et convaincante. L'étude de préfaisabilité a confirmé la capacité technique et environnementale de la transformation de la fonderie de plomb en une unité moderne de récupération et de raffinage des métaux.



1 novembre
Acquisition d'ERAS

Nyrstar acquiert ERAS Metal (aujourd'hui Nyrstar Hoyanger), une usine fonderie basée à Hoyanger, en Norvège. L'usine exploite un fonderie qui produit des oxydes de zinc issus du traitement de la poussière de four électrique à arc. L'acquisition d'ERAS est le premier investissement et projet réalisé dans le cadre du plan SSR de Nyrstar. Nyrstar compte moderniser l'usine pour traiter des résidus venant de ses fonderies, lesquels sont actuellement vendus à des tiers.



Plus de détails sur www.nyrstar2013.be

MINES



LANGLOIS,
CANADA



MINES



Principaux chiffres

2013 2012

PRODUCTION MINES

	2013	2012
Zinc en concentré (en milliers de tonnes) ²	285	312
Or (en milliers d'onces troy)	75,2	94,6
Argent (en milliers d'onces troy) ¹	4 746	5 517
Cuivre en concentré (en milliers de tonnes)	12,9	13,0

¹ 75 % de la production d'argent de Campo Morado sont liés à un accord d'écoulement avec Silver Wheaton Corporation en vertu duquel USD 3,90/oz est payable. En 2013, Campo Morado a produit approximativement 1 156 000 onces troy d'argent.

² Production de zinc en concentré de Talvivaara comprise.

Suite aux changements structurels apportés à l'équipe de direction en 2013, nous avons nommé Graham Buttenshaw au poste de Senior Vice President - Mining. Celui-ci prendra la direction du nouveau segment minier qui regroupe 12 mines en activité sur huit sites répartis dans six pays sur tout le continent américain.

En 2013, la quantité de zinc en concentré produite dans les mines propres de Nyrstar (livraisons dans le cadre du contrat d'écoulement de zinc avec Talvivaara exclues) s'est élevée à 271 000 tonnes, ce qui est conforme aux indications pour 2013 de 265 000 à 280 000 tonnes, même si ce chiffre est en recul de 4 % par rapport à 2012. La baisse de la production s'explique principalement par les deux mois d'interruption des activités dans la mine de Campo Morado au Mexique en raison d'un problème de permis. La production totale de zinc en concentré a reculée de 9 % par rapport à 2012 à cause de la diminution du nombre de livraisons de concentré de zinc en provenance de Talvivaara dans le cadre de l'accord d'écoulement de zinc. La production de plomb en concentré a été inférieure aux indications et moindre qu'en 2012, ce qui est en grande partie dû à un changement délibéré de production à Contonga, la production de plomb de qualité moindre ayant été remplacée par du cuivre de qualité supérieure. Bien que touchée par l'interruption survenue à Campo Morado, la production de cuivre en concentré a été conforme aux indications pour 2013 et inférieure à celle enregistrée lors de l'exercice précédent.

PRODUCTION DES MINES PROPRES DE
271 kt
DE ZINC EN CONCENTRÉ

EBITDA MINES DE
78 €
MILLION

Mines

Optimisation et croissance

Mines polymétalliques



Mines de zinc



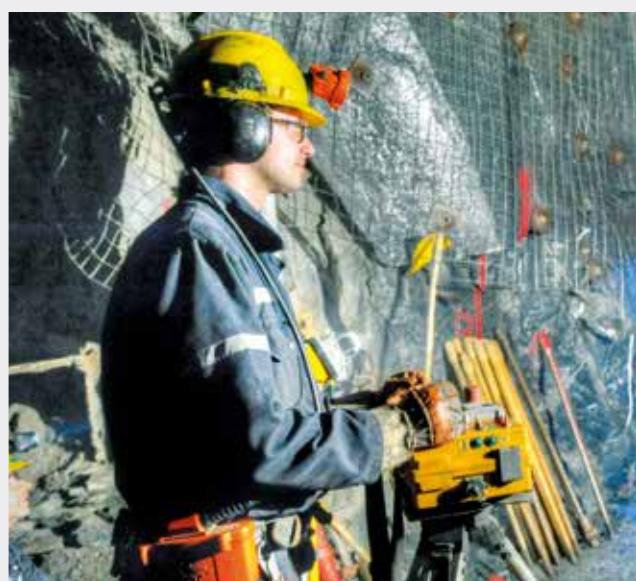
La production d'argent a été conforme aux indications de la direction tablant sur 4,7 à 4,9 millions d'onces troy. Toutefois, elle a été inférieure de 14 % à celle enregistrée en 2012. Cette différence s'explique par l'interruption à Campo Morado et par la mise en mode entretien et maintenance des opérations à Coricancha au second semestre de 2013.

Les 75 200 onces troy d'or produites ont dépassé de peu les attentes oscillant entre 65 000 et 75 000 onces troy. El Toqui a grandement contribué au doublement de la production d'or par Nyrstar entre le premier et second semestre de 2013. L'interruption survenue à Campo Morado et l'arrêt de l'activité à Coricancha ont cependant réduit de 21 % la production 2013 par rapport à 2012.

Influencé négativement par une diminution des cours des métaux (principalement ceux de l'or et de l'argent), les défis opé-

rationnels rencontrés au cours du premier semestre de 2013 et une réduction substantielle des livraisons en provenance de Talvivaara, l'EBITDA du segment minier a reculé de 40 % par rapport à 2012, pour s'établir à 78 millions d'EUR. Des mesures ont été prises au second semestre pour recentrer les performances du segment et produire des résultats commerciaux durables et rentables dans les limites de l'empreinte élargie du modèle de base intégré de l'entreprise.

Dans le segment minier, Myra Falls a décroché le prix John T. Ryan attribué par la Colombie-Britannique en hommage à ses performances en matière de sécurité pour 2012. Un plan de « retour aux principes fondamentaux » a été lancé dans toutes les mines dans le but de jeter les bases de solides systèmes de gestion et de cultures prônant la santé et la sécurité.



Au total, 24 incidents environnementaux comptabilisables³ ont été signalés en 2013 dans le segment minier, ce qui représente une nette diminution par rapport aux 32 incidents comptabilisés en 2012. Ce meilleur bilan est attribuable au renforcement des procédures de mise en conformité avec la réglementation environnementale et à l'efficacité des mesures d'amélioration mises en œuvre en réponse aux événements survenus en 2012.

Indications de production pour 2014

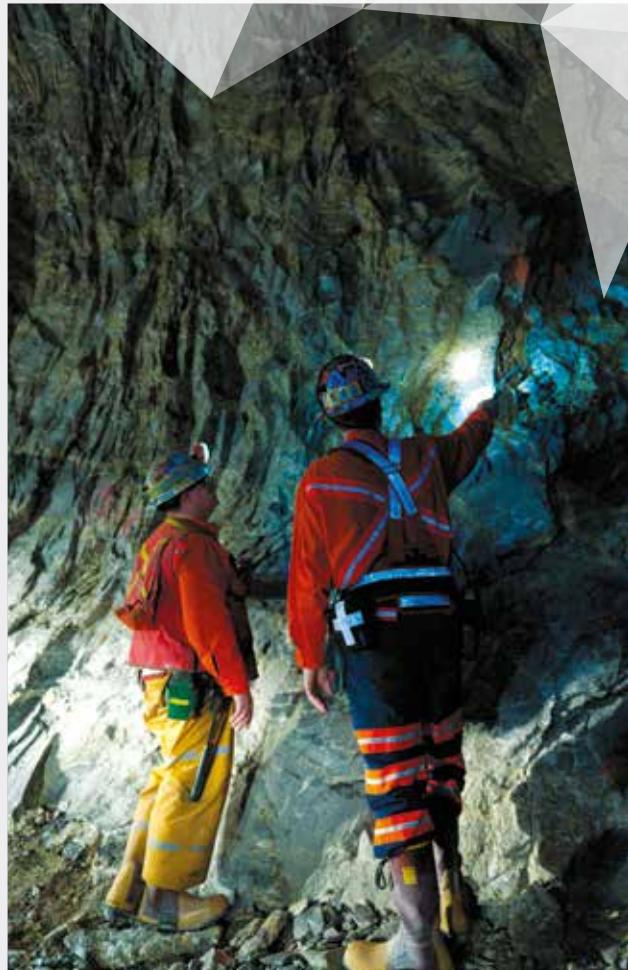
Dans le portefeuille d'actifs miniers de Nyrstar:

MÉTAL EN CONCENTRÉ	INDICATIONS DE PRODUCTION
Zinc (mines propres) *	280 000 - 310 000 tonnes
Plomb	15 000 - 18 000 tonnes
Cuivre	12 000 - 14 000 tonnes
Argent **	4 750 000 - 5 250 000 onces troy
Or	65 000 - 70 000 onces troy

³ Par «incident environnemental comptabilisable», on entend un événement environnemental nécessitant d'être notifié à l'autorité de régulation compétente et constituant par ailleurs une non-conformité vis-à-vis des critères réglementaires.

* Excluant les livraisons de zinc dans le cadre de l'accord d'écoulement avec Talvivaara.

** 75 % de la production d'argent de Campo Morado sont liés à un accord d'écoulement avec Silver Wheaton Corporation en vertu duquel USD 3,90/oz seulement est payable.



«En 2013, les performances de notre segment minier n'ont pas été à la hauteur de nos attentes en raison des défis opérationnels et administratifs rencontrés dans un certain nombre de nos sites. Ces enjeux ont été mis à profit pour restructurer l'entreprise au milieu de l'année afin de donner à nos opérations une direction spécifique au secteur minier. L'équipe du segment minier a entamé au cours du second semestre de 2013 une réévaluation et une optimisation de nos actifs miniers actuels, préalable à une analyse plus stratégique qui sera appliquée en 2014. Attaquer 2014 avec une équipe de direction revitalisée et déterminée, intégrée dans le réseau Nyrstar élargi et conjuguée à des actifs d'exploitation mieux préparés et axés sur les conditions de marché en vigueur nous place dans de bonnes conditions pour connaître un exercice prospère et un avenir durable.»

GRAHAM BUTTENSHAW 
Senior Vice President, Mines

LA COMMUNICATION ET LA COLLABORATION SOUTIENNENT LA VALEUR DU GERMANIUM DANS LES TENNESSEE MINES

En 2013, la communication et la collaboration entre les Nyrstar Tennessee Mines et la fonderie de Clarksville ont permis d'améliorer le traitement et la récupération du germanium et du gallium en provenance des Middle Tennessee Mines. Moyennant une compréhension approfondie des besoins de la fonderie, les Middle Tennessee Mines ont mis en service un circuit de traitement de matières rebroyées destiné à fournir à la fonderie des concentrés broyés plus finement. Grâce à cela, Clarksville est désormais en mesure de produire un résidu de lixiviation à plus forte teneur en germanium et gallium.



Le Project Lean produit ses premiers résultats dans le segment minier

En 2013, le « Project Lean », le programme mis en place par Nyrstar pour réduire durablement les coûts, a permis de nouveaux progrès importants. Dans le segment minier, nous avons réalisé de nouvelles réductions des effectifs parmi les employés et sous-traitants en rationalisant et internalisant des sous-traitants et en optimisant la rotation des équipes, dont le nombre total dépasse à ce jour les 1 500 ETP. Fin 2013, le Groupe a réalisé 43 millions d'EUR d'économies et nous sommes confiants d'atteindre notre objectif de 75 millions d'EUR d'économies d'ici fin 2014.

Investissements

Maintien et conformité	40 à 45 millions d'EUR
Exploration, reconnaissance et croissance	65 à 75 millions d'EUR
TOTAL	105 à 120 millions d'EUR



LES TENNESSEE MINES ONT ENREGISTRÉ DE MEILLEURS RÉSULTATS, PRODUISANT

121 kt

SOIT UNE PROGRESSION DE 11% PAR RAPPORT À 2012



Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

<http://www.nyrstar.com/operations/pages/mining.aspx>



TRAITEMENT
DES MÉTAUX

OVERPELT,
BELGIQUE



TRAITEMENT DES MÉTAUX

L'EBITDA du segment Traitement des métaux a grimpé de 10 % par rapport à 2012 pour s'établir à 149 millions d'EUR. Ce résultat a été rendu possible par des primes réalisées en hausse et la comptabilisation des 45 millions d'EUR d'indemnité de rupture versés par Glencore à Nyrstar en compensation de son accord à mettre fin au volet européen de son accord d'enlèvement des métaux de qualité de base, en partie compensé par une baisse des prix de l'acide. Au bénéfice d'une gestion efficace du fonds de roulement et des investissements, le segment Traitement des métaux a également généré d'importants flux de trésorerie.

Au premier semestre de 2013, nos résultats opérationnels ont souffert de plusieurs arrêts pour maintenance prévus. Globalement, notre segment Traitement des métaux a toutefois connu une excellente année sur le plan opérationnel, la production de zinc affichant un nouveau record semestriel au second semestre de 2013. De ce fait, la production de zinc (1 088 000 tonnes) s'est située à l'extrême supérieure de nos indications (et dans la lignée de celle de 2012). La production des autres métaux (plomb, cuivre, argent, or et indium) a, grosso modo, correspondu à celle du premier semestre 2013 et a été supérieure aux chiffres de 2012.

Aucun accident de travail entraînant une perte de temps n'a été enregistré à Auby pendant 18 mois. Les écarts de performance sur le plan de la santé et de la sécurité dans le segment Traitement des métaux ont considérablement diminué grâce à la vigueur du réseau en matière de santé et sécurité et à l'échange de bonnes pratiques entre les sites. Le nombre de cas impliquant une activité limitée ou un accident du travail entraînant une perte de temps (DART) a été inférieur à 5 (4,8) à la fin de l'exercice. Un audit de la santé et de la sécurité à l'échelle de l'entreprise a été réalisé dans les fonderies dans le cadre de notre Assurance Program.

Principaux chiffres

En millions d'EUR sauf indication contraire	2013	2012
Frais de traitement	337	338
Métal gratuit	244	242
Primes	127	115
Sous-produits	215	221
Autres	(111)	(64)

1088
TONNES
DE ZINC
PRODUITS EN 2013

EBITDA TRAITEMENT DES MÉTAUX
149 €
millions
EN 2013
EN PROGRESSION DE 10 %
PAR RAPPORT À 2012.

Au total, 10 incidents environnementaux comptabilisables² ont été signalés en 2013 dans le segment Traitement des métaux, ce qui représente une nette diminution par rapport aux 22 incidents comptabilisés en 2012. Ce meilleur bilan est attribuable au renforcement des procédures de mise en conformité avec la réglementation environnementale et à l'efficacité des mesures d'amélioration mises en œuvre en réponse aux événements survenus en 2012.

Indications de production pour 2014

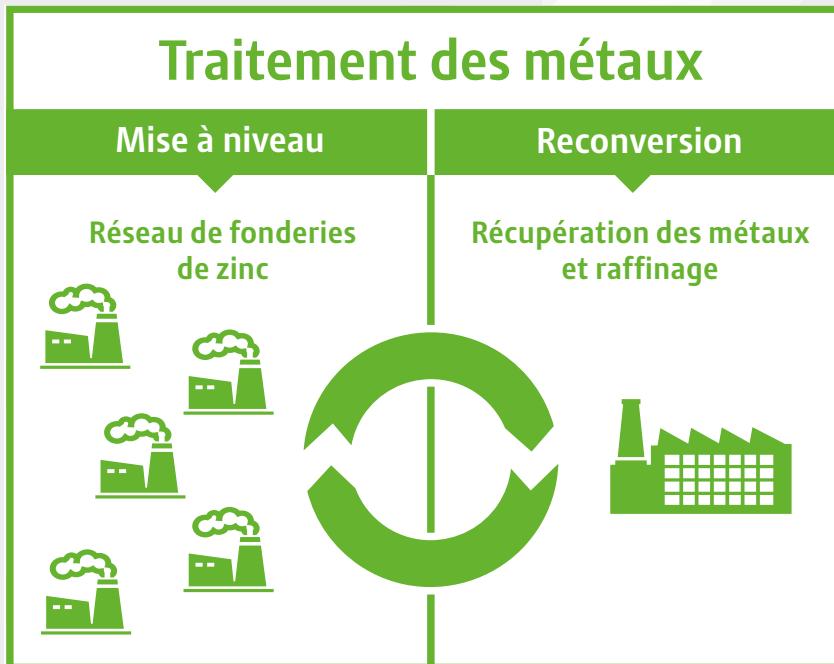
Nyrstar s'attend à produire de 1 à 1,1 million de tonnes de zinc en 2014. Ce niveau de production repose sur la maximisation de l'EBITDA et de la génération de flux de trésorerie disponible dans le segment Traitement des métaux en ciblant l'équilibre optimal entre production et investissements de maintien.

Principaux chiffres

	2013	2012
PRODUCTION TRAITEMENT DES MÉTAUX¹		
Zinc (en milliers de tonnes)	1 088	1 084
Plomb (en milliers de tonnes)	179	158
AUTRES PRODUITS		
Cathodes de cuivre (en milliers de tonnes)	4	3
Argent (en millions d'onces troy)	17,9	13,8
Or (en milliers d'onces troy)	66	56
Indium (en tonnes)	33	13
Acide sulfurique (en milliers de tonnes)	1 389	1 388

¹ Inclut uniquement la production du segment Traitement des métaux. Production de zinc à Föhl, Galva 45 et Genesis.

² Un incident environnemental comptabilisable est un événement qui doit être signalé à l'autorité compétente et qui constitue une infraction aux exigences réglementaires.



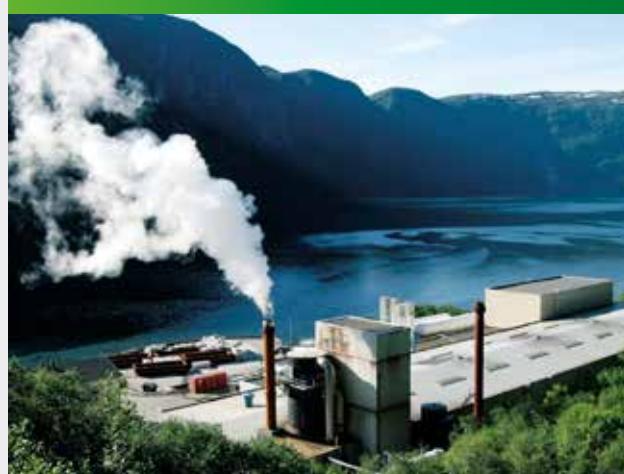
ANALYSE STRATÉGIQUE DU SEGMENT FUSION

Profitant du projet de reconversion de Port Pirie et suite à l'exécution d'une analyse stratégique approfondie de nos activités de raffinage du zinc, nous avons annoncé en octobre 2013 que Nyrstar avait établi et fait valider par des tiers un plan de transformation regroupant environ 25 projets visant à capturer la valeur non réalisée contenue dans les matières premières en possession de Nyrstar. Nyrstar a procédé à son premier investissement dans le cadre de la transformation, et du premier projet du plan, en T4 2013 avec l'acquisition d'ERAS Metal (désormais Nyrstar Hoyanger). Nyrstar s'attend à ce que le séquencement des investissements supplémentaires se poursuive en 2014 et à ce que la transformation soit totalement terminée début 2017.

Le cas échéant, Nyrstar pourrait être amené à poursuivre ces investissements sur une plus longue période de manière à ce que les retours générés par les investissements antérieurs puissent financer des investissements ultérieurs. Un tel calendrier pourrait voir les investissements débuter en 2014 et se poursuivre jusqu'à ce que la transformation soit complète, fin 2019.

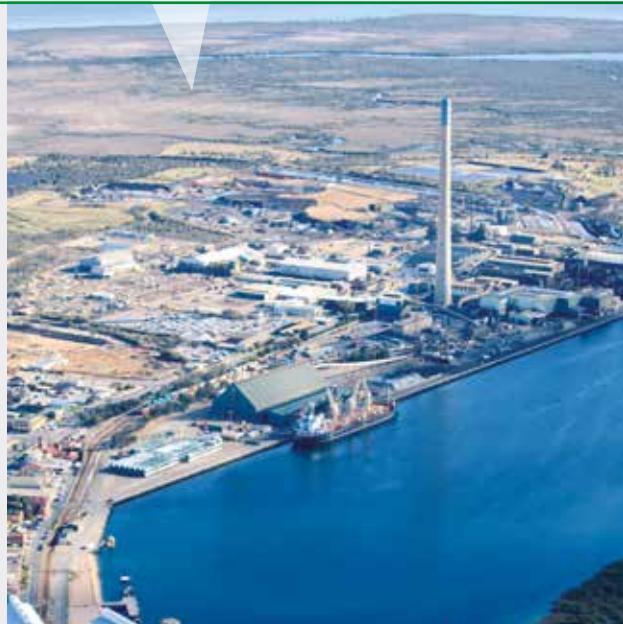
NYRSTAR HOYANGER

Le premier investissement réalisé par Nyrstar dans le cadre du plan fut l'acquisition d'ERAS Metal (désormais Nyrstar Hoyanger) pour approximativement 5 millions d'EUR. L'usine exploite un fumer qui produit actuellement des oxydes de zinc issus du traitement de la poussière de four électrique à arc, un produit de la sidérurgie. Au cours de 2014, nous allons investir quelques 2 millions d'EUR supplémentaires afin de moderniser l'usine pour traiter les résidus des fonderies de Nyrstar actuellement vendus à des tiers.



RECONVERSION DE PORT PIRIE

Nous avons franchi plusieurs étapes stratégiques importantes en 2013. Le projet de transformation de la fonderie de Port Pirie en une usine de traitement et de récupération polymétallique ultramoderne a bien progressé. Suite à l'accord de principe conclu en décembre 2012, nous avons signé en mai 2013 avec la *Australian Export Finance and Insurance Corporation* un accord de mise en œuvre fixant un cadre et un calendrier pour ce volet important du montage financier pour la reconversion. Nous avons finalisé le dossier d'investissement final, incluant les études techniques détaillées, et l'achèvement de l'étude de préfaisabilité. Nyrstar procède actuellement à l'étude de faisabilité finale, et fournira plus d'informations à ce propos dans le courant du premier trimestre de 2014.



INFORMATION CONCERNANT L'ANALYSE STRATÉGIQUE DU SEGMENT FUSION

L'équipe chargée de l'analyse stratégique du segment Fusion a commencé fin 2012 à identifier des opportunités pour améliorer durablement la rentabilité de notre segment Traitement des métaux. Elle a systématiquement remis en question notre manière d'envisager et d'utiliser nos fonderies et notre réseau de traitement des métaux, et étudié des possibilités de transformer en profondeur le modèle opérationnel et commercial du segment. Dirigés par une équipe spécifique de professionnels multidisciplinaires internes et externes, des milliers de scénarios de projet ont été modélisés à partir de technologies, mélanges de matières, paramètres macroéconomiques et capacités différents pour parvenir à un plan de transformation final.

En investissant dans des modifications techniques et en optimisant notre réseau de traitement des métaux, nous allons nous donner les moyens de tirer la valeur inexploitée de notre empreinte unique de mines de zinc, de mines polymétalliques, de fonderies de zinc et d'une fonderie de plomb.

Les projets imaginés dans le cadre du plan sont regroupés en trois grandes catégories : le déblocage des fonderies, le développement de la capacité fumer et l'extraction des métaux secondaires. Cette transformation, et son accent sur ces trois grands axes, nous aideront à améliorer la flexibilité de notre système et à tirer parti des opportunités qu'offrent les marchés.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

<http://www.portpirietransformation.com/index.php/news>



COMMERCIALISATION,
APPROVISIONNEMENT
ET VENTES

OVERPELT,
BELGIQUE



COMMERCIALISATION, APPROVISIONNEMENT ET VENTES

En 2013, nous avons fondé le segment Marketing, Sourcing & Sales (Commercialisation, approvisionnement et ventes), chargé de piloter notre stratégie commerciale. Cette stratégie consiste à travailler avec les segments Mines et Traitement des métaux pour créer, renforcer et maintenir l'avantage du pionnier pour obtenir les matières premières et les intrants nécessaires pour produire des produits qui seront commercialisés en utilisant notre connaissance approfondie des marchés et vendus avec des marges supérieures à la moyenne du marché.

En octobre, nous avons conclu un accord d'enlèvement et de commercialisation stratégique avec le Groupe Noble (« Noble ») qui représente une avancée majeure dans l'exécution de notre nouvelle stratégie commerciale globale. L'accord conclu avec Noble porte sur la commercialisation et la vente de 200 000 tonnes par an de zinc de qualité de base (SHG (Special High Grade) et CGG (Continuous Galvanising Grade)) produit dans nos fonderies européennes.

Cet accord découle d'un processus structuré entrepris par Nyrstar au deuxième et au troisième trimestres afin de déterminer la ou les voies les plus appropriées pour commercialiser et vendre le zinc de qualité de base produit dans nos fonderies européennes. Cette initiative a été déclenchée par la fin du volet européen de l'accord d'enlèvement des métaux de qualité de base avec Glencore Xstrata. Au cours de ces tractations, Nyrstar a jugé que la meilleure façon de commercialiser notre zinc de qualité de base européen passait par une approche à plusieurs canaux. En conséquence, le nouveau segment MSS vend, commercialise et finance directement les 160 000 tonnes (environ) restantes de zinc de qualité de base produit en Europe à un certain nombre d'acteurs du marché.

Pour Nyrstar, cet accord marque une première étape dans l'exécution d'un plan européen pour le zinc visant à commercialiser activement ses produits pour accroître les possibilités au niveau des clients, de l'éventail de produits et des territoires couverts. En mettant à profit l'expertise de la chaîne d'approvisionnement et les capacités marchandes qui ont fait de Noble un leader du marché, et en utilisant les ressources industrielles et la connaissance du marché européen du zinc de Nyrstar, nous pourrons réagir de manière prompte et flexible à l'évolution des exigences des utilisateurs finaux.





“L'accord d'enlèvement et de commercialisation stratégique conclu avec Noble est une formidable opportunité commerciale et constitue une avancée majeure dans l'exécution de la nouvelle stratégie commerciale globale de Nyrstar. L'accord passé avec Noble est bien plus qu'un accord d'enlèvement traditionnel, c'est un accord de commercialisation active en vertu duquel Noble et Nyrstar cibleront des marchés où il existe une réelle demande pour les produits de Nyrstar. Nous croyons que notre nouvelle stratégie commerciale mondiale, dans laquelle notre accord avec Noble joue un rôle essentiel, produira des avantages stratégiques et financiers à long terme pour Nyrstar.”

BOB KATSIULERIS,
SVP MARKETING, SOURCING & SALES 



Principaux succès engrangés en 2013

La stratégie commerciale de Nyrstar a changé de cap en 2013.

- Afin d'appuyer la mise en œuvre de la nouvelle stratégie commerciale, Nyrstar a procédé à plusieurs nominations de cadres supérieurs dans le segment MSS afin de développer son potentiel et sa connaissance du marché.
- Nyrstar a ajouté une nouvelle fonction de commercialisation stratégique à l'organisation pour définir la stratégie et la direction commerciales. Elle est également chargée de créer de la valeur pour l'entreprise en s'inspirant des fondements de l'offre et de la demande, des informations sur la concurrence, de la segmentation et des possibilités qui pourraient se présenter.
- Nyrstar a conclu avec le groupe Noble un accord stratégique d'enlèvement et de commercialisation pour une partie de son métal de base européen, qui a pris effet en janvier 2014.



→ **200 000 tonnes**

**ACCORD D'ENLÈVEMENT
ET DE COMMERCIALISATION
STRATÉGIQUE EUROPÉEN
AVEC LE GROUPE NOBLE**



- Les discussions relatives aux opportunités directes de vente, de commercialisation et de financement se poursuivent avec plusieurs acteurs du marché pour le reste des quantités produites en Europe car Nyrstar pense que le meilleur moyen de commercialiser son produit passe par une approche à plusieurs canaux. Cela pourrait inclure de placer du zinc de qualité de base et d'autres produits sur des marchés hors frontière, une option qui a été testée au troisième trimestre de 2013.
- Nyrstar a, pour la première fois, lancé des appels d'offres pour les concentrés et tenu des négociations contractuelles importantes avec plusieurs fournisseurs.

Grâce aux progrès réalisés en 2013, la nouvelle stratégie commerciale procurera des solutions commerciales innovantes et durables pour Nyrstar, en s'inspirant des atouts que nous confèrent notre connaissance des marchés et notre envergure globale.

APERÇU DU MARCHÉ

Une conjoncture défavorable en raison de vents macroéconomiques contraires soutenus et de prix des métaux de base à la baisse

Principaux chiffres

	EXERCICE	EXERCICE	%
	2013	2012	Variation
Prix moyens			
Taux de change (EUR/USD)	1,33	1,28	4%
Prix du zinc (USD/tonne, règlement comptant)	1 909	1 946	(2)%
Prix du plomb (USD/tonne, règlement comptant)	2 141	2 061	4%
Prix du cuivre (USD/tonne, règlement comptant)	7 322	7 950	(8)%
Prix de l'argent (USD/t.oz, cote AM LBMA)	23,79	31,15	(24)%
Prix de l'or (USD/t.oz, cote AM LBMA)	1 410	1 662	(15)%

Note: Les prix du zinc, du plomb et du cuivre sont des moyennes des prix pour règlement comptant au jour le jour au LME. Les prix de l'argent et de l'or sont des moyennes des cotations quotidiennes matinales LBMA.



En dépit de l'amélioration de la croissance mondiale en 2013, l'environnement commercial a été difficile en raison de la morosité des cours des métaux de base. À l'exception de brèves embellies début et fin 2013, les métaux de base ont surtout été caractérisés par une conjoncture hésitante en 2013. L'amélioration des conditions économiques mondiales et l'appréciation du dollar index ont entraîné une forte dépréciation des métaux précieux en 2013.

TAUX DE CHANGE

L'euro s'est apprécié de près de 4 % par rapport au dollar américain, bien que la tendance générale ait été ponctuée de brèves périodes de faiblesse lors de l'émergence de craintes concernant la dette souveraine européenne. Si cette évolution a été négative sur le plan de l'EBITDA, elle a eu un effet de rééquilibrage pour l'Europe. Celle-ci, qui misait exagérément sur les exportations, privilégie désormais une croissance induite par la consommation, ce qui a conduit à une reprise de la demande industrielle européenne.

MÉTAL DE BASE: RÉSUMÉ

La reprise de la croissance économique dans le monde développé a été préjudiciable aux métaux de base car les flux d'investisse-

ment ont délaissé les métaux de base au profit des actions et le dollar index s'est renforcé. De plus, le changement de gouvernement et le ralentissement de la croissance de l'économie chinoise ont provoqué une certaine tiédeur vis-à-vis des métaux industriels et, de ce fait, les prix sont en grande partie restés dans la même fourchette pendant la majeure partie de l'année.

ZINC

Le prix moyen du zinc a fléchi de 2 %, passant de 1 946 USD/t en 2012 à 1 909 USD/t en 2013. Si les cours du zinc sont restés dans la même fourchette de prix pendant la majeure partie de l'année, les principaux secteurs d'utilisation finale ont continué de croître à un bon rythme, Wood Mackenzie estimant la croissance de la consommation mondiale à 4 % en 2013. L'offre de zinc a souffert d'une interruption de la production des fonderies en dehors de la Chine et une forte demande à l'importation sur le marché chinois a induit un arbitrage favorable pendant la majeure partie de l'année. Cela s'est traduit par une hausse des primes globales pendant une grande partie de l'exercice. Aidé en partie par l'annonce de la fermeture anticipée de la mine de zinc Century, le zinc a enregistré un mieux en décembre.



PLOMB

Avec une appréciation de près de 4%, le cours moyen du plomb a connu une hausse modeste en 2013. La demande des secteurs d'utilisation finale a progressé à une cadence soutenue sur une base globale, bien que la croissance ait diminué de 4,9 % en 2012 à 3,6 % en 2013, d'après les estimations de Wood Mackenzie. Les perspectives sont plus positives car la croissance de la consommation devrait grimper à 4,6 % en 2014. Les perspectives à moyen terme se caractérisent par des pénuries au niveau de l'offre, une réglementation environnementale plus stricte et des déficits sur les marchés des métaux raffinés, alimentant une hausse des prix.

CUIVRE

En 2013, le prix moyen du cuivre a été de USD 7322/t, soit une baisse de 8% par rapport aux USD 7950/t en 2012. Wood Mackenzie estime que la consommation globale de cuivre, qui comprend l'utilisation directe de la mitraille, aura augmenté de 5,6% en 2013, ce qui constitue un net progrès par rapport à une croissance presque atone de la consommation en 2012. Cela s'est traduit par un resserrement important du marché du cuivre raffiné en 2013. Si le marché des concentrés de cuivre est excédentaire, la production des mines de cuivre reste confrontée à des difficultés et des interruptions, et cela continue à soutenir les prix.

OR ET ARGENT

Le regain de confiance à propos de la croissance mondiale, de même qu'un dollar index américain plus fort, ont créé une pression à la baisse sur les métaux précieux, le cours moyen de l'or ayant baissé de 15% en 2013. De 2012 à 2013, les prix moyens de l'argent se sont dépréciés d'environ 24% avec l'affaiblissement de la demande industrielle en argent.

ACIDE SULFURIQUE

En 2013, les prix obtenus par Nyrstar sur les ventes d'acide sulfurique, qui sont majoritairement basés sur des contrats plutôt que sur le marché au comptant, ont considérablement baissé, passant d'une moyenne de USD 80 la tonne au premier semestre 2013 à USD 40 la tonne en moyenne au second semestre 2013. Le marché de l'acide sulfurique a souffert de la chute des prix du soufre, due en grande partie à une diminution de la demande en engrais en Inde et en Chine. Nyrstar s'attend à ce que le marché de l'acide sulfurique reste tendu en 2014, et les prix devraient être inférieurs à ceux observés au second semestre 2013.



RESPONSABILITÉ
DE L'ENTREPRISE

PORT PIRIE,
AUSTRALIE



NOTRE APPROCHE DE LA DURABILITÉ

Chez Nyrstar, nous nous engageons vis-à-vis de pratiques commerciales responsables et durables et nous acceptons que cela constitue une condition préalable au succès de notre Société. Le Nyrstar Way nous encourage à nous prémunir de tout préjudice, à créer de la valeur et à entretenir des relations ouvertes et honnêtes avec nos parties prenantes. C'est sur cela que repose notre culture de société.

Pour apporter de la valeur à nos actionnaires, nous devons gérer notre entreprise de manière à trouver un équilibre entre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Cet équilibre transparaît dans le processus Stratégie en Action (SIA) qui prévoit l'élaboration de Plans commerciaux équilibrés (BBP) annuels. Tous les BBP, qu'ils soient établis au niveau du Groupe, des segments ou des sites, incluent des objectifs au niveau de la sécurité, de la santé, de l'environnement, des populations locales et dans d'autres domaines de durabilité. La nature intégrée et équilibrée du processus BBP veille à ce que les initiatives et les objectifs de durabilité bénéficient de la même attention que d'autres secteurs d'activité essentiels et fassent l'objet d'examens réguliers par les cadres supérieurs de Nyrstar.

Rapport de développement durable

Nyrstar publie un Rapport de développement durable distinct dans lequel est dressé notre bilan en la matière durant l'année précédente. Pour la sixième fois cette année, nous présentons un rapport public sur les questions de développement durable. Le Rapport de développement durable peut être téléchargé depuis notre site Web : <http://www.nyrstar.com/sustainability>

En 2013, nous avons poursuivi le développement et la mise en œuvre de notre cadre SHEC (Safety, Health, Environment and Community) à l'échelle du Groupe dans l'ensemble de nos sites. Ce cadre s'inspire des pratiques d'excellence de l'industrie et est continuellement mis à jour pour rester aligné aux besoins de l'entreprise et à l'évolution des exigences et des normes externes. Tout en respectant la cohérence, le cadre vise à offrir à la direction opérationnelle la liberté nécessaire pour adapter ses stratégies de mise en œuvre au contexte, aux contraintes et aux besoins locaux. Au cours du dernier exercice, nous avons également lancé une nouvelle norme en matière de gestion du risque pour le Groupe et organisé des ateliers sur le thème du risque dans la majorité de nos sites.

“La durabilité joue un rôle essentiel dans notre capacité à exécuter notre vision Nyrstar2020. En mettant l'accent sur la durabilité, nous créons de la valeur pour nos parties prenantes, nous améliorons notre réputation et nous découvrons des manières innovantes et efficaces de gérer nos affaires. C'est une source d'avantage concurrentiel, et cela nous aide à préserver notre permis de travail social.”

RUSSELL MURPHY
CHIEF HUMAN RESOURCES, SAFETY & ENVIRONMENT OFFICER



DIMINUTION DE
37%
DES INCIDENTS
ENVIRONNEMENTAUX
COMPTABILISABLES

AUBY A DIMINUÉ LA
FRÉQUENCE DES LÉSIONS
COMPTABILISABLES DE
50%

2,9€
millions
D'INVESTISSEMENTS AUPRÈS
DES POPULATIONS LOCALES,
EN HAUSSE DE 9%
COMPARÉ À 2012

SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

Notre objectif est de fournir un environnement de travail dans lequel tous les dangers sont clairement identifiés et maîtrisés, et où chaque collaborateur est responsable de sa sécurité et de celle de ses collègues. Nous croyons que chaque blessure ou maladie du travail peut être évitée et notre objectif est d'obtenir des résultats de premier ordre en matière de santé et de sécurité dans toutes nos mines et fonderies d'ici 2016.

Hier, entreprise dédiée au raffinage et aujourd'hui, entreprise intégrée d'exploitation minière et de raffinage, nous avons dû revoir nos priorités et programmes de gestion de la sécurité. La culture de la prévention des accidents étant généralement moins développée dans nos mines que dans nos fonderies, l'accent de certaines de nos initiatives s'est déplacé vers la gestion des principaux risques et des dangers quotidiens inhérents à notre environnement de travail. C'est dans ce contexte que nous avons lancé en 2013 les «Nyrstar Life Saving Rules» qui définissent les exigences non négociables pour un ensemble de risques importants propres à nos opérations.

Nous avons en outre lancé une campagne de communication concernant la prévention des accidents liés à l'équipement mobile afin d'augmenter la sensibilisation

aux dangers inhérents au travail dans des lieux où cet équipement est présent. Dans le segment minier, la formation en sauvetage dans les mines a été organisée dans toutes les mines et du matériel de sauvetage en mine neuf a été acquis pour équiper tous les sites de façon standardisée.

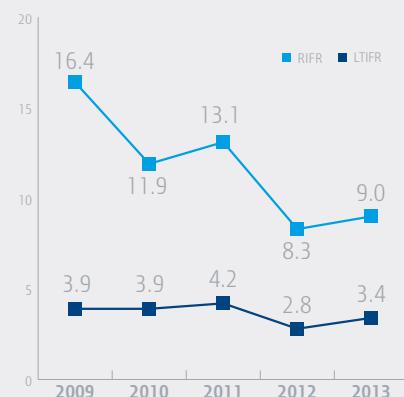
Malheureusement, malgré nos efforts continus en matière de prévention des accidents, deux employés de Nyrstar sont décédés des suites de leurs blessures en mars et en septembre 2013 pendant leur travail respectivement dans la mine de Campo Morado et celle de Contonga. Les situations à risque ont été auditées dans toutes les mines afin d'éviter la répétition de tels accidents.

Notre fréquence des lésions comptabilisables (RIFR) totale en 2013 est restée re-

lativement stable à 9 contre 8,3 en 2012. Cela confirme la diminution significative (37%) enregistrée en 2012. Après une diminution de 50 % en 2012, la fréquence des accidents du travail entraînant une perte de temps (LTIFR) a augmenté de 20%, passant de 2,8 en 2012 à 3,4 en 2013.

Taux de lésions

(par million d'heures de travail prestées)



Amélioration des performances de sécurité à la fonderie d'Auby

En 2013, notre fonderie d'Auby a réduit de 50 % sa fréquence des lésions comptabilisables par rapport à 2012, et opéré pendant 18 mois sans enregistrer un seul accident du travail entraînant une perte de temps.

Août 2012 a marqué un tournant à la fonderie d'Auby. Avant cette date, Auby enregistrait un accident du travail entraînant une perte de temps tous les deux mois et plus d'une lésion comptabilisable par mois. À l'époque, nous nous sommes réunis pendant deux jours avec l'équipe de direction au grand complet pour réfléchir aux causes de cette fréquence élevée des accidents. Nous avons réalisé qu'il existait des périodes où les résultats étaient bons, mais que ce n'était ni systématique, ni uniforme entre les équipes et les services. De cette réunion un plan d'action a vu le jour. À la différence des précédents,

ce plan n'introduisait pas d'autres outils ou programmes. Nous avons adopté une nouvelle approche et appliqué une solution visant à standardiser et à intégrer efficacement des règles de prévention des accidents dans toutes nos actions, à tous les niveaux de l'entreprise. Nous avons institutionnalisé la prévention des accidents dans notre manière de travailler.

À la suite de ce programme, nous avons observé une baisse substantielle des accidents du travail entraînant une perte de temps dans la fonderie. Même si nous sommes fiers des progrès réalisés, nous ne nous en contentons pas. L'accent sur la prévention des accidents doit être maintenu et constant dans la durée. Nous avons travaillé dur en 2013 pour réaliser des progrès mesurables et nous continuerons à améliorer nos performances à l'avenir.



ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Nyrstar s'engage à améliorer continuellement ses performances en matière d'environnement. Notre but est de minimiser l'impact de nos processus de production et de nos produits sur l'environnement.

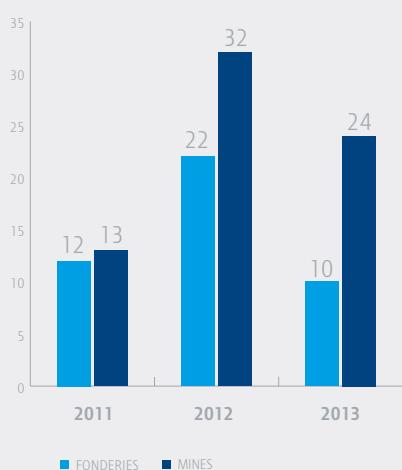
Les activités minières et métalliques affectent inévitablement l'environnement et la limitation des impacts environnementaux constitue l'un des principaux défis pour notre industrie. Conscients de l'importance des performances environnementales pour le succès de notre entreprise, nous prenons la gestion des risques environnementaux très au sérieux et la gérance environnementale responsable fait partie intégrante de nos plans d'affaires, nos systèmes de gestion et de la prise de décisions opérationnelles quotidiennes.

En 2013, nous avons poursuivi la mise en œuvre de nos normes de performances environnementales qui définissent nos attentes en ce qui concerne la gestion des principaux risques pour l'environnement. Nous avons également noté une amélioration substantielle du nombre d'incidents environnementaux comptabilisables, qui a diminué de 54 incidents en 2012 à 34 en 2013. Les

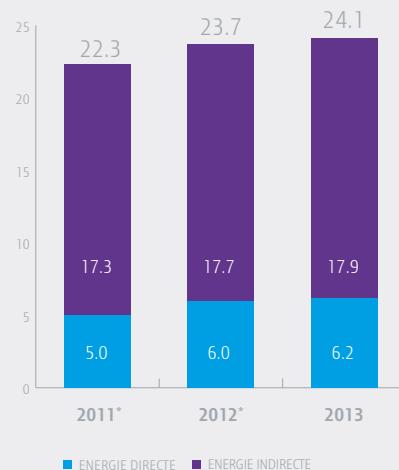
incidents environnementaux comptabilisables nous permettent de mesurer précisément le respect de la réglementation et se définissent comme un événement de non-conformité dont doivent être informées les autorités en charge de l'environnement.

En 2013, nos performances en matière d'énergie et de gaz à effet de serre sont restés relativement inchangées par rapport à l'exercice précédent. En 2013, nous avons consommé au total 24,1 petajoules (PJ) d'énergie et émis 2,54 millions de tonnes de gaz à effet de serre (mesurées en tonnes équivalent dioxyde de carbone). Dans les deux cas, cela représente une hausse de 2 % par rapport à 2012. Étant donné la nature énergivore de nos activités de traitement des métaux, améliorer continuellement le rendement énergétique est l'une des priorités de nos sites, et toutes les fonderies ont instauré des programmes formels d'efficacité énergétique.

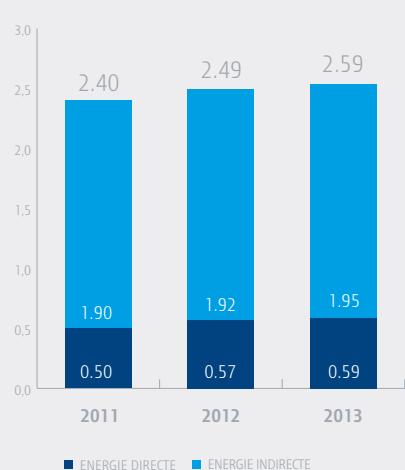
Incidents environnementaux comptabilisables¹



Consommation énergétique² (Petajoules)



Émissions de gaz à effet de serre² (millions de tonnes équivalent CO₂)



¹ les chiffres pour 2012 et 2013 incluent toutes les mines et fonderies de Nyrstar ; les chiffres pour 2011 incluent toutes les fonderies et les Tennessee Mines.

² les chiffres pour 2012 et 2013 incluent toutes les mines et fonderies de Nyrstar ; les chiffres pour 2011 incluent toutes les fonderies, les Tennessee Mines et Campo Morado.

Recyclage des eaux de pluie à Hobart

La majorité des eaux à usage industriel utilisées à la fonderie de Hobart est fournie par TasWater, la compagnie des eaux de Tasmanie. Plus de trois millions de m³ d'eau potable ont été prélevés sur le réseau d'approvisionnement de TasWater en 2012, ce qui représente près de 10 % de l'extraction totale du fleuve Derwent pour l'alimentation en eau potable destinée à la Tasmanie méridionale. Afin de réduire la dépendance de Nyrstar à cette source d'eau tout en diminuant les impacts sur l'estuaire du Derwent, plusieurs programmes de recyclage des eaux de pluie sont en cours à l'usine Nyrstar Hobart.

Le site collecte déjà ses propres eaux de pluie, qui sont traitées dans l'usine de traitement des effluents du site avant d'être rejetées dans

l'estuaire du Derwent. Afin d'utiliser cette eau dans le processus de production, d'autres installations de stockage, traitement et distribution des eaux de pluie sont en cours de construction sur le site. Ce projet, qui devrait être entièrement complété en 2014, devrait remplacer jusqu'à 32 % des eaux douces utilisées actuellement dans les processus de production de la fonderie. Ce projet est conjointement financé par Nyrstar et une aide de 2,64 millions AUD octroyée dans le cadre du programme Stormwater Harvesting and Reuse du gouvernement australien.

En août 2013, Nyrstar a aussi accueilli les premiers hectolitres d'eau de pluie recyclée du conseil municipal de Glenorchy. Dans sa première phase, ce projet devrait apporter quoti-

dennement au site 1,5 million de litres d'eau recyclée qui sera utilisée pour les systèmes de tour de refroidissement et de chaudière à vapeur du site. Au total, 106 millions de litres d'eaux de pluie recyclées ont été fournis au site en 2013, ce qui a permis de réduire au total la consommation d'eau douce de 250 millions de litres (par rapport à 2012). L'usine de recyclage d'eau de pluie du conseil devrait être agrandie ces prochaines années dans l'espoir d'accroître la quantité d'eaux de pluie recyclées fournie à Nyrstar.

Les projets de recyclage des eaux de pluie en place à Hobart permettent de limiter la quantité d'eau potable utilisée à des fins industrielles et de réduire les impacts des eaux de pluie sur l'estuaire du Derwent.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Chez Nyrstar, nous sommes conscients que nous ne pouvons pas opérer seuls et que notre réussite est intrinsèquement liée à la façon dont nous interagissons avec les populations qui nous entourent, les instances de réglementation, nos fournisseurs, nos clients et nos autres parties prenantes.

Notre objectif est de nous intégrer dans les communautés au sein desquelles nous opérons et d'être appréciés de celles-ci. Pour y parvenir, nous interagissons avec nos parties prenantes pour comprendre et répondre à leurs attentes, en bâtissant des relations sur le long terme basées sur la confiance et l'honnêteté, et en respectant les droits fondamentaux partout où nous sommes présents.

Nos mines et fonderies organisent des activités parmi les communautés locales conformément à leurs plans d'interaction avec les parties prenantes. En 2013, nous

avons recruté des spécialistes pour travailler main dans la main avec nos sites latino-américains. L'idée de cette collaboration était de renforcer les capacités d'interaction avec les communautés du personnel de notre site et de développer des normes régionales pour la gestion communautaire. Les travaux portaient en outre sur l'élaboration de plans quinquennaux d'interaction avec les communautés pour chacun des sites latino-américains.

En 2013, les aides financières à la communauté, les parrainages et les donations ont totalisé 2,9 millions d'EUR, soit une hausse

de 9 % par rapport aux 2,65 millions d'EUR distribués en 2012. Cette somme incluait les 250 000 CAD correspondant à notre engagement vis-à-vis d'Industrie Canada dans le cadre de l'acquisition des mines de Myra Falls et Langlois en 2011.



La Fondation Nyrstar

La Fondation Nyrstar a été créée en 2010 dans le cadre du programme de RSE de Nyrstar. En avril 2013, la Fondation a annoncé le deuxième gagnant de son concours annuel d'idées sociales récompensant l'innovation par une personne, une entreprise ou une organisation belge dans le domaine de l'éducation. Cette année, le lauréat du prix de 25 000 EUR a été le projet « MyMachine 1+1=3 ». MyMachine vise à exploiter sa méthodologie spécifique pour promouvoir la créativité et l'esprit d'entreprise en matière d'enseignement dans les pays en développement. Il s'agit d'un projet de coopération transfrontalière entre des écoles et des organisations en Flandres, en Belgique, et dans des pays en développement réunissant des enfants, des élèves et des organisations du monde entier afin qu'ils apprennent et s'inspirent les uns des autres. Les rêves et l'esprit d'entrepreneuriat, la créativité et l'hybridation, c'est ainsi que l'on pourrait résumer les choses ! Vous trouverez de plus amples informations sur la Fondation Nyrstar sur le site Web www.nyrstarfoundation.org.



LES NYRSTAR EXCELLENCE AWARDS

Les Nyrstar Excellence Awards ont été lancées en 2012 afin de promouvoir et de récompenser une culture d'excellence au sein de notre entreprise. Ces récompenses, remises chaque année par Nyrstar, reconnaissent les performances et les résultats exceptionnels de personnes ou d'équipes de chacun de nos sites. Les Excellence Awards sont un rouage important de la stratégie Nyrstar2020 qui met en exergue la recherche de l'excellence. Cette année, le cadre et les critères d'attribution des Excellence Awards s'inspirent de notre stratégie de Groupe pour 2013, qui elle-même s'appuie sur nos valeurs résumées dans le *Nyrstar Way*.

EN NOVEMBRE 2013, NOUS AVONS RÉCOMPENSÉ CINQ ÉQUIPES DANS LES CATÉGORIES SUIVANTES :

Appliquer le Nyrstar Way

Construire une forte culture de la prévention des accidents

Nyrstar Myra Falls a enregistré 590 jours sans accident du travail entraînant une perte de temps (LTI) et aucun LTI au cours de toute l'année 2012. Plusieurs initiatives en cours visant à renforcer la culture et les performances en matière de prévention des accidents sur le site nous ont valu une récompense canadienne nationale pour nos excellents résultats en la matière.

Dégager la valeur inexploitée

Amélioration du processus de purification des résidus de lixiviation

Une équipe d'employés spécialisés du service lixiviation/purification de Nyrstar Clarksville a mis au point une approche innovante pour améliorer le procédé. Grâce à l'implémentation de plusieurs solutions techniques, l'équipe a contribué à améliorer les performances de notre procédé de purification des résidus de lixiviation.

“Cette année, nous avons eu le privilège de remettre les Nyrstar Excellence Awards à cinq équipes différentes. Chacune de ces équipes a été récompensée pour son approche innovante de la gestion des défis de l'entreprise, de la collaboration à l'échelle régionale à l'atténuation des impacts liés aux arrêts dans l'une de nos fonderies européennes en passant par un hommage

à des performances exceptionnelles en matière de prévention des accidents. Chacun de ces vainqueurs représente la crème de la crème de Nyrstar et contribue à la durabilité à long terme de notre entreprise.”



ROLAND JUNCK
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

Tendre vers l'excellence dans tous nos actes

Gestion régionale européenne du calcinat

Nyrstar Balen a programmé une maintenance à effectuer une fois tous les 30 ans du grand four de grillage F5 qui a nécessité le stockage de calcinat afin de perturber le moins possible la production. Dans un effort de collaboration régionale, Nyrstar Auby, Balen/Overpelt et Budel ont élaboré ensemble un plan visant à générer, stocker et transporter une quantité suffisante de calcinat à Balen pour limiter les répercussions sur la production des opérations de maintenance.

Permettre une croissance durable

Succès des efforts de lobbying énergétique

Nyrstar Balen a été récompensé pour son travail fructueux avec les autorités locales pour réduire l'exposition de Nyrstar aux coûts énergétiques croissants, permettant ainsi à notre fonderie de fonctionner aussi efficacement que possible.

Outstanding Achievement Award

Redressement à Tennessee

Les Nyrstar Tennessee Mines, grâce à la combinaison de changements de direction, d'efforts de sensibilisation aux coûts et d'initiatives de stabilisation de la production, ont réalisé un redressement sans précédent, marquant un remarquable changement paradigmique d'insuffisances à des contributions financières positives et durables pour l'entreprise. Ce redressement a permis d'éradiquer le gaspillage et l'inefficacité de l'entreprise pour débloquer la valeur inhérente à nos ressources minérales.



LE RAPPORT ANNUEL NYRSTAR SUR LE WEB



Nyrstar
sur le web

www.nyrstar.Annual-Report.be/2013



FAITS & CHIFFRES 2013

- 045** Rapport de gestion
- 078** Déclaration de gouvernance d'entreprise
- 096** Rapport de rémunération
- 108** Rapport du conseil d'administration selon l'article 119 du Code belge des sociétés
- 124** Déclaration de responsabilité
- 126** Etats Financiers Consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013
- 134** Notes sur les Etats Financiers Consolidés
- 206** Rapport du commissaire à propos des états financiers consolidés au 31 décembre 2013
- 209** Comptes annuels (non-consolidés) succincts de Nyrstar NV au 31 décembre 2013
- 210** Glossaire des principaux termes du secteur



RAPPORT DE GESTION



Nyrstar est une entreprise intégrée d'exploitation minière et de raffinage, leader du marché du zinc et du plomb, et jouant un rôle croissant pour ce qui est d'autres métaux de base et précieux, des ressources essentielles qui alimentent l'urbanisation et l'industrialisation rapides de notre monde en évolution.

Nyrstar, qui emploie quelque 6 600 personnes à travers le monde, possède des exploitations minières, des unités de raffinage et d'autres usines en Europe, sur le continent américain, en Chine et en Australie. Les bureaux de Nyrstar, société constituée en Belgique, se trouvent en Suisse. Nyrstar est cotée à la Bourse NYSE Euronext de Bruxelles sous le symbole NYR.

Locations



① Campo Morado, Mexique

② Contonga, Pérou

③ Corianda, Pérou

④ El Mochito, Honduras

⑤ El Toqu, Chili

⑥ Langlois, Canada

⑦ Myra Falls, Canada

⑧ Pucarajo, Pérou

⑨ Taltivaara (Accord d'écoulement), Finlande

⑩ Tennessee Mines, É.-U.

⑪ Auby, France

⑫ Balen/Overpelt, Belgique

⑬ Budel, Les Pays-Bas

⑭ Clarisville, É.-U.

⑮ Hobart, Australie

⑯ Hoyanger, Norvège

⑰ Port Pirie, Australie

⑱ Fohl (participation 50%), Chine

⑲ Genesis (participation 50%), Chine

⑳ Herencia (participation 10,03%), Chili

㉑ Ironbank Zinc Ltd. (participation 26,5%), Greenland

MINES/ACCORDS D'ÉCOULEMENT

TRAITEMENT DES MÉTAUX

AUTRES OPÉRATIONS

RECONNAISSANCE



RAPPORT DE GESTION

Produits principaux

Zinc

Leader mondial sur le marché du zinc, nous sommes l'un des principaux producteurs intégrés de zinc au monde. Nous produisons du zinc en concentré depuis nos exploitations minières, ainsi que du zinc SHG (Special High Grade), des alliages de zinc pour la galvanisation et des alliages pour coulée sous pression issus de notre processus de fusion du zinc. Le zinc est utilisé dans diverses applications, comme la construction, les infrastructures, le transport, la machinerie industrielle, les communications, l'électronique et les produits de grande consommation. Ses nombreux usages en font une ressource essentielle, particulièrement convoitée dans un monde en constante évolution.

Plomb

Nous occupons une position dominante sur le marché du plomb. Nous produisons du concentré de plomb et du plomb raffiné à 99,9 %. Le plomb est principalement utilisé dans la production de batteries. En fait, plus de 80 % de la production mondiale de plomb est dédiée à la fabrication de batteries plomb-acide, restant à l'heure actuelle des composantes clés du mécanisme de démarrage des voitures. Les 20 % restants sont utilisés à des fins telles que le gainage de câbles sous-marins, la verrerie, la soudure et la couverture de toiture.

Cuivre

Nyrstar produit des concentrés de cuivre et de la cathode de cuivre. Principalement utilisé dans la construction, le cuivre intervient aussi, dans une large mesure, dans la fabrication de produits électriques et électroniques, d'équipements de transport, de produits de grande consommation ainsi que de machinerie et équipements industriels.

Or

Issue des activités minières, l'or est produit sous forme de concentrés et d'or métal. Il est également récupéré à l'occasion du processus de raffinage du plomb.

Argent

L'argent est produit sous forme de concentrés depuis nos exploitations minières. Nous récupérons également de l'argent à l'occasion du processus de raffinage du plomb sous la forme d'argent métal et de sous-produit issu du processus de raffinage du zinc dans divers résidus de lixiviation.

RAPPORT DE GESTION

STRATÉGIE EN ACTION

Poursuite de la mise en œuvre de Stratégie en Action

- Réorganisation de la société en trois segments distincts : Mining (Mines), Metals Processing (Traitement des métaux) (l'ancien segment Fusion) et Marketing, Sourcing & Sales (Commercialisation, approvisionnement et ventes)
- Début de l'analyse stratégique des actifs du segment minier, axée sur la recherche d'opportunités permettant d'améliorer radicalement les résultats opérationnels de ce segment ; ne devrait pas nécessiter d'investissements
- Début de la mise en œuvre des recommandations résultant de l'analyse stratégique du segment Fusion et poursuite de progrès significatifs en ce qui concerne le projet de reconversion de Port Pirie
- Mise en place d'une forte équipe MSS pour appuyer activement la stratégie commerciale de Nyrstar
- Conclusion d'un accord stratégique d'enlèvement et de commercialisation avec le groupe Noble

L'initiative Nyrstar2020 a pour objectif de faire de Nyrstar le leader intégré de l'exploitation minière et de raffinage. La mission de Nyrstar est de tirer le meilleur profit des ressources minérales grâce à une profonde connaissance du marché et des capacités de traitement uniques, générant ainsi de meilleurs rendements pour nos actionnaires. Notre vision et notre mission définissent notre orientation et nos priorités à long terme, ciblant nos efforts sur les jalons et les objectifs stratégiques vecteurs de succès.

Stratégie en Action en 2013

En 2013, Nyrstar a poursuivi l'exécution de Nyrstar2020, une initiative stratégique visant à donner à la Société les moyens de devenir, à long terme et durablement, le leader intégré de l'exploitation minière et de raffinage.

Lancée il y a trois ans, Stratégie en Action est une approche méthodique visant à intégrer notre stratégie dans chaque rouage de l'entreprise. Ce processus a permis à Nyrstar de bâtir une procédure de planification annuelle sérieuse qui répartit de manière transparente et mesurable la propriété et la responsabilité de la stratégie du Groupe dans chaque segment et chaque site. Chaque année, nous analysons de manière critique les priorités et les plans stratégiques afin de s'assurer que puissions réagir de manière appropriée à la conjoncture commerciale pour mener à bien notre mission stratégique. Nos priorités stratégiques pour 2013 portaient sur quatre grands piliers:

Appliquer le Nyrstar Way

Façonner notre culture unique au moyen de sept valeurs distinctes qui définissent notre manière de travailler.

Dégager la valeur inexploitée

Nyrstar estime que nos processus actuels ne permettent pas de retirer le maximum de valeur de nos ressources. Cette valeur ne peut être dégagée qu'en remettant continuellement en question la manière dont Nyrstar envisage et exploite ses produits et ses processus.

Permettre une croissance durable

Par croissance durable, il est entendu que Nyrstar va chercher à croître en optimisant ses actifs miniers et de fusion existants et en faisant de nouvelles acquisitions génératrices de valeur.

Tendre vers l'excellence dans tous nos actes

Nyrstar est une entreprise véritablement à l'écoute du marché, soucieuse d'améliorer continuellement l'ensemble de ses opérations et de ses fonctions.



RAPPORT DE GESTION

Stratégie en Action en 2014

En réponse à la présente conjoncture commerciale, nos priorités stratégiques pour 2014 sont axées sur les trois nouveaux piliers suivants :



TENIR PAROLE

Développer et appliquer des plans réalistes qui répondent aux besoins des parties prenantes.

Les principaux buts stratégiques de ce pilier sont de garantir que nos trois segments et les services centraux du groupe tiennent leurs engagements tout en assurant des performances de premier plan en matière de prévention des accidents et d'environnement.

SE TRANSFORMER POUR L'AVENIR

Exécuter les initiatives stratégiques pour garantir le développement futur de l'entreprise.

Les principaux buts stratégiques de ce pilier sont de veiller à ce que nous mettions l'accent sur l'innovation et la technologie dans notre entreprise, nous dégagions des possibilités de croissance pour générer de la valeur, nous construisions une entreprise orientée marché et, enfin, nous bâtissons et maintenons une entreprise où la collaboration est prisée.

EXPRIMER NOTRE POTENTIEL

Améliorer nos capacités en investissant dans nos collaborateurs et nos procédures.

Enfin, ce pilier est essentiel pour garantir que notre entreprise puisse respecter les premier et deuxième piliers. Ce pilier est axé sur le développement du potentiel de nos collaborateurs, les procédures et la culture afin que nous disposions d'un environnement favorisant la croissance et la transformation.

Nos plans stratégiques pour 2014 accordent une grande importance à notre engagement à réaliser nos plans, à transformer notre entreprise et à créer de la valeur pour nos parties prenantes tout en reconnaissant que nos collaborateurs, nos procédures et nos valeurs comme définies par le Nyrstar Way sont cruciaux pour notre succès en 2014 et au-delà.

RAPPORT DE GESTION

MODÈLE D'EXPLOITATION ET STRATÉGIE DE NYRSTAR

L'empreinte industrielle des actifs miniers et de fusion de Nyrstar offre une opportunité unique de capturer la valeur non réalisée et de mener à bien la mission stratégique qui nous est impartie : Tirer le meilleur profit des ressources minérales. En 2013, nous avons transformé notre entreprise en trois segments distincts générateurs de valeur: Mining (Mines), Metals Processing (Traitement des métaux) et Marketing, Sourcing & Sales (Commercialisation, approvisionnement et ventes) afin que la structure de l'entreprise soit plus en adéquation avec le développement des activités métalliques et minières de la Société. Cette nouvelle structure allègera les activités d'exploitation minière et de traitement des métaux, et permettra des synergies commerciales accrues dans l'ensemble de notre réseau intégré.

Outre les changements organisationnels, plusieurs initiatives ont été lancées en 2013 afin de jeter les bases d'un avenir durable sur le long terme pour Nyrstar. Le projet de transformation de la fonderie de Port Pirie en une usine de traitement et de récupération polymétallique ultramoderne, ce qui lui offrira l'opportunité de consolider et diversifier davantage les bénéfices du Groupe, a progressé.

Reconversion de Port Pirie

Comme annoncé en décembre 2012, Nyrstar a conclu un accord de principe afin de transformer la fonderie de Port Pirie en une usine de traitement et de récupération polymétallique ultramoderne, ce qui lui offrirait l'opportunité de consolider et diversifier davantage les bénéfices du Groupe. Nyrstar a finalisé le dossier d'investissement final en 2013, incluant les études techniques détaillées, et l'achèvement de l'étude de préfaisabilité. Nyrstar procède actuellement à l'étude de faisabilité finale, et fournira plus d'informations à ce propos dans le courant du premier trimestre de 2014.

Dans la foulée de la reconversion de Port Pirie, Nyrstar a lancé une analyse stratégique de ses activités de raffinage du zinc (Smelting Strategic Review) qui a mené à la réalisation d'un plan de transformation regroupant quelque 25 projets visant à capturer la valeur non réalisée contenue dans les matières résiduelles.

Analyse stratégique du segment Fusion

Suite à l'exécution d'une analyse stratégique approfondie de ses activités de fusion du zinc en 2013, Nyrstar a établi et fait valider par des tiers un plan de transformation regroupant environ 25 projets visant à capturer la valeur non réalisée contenue dans les matières premières possédées par Nyrstar. Nyrstar a procédé à son premier investissement dans le cadre de la transformation, et du premier projet du plan, en T4 2013 avec l'acquisition d'ERAS Metal (désormais Nyrstar Hoyanger). Nyrstar s'attend à ce que le séquencement des investissements supplémentaires se poursuive en 2014 et à ce que la transformation soit totalement terminée début 2017. Le cas échéant, Nyrstar pourrait être amené à poursuivre ces investissements sur une plus longue période de temps de manière à ce que les retours générés par les investissements antérieurs puissent financer des investissements à venir. Un tel calendrier pourrait voir les investissements débuter en 2014 et se poursuivre jusqu'à ce que la transformation soit achevée, fin 2019.

Nous avons également entrepris une analyse stratégique des actifs du segment minier afin d'améliorer les résultats opérationnels et financiers de ce segment.

Analyse stratégique du segment minier

Au second semestre de 2013, suite à la formation des trois segments opérationnels, Nyrstar a lancé une analyse stratégique de ses actifs miniers globaux. L'analyse se déroule en deux phases : premièrement, une phase de redressement préliminaire destinée à s'assurer que toutes les ressources produisent à leur plein potentiel, et deuxièmement, une phase plus stratégique qui sera liée spécifiquement au programme d'analyse stratégique du segment Fusion visant à maximiser les bénéfices que les deux programmes peuvent apporter. La première phase se poursuivra en 2014 pour faire en sorte que les optimisations soient durables



RAPPORT DE GESTION

et intégrées, alors que la seconde phase débutera au cours du second semestre de l'année afin de s'assurer que le segment Minier soit pleinement préparé pour les conclusions du programme stratégique du segment Fusion. Les programmes sont de nature opérationnelle et ne devraient pas nécessiter de capitaux.

Enfin, en 2013, nous avons créé une nouvelle équipe MSS chargée d'appuyer la mise en œuvre de l'accord d'enlèvement et de commercialisation conclu avec Noble, le projet pour le zinc européen et la stratégie commerciale globale.

Commercialisation, approvisionnement et ventes

La stratégie commerciale de Nyrstar consiste à travailler avec les segments Mines et Traitement des métaux pour créer, renforcer et maintenir l'avantage du pionnier afin d'obtenir les matières premières et les intrants nécessaires pour produire des produits qui seront commercialisés en utilisant notre connaissance approfondie des marchés et vendus avec des rendements supérieurs à la moyenne du marché. Durant l'année, plusieurs hauts dirigeants ont été nommés dans le nouveau segment Commercialisation, approvisionnement et ventes pour appuyer la mise en œuvre de l'accord d'enlèvement et de commercialisation conclu avec Noble, le plan pour le zinc européen et la stratégie commerciale globale.

L'exécution de cette stratégie repose sur quatre piliers interdépendants. L'équipe en charge des matières premières est chargée d'approvisionner les fonderies de Nyrstar en matières et de commercialiser et de négocier activement les concentrés. L'équipe responsable des produits regroupe les fonctions de commercialisation et de vente. Le service commercial prend des décisions fermes quant à savoir où, quand et à qui vendre les produits de manière à fournir le maximum d'impact sur les rendements en segmentant les marchés des métaux en centres de profit stratégiques. Les opportunités identifiées par l'équipe commerciale sont ensuite exécutées par l'équipe de vente. Ces deux piliers s'appuient sur deux équipes inter-fonctionnelles. L'équipe responsable de la chaîne d'approvisionnement permet à Nyrstar de maintenir des niveaux optimaux de fonds de roulement de matières premières et de métaux, permettant une production continue dans les sites de Nyrstar tout en limitant les coûts d'inventaire. L'équipe Optionalité et Couverture suit étroitement les tendances du marché pour exploiter les options qu'offre le marché des métaux et gérer activement les périodes de cotation des métaux pour maximiser les rendements. La stratégie prévoit également la recherche de marchés non traditionnels où écouter les produits de marque Nyrstar, comme en témoigne la vente directe de zinc de qualité de base sur le marché chinois réalisée par Nyrstar pour la première fois en T3 2013.

Pour ce qui est de l'avenir, nous n'ignorons pas que 2014 est une année importante pour Nyrstar et s'il existe des signes précurseurs d'amélioration de la situation sur les marchés où nous évoluons, nous sommes conscients de la nécessité de gérer avec prudence et rigueur l'entreprise de manière à la pérenniser. C'est dans cette optique que nous continuons à faire avancer activement la reconversion de Port Pirie et les initiatives identifiées à la suite de l'analyse stratégique du segment Fusion, en nous appuyant sur une stratégie de commercialisation, d'approvisionnement et de vente plus aboutie, et que nous attendons les résultats de l'analyse stratégique du segment minier. Nous continuons à exécuter la stratégie du Groupe et demeurons convaincus que notre empreinte industrielle exceptionnelle, les matières premières que nous possédons et notre orientation commerciale nous offriront une occasion unique de générer de la valeur pour nos actionnaires.

RAPPORT DE GESTION

ACTIONS

Évolution du cours du titre

Le cours du titre Nyrstar a reculé de 50 % en 2013. Sur la même période, l'indice MSCI World Metals and Mining a, quant à lui, progressé de 14 % et le cours annuel moyen du zinc a baissé de 2 %.

En moyenne, 623 509 actions se sont échangées quotidiennement en 2013, contre 1 036 883 en 2012, soit une baisse de 40 %. Le conseil d'administration a proposé aux actionnaires un dividende brut de 0,16 EUR par action et de structurer la distribution sous la forme d'une réduction de capital, ce qui traduit bien la confiance du conseil dans la solidité financière de la Société et les perspectives à moyen et à long termes des marchés dans lesquels elle évolue.

Capital social

Les actions ordinaires Nyrstar sont admises à la cotation sur la Bourse NYSE Euronext® de Bruxelles (symbole NYR BB) depuis le 29 octobre 2007. Au 31 décembre 2013, le capital social s'établissait à 370 649 145,92 EUR représentés par 170 022 544 actions ordinaires sans valeur nominale.

Obligations convertibles

Au 31 décembre 2013, la Société recensait pour 120 millions EUR d'obligations convertibles de premier rang non garanties, remboursables en 2014, et 120 millions d'obligations convertibles de premier plan non garanties, à échéance en 2018.

Les obligations à échéance en 2014 ont été émises en juillet 2009, à 100 % de leur montant en capital (50 000 EUR par obligation) et ont un taux d'intérêt nominal de 7 % par an. Le prix de conversion est actuellement de 5,91 EUR par action. Il existe actuellement en circulation pour 119,9 millions EUR d'obligations convertibles de premier plan non garanties à échéance en 2014. Si toutes les obligations devaient être converties en actions ordinaires au prix de conversion susmentionné, environ 20 287 648 nouvelles actions ordinaires seraient émises. Les obligations sont cotées en Bourse du Luxembourg et admises à la cote sur le marché Euro MTF de la Bourse du Luxembourg.

Les obligations à échéance en 2018 ont été émises en septembre 2013 à 100 % de leur montant en capital (100 000 EUR par obligation) et ont un taux d'intérêt nominal de 4,25 % par an. Le prix de conversion est actuellement de 4,9780 EUR par action. Il existe actuellement en circulation pour 120 millions EUR d'obligations convertibles de premier plan non garanties à échéance en 2018. Si toutes les obligations devaient être converties en actions ordinaires au prix de conversion susmentionné, environ 24 106 066 nouvelles actions ordinaires seraient émises. Les obligations sont cotées sur le marché libre (Freiverkehr) de la Bourse de Francfort et admises à la cote sur la Bourse de Francfort.

Structure de l'actionnariat

Conformément à la législation belge relative à la communication des participations importantes ainsi qu'aux statuts de la Société, toute personne acquérant au moins 3 % du total des droits de vote existants de la Société doit en informer à la fois cette dernière et l'Autorité belge des services et marchés financiers (la FSMA, qui a succédé le 1er avril 2011 à la CBFA (Commission bancaire, financière et des assurances).



RAPPORT DE GESTION

Une notification est également requise lorsqu'une personne acquiert au moins 5 %, 7,5 %, 10 %, 15 %, 20 % ou tout autre multiple de 5 % du total des droits de vote existants de la Société, ou lorsque, suite à la cession de titres, le nombre de droits de vote tombe sous l'un de ces seuils. La liste, ainsi qu'une copie de ces notifications, peuvent être obtenues sur le site de Nyrstar (www.nyrstar.com). Au 31 décembre 2013, sur la base des notifications reçues par la Société, les principaux actionnaires de la Société (c'est-à-dire les actionnaires détenant plus de 3 % du total des droits de vote) étaient:

Au 31 décembre 2013	Actions (en %)
Nyrstar NV	9,02%
Umicore NV	3,09%

Profil de l'actionnariat

L'actionnariat de Nyrstar se compose principalement d'investisseurs institutionnels au Royaume-Uni, en Belgique, en France, aux États-Unis et dans d'autres pays européens, de même que des investisseurs individuels belges.

Les actionnaires individuels belges représentent approximativement 40 % de l'actionnariat de base de Nyrstar. Les actionnaires institutionnels sont essentiellement situés en Belgique (33 %), aux États-Unis (18 %) et au Royaume-Uni (13 %). La majorité des investisseurs institutionnels sont soit ceux investissant dans la croissance à long terme, soit des investisseurs axés sur la valeur.

SOURCE : RAPPORT D'IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES ÉTABLI PAR THOMSON REUTERS À LA DEMANDE DE NYRSTAR EN SEPTEMBRE 2013

PRINCIPALES INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2013	2012
Nombre d'actions ordinaires émises	170 022 544	170 022 544
Nombre d'actions propres	15 338 431	7 345 826
Capitalisation boursière (au 31/12)	EUR 392 752 077	EUR 764 081 313
Bénéfice sous-jacent par action (12 mois au 31/12)	EUR (0,83)	EUR (0,55)
Dividende brut (proposé)	EUR 0	EUR 0,16
Cours de l'action (cours de clôture au 31/12)	EUR 2,31	EUR 4,49
Niveau le plus élevé de l'exercice (intra journalier)	EUR 4,72 (14/01/2013)	7,74 (08/02/12)
Niveau le plus bas de l'exercice (intra journalier)	EUR 2,03 (19/11/2013)	3,24 (25/07/12)
Nombre moyen d'actions échangées par jour (12 mois jusqu'au 31/12)	624 569	1 036 883
Flottant (au 31/12)	85%	85%
Taux de rotation du flottant (exercice complet)	112%	185%

SOURCE: EURNEXT

Politique de dividendes

En 2009, le Conseil d'administration a réexaminé la politique de la Société en matière de dividendes. Il en a conclu qu'à la lumière de la nouvelle stratégie adoptée par Nyrstar, une politique de dividendes définissant un ratio de distribution fixe n'était plus appropriée. La nouvelle politique de la Société a pour objectif de maximiser le rendement total pour l'actionnaire en combinant une appréciation du cours du titre et des dividendes, tout en maintenant des flux de trésorerie adéquats pour la croissance et l'exécution réussie de la stratégie de la Société.

RAPPORT DE GESTION

Politique de transparence

En tant que société de droit belge et afin de s'assurer que ses investisseurs disposent, comme il se doit, de toutes les informations gages de transparence, d'intégrité et de bon fonctionnement du marché, Nyrstar s'est dotée d'une politique de divulgation des informations.

Cette politique vise à garantir que les informations importantes dont Nyrstar a connaissance soient immédiatement communiquées au public. Elle a, en outre, pour but de veiller à ce que les informations divulguées soient justes et exactes, et permettent ainsi aux détenteurs d'actions Nyrstar, de même qu'au public en général, d'en évaluer l'impact sur la position, les activités et les résultats de Nyrstar.

Présentations aux investisseurs, aux analystes et à la presse

La réputation de Nyrstar dépend en grande partie de sa capacité à communiquer d'une façon à la fois cohérente et professionnelle avec toutes ses parties prenantes.

L'une des valeurs fondamentales de Nyrstar est d'être ouvert et honnête. C'est pourquoi nous nous efforçons de fournir une communication claire, ouverte et transparente à l'ensemble de nos parties prenantes. Nyrstar organise régulièrement des présentations à l'intention des investisseurs, des analystes et des médias afin de fournir des renseignements stratégiques, opérationnels et financiers, et de construire des relations solides.

Désireuse de donner aux analystes financiers, aux investisseurs et aux médias une idée plus précise de ses activités, Nyrstar a organisé ou pris part à plusieurs événements dans le courant de l'exercice.

Pour interagir avec ses actionnaires institutionnels, Nyrstar a présenté la Société lors d'événements organisés par Bank of America Merrill Lynch, BMO Capital Markets, Citi, Deutsche Bank, Exane BNP Paribas, Goldman Sachs, HSBC, ING, KBC Securities, Macquarie, Morgan Stanley, Petercam et Royal Bank of Canada (RBC). Nyrstar a également participé à de nombreuses tournées de présentation organisées à l'attention des investisseurs en Europe et en Amérique du Nord.

Courtages

En 2013, les maisons de courtage suivantes ont publié des études sur Nyrstar :

ABN Amro	Goldman Sachs	Petercam
Bank DeGroof	HSBC	Rabobank
Bank of America Merrill Lynch	ING	RBC
Citi	KBC Securities	Société Générale
Deutsche Bank	Macquarie	
Exane BNP Paribas	Morgan Stanley	

Proposition de distribution

Le conseil d'administration a pris la décision de ne pas proposer aux actionnaires une distribution pour l'exercice financier 2013, reflétant ainsi son engagement à soutenir les opportunités identifiées par les plans de croissance de la Société.



RAPPORT DE GESTION

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Production des segments Mines et Traitement des métaux conforme aux indications

- Le segment Mines a atteint les indications pour l'ensemble de l'exercice pour tous les métaux (hormis le plomb), bien que les chiffres soient en recul par rapport à 2012 en raison des défis opérationnels rencontrés.
- En S2 2013, la production du segment Traitement des métaux a établi un nouveau record semestriel. La production de zinc, soit approximativement 1088 kt, s'est ainsi située à l'extrême supérieure des indications pour tout l'exercice.

PRINCIPAUX CHIFFRES

	2013	2012
Production Mines		
Zinc en concentré (en milliers de tonnes)	285	312
Or (en milliers d'onces troy)	75,2	94,6
Argent (en milliers d'onces troy) ¹	4 746	5 517
Cuivre en concentré (en milliers de tonnes)	12,9	13,0
Production Traitement des métaux²		
Zinc (en milliers de tonnes)	1 088	1 084
Plomb (en milliers de tonnes)	179	158

RAPPORT D'ACTIVITÉ: SECTEUR MINIER

En 2013, la quantité de zinc en concentré produite dans les mines propres de Nyrstar (livraisons dans le cadre du contrat d'écoulement de zinc avec Talvivaara exclues) s'est élevée à environ 271 000 tonnes, ce qui est conforme aux indications pour tout l'exercice tablant sur 265 000 à 280 000 tonnes, même si ce chiffre est en recul de 4 % par rapport à 2012. La baisse de la production s'explique avant tout par une interruption de deux mois des activités d'exploitation minière dans la mine de Campo Morado en raison d'un problème de permis. La production totale de zinc en concentré a reculé de 9 % par rapport à 2012 à cause de la diminution du nombre de livraisons de concentré de zinc en provenance de Talvivaara dans le cadre de l'accord d'écoulement de zinc. La production de plomb en concentré a été inférieure aux indications et plus faible qu'en 2012, ce qui est en grande partie dû à un changement de production à la mine de Contonga, le plomb de qualité moindre étant compensé par du cuivre de qualité supérieure. Bien que touchée par l'arrêt survenu à Campo Morado, la production de cuivre en concentré a été conforme aux indications pour 2013 et inférieure à la production de 2012. La production d'argent³ a été conforme aux indications pour 2013 tablant sur 4,7 à 4,9 millions d'onces troy. Toutefois, elle a été inférieure de 14 % à celle de 2012. Cette différence s'explique par l'interruption à Campo Morado et par l'arrêt des activités à Coricancha en S2 2013. Les 75 200 onces troy d'or produites ont dépassé de peu les indications oscillant entre 65 000 et 75 000 onces troy. El Toqui a grandement contribué au doublement de la production d'or par Nyrstar entre S1 et S2 2013. L'interruption à Campo Morado et l'arrêt de l'activité à Coricancha ont cependant réduit de 21 % la production 2013 par rapport à 2012.

¹ 75 % de la production d'argent de Campo Morado est lié à un accord d'écoulement avec Silver Wheaton Corporation en vertu duquel USD 3,90/oz est payable. En 2013, Campo Morado a produit approximativement 1 156 000 onces troy d'argent.

² Inclut uniquement la production du segment Traitement des métaux. Production de zinc à Föhl, Galva 45 et Genesis.

³ 75 % de la production d'argent de Campo Morado est lié à un accord d'écoulement avec Silver Wheaton Corporation en vertu duquel USD 3,98/oz est payable. En 2013, Campo Morado a produit approximativement 1 156 000 onces troy d'argent.

RAPPORT DE GESTION

A la mine Campo Morado, la production 2013 de tous les métaux a souffert de l'arrêt provisoire des activités minières au cours du premier trimestre de l'année, de même que de l'annulation de l'autorisation d'utilisation d'explosifs du site pour une question administrative. Le problème a été réglé et d'importants travaux de maintenance sur le broyeur et le parc de véhicules réalisés pendant l'interruption ont permis de reprendre de manière ininterrompue les opérations en S2 2013, ce qui s'est traduit par la production de plus grandes quantités de tous les métaux en concentré par rapport au premier semestre 2013, malgré une diminution des teneurs de tête pour tous les métaux.

La mine Contonga a été temporairement touchée par une grève de deux semaines au cours du premier semestre 2013, un mouvement qui s'est traduit par une baisse des quantités de minerai broyé. En 2013, le site a exploité les couches du gisement situées plus bas qui contiennent des teneurs en cuivre supérieures, mais inférieures pour ce qui est du plomb et de l'argent. En S2 2013, la production de métal est restée stable par rapport à S1 2013, à l'exception du plomb, en baisse, et du cuivre, en augmentation, ce qui correspond à la réorientation du plan de mine vers les zones inférieures du gisement décidée par la direction.

En S2 2013, la direction de Coricancha a réévalué le modèle d'exploitation du site qui a été adapté en S1 2013 pour traiter les résidus historiques. La conjoncture moins favorable pour les cours des métaux précieux perdurant, les activités de la mine ont été arrêtées et la direction évalue différentes options pour le site, tout en ayant confié à un personnel réduit l'exécution d'activités d'entretien et de mise en conformité.

La mine El Mochito a enregistré des performances régulières en 2013, donnant un résultat pour l'ensemble de l'exercice 2013 en grande partie conforme à celui de 2012 pour tous les métaux. Les teneurs ont diminué, alors que les prochaines ressources à plus forte teneur sont préparées en vue de leur extraction future. Cela a, toutefois, été compensé par une hausse de 4 % du volume de minerai broyé en 2013.

La mine El Toqui a privilégié le zinc et le plomb en S1 2013 et la récupération des piliers à teneur élevée en or en S2 2013. La production d'or a donc été sensiblement plus élevée qu'en S1 2013. En 2013, les quantités de zinc, de plomb et d'argent métal ont dépassé celles produites en 2012. Cependant, la quantité globale d'or produite en 2013 a reculé de 21 % par rapport à 2012 en raison d'une teneur plus faible.

À la mine Langlois, la production de zinc en concentré pour 2013 a été de 8 % inférieure à celle de 2012 en raison de problèmes survenus en S1 2013 lors du passage des zones de préparation aux zones de production et des difficultés au niveau des ressources et de la formation qui ont retardé la capacité à exploiter constamment quatre zones minières. La direction du site a enregistré une hausse de 13 % des quantités de minerai broyé entre S1 et S2 2013. En 2013, la production de cuivre, d'argent et d'or métal a été du même ordre que celle de 2012.

En 2013, la mine Myra Falls a produit 41 % d'argent et 31 % d'or de plus qu'en 2012 à la faveur d'une hausse des teneurs moyennes. La production de zinc, de plomb et de cuivre contenus dans le concentré a baissé par rapport à 2012 parce que les teneurs ont diminué alors que le site prépare, conformément au plan de la mine, l'exploitation prochaine des gisements de minerai à plus forte teneur. Les quantités produites en S2 2013 ont été supérieures pour tous les métaux (en raison de teneurs plus élevées) à celles produites en S1 2013.

Les mines Tennessee ont produit en 2013 11 % de zinc en concentré de plus qu'en 2012 grâce à une hausse de 8 % des volumes de minerai traités sur les sites des East et Middle Tennessee, mais aussi d'une augmentation de la teneur moyenne du zinc et de sa récupération. À East Tennessee, les 16 % de hausse du volume de production sont aussi dus à une progression de 8 % de la teneur du zinc et, partant, à une récupération du broyeur moyenne plus élevée. Le site de Middle Tennessee a enregistré une dégradation de 5 % de la teneur moyenne du zinc entre 2012 et 2013. Toutefois, la plus grande quantité de minerai broyé a compensé cette baisse pour donner une hausse globale de 4 % de la production de zinc en concentré.



RAPPORT DE GESTION

Les livraisons de zinc en concentré venant de Talvivaara dans le cadre de l'accord d'écoulement du zinc ont chuté de plus de 50 % entre 2012 et 2013 en raison de problèmes opérationnels et de liquidités à la mine de Talvivaara, comme précisé dans le communiqué de Talvivaara datant du 15 novembre 2013 relativement à sa demande de réorganisation de l'entreprise. En 2013, la production de Talvivaara a continué de souffrir de l'effet prolongé de la présence excessive d'eau dans les tas de minerai plus anciens.

Mines

En milliers de tonnes sauf indication contraire	2013	2012
Total minerai broyé	6 960	6 924
Total concentré de zinc	511	564
Total concentré de plomb	24,3	28,6
Total concentré de cuivre	68,3	72,5
Zinc en concentré		
Campo Morado	25	40
Contonga	13	15
Coricancha	1	2
El Mochito	25	26
El Toqui	23	20
Langlois	36	39
Myra Falls	27	32
East Tennessee	71	61
Middle Tennessee	50	48
Tennessee Mines	121	109
Total des mines propres	271	282
Écoulement Talvivaara	14	30
Total	285	312
Plomb en concentré		
Contonga	0,3	1,5
Coricancha	0,2	0,8
El Mochito	11,6	12,4
El Toqui	1,2	0,4
Myra Falls	0,9	1,1
Total	14,2	16,2
Cuivre en concentré		
Campo Morado	4,9	5,6
Contonga	2,6	1,5
Coricancha	0,1	0,2
Langlois	2,0	2,0
Myra Falls	3,3	3,8
Total	12,9	13,0

RAPPORT DE GESTION

En milliers de tonnes sauf indication contraire	2013	2012
Or (en milliers d'onces troy)		
Campo Morado	11,7	15,9
Coricancha	2,6	11,5
El Toqui	41,3	51,6
Langlois	1,8	2,0
Myra Falls	17,8	13,6
Total	75,2	94,6
Argent (en milliers d'onces troy)		
Campo Morado	1 156	1 728
Contonga	306	450
Coricancha	164	491
El Mochito	1 637	1 627
El Toqui	141	113
Langlois	524	528
Myra Falls	818	580
Total	4 746	5 517

Indications de production

Les indications ci-dessous reflètent les attentes à ce jour de Nyrstar concernant la production de 2014. Il est important de souligner que la stratégie de Nyrstar vise en priorité à maximiser la valeur plutôt que la production et, partant, la répartition dans la production de ces métaux pourrait varier au fil de l'exercice en fonction des conditions en vigueur sur le marché. Nyrstar pourrait revoir ses chiffres en 2014 lors des prochaines revues d'activité, s'il apparaissait que les indications fournies ci-dessous devaient évoluer fortement.

Les indications de production pour 2014 sur l'ensemble du portefeuille d'actifs miniers de Nyrstar sont les suivantes :

Métal en concentré	Indications de production
Zinc (mines propres) *	280 000 à 310 000 tonnes
Plomb	15 000 à 18 000 tonnes
Cuivre	12 000 à 14 000 tonnes
Argent **	4 750 000 à 5 250 000 onces troy
Or	65 000 à 70 000 onces troy

* Exception faite des livraisons de zinc dans le cadre de l'accord d'écoulement avec Talvivaara.

** 75 % de la production d'argent de Campo Morado est lié à un accord d'écoulement avec Silver Wheaton Corporation en vertu duquel USD 3,90/oz seulement est payable.



RAPPORT DE GESTION

RAPPORT D'ACTIVITÉ : TRAITEMENT DES MÉTAUX

Le segment Traitement des métaux a produit approximativement 1 088 000 tonnes de zinc en 2013, ce qui situe la production à l'extrême supérieure des indications pour l'ensemble de l'exercice. Si la production en S1 2013 a été impactée par plusieurs arrêts pour maintenance planifiés, en S2 2013 la production a établi un nouveau record semestriel avec 569 000 tonnes environ, soit une hausse de 10 % par rapport au semestre précédent (519 000 tonnes).

La fonderie d'Auby a procédé à deux arrêts pour maintenance de son usine de zinc en S1 2013, limitant la production de zinc à 69 000 tonnes environ, contre 83 000 en S2 2013. La production d'indium métal a considérablement augmenté, passant de 13 tonnes en 2012 à 33 tonnes environ en 2013.

En S1 2013, la fonderie de Balen/Overpelt a effectué un important arrêt pour maintenance planifié, interrompant les activités du four de grillage, de l'usine d'acide et de la halle d'électrolyse, en respectant les délais et le budget impartis. De ce fait, la production de zinc métal en S2 2013 s'est élevée à 132 000 tonnes environ, soit une progression de 10 % par rapport au S1 2013 (120 000 tonnes).

La fonderie de Budel a, une fois encore, enregistré d'excellents résultats en 2013, produisant 275 000 tonnes de zinc métal, soit 7 % de mieux qu'en 2012. Cette hausse de la production en S2 2013 est en grande partie due aux améliorations apportées au processus d'électrolyse.

A Clarksville, la production de zinc métal en S2 2013 a grimpé de 16 % par rapport au S1 2013. Cela est en grande partie dû à l'arrêt de maintenance planifié du four de grillage et de l'usine d'acide de la fonderie opérée en S1 2013. Le site a continué à produire un résidu de lixiviation contenant du germanium (le germanium est utilisé dans les fibres optiques et les semi-conducteurs) en traitant le germanium contenu dans le concentré de zinc provenant de la Middle Tennessee Mine, dont la production a démarré en 2012.

Rapport d'activité : Traitement des métaux	2013	2012
Zinc (en milliers de tonnes)		
Auby	152	161
Balen/Overpelt	252	250
Budel	275	257
Clarksville	106	114
Hobart	272	272
Port Pirie	30	31
Total	1 088	1 084
Plomb (en milliers de tonnes)		
Port Pirie	179	158
Autres produits		
Cathodes de cuivre (en milliers de tonnes)	4	3
Argent (en millions d'onces troy)	17,9	13,8
Or (en milliers d'onces troy)	66	56
Indium (en tonnes)	33	13
Acide sulfurique (en milliers de tonnes)	1 389	1 388

RAPPORT DE GESTION

En S2 2013, la production de la fonderie de Hobart a augmenté de 7 % par rapport au S1 2013. Le premier semestre 2013 a été impacté par des températures locales records, ce qui a limité le rendement électrolytique en raison de réductions de puissance et d'un arrêt pour maintenance planifiée de l'un des fours de grillage. La production de zinc métal a été conforme au résultat enregistré en 2012.

La production de plomb à la fonderie de Port Pirie est passée de 158 000 tonnes en 2012, année marquée par un arrêt imprévu du haut fourneau, à 179 000 tonnes en 2013. De même, la production des autres métaux a également progressé en 2013 avec des productions de cuivre, d'argent et d'or augmentant respectivement de 33 %, 29 % et 18 % par rapport à 2012. En juillet 2013, l'unité d'agglomération et le haut fourneau ont été arrêtés pendant près d'une semaine pour effectuer des travaux de réparation. L'arrêt s'est parfaitement déroulé, et on estime son impact sur la production de plomb à quelque 6000 tonnes. Ses répercussions sur la production de zinc, de cuivre, d'argent et d'or devraient être plus limitées. L'arrêt pour maintenance planifiée de l'usine d'évaporation des scories de la fonderie de Port Pirie, prévu à l'origine pour le 4ème trimestre 2013, a été reporté au 1er trimestre 2014. Son impact sur la production de zinc a été estimé à quelque 600 tonnes.

Indications de production et arrêts planifiés

Nyrstar mise sur une production de 1 à 1,1 million de tonnes de zinc en 2014. Ce niveau de production repose sur la maximisation de l'EBITDA et de la génération de flux de trésorerie disponible dans le segment Traitement des métaux en ciblant l'équilibre optimal entre production et investissements de maintien.

Un certain nombre d'arrêts importants pour maintenance planifiés et budgétés sont prévus en 2014, ce qui aura un impact sur la production. Ces arrêts permettront aux fonderies de continuer à fonctionner selon des normes de sécurité et environnementales internes, de se conformer aux réglementations/normes externes et d'améliorer la fiabilité et le rendement du processus de production. Ces arrêts planifiés permettront qui plus est aux sites d'améliorer les étapes de production critiques. Des mesures sont prises afin de réduire l'impact sur la production de ces arrêts en constituant des stocks intermédiaires avant l'arrêt et de gérer l'arrêt de manière opportune et efficace. L'impact estimé de ces arrêts sur la production de 2014, qui a été pris en compte pour déterminer les indications concernant le zinc métal pour 2014, est indiqué ci-dessous :

Arrêts planifiés en 2014 dans le segment Traitement des métaux

Fonderie et phase de production concernées	Période et durée	Impact estimé
Port Pirie - usine d'évaporation des scories	T1 : 3 semaines	Aucun à 1 000 tonnes de zinc
Balen - four de grillage F4	T2 : 3 semaines	Aucun
Hobart - four de grillage 5	T2 : 3 semaines	6 000 tonnes de zinc
Clarksville - four de grillage et usine d'acide	T3 : 1 à 2 semaines	Aucun à 1 000 tonnes de zinc
Balen - four de grillage F5	T4 : 1 à 2 semaines	Aucun
Auby - four de grillage	T4 : 2 semaines	Aucun
Port Pirie - usine de plomb	T4 : 3 semaines	Aucun à 500 tonnes de zinc



RAPPORT DE GESTION

RAPPORT D'ACTIVITÉ: COMMERCIALISATION, APPROVISIONNEMENT ET VENTES

En avril 2013, Nyrstar a conclu un arrangement avec Glencore concernant la résiliation de l'accord d'enlèvement des métaux de qualité de base pour le zinc produit par Nyrstar dans l'Union européenne. La résiliation de l'accord fait partie du train de mesures correctives fixées par la Commission européenne dans le cadre de la fusion de Glencore avec Xstrata Plc, qui date de mai 2013. Dans le cadre de cette procédure, Nyrstar a entrepris un processus structuré afin de déterminer la ou les voies les plus appropriées pour commercialiser et vendre le zinc de qualité de base produit dans ses fonderies européennes.

Nyrstar a annoncé le 1^{er} octobre 2013 avoir conclu un accord d'enlèvement et de commercialisation stratégique avec le groupe Noble portant sur la commercialisation et la vente d'une partie substantielle du zinc de qualité de base produit dans ses fonderies européennes. Cet accord porte sur 200 000 tonnes par an de zinc métal de qualité de base.

La quantité restante de zinc européen (quelque 150 000 tonnes) non commercialisée en vertu du contrat d'enlèvement et de commercialisation avec Noble est, depuis le 1er janvier 2014, activement commercialisée et vendue par Nyrstar dans des marchés traditionnels et non traditionnels.

La vente du zinc et du plomb de qualité de base produits par les fonderies de Nyrstar situées en dehors de l'Union européenne (Clarksville, Hobart et Port Pirie) se poursuivra normalement en vertu de l'accord d'enlèvement conclu avec Glencore Xstrata.

RAPPORT DE GESTION

ANALYSE DU MARCHÉ

Un environnement commercial difficile en raison de vents macroéconomiques contraires soutenus et de la morosité des cours des métaux de base.

- A l'exception de brèves embellies début et fin 2013, les métaux de base ont surtout été caractérisés par une évolution hésitante en 2013.
- L'amélioration des conditions économiques mondiales et l'appréciation du dollar ont entraîné une forte dépréciation des métaux précieux en 2013.
- Le cours du zinc a atteint en moyenne USD 1909/t, en repli de 2 % par rapport à 2012 (USD 1946/t) et les cours moyens du plomb pour l'exercice ont progressé d'un peu moins de 4 %, tandis que les cours des métaux précieux se sont davantage dépréciés avec les cours moyens de l'or et de l'argent encaissant respectivement des reculs de 15 et 23 %.
- Frais de traitement (FT) de référence 2013 largement supérieurs aux conditions fixées pour 2012, les FT de référence augmentant de près de 11 %.
- Amélioration de la base de coûts du raffinage en raison de la faiblesse du dollar australien, s'échangeant en moyenne à 0,73 pour 1 euro (comparé à 0,81 en 2012), mais résultat global atténué par le taux de change Euro/dollar qui a atteint en moyenne 1,33 pendant l'exercice contre 1,28 en 2012.

Prix moyens ⁷	2013	2012
Taux de change (EUR/USD)	1,33	1,28
Prix du zinc (USD/tonne, règlement comptant)	1 909	1 946
Prix du plomb (USD/tonne, règlement comptant)	2 141	2 061
Prix du cuivre (USD/tonne, règlement comptant)	7 322	7 950
Prix de l'argent (USD/t.oz, cote AM LBMA)	23,79	31,15
Prix de l'or (USD/t.oz, cote AM LBMA)	1 410	1 662

Taux de change

L'euro s'est apprécié de près de 4 % par rapport au dollar américain, bien que la tendance ait été ponctuée de brèves périodes de faiblesse lors de l'émergence de craintes concernant la dette souveraine européenne. Si cette évolution a été négative sur le plan de l'EBITDA, elle a eu un effet de rééquilibrage pour l'Europe. Celle-ci, qui misait exagérément sur les exportations, privilégie désormais une croissance induite par la consommation, ce qui a conduit à une reprise de la demande industrielle européenne.

Métal de base : résumé

La reprise de la croissance économique dans le monde développé a été préjudiciable aux métaux de base car les flux d'investissement ont délaissé les métaux de base au profit des actions et le dollar index s'est apprécié. De plus, le changement de gouvernement et le ralentissement de la croissance de l'économie chinoise ont provoqué une certaine tiédeur vis-à-vis des métaux industriels et, de ce fait, les prix sont en grande partie restés dans la même fourchette pendant la majeure partie de l'année.

⁷ Les prix du zinc, du plomb et du cuivre sont des moyennes des prix pour règlement comptant au jour le jour au LME. Les prix de l'argent et de l'or sont des moyennes des cotations quotidiennes matinales LBMA.



RAPPORT DE GESTION

Zinc

Le prix moyen du zinc a fléchi de 2 %, passant de USD 1946/t en 2012 à USD 1909/t en 2013. Si les cours du zinc sont restés dans la même fourchette de prix pendant la majeure partie de l'année, les principaux secteurs d'utilisation finale ont continué de croître à un bon rythme, Wood Mackenzie estimant la croissance de la consommation mondiale à 4 % en 2013. L'offre de zinc a souffert d'une interruption de la production des fonderies en dehors de la Chine et une forte demande à l'importation sur le marché chinois a induit un arbitrage favorable pendant la majeure partie de l'année. Cela s'est traduit par une hausse des primes globales pendant une grande partie de l'exercice. Aidé en partie par l'annonce de la fermeture anticipée de la mine de zinc Century, le zinc a enregistré un mieux en décembre.

Plomb

Avec une appréciation de près de 4 %, le cours moyen du plomb a connu une hausse modeste en 2013. La demande des secteurs d'utilisation finale a progressé à une cadence soutenue sur une base globale, bien que la croissance ait ralenti, passant de 4,9 % en 2012 à 3,6 % en 2013, d'après les estimations de Wood Mackenzie. Les perspectives sont plus positives car la croissance de la consommation devrait grimper à 4,6 % en 2014. Les perspectives à moyen terme se caractérisent par des pénuries au niveau de l'offre, une réglementation environnementale plus stricte et des déficits sur les marchés raffinés, ce qui alimente une hausse des prix.

Cuivre

En 2013, le prix moyen du cuivre a été de USD 7322/t, soit une baisse de 8 % par rapport aux USD 7950/t en 2012. Wood Mackenzie estime que la consommation globale de cuivre, qui comprend l'utilisation directe de rebuts, aura augmenté de 5,6 % en 2013, ce qui constitue un net progrès par rapport à une croissance presque nulle de la consommation en 2012. Cela s'est traduit par un resserrement important du marché du cuivre raffiné en 2013. Si le marché des concentrés de cuivre est excédentaire, la production des mines de cuivre reste confrontée à des difficultés et des interruptions, et cela continue à soutenir les prix.

Or et argent

L'augmentation de la confiance concernant la croissance mondiale, de même qu'un dollar américain plus fort, ont créé une pression à la baisse sur les métaux précieux, le cours moyen de l'or ayant dégringolé de 15 % en 2013. De 2012 à 2013, les prix moyens de l'argent se sont dépréciés de quelque 24 % avec l'affaiblissement de la demande industrielle en argent.

Acide sulfurique

En 2013, les prix obtenus par Nyrstar sur les ventes d'acide sulfurique, qui sont majoritairement basés sur des contrats plutôt que sur le marché au comptant, ont considérablement baissé, passant d'une moyenne de USD 80 la tonne en S1 2013 à USD 40 la tonne en moyenne en S2 2013. Le marché de l'acide sulfurique a souffert d'une concurrence accrue avec la chute des prix du soufre, due en grande partie à une diminution de la demande en engrains en Inde et en Chine. Nyrstar s'attend à ce que le marché de l'acide sulfurique reste tendu en 2014, les prix devant être inférieurs à ceux observés en S2 2013.

RAPPORT DE GESTION

ANALYSE FINANCIÈRE

EBITDA fondamental du Groupe de 185 millions EUR, en recul de 16 % par rapport à 2012 (221 millions EUR)

- EBITDA du segment Traitement des métaux de 149 millions EUR, entraîné par une hausse des primes réalisées et la comptabilisation des 45 millions EUR d'indemnité de rupture versés par Glencore, en partie compensé par une baisse des prix de l'acide
- EBITDA du segment minier de 78 millions EUR, influencé négativement par une diminution des cours du cuivre, de l'argent et de l'or, un certain nombre de défis opérationnels rencontrés en S1 2013 et une réduction substantielle des livraisons en provenance de Talvivaara en S2 2013
- Importantes économies grâce au projet Lean, 43 millions EUR à la fin de 2013 ; en passe d'atteindre l'objectif fixé, soit 75 millions EUR d'économies d'ici la fin de 2014
- Couvertures stratégiques des cours du zinc, de l'or et de l'argent, compensant en partie le contexte défavorable des cours des métaux

PAT de (195) millions EUR impacté par des dépréciations et des reprises sur dépréciation

- Réduction de valeur de 194 millions EUR (après impôts) liée à des dépréciations dans un certain nombre de sites miniers
- Reprise de 139 millions EUR (après impôts) de réduction de valeur historique (2008) dans les fonderies de Balen et Port Pirie en raison d'améliorations de l'évaluation de ces deux actifs, résultant d'une réduction des coûts de l'énergie et d'une perspective plus favorable pour le cours des métaux par comparaison avec 2008
- Nette amélioration du PAT en S2 2013 par comparaison avec S1 2013 avant l'impact des dépréciations et des reprises sur dépréciation
- Aucune réduction de valeur de l'accord d'écoulement de zinc conclu avec Talvivaara en 2013 : Nyrstar participe activement au processus de réorganisation de l'entreprise de Talvivaara
- Le conseil d'administration a pris la décision de ne pas proposer aux actionnaires une distribution pour l'exercice financier 2013, reflétant ainsi son engagement à soutenir les opportunités identifiées par les plans de croissance de l'entreprise

Situation financière solide et importantes marge de liquidité engagée inutilisée et encaisse

- Endettement net de 670 millions EUR (756 millions EUR à la fin de S1 2013)
- Marge de liquidité engagée inutilisée et encaisse de 721 millions EUR à la fin de 2013
- Refinancement réussi des obligations de 120 millions EUR à échéance en 2014 avec de nouvelles obligations convertibles d'un montant de 120 millions EUR venant à échéance en 2018 à des conditions intéressantes
- Grâce à une approche disciplinée des dépenses d'investissement, diminution considérable des dépenses d'investissement de 200 millions EUR, soit 19 % de moins qu'en 2012, les situant à l'extrême inférieure des indications pour l'exercice

L'EBITDA fondamental du Groupe est passé de 221 millions EUR en 2012 à 185 millions EUR en 2013. Cette baisse résulte en partie des variations à la baisse des cours des matières premières, en particulier l'argent, le cuivre et l'or qui ont diminué sur une base annuelle moyenne de 24 %, 8 % et 15 % respectivement. D'une année à l'autre, le prix moyen annuel du zinc a aussi reculé de 2 % en dollars américains et de 5 % en euros en raison de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar. De plus, la baisse des quantités produites dans le segment minier a contribué à la réduction de l'EBITDA fondamental.



RAPPORT DE GESTION

Des événements opérationnels, comme les deux mois d'arrêt annoncés précédemment survenus à Campo Morado au premier semestre, des difficultés opérationnelles à Myra Falls et dans les mines Middle Tennessee, ainsi que de plus faibles livraisons de concentré de zinc en provenance de Talvivaara, ont tous eu des répercussions défavorables sur les bénéfices du Groupe pour l'exercice. De plus, le résultat de 2012 avait bénéficié d'une contribution de 24 millions EUR résultant de la récupération, du traitement et de la vente de matières argentifères à la fonderie de Port Pirie.

Le bénéfice de la couverture stratégique à court terme des cours du zinc, de l'or et de l'argent, qui a contribué à l'EBITDA à hauteur de 36,4 millions EUR (se reporter à la section Couverture stratégique des cours des métaux ci-dessous), mais aussi la comptabilisation des 45 millions EUR d'indemnité de résiliation reçus par Nyrstar pour avoir mis fin au volet européen de l'accord d'enlèvement des métaux de qualité de base conclu entre Nyrstar et Glencore, ont partiellement compensé la pression baissière des cours et les événements opérationnels qui se sont produits en 2013.

Les frais de traitement de référence pour 2013 ont été fixés à USD 212 par tonne métrique sèche, sur la base de USD 2000, soit USD 21 de plus que les conditions arrêtées pour 2012. Les 261 millions EUR de produit net tiré des frais de traitement pour 2013 au niveau du Groupe représentent une hausse de 23 millions EUR par rapport à 2012, résultant en grande partie d'une diminution des charges liées aux frais de traitement due à des volumes de production en baisse en 2013. Dans le segment Traitement des métaux, le produit issu des frais de traitement est resté stable sur une base annuelle en raison de la compensation de l'augmentation du produit tiré des frais de traitement des contrats de référence par des achats de matières plus complexes, qui ont généré plus de valeur au niveau du métal gratuit et des sous-produits, en dehors des contrats-cadres.

Les (195) millions EUR de perte après impôts enregistrés en 2013, comparés à une perte de (96) millions EUR en 2012, sont le résultat d'une diminution de l'EBITDA fondamental du Groupe (en baisse de 35 millions EUR par rapport à 2012), de la charge d'impôt sur le résultat pour 2013 de 11 millions EUR (en progression de 26 millions EUR par rapport au produit d'impôt sur le résultat pour 2012 de 15 millions EUR), résultant de gains découlant de la reprise sur réduction de valeur ayant une incidence fiscale dans le segment Traitement des métaux, et de charges financières nettes de 99 millions EUR pour 2013 (en hausse de 6 millions EUR par rapport à 2012), en raison de la hausse des autres charges financières, parmi lesquelles le coût de l'exécution de la couverture stratégique à court terme des cours des métaux. Les charges d'amortissement ont légèrement augmenté (2 millions EUR) au cours de l'année. (Le résultat de 2012 a bénéficié de la cession d'entités mises en équivalence à hauteur de 27 millions EUR).

Le résultat pour 2013 inclut une réduction de valeur non liquide nette avant impôt de 20 millions EUR (18 millions EUR en 2012), comprenant une charge de 203 millions EUR sur les actifs miniers de Nyrstar, une charge de 25 millions EUR sur les valeurs et entités mises en équivalence non essentielles et des reprises sur réduction de valeur partielles liées aux actifs Traitement des métaux de Nyrstar pour un gain de 207 millions EUR.

Les principaux événements qui ont conduit à la diminution des valeurs récupérables des opérations minières et des pertes de valeur connexes ont été avant tout l'introduction de l'impôt sur les mines au Mexique à Campo Morado, l'interruption des opérations à Coricancha et à Puccarajo au Pérou sans plan de redémarrage complet des activités dans un futur proche et les répercussions de la baisse des cours des métaux précieux. Les tests de dépréciation ont débouché sur une réduction de valeur complète du goodwill de Nyrstar comptabilisé antérieurement.

En 2013, Nyrstar a estimé la valeur récupérable pour tous les actifs du segment Traitement des métaux. À la suite de ces estimations de la valeur récupérable, Nyrstar a renversé des réductions de valeur précédemment comptabilisées durant l'exercice se terminant le 31 décembre 2008 se rapportant à la fonderie de Balen (148,9 millions EUR) et la fonderie de Port Pirie (58,5 millions EUR). Dans les deux cas, la reprise sur dépréciation a été réalisée après ajustement pour tenir compte des amortissements cumulés qui auraient été comptabilisés si les dépréciations de 2008 n'avaient pas été comptabilisées.

RAPPORT DE GESTION

La reprise sur dépréciation à la fonderie de Balen a été motivée par les progrès constants des résultats d'exploitation de la fonderie depuis 2008, particulièrement en ce qui concerne les taux de récupération du zinc et les coûts énergétiques qui, combinés aux perspectives favorables pour le cours du zinc, fournissent des preuves objectives que les montants récupérables des actifs à Balen sont supérieurs à leur valeur comptable après reprise de la réduction de valeur de 2008. La reprise sur dépréciation à la fonderie de Port Pirie est due au projet prévu de transformation de Port Pirie, un programme d'investissement qui changera de façon significative la nature des capacités d'exploitation de cette fonderie de plomb primaire pour en faire une unité de récupération polymétallique de classe mondiale, augmentant la capacité de génération de trésorerie de Port Pirie. L'estimation de la valeur récupérable de Port Pirie tient compte de toutes les dépenses d'investissement liées au projet et le taux d'actualisation appliqué inclut une prime pour les risques de construction. D'après les résultats des tests de dépréciation, les sommes récupérables des actifs de Port Pirie dépassent leur valeur comptable après reprise de la réduction de valeur de 2008.

PRINCIPALES INFOS FINANCIÈRES

En millions EUR sauf indication contraire	2013	2012
Chiffre d'affaires du Groupe	2 824	3 070
EBITDA ⁴	185	221
EBITDA Mines ⁴	78	129
EBITDA Traitement des métaux ⁴	149	135
EBITDA Autres et éliminations ⁴	(43)	(44)
 Résultat d'exploitation avant éléments exceptionnels	 46	 6
Perte de l'exercice	195	96
EBITDA/t Groupe ⁵	135	158
EBITDA/t Mines ⁶	274	413
EBITDA/t Traitement des métaux ⁷	118	109
BPA fondamental (EUR) ⁸	0,83	0,44
BPA de base (EUR)	1,27	0,57
Investissements	200	248
 Flux de trésorerie et endettement net	 	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	299	362
Endettement net/(trésorerie), fin de l'exercice	670	681
Ratio d'endettement ⁹	43,5%	36,9%

⁴ Toutes les références à l'EBITDA dans le tableau ci-dessus concernent l'EBITDA fondamental. Les mesures fondamentales excluent les éléments exceptionnels liés aux mesures de restructuration, aux charges transactionnelles liées aux M&A, à la dépréciation des actifs, au produit ou charges significatifs découlant des dérivés incorporés comptabilisés selon la norme IAS 39 et d'autres éléments découlant d'événements ou transactions clairement distincts des activités ordinaires de Nyrstar. Le BPA fondamental ne tient pas compte de l'incidence fiscale sur les ajustements fondamentaux. L'EBITDA fondamental du Groupe pour 2012 a été recalculé (précédemment 220 millions EUR) suite à l'adoption par Nyrstar de la norme comptable internationale IAS 19R (voir les notes des États financiers intermédiaires consolidés abrégés de Nyrstar pour la période se clôturant le 31 décembre 2013)

⁵ EBITDA fondamental du Groupe par tonne de zinc en concentré et de zinc produite

⁶ EBITDA fondamental du segment minier par tonne de zinc en concentré produite

⁷ EBITDA fondamental du segment traitement des métaux par tonne de zinc produite

⁸ Les mesures fondamentales excluent les éléments exceptionnels liés aux mesures de restructuration, à la dépréciation des actifs, aux produits ou charges significatifs découlant des dérivés incorporés comptabilisés selon la norme IAS 39 et d'autres éléments découlant d'événements ou transactions clairement distincts des activités ordinaires de Nyrstar. Le BPA fondamental ne tient pas compte de l'incidence fiscale sur les ajustements fondamentaux.

⁹ Ratio d'endettement : endettement net par rapport à endettement net plus capitaux propres à la fin de l'exercice



RAPPORT DE GESTION

MINES

En 2013, l'EBITDA fondamental du segment minier a reculé de 40 % par comparaison avec 2012, influencé défavorablement par la dégradation des cours du cuivre, de l'argent et de l'or, ainsi que l'interruption imprévue des activités à la mine de Campo Morado pendant deux mois en T1 2013, l'arrêt des opérations à la mine de Coricancha en S2 2013 (principalement en raison de la baisse des prix des métaux précieux) et d'une diminution substantielle des livraisons effectuées dans le cadre du contrat d'écoulement de zinc avec Talvivaara.

MINES

En millions EUR sauf indication contraire	2013	2012
Frais de traitement	(76)	(100)
Contribution du métal payable	335	403
Sous-produits	173	226
Autres	13	(20)
Résultat brut fondamental	445	509
Coûts du personnel	(140)	(135)
Coûts d'énergie	(49)	(47)
Autres charges	(178)	(198)
Coûts d'exploitation fondamentaux	(367)	(380)
EBITDA fondamental	78	129
EBITDA fondamental/t	274	413

Le résultat brut fondamental du segment minier s'est monté à 445 millions EUR en 2013, 13 % de moins qu'en 2012. Du fait de la diminution du volume de concentré de zinc produit, les charges liées aux frais de traitement du segment minier ont reculé de 24 % pour s'établir à 76 millions EUR. La contribution du métal payable a baissé de 17 % parallèlement à la diminution de la quantité de zinc en concentré produite et donc vendue. Les contributions des sous-produits à la marge brute, qui représentent 40 % environ du total, ont diminué de 23 % en 2013 du fait de la tendance à la baisse importante des cours du cuivre, de l'argent et de l'or, mais aussi d'événements opérationnels. Les deux mois d'interruption à Campo Morado ont impacté les quantités de cuivre, d'argent et d'or, alors que l'arrêt des activités à Coricancha a considérablement amputé la part dans le produit tiré des métaux précieux. Le poste Autre résultat brut des mines s'est élevé à 13 millions EUR et inclut les gains tirés des couvertures stratégiques des prix pour 2013.

Le chiffre d'affaires a également été impacté par des ajustements de prix à la valeur du marché. Ces ajustements comptables imposent à Nyrstar de réévaluer les factures impayées au 31 décembre 2013 aux cours pratiqués à cette date. Au 31 décembre 2013, les factures impayées couvraient approximativement 9200 tonnes de zinc en concentré payable, 160 tonnes de plomb en concentré payable, 2100 tonnes de cuivre en concentré payable, 300 000 onces troy d'argent payable et 7000 onces troy d'or payable.

Le coût d'exploitation C1¹⁰ moyen du zinc pour les mines de zinc de Nyrstar (l'accord d'écoulement de zinc de Talvivaara inclus) a été de USD 1515 la tonne de zinc payable en 2013, soit un recul de 26 % par rapport à 2012 (USD 1199). Les mêmes facteurs que ceux ayant eu un impact négatif sur le résultat brut du segment minier, à savoir des cours du cuivre, de l'argent et de l'or moins élevés qui ont considérablement réduit les prix des sous-produits et des événements opérationnels, ont également eu des répercussions fâcheuses sur le coût d'exploitation C1 moyen du zinc. De plus, les impacts négatifs sur les quantités de zinc payable ont été enregistrés dans les mines où les coûts sont plus faibles (Talvivaara et Campo Morado), ce qui a eu pour effet d'accroître la pondération vers les mines nord-américaines, où les coûts sont plus élevés, comme Langlois et Tennessee, poussant de ce fait le coût d'exploitation C1 du zinc à la hausse.

¹⁰ Brook Hunt définit les coûts d'exploitation C1 de la manière suivante : coûts d'exploitation minière, du broyage et de la concentration du minerai, frais administratifs et généraux, redevances immobilières et de production sans lien avec le résultat ou les bénéfices, frais de traitement liés au concentré de métal et frais de transport et de marketing moins la valeur nette des sous-produits.

RAPPORT DE GESTION

CED USD/tonne mineraï broyé	2013	2012
Campo Morado	100	81
Contonga	71	85
El Mochito	65	59
El Toqui	83	73
Langlois	133	116
Myra Falls	137	115
Tennessee Mines	38	42
CED moyen/tonne mineraï broyé	67	68

Le coût d'exploitation direct moyen du segment minier en dollars américains par tonne de mineraï broyé pour 2013 (excluant Talvivaara) a été inférieur de 1 % à celui de 2012, malgré une hausse importante à Campo Morado à la suite des deux mois d'interruption des activités d'exploitation minière en S1 2013. L'arrêt des opérations à Coricancha a eu une incidence négative sur le coût par tonne broyée car les coûts d'entretien et de maintenance fixes ont continué de s'accumuler en S2 2013. (Les chiffres de Coricancha sont exclus du tableau ci-dessus en raison de l'absence de mineraï broyé.)

Après avoir supporté des coûts fixes pendant deux mois en S1 2013 sans avoir traité de mineraï, Campo Morado a diminué de 38 % le CED/tonne broyé en mettant l'accent sur la productivité et la réduction des coûts.

À la mine de Contonga, la direction a réduit de 16% les coûts d'exploitation par tonne broyée en 2013 grâce à un effort de réduction agressive des coûts. Au bénéfice d'une meilleure productivité et d'une réduction ciblée des coûts, le CED/tonne broyée des mines Tennessee s'est amélioré de 10 % entre 2012 et 2013.

Le CED par tonne broyée à El Mochito, El Toqui et Myra Falls a crû au second semestre de 2013 en raison de coûts de main-d'œuvre uniques.

La mine de Langlois, après de faibles quantités de mineraï broyées en S1 2013 dues aux difficultés opérationnelles mentionnées plus haut, a augmenté la quantité de mineraï broyée et réduit les coûts d'exploitation en S2 2013, ce qui a permis une amélioration globale de 21 % d'un semestre à l'autre.

Le 30 avril 2014, Nyrstar publiera sa déclaration de réserves et ressources pour le segment minier en même temps que la première déclaration de gestion intermédiaire.



RAPPORT DE GESTION

TRAITEMENT DES MÉTAUX

En ce qui concerne l'EBITDA fondamental, le segment Traitement de métaux a enregistré un résultat de 149 millions EUR en 2013, ce qui représente une hausse de 10 % par rapport à 2012 (135 millions EUR). Cette augmentation résulte principalement de la hausse des primes réalisées par rapport à 2012 et de la comptabilisation des 45 millions EUR de frais de résiliation (inclus dans Autres charges et produits) perçus en compensation de l'accord par Nyrstar de mettre fin au volet européen de son contrat d'enlèvement des métaux de qualité de base avec Glencore, compensé en partie par la baisse des prix de l'acide.

En millions EUR sauf indication contraire	2013	2012
Frais de traitement	337	338
Métal gratuit	244	242
Primes	127	115
Sous-produits	215	221
Autres	(111)	(64)
Résultat brut fondamental	813	852
Coûts du personnel	(207)	(218)
Coûts d'énergie ¹¹	(272)	(275)
Autres charges et produits ¹²	(185)	(224)
EBITDA fondamental	(664)	(717)
EBITDA fondamental	149	135
EBITDA fondamental/t¹³	118	109
Coûts fondamentaux/t¹⁴	524	577

Le résultat 2012 a également profité de la contribution de l'identification, la récupération et la vente de matières argentifères à la fonderie de Port Pirie (contribution à l'EBITDA fondamental en 2012 de 24 millions EUR (inclus dans Autres)).

Le résultat brut fondamental s'est contracté de 5 %, passant de 852 millions EUR en 2012 à 813 millions en 2013. Le résultat brut a été impacté par un euro fort qui, sur une base annuelle moyenne, s'est apprécié de 3,4 % par rapport au dollar entre 2012 et 2013.

Le produit tiré des frais de traitement pour le zinc et le plomb est resté relativement stable, passant de 338 millions EUR en 2012 à 337 millions EUR en 2013. Si les frais de traitement de référence pour le zinc pour 2013 ont été fixés à USD 212 par tonne métrique sèche, sur la base de USD 2000 (USD 21 au-delà des conditions 2012), le mélange de concentrés consommés en 2013 comprenait une part supérieure de matières plus complexes achetées en dehors des contrats-cadres. La hausse du produit tiré des frais de traitement des contrats de référence a, en conséquence, été contrebalancée par davantage d'achats hors contrats-cadres. Partant, le produit total des frais de traitement est resté dans le même ordre de grandeur que celui enregistré en 2012.

Les 244 millions EUR de contribution du métal gratuit ont été conformes aux résultats de 2012 car des niveaux similaires de production de zinc et des volumes supérieurs de production de plomb ont été compensés par une légère baisse des prix du zinc.

Malgré le contexte macroéconomique morose de 2013, les primes réalisées sur les métaux de qualité de base et les produits d'alliage de zinc et de plomb de spécialité ont augmenté par rapport à 2012. Cela a donné un résultat brut gagné sur les primes de 127 millions EUR, soit une hausse de 10 % par rapport à 2012 (115 millions EUR).

La contribution du résultat brut des sous-produits en 2013 s'est élevée à 215 millions EUR, un repli de 3 % par rapport aux 221 millions EUR engrangés en 2012. Cette baisse est due à la combinaison de la baisse des cours du cuivre, de l'or et de l'argent, de même

¹¹ Les coûts d'énergie n'incluent pas le gain net / (la perte nette) résultant des dérivés énergétiques intégrés de la fonderie de Hobart

¹² En S1 2013, sont inclus les 45 millions EUR de frais de résiliation reçus en compensation de l'accord par Nyrstar de mettre fin au volet européen de son accord d'enlèvement des métaux de qualité de base avec Glencore

¹³ Calculé sur la base de l'EBITDA fondamental par segment et de la production totale de zinc commercial et de plomb commercial.

¹⁴ Calculé sur la base du total des coûts d'exploitation directs par segment, du résultat et de la production totale de zinc commercial et de plomb commercial.

RAPPORT DE GESTION

qu'à celle des prix de l'acide, baisse en partie compensée par la hausse des volumes de production par rapport à 2012 pour le cuivre, l'or, l'argent et l'indium.

Le résultat brut du poste Autres s'est établi à (111) millions EUR, soit une progression de 73 % par rapport à 2012. Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation des coûts de transport et la contribution en 2012 à hauteur de 24 millions EUR de matières argentifères à la fonderie de Port Pirie.

Le coût par tonne (de zinc et de plomb) du segment Traitement des métaux, soit 524 EUR, s'est amélioré de 9 % par rapport à 2012 (577 EUR). Cela est principalement dû à la comptabilisation des 45 millions EUR d'indemnité (inclus dans Autres charges et produits) et à l'affaiblissement du dollar australien par rapport à l'euro en 2013. Environ 40 % des coûts du segment Traitement des métaux sont libellés en dollars australiens. En conséquence, l'affaiblissement du dollar australien par rapport à l'euro en 2013 a eu un effet positif sur les coûts totaux en euros du segment Traitement des métaux.

AUTRES ET ÉLIMINATIONS

L'EBITDA fondamental du poste Autres et éliminations s'est monté à (43) millions EUR en 2013, en ce compris l'élimination des profits inter-segments non réalisés (pour les matières vendues dans le Groupe par le segment Traitement des métaux), un gain net de 0,8 million EUR venant des unités non essentielles et d'autres coûts du Groupe. Ce résultat est conforme à celui des années antérieures.

INVESTISSEMENTS

Les investissements se sont élevés à quelque 200 millions EUR en 2013, soit une diminution de 19 % par rapport à 2012 (248 millions EUR). En 2013, les dépenses ont figuré à l'extrême inférieure des indications pour la totalité de l'exercice (200 à 230 millions EUR).

Les 97 millions EUR de dépenses dans le segment minier réalisées en 2013 constituent une diminution importante de 25 % par rapport à 2012. Les dépenses de maintien et de conformité en 2013 se sont réduites à quelque 52 millions EUR, soit une diminution de 7 % par rapport à 2012, en raison d'une meilleure gestion du capital dans le segment minier. 42 millions EUR ont été alloués aux opérations d'exploration et de reconnaissance, soit 39 % de moins qu'au semestre précédent, et 3 millions EUR aux dépenses de croissance.

Dans le segment Traitement des métaux, les 96 millions EUR d'investissements en 2013 ont reculé de 15 % par rapport à 2012 (113 millions EUR). Ce chiffre comprend les quelque 75 millions EUR de dépenses consenties pour des opérations de maintien et de conformité et des arrêts, notamment plusieurs arrêts pour maintenance planifiés et réussis dans les fonderies. 17 millions EUR ont été consacrés à des projets de croissance organique, dont l'étude d'investissement finale pour la transformation de Port Pirie, l'augmentation de la capacité d'indium à Auby et l'exécution réussie d'un projet de simplification du processus électrolytique à Auby.

Environ 7 millions EUR ont, par ailleurs, été investis dans d'autres unités et services centraux du Groupe.

Les indications pour les investissements en 2014 sont les suivantes :

Segment	Catégorie	EUR million
Mines	Maintien et conformité	40 - 45
	Exploration et reconnaissance et croissance	65 - 75
	Total	105 - 120
Traitement des métaux	Maintien et conformité	75 - 80
	Croissance	15 - 40
	Reconversion de Port Pirie	75 - 85
	Total	160 - 215
Groupe	Total	265 - 335



RAPPORT DE GESTION

FLUX DE TRÉSORERIE ET ENDETTEMENT NET

En 2013, les flux de trésorerie liés à l'activité ont généré 299 millions EUR de rentrées, dont 124 millions de recettes résultant des activités d'exploitation avant variation du fonds de roulement.

En 2013, les 191 millions d'euros de sorties de trésorerie liées aux opérations d'investissement concernent en grande partie des dépenses d'investissement. Suite à l'émission réussie d'obligations convertibles de premier plan non garanties, à échéance en 2018, pour une somme au principal de 120 millions EUR, les rentrées de trésorerie liées aux opérations de financement en 2013 se sont montées à 9 millions EUR, contre des sorties de 133 millions EUR en 2012. Au 31 décembre 2013, la totalité de la ligne de crédit multidevises renouvelable pour le financement structuré des matières premières de Nyrstar n'avait pas été utilisée (également entièrement inutilisée au 31 décembre 2012).

L'endettement net au 31 décembre 2013 s'est élevé à 670 millions EUR (contre 681 millions au 31 décembre 2012), avec un ratio d'endettement de 43,5 %¹⁵ fin décembre 2013 contre 36,9 % fin décembre 2012.

FISCALITÉ

Nyrstar a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013 de 11,1 millions EUR, ce qui représente un taux d'impôt effectif de 6 % (13,3 % pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2012). Le taux d'impôt est impacté par des sommes non déductibles liées aux réductions de valeur engagées par le Groupe, la comptabilisation de pertes fiscales non comptabilisées précédemment et de différences temporaires et un précompte mobilier non récupérable.

AUTRES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2013

Distribution de capital

Le 7 février 2013, le conseil d'administration a proposé de distribuer aux actionnaires la somme (brute) de 0,16 EUR par action, et de structurer la distribution sous la forme d'une réduction de capital avec remboursement du capital libéré. La proposition a été présentée lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 24 avril 2013. Le quorum requis pour l'examen et le vote des objets à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire n'a pas été réuni. Une deuxième assemblée générale extraordinaire s'est donc tenue le 23 mai 2013 et la proposition a été approuvée. Comme la distribution est structurée sous la forme d'une réduction de capital avec remboursement du capital versé, le versement dépendait de la procédure spéciale de protection des créanciers définie à l'article 613 du Code belge des sociétés. Le 13 juin 2013, l'approbation de la distribution de capital a été publiée au Moniteur belge. La date de détachement du dividende avait été fixée au 9 août 2013, avec une date de versement arrêtée au 14 août 2013.

Talvivaara

En raison de difficultés financières et opérationnelles continues à la mine Sotkamo de Talvivaara en 2013, les livraisons de zinc en concentré venant de Talvivaara au S2 2013 ont considérablement baissé par rapport au S1 2013 (de 30 kt au S1 2013 à 14 kt au S2).

L'état des liquidités de Talvivaara s'est encore dégradé au S2 2013 et l'entreprise a lancé une procédure de réorganisation de la Talvivaara Mining Company Plc le 29 novembre 2013, et entrepris une restructuration de la Talvivaara Sotkamo Ltd le 17 décembre 2013. Nyrstar participe désormais activement avec plusieurs parties intéressées au processus de réorganisation de l'entreprise de Talvivaara.

Il existe de grandes incertitudes concernant l'issue du processus de réorganisation de Talvivaara. Nous avons également une préoccupation constante quant à la capacité de Talvivaara à remplir ses obligations en vertu de l'accord d'écoulement du zinc. Nyrstar n'est pour l'instant pas en mesure d'estimer l'issue la plus probable de la réorganisation et ses répercussions sur la valeur comptable de l'accord.

¹⁵ Ratio d'endettement : endettement net par rapport à endettement net plus capitaux propres à la fin de l'exercice.

RAPPORT DE GESTION

Arrangement avec Glencore concernant l'accord d'enlèvement des métaux de qualité de base et la participation

Le 16 avril, Nyrstar annonçait être parvenu à un accord négocié avec Glencore (aujourd'hui Glencore Xstrata) en ce qui concerne son accord d'enlèvement des métaux de qualité de base pour la vente et la commercialisation du zinc de qualité de base produit par Nyrstar dans l'Union européenne, et la participation de 7,79 % dans Nyrstar que détient Glencore. Cet accord découle de l'obligation pour Glencore de mettre fin à ces aspects de sa relation avec Nyrstar tel que le prévoit le train de mesures correctives fixées par la Commission européenne dans le cadre de la fusion entre Glencore et Xstrata. L'arrangement prévoit que d'ici au 31 décembre 2013, Nyrstar cessera de vendre à Glencore du zinc de qualité de base produit dans les fonderies de Nyrstar situées dans l'Union européenne (Auby, Balen/Overpelt et Budel). Glencore a, à cet égard, accepté de verser à Nyrstar une indemnité de rupture d'un montant de 44,9 millions EUR. La vente du zinc et du plomb de qualité de base produits dans les fonderies de Nyrstar situées en dehors de l'Union européenne (Clarksville, Hobart et Port Pirie) se poursuivra normalement en vertu de l'accord d'enlèvement. Glencore a également accepté de vendre à Nyrstar la totalité de la participation de Glencore, soit environ 7,79 % d'actions ordinaires, pour un montant de 3,39 EUR par action (soit un déport de 10 % environ par rapport au cours moyen pondéré en volume des cinq derniers jours de cotation et de 5 % par rapport au cours de clôture de l'action des actions Nyrstar le 15 avril 2013), pour une contrepartie totale en espèces de 44,9 millions EUR. Nyrstar détient toujours les actions acquises sous la forme d'actions propres et cherchera le moment venu à les céder à des investisseurs appropriés.

Couverture stratégique des cours des métaux

Comme annoncé dans notre première Déclaration intermédiaire de gestion pour 2013, Nyrstar a conclu en T1 2013 des accords de couverture stratégique à court terme sur les prix du zinc. Ces couvertures, qui sont valables pour les deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2013, portent sur 20 000 tonnes de zinc par mois. En T2 2013, elles garantissaient à Nyrstar un prix pour le zinc oscillant entre USD 2100/t et USD 2200/t pour 60 000 tonnes de métal. Pour T3 et T4, elles lui assurent un prix entre USD 2100/t et USD 2200/t pour 120 000 tonnes de zinc. Si le prix devait excéder USD 2400/t, Nyrstar bénéficierait de la hausse.

La conclusion de ces accords de couverture a coûté au total USD 7 millions environ, une somme incluse dans les charges financières. Ensuite, en juin, Nyrstar a conclu des couvertures stratégiques en ce qui concerne les prix de l'or et de l'argent pour le second semestre de 2013. Les couvertures pour le troisième trimestre de 2013 portaient sur une production d'approximativement 1 million d'onces troy d'argent et 19 000 onces troy d'or et garantissaient à Nyrstar un prix de USD 22,41 par once troy d'argent et de USD 1383 par once troy d'or. Les couvertures pour le quatrième trimestre de 2013 portent sur une production d'approximativement 0,6 million d'onces troy d'argent et 17 000 onces troy d'or et garantissent à Nyrstar les mêmes prix que la couverture pour le troisième trimestre. De plus, si les cours de l'argent et de l'or dépassaient respectivement USD 25 par once troy et USD 1500 par once troy, Nyrstar bénéficierait de la hausse.

L'objectif de tels accords à court terme était d'augmenter la rentabilité de l'entreprise, par exemple en fournissant un appui financier ciblé aux actifs de Nyrstar ou en tirant profit des niveaux de prix sur le marché. Nyrstar a mis en place une vaste structure de gouvernance afin de s'assurer que les accords de couverture sur les prix du zinc et d'autres métaux soient conformes à un cadre solide de risque et de rémunération et que toutes les décisions relatives à la conclusion ou à la dénonciation d'une telle position de couverture soient prises par un Comité de gestion du risque lié aux prix des métaux (Metal Price Risk Committee).

Émission réussie de 120 millions EUR d'obligations convertibles à échéance en 2018

Le 17 septembre 2013, Nyrstar a émis avec succès des obligations convertibles de premier plan non garanties, à échéance en 2018, pour une somme au principal de 120 millions EUR. Les obligations ont été émises à 100 % de leur montant en capital et ont un taux d'intérêt nominal de 4,25 % par an, payable semestriellement en mensualités égales à terme échu. Le prix de conversion est de 4,9780 EUR par action et il a été fixé avec une prime de 35 % par rapport au cours de référence de l'action de 3,6874 EUR, à savoir le cours moyen pondéré en volume des actions ordinaires de la Société sur la Bourse Euronext de Bruxelles entre le lancement et la fixation du prix.

Les obligations ont été placées par l'intermédiaire d'une procédure de book-building accélérée auprès d'investisseurs institutionnels en dehors des États-Unis conformément à la Regulation S prise en application de l'U.S. Securities Act uniquement, et sont cotées sur le marché libre (Freiverkehr) de la Bourse de Francfort.



RAPPORT DE GESTION

Accord de commercialisation stratégique européen pour le zinc de qualité de base avec Noble et prise de participation de 1 % de Noble dans Nyrstar

Le 1^{er} octobre 2013, Nyrstar a conclu un accord d'enlèvement et de commercialisation stratégique avec le groupe Noble portant sur la commercialisation et la vente de 200 000 tonnes par an de zinc de qualité de base SHG (Special High Grade) et CGG (Continuous Galvanising Grade) produit dans ses fonderies européennes. D'une durée de quatre ans, l'accord est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, et prévoit que Nyrstar sera payé au prix du marché, recevra en sus une prime de référence par tonne de zinc et bénéficiera d'un mécanisme de partage des bénéfices en cas de hausse du cours. Pour Nyrstar, cet accord marque une première étape dans l'exécution d'un plan européen concernant le zinc visant à commercialiser activement le produit de Nyrstar pour accroître les possibilités en ce qui concerne les clients, l'éventail de produits et les territoires couverts qui devraient produire des marges plus élevées.

Cet accord découle d'un processus structuré entrepris par Nyrstar en T2 et T3 2013 afin de déterminer la ou les voies les plus appropriées pour commercialiser et vendre le zinc de qualité de base produit dans ses fonderies européennes. Cette initiative a été déclenchée par la fin du volet européen de l'accord d'enlèvement des métaux de qualité de base avec Glencore Xstrata. Au cours de ces tractations, Nyrstar a jugé que la meilleure façon de commercialiser son zinc de qualité de base européen passait par une approche à plusieurs canaux. En conséquence, le nouveau segment Commercialisation, approvisionnement et ventes vend, commercialise et finance directement les 160 000 tonnes (environ) restantes de zinc de qualité de base produit en Europe avec un certain nombre d'acteurs du marché.

Noble s'est également engagé à acquérir 1 700 225 actions ordinaires auto-détenues de Nyrstar, ce qui représente 1 % du total des actions, pour un prix de 3,76 EUR par action (une prime de 5 % par rapport au cours moyen pondéré en volume des trois derniers jours de cotation des actions Nyrstar au 27 septembre 2013), pour une contrepartie totale en espèces de 6,4 millions EUR.

Proposition de distribution

Le conseil d'administration a pris la décision de ne pas proposer aux actionnaires une distribution pour l'exercice financier 2013, reflétant ainsi son engagement à soutenir les opportunités identifiées par les plans de croissance de l'entreprise.

SENSIBILITÉS

Les variations des prix des métaux, des taux de change et des frais de traitement ont continué d'influencer fortement les résultats de Nyrstar en 2013. Les sensibilités aux variations de ces paramètres sont indiquées dans le tableau ci-dessous, qui précise l'impact estimé d'un changement de chacun des paramètres sur l'EBITDA fondamental pour l'ensemble de l'exercice de Nyrstar sur la base des résultats réels et d'un profil de production pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013.

12 mois au 31 décembre 2013

Paramètre	Variable	EBITDA estimé annualisé
Impact en millions EUR		
Prix du zinc	+/- USD 100/t	+28 / -28
Prix du plomb	+/- USD 100/t	+2 / -2
Prix du cuivre	+/- USD 500/t	+6 / -6
Prix de l'argent	+/- USD 1/toz	+4 / -4
Prix de l'or	+/- USD 100/toz	+6 / -6
USD / EUR	+/- EUR 0,01	+18 / -18
AUD / EUR	+/- EUR 0,01	-3 / +3
Frais de traitement zinc	+/- USD 25/tms ¹⁶	+28 / -28
Frais de traitement plomb	+/- USD 25/tms	+5 / -5

¹⁶ tms = tonnes métriques sèches de concentré

RAPPORT DE GESTION

Les sensibilités susmentionnées ont été calculées en modélisant les résultats opérationnels fondamentaux 2013 de Nyrstar. Chaque paramètre est basé sur une valeur moyenne observée pendant cette période et a été ajusté séparément pour déterminer l'impact annualisé sur l'EBITDA.

Ces sensibilités :

- dépendent des volumes de production et de l'environnement économique observé pendant la période de référence ;
- ne reflètent pas la variation simultanée de plusieurs paramètres ; leur addition peut entraîner une estimation imprécise des résultats financiers ;
- sont exprimées comme des valeurs linéaires dans une fourchette déterminée. En dehors de l'intervalle retenu pour chaque variable, l'incidence des changements peut sensiblement différer des résultats mentionnés.

Ces sensibilités ne doivent pas être appliquées aux résultats de Nyrstar pour une période antérieure et peuvent ne pas être représentatives de la sensibilité de l'EBITDA à l'une des variations pour une période ultérieure.



RAPPORT DE GESTION

SÉCURITÉ, SANTE, ENVIRONNEMENT, EFFECTIFS ET SOCIÉTÉ

Effectifs

Chez Nyrstar, nous pensons que les personnes constituent les bases de notre succès. Nous encourageons l'élaboration et l'application de programmes qui permettent à nos collaborateurs de donner la plénitude de leurs moyens au bénéfice mutuel des personnes et de l'entreprise. Le recrutement et la rétention des talents sont l'une des priorités de la Société.

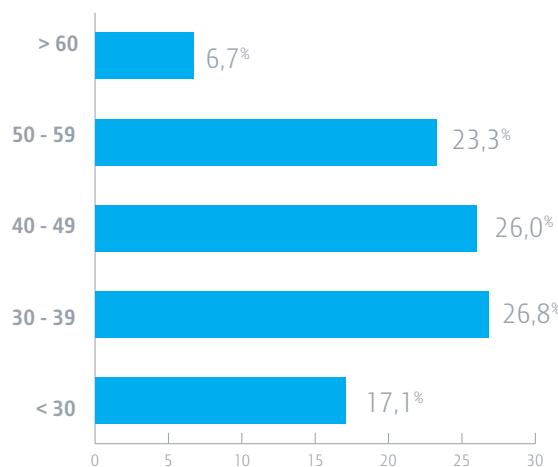
Effectifs mondiaux par répartition géographique

(données en fin d'exercice)

Site	2013	2012
Australie	1 236	1 233
Europe	1 487	1 453
Continent américain	3 876	4 284
Total	6 599	6 970

Effectifs mondiaux par tranche d'âges

(fin 2013)



Notre approche en matière de gestion des personnes part du Nyrstar Way qui définit les comportements que nous attendons de tous les employés de Nyrstar. Dans le cadre du Nyrstar Way, nous nous engageons à entretenir des relations ouvertes et honnêtes avec nos employés, et nous cherchons à être cohérents, justes et transparents dans nos rapports avec eux. Nous pensons que le Nyrstar Way et les comportements qu'il induit vont non seulement appuyer la mise en œuvre de nos stratégies essentielles,

RAPPORT DE GESTION

mais aussi créer une culture qui nous permettra d'attirer et de conserver des collaborateurs de talent. La mise en pratique des comportements promus par le Nyrstar Way est évaluée dans le cadre de notre procédure annuelle d'évaluation des performances et constitue un élément essentiel de notre régime incitatif annuel.

Il est crucial pour notre réussite que nous disposions des bonnes personnes avec les bonnes compétences. En 2013, nous avons lancé en Espagne un programme de recrutement ciblé visant à attirer des professionnels qualifiés de l'industrie minière pour nos opérations en Amérique du Sud. En plus de nos efforts de recrutement, nous avons mis en place plusieurs programmes de perfectionnement destinés à appuyer le développement professionnel et la formation continue de notre personnel. Certains de ces programmes sont décrits plus en détail ci-dessous.

Le soutien aux droits fondamentaux de l'homme fait partie intégrante de notre façon de travailler. Nous sommes déterminés à respecter les droits que confère la Déclaration relative aux droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail à nos employés. Conformément à cet engagement, nous reconnaissons et respectons le droit à la liberté d'association pour nos employés. Plusieurs de nos sites disposent d'un ensemble de conventions de travail collectives et réglementées individuellement. Cela ne touche cependant pas les droits des employés à choisir de se syndiquer. En 2013, environ 60 % de nos effectifs étaient couverts par des conventions collectives. Plus de 98 % de nos collaborateurs travaillent à temps plein. Les mêmes conditions de travail standards s'appliquent cependant aussi bien aux employés à temps plein qu'à ceux travaillant à temps partiel. Sur le plan de l'action collective, la mine de Contonga a connu une grève de deux semaines au premier semestre de 2013. Aucune autre action collective d'envergure n'a eu lieu en 2013.

Sécurité et santé

Se prémunir de tout préjudice est l'une des valeurs fondamentales de Nyrstar et nous sommes déterminés à préserver l'innocuité de nos activités et à gérer de manière proactive les risques et ce, dans le respect de nos employés et de l'environnement. En 2013, le taux de lésions comptabilisables (RIR) de Nyrstar est resté presque stable à 9 contre 8,3 en 2012. Cela confirme la diminution considérable (37 %) enregistrée en 2012. Après une baisse de 50 % en 2012, la fréquence des accidents du travail entraînant une perte de temps (LTIR) a augmenté de 20 % en 2013, passant de 2,8 en 2012 à 3,4.

Malheureusement, malgré tous les efforts déployés par Nyrstar en matière de prévention des accidents, deux employés de l'entreprise sont décédés des suites de leurs blessures en mars et en septembre 2013 pendant leur travail dans la mine de Campo Morado et celle de Contonga. Les situations à risque ont été auditées dans toutes les mines pour éviter la répétition de tels cas. Nous savons que tout le monde peut se tromper et que même les meilleurs commettent des erreurs (fautes, écarts ou glissades). En conséquence, la fonderie Nyrstar de Hobart a lancé un programme pilote d'évaluation des performances humaines qui intègre de nouvelles convictions, pensées, mesures et outils dans notre système de gestion de la sécurité et de la santé existant. Ce programme, qui a été accueilli favorablement par l'équipe de direction et le personnel, est axé sur le développement de compétences et d'aptitudes visant à permettre à nos collaborateurs de reconnaître, prévoir et prévenir les situations propices aux erreurs.

Dans le segment Traitement des métaux, aucun accident de travail entraînant une perte de temps n'a été enregistré à Auby pendant 18 mois. Les écarts de performance entre les fonderies ont considérablement diminué grâce à la vigueur du réseau de prévention des accidents et de l'échange de bonnes pratiques entre les sites. Le nombre de cas impliquant une activité limitée ou un accident du travail entraînant une perte de temps (DART) a été inférieur à 5 (4,8) à la fin de l'exercice. Un audit de la santé et de la sécurité à l'échelle de l'entreprise a été réalisé dans les fonderies dans le cadre de notre Assurance Program. Dans le secteur minier, Myra Falls a décroché le prix John T. Ryan, qui récompense les performances en matière de sécurité pour l'ensemble de la Colombie britannique. Un plan de retour aux règles fondamentales a été lancé dans toutes les mines dans le but de jeter les bases d'un système de gestion et d'une culture solide prônant la santé et la sécurité.



RAPPORT DE GESTION

Fréquence des accidents du travail entraînant une perte de temps

(par million d'heures prestées)

Site	2013	2012*	2011
Fonderies - Australie	3,1	1,9	2,9
Fonderie - Continent américain	1,4	4,7	2,7
Fonderies - Europe	2,5	1,8	2,5
Mines - Amérique du Nord	3,5	3,1	7,1
Mines - Amérique du Sud	4,0	3,2	5,0
Total	3,4	2,8	4,2

* Données mises à jour

Fréquences des lésions comptabilisables

(par million d'heures prestées)

Site	2013	2012*
Fonderies - Australie	6,3	5,0
Fonderie - Continent américain	14,2	11,0
Fonderies - Europe	7,1	6,6
Mines - Amérique du Nord	15,2	19,2
Mines - Amérique du Sud	8,1	6,5
Total	9,0	8,3

* Données mises à jour

Environnement

Les activités minières et métallurgiques affectent inévitablement l'environnement, et la limitation des impacts environnementaux constitue l'un des principaux défis pour notre industrie. À l'instar de nos pairs, les risques environnementaux exigeant notre plus grande attention concernent l'énergie et les changements climatiques, l'eau, les émissions dans l'air et les déchets. Conscients de l'importance des performances environnementales pour le succès de notre entreprise, nous prenons la gestion de ces risques très au sérieux et la gérance environnementale responsable fait partie intégrante de nos plans d'affaires, de nos systèmes de gestion et de la prise de décisions opérationnelles quotidiennes.

Tous les sites Nyrstar sont tenus d'appliquer des systèmes de gestion de l'environnement (SGE) en adéquation avec les éléments de gestion SHEC de Nyrstar. Ces SGE permettent d'améliorer continuellement les performances en matière environnementale en veillant à ce que les impacts sur l'environnement soient compris, maîtrisés et soumis à des contrôles et examens réguliers. Les systèmes implantés dans les fonderies de Nyrstar sont en outre certifiés conformes à la norme ISO 14001 définissant les critères d'un système de gestion de l'environnement.

Les incidents environnementaux comptabilisables nous permettent de mesurer précisément le respect de la réglementation et se définissent comme un événement de non-conformité dont doivent être informées les autorités en charge de l'environnement. Au total, 34 incidents environnementaux comptabilisables ont été documentés en 2013, ce qui représente une nette amélioration (- 37 %) par rapport aux 54 incidents comptabilisés en 2012. Ce meilleur bilan en matière de conformité est attribuable au renforcement des procédures de mise en conformité avec la réglementation et à l'efficacité des mesures d'amélioration mises en œuvre en réponse aux événements survenus en 2012.

RAPPORT DE GESTION

Incidents environnementaux comptabilisables¹



¹ Les chiffres pour 2012 et 2013 incluent toutes les mines et fonderies de Nyrstar ; les chiffres de 2011 incluent toutes les fonderies et les Tennessee Mines.

Société

Le Nyrstar Way définit la façon dont nous devons nous comporter dans nos rapports avec les populations locales et les autres parties prenantes. En appliquant le Nyrstar Way, nous nous engageons à tenir parole, à se prémunir de tout préjudice, à être ouvert et honnête et à créer de la valeur. Ces engagements reflètent la façon dont nous faisons des affaires et tous les collaborateurs de Nyrstar sont tenus de les adopter.

Notre SHEC Management Framework définit les procédures en matière d'interaction avec les parties prenantes, de communication avec celles-ci et de consultation de celles-ci qui doivent être mises en place dans tous les sites Nyrstar. L'application de ces procédures sur les sites est axée sur la compréhension et le contrôle des risques sociaux pouvant affecter les opérations de Nyrstar et les communautés au sein desquelles nous sommes actifs. Une attention particulière est attachée à la recherche et l'exploitation des opportunités qui se présentent à nos sites pour améliorer la capacité locale et produire des avantages socio-économiques.

L'interaction de Nyrstar avec les populations locales et autres parties prenantes ayant en majorité lieu au niveau du site, il convient de veiller à ce que nos équipes de direction locales et les spécialistes de l'action sociale communautaire aient la compétence et la fibre sociale requises. En 2013, nous avons recruté des spécialistes externes pour travailler main dans la main avec nos sites latino-américains. L'objet de cette collaboration était de renforcer les compétences de gestion communautaire de notre personnel et de définir des plans d'action afin d'améliorer nos programmes et procédures de gestion communautaire.

Rapport de développement durable 2013 de Nyrstar

Nyrstar publie un Rapport de développement durable distinct dans lequel est dressé notre bilan en la matière durant la dernière année. Cette année est la sixième année que nous présentons un rapport public sur les questions de développement durable. Le Rapport de développement durable peut être téléchargé depuis notre site Web : <http://www.nyrstar.com/sustainability/>.



DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Nyrstar SA (la « Société ») a établi cette déclaration de gouvernance d'entreprise conformément au Code belge de gouvernance d'entreprise du 12 mars 2009.

Conformément à l'article 96 du Code belge des sociétés, cette déclaration de gouvernance d'entreprise est intégrée au rapport annuel du conseil d'administration, du 5 février 2014, sur les comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013.

La Société applique les neuf principes de gouvernance d'entreprise repris dans le Code belge de gouvernance d'entreprise.

La Société respecte les dispositions stipulées dans le Code belge de gouvernance d'entreprise, sauf indication contraire dans la charte de gouvernance d'entreprise ou dans cette déclaration de gouvernance d'entreprise.

Charte de gouvernance d'entreprise

La Société a adopté le 5 octobre 2007 une charte de gouvernance d'entreprise conformément au Code belge de gouvernance d'entreprise du 12 mars 2009.

La charte de gouvernance d'entreprise décrit les principaux aspects de la gouvernance d'entreprise de Nyrstar, y compris sa structure de gouvernance, le mandat de son conseil d'administration et de ses comités, ainsi que d'autres sujets importants.

La charte de gouvernance d'entreprise peut être consultée, de même que les articles qui s'y rapportent, sur le site web de la Société, dans la section réservée aux investisseurs (<http://www.nyrstar.com/about/Pages/corporategovernance.aspx>). Le conseil d'administration a approuvé la charte initiale le 5 octobre 2007. Des versions actualisées ont été approuvées le 18 mars 2008, le 11 décembre 2009, le 24 février 2010 et le 26 juillet 2011. La dernière version en date a été approuvée par le conseil d'administration le 5 février 2014.

La définition d'une bonne gouvernance d'entreprise varie en fonction de l'évolution du contexte d'une société et des normes internationales de gouvernance d'entreprise. Elle doit être adaptée pour correspondre à ce contexte variable. Le conseil d'administration entend mettre la charte de gouvernance d'entreprise à jour aussi souvent que nécessaire afin d'y répercuter les modifications apportées à la gouvernance d'entreprise de la Société.

Code de déontologie

Si Nyrstar opère dans le cadre de normes, lois, réglementations et politiques internes professionnelles applicables, elle reconnaît également que ces normes, lois, réglementations et politiques internes ne régissent pas tous les types de comportement. En conséquence, Nyrstar a adopté un code de déontologie pour l'ensemble de son personnel et de ses sites. Ce code de déontologie est inspiré du Nyrstar Way. Il fournit également un cadre de référence permettant aux sites de Nyrstar d'élaborer des directives plus spécifiques pour répondre à des problématiques locales et territoriales. Nyrstar a également instauré un programme de développement du code de déontologie qui appuie ce code et qui vise à sensibiliser davantage les différents acteurs à certains aspects de risque particulier pour nos activités. Ce programme de développement comprend des modules de formation élaborés spécialement pour les employés de Nyrstar. Ces modules de formation sont dirigés par le Compliance Officer (administrateur chargé de la conformité) de Nyrstar avec l'aide d'experts locaux (si nécessaire). Si des employés rencontrent des problèmes ou éprouvent des inquiétudes (par exemple, s'ils craignent que d'autres ne respectent pas la lettre et l'esprit du code de déontologie), ils peuvent soulever ces questions et partager leurs inquiétudes avec leur superviseur ou manager ou avec le Compliance Officer de Nyrstar. Le code de déontologie est disponible sur le site web de Nyrstar (www.nyrstar.com).

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Conseil d'administration et comité de direction

Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des membres du conseil d'administration de la Société et de leurs mandats au cours de l'année 2013:

Nom	Fonction principale au sein de la Société	Type d'administrateur	Début du mandat	Fin du mandat
Julien De Wilde ⁽¹⁾	Président	Non exécutif, indépendant	2007	2014
Roland Junck	Administrateur délégué, administrateur	Exécutif	2007 (2009 Administrateur délégué)	2015
Peter Mansell ⁽²⁾	Administrateur	Non exécutif, indépendant	2007	2013
Karel Vinck	Administrateur	Non exécutif, indépendant	2007	2015
Ray Stewart	Administrateur	Non exécutif, indépendant	2007	2014
Oyvind Hushovd	Administrateur	Non exécutif, indépendant	2009	2016
Carole Cable	Administrateur	Non exécutif, indépendant	2013	2017

(1) Au travers de la SPRL De Wilde J. Management.

(2) Mandat a expiré le 24 avril 2013

La société privée à responsabilité limitée De Wilde J. Management BVBA, représentée par son président, Julien De Wilde, nommé à ce poste en août 2007. Il est également président de la société anonyme Agfa-Gevaert, et siège au conseil d'administration de plusieurs entreprises belges cotées en bourse, parmi lesquelles la société anonyme Telenet Group Holding. Il a également été administrateur délégué de la société anonyme Bekaert, entreprise belge spécialisée dans la transformation des métaux. Avant de rejoindre Bekaert, il a occupé des postes de haut niveau chez Alcatel, dont il a fait partie du comité de direction, et chez Texaco, où il a été membre du comité de direction européen. Il est président du comité de nomination et de rémunération et membre du comité de sécurité, d'hygiène et d'environnement. Il est titulaire d'une licence d'ingénieur de l'Université catholique de Louvain, en Belgique.

Roland Junck, administrateur délégué, a été nommé à ce poste en février 2009, au terme de 16 mois passés dans la fonction d'administrateur non exécutif au sein du conseil d'administration de la Société. Il est également administrateur de plusieurs entreprises européennes dont la société anonyme Agfa-Gevaert. Il a aussi été administrateur délégué d'Arcelor Mittal. Avant d'occuper cette fonction, il était membre du comité de direction des groupes Arcelor, Aceralia et Arbed. Il est diplômé de l'École Fédérale de Polytechnique de Zurich, et est titulaire d'un MBA (Master of Business Administration) de la Sacred Heart University de Luxembourg.

Karel Vinck, administrateur non exécutif, est coordinateur à la Commission européenne et membre du conseil d'administration de la société anonyme Tessenderlo Group et du Théâtre Royal de la Monnaie. Ancien administrateur délégué, puis président de la société anonyme Umicore, il a également été administrateur délégué des sociétés anonymes Eternit et Bekaert, ainsi que de la Société nationale des chemins de fer belges. Il est membre du comité d'audit et du comité de nomination et de rémunération. Il est titulaire d'une maîtrise d'ingénieur électromécanique de l'Université catholique de Louvain (Belgique) et d'un MBA (Master of Business Administration) de l'Université de Cornell (États-Unis).

Ray Stewart, administrateur non exécutif, remplit les fonctions de directeur financier et administratif de la société anonyme Belgacom Group. Avant d'intégrer Belgacom, il a été directeur financier de Matav. Il a également occupé plusieurs postes de haut niveau au sein d'Ameritech, dont celui de directeur financier d'Ameritech International. Il est président du comité d'audit et membre du comité de nomination et de rémunération. Il est titulaire d'une licence en comptabilité et d'un MBA (Master of Business Administration) en finance de l'Université d'Indiana.



DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Oyvind Hushovd, administrateur non exécutif, siège actuellement au conseil d'administration de plusieurs sociétés minières, entre autres Ivanhoe Mines. Il a été administrateur délégué de Gabriel Resources Ltd de 2003 à 2005, ainsi que président et administrateur délégué de Falconbridge Limited de 1996 à 2002 (après avoir occupé plusieurs postes de haut niveau au sein de cette même société). Il est président du comité de sécurité, hygiène et d'environnement et membre du comité d'audit. Il est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques et administration des affaires de l'École supérieure de commerce de Norvège et d'une maîtrise de droit de l'Université d'Oslo.

Carole Cable, administrateur non exécutif, est actuellement partenaire du groupe Brunswick, une entreprise international en communication où elle est également la co-responsable du département énergie et ressources de Brunswick, spécialisée dans le secteur métallurgique et minier. Avant d'occuper son poste actuel, elle a travaillé pour le Crédit Suisse et JPMorgan où elle occupait le poste d'analyste minier pour ensuite s'occuper de la recherche equity institutionnelle couvrant le secteur minier mondial et de l'Asie (hors Japon). Auparavant elle a travaillé pour une société minière australienne enregistrée. Elle est membre du comité de sécurité, hygiène et d'environnement. Mme Cable est diplômée de l'université de New South Wales, Australie (Bachelors of Science) et est actuellement membre du Board of Women in Mining UK.

L'adresse professionnelle de tous les administrateurs dans le cadre de leur mandat d'administrateur est : Zinkstraat 1, 2490 Balen, Belgique.

Virginie Lietaer a été nommée secrétaire générale de la Société, en fonction depuis le 10 mars 2008.

Comité de direction

Au 31 décembre 2013, le comité de direction de la Société se composait de six membres (administrateur délégué compris), tel qu'indiqué ci-dessous.

Nom	Fonction
Roland Junck	Administrateur délégué (Chief Executive Officer)
Heinz Eigner	Directeur financier (Chief Financial Officer)
Russell Murphy	Directeur RH & SHE (Chief HR & SHE Officer)
Michael Morley	Senior Vice President Metals Processing et Directeur du développement (Chief Development Officer)
Graham Buttenshaw	Senior Vice President Mining
Bob Katsiuleris	Senior Vice President Marketing, Sourcing and Sales

Roland Junck est administrateur délégué de la Société. Veuillez vous reporter à sa biographie ci-dessus sous la rubrique "Conseil d'administration".

Heinz Eigner, directeur financier (Chief Financial Officer), a été nommé en août 2007. Avant de rejoindre Nyrstar, il travaillait chez Umicore, où il occupait depuis 2002 le poste de vice-président, contrôleur de gestion du groupe d'activités Catalyseurs automobiles, pour devenir en 2006 vice-président, contrôleur de gestion du groupe d'activités Zinc Produits spéciaux. Il a travaillé pour Honeywell de 1987 à 2002, où il a occupé plusieurs postes en Allemagne, en Suisse et aux États-Unis. Il est titulaire d'un diplôme de gestion d'entreprise (diplôme universitaire de niveau Diplom Kaufmann) de l'Université Justus von Liebig à Giessen en Allemagne.

Russell Murphy, directeur RH & SHE (Chief HR & SHE Officer), a été nommé en août 2007. Avant la création de Nyrstar, il travaillait chez Zinifex depuis 1979, où il a exercé plusieurs fonctions allant de l'exploitation minière à la formation, puis à la gestion RH. Il a occupé le poste de directeur des ressources humaines du groupe pour les activités australiennes à partir de 2002 et celui de directeur général des ressources humaines par intérim depuis 2006. Il est diplômé en gestion des affaires de l'Université Charles Sturt en Australie.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Michael Morley, Senior Vice Président Metals Processing et directeur du développement, a été nommé en août 2007. Avant de rejoindre Nyrstar, il occupait le poste d'avocat général chez Smorgon Steel Group Ltd, après avoir été collaborateur principal du département d'acquisitions et de fusion de Clayton Utz. Il a également rempli un certain nombre de fonctions chez Coopers & Lybrand (aujourd'hui PricewaterhouseCoopers) et Fosters Brewing Group Limited. Il est titulaire d'une licence en économie, d'une licence en droit de l'Université Monash (Melbourne, Australie) ainsi que d'une maîtrise en droit fiscal de l'Université de Melbourne (Melbourne, Australie).

Graham Buttenshaw, Senior Vice Président, Mining, est responsable de la direction des opérations minières globales de Nyrstar. Il a plus de 30 ans d'expérience dans le domaine de l'industrie global minère et a travaillé dans des différents pays comme l'Australie, Pérou, Ghana où il a occupé différents postes de direction dans des sociétés minières comme Billiton et sous-traitants miniers globaux comme Redpath. Il est détenteur d'un B.Sc (Ang) avec les premiers honneurs de l'Ecole Royale des mines de Londres et a achevé un AMP à l'école de commerce de Harvard.

Bob Katsioulis, Senior Vice Président, Marketing, Sourcing and Sales, est responsable pour la stratégie de Nyrstar concernant les matières premières et ventes des produits finis et marché. Avant de rejoindre Nyrstar en janvier 2013 il occupait le poste de directeur commercial chez Rio Tinto Minerals où il avait plus de 20 ans d'expérience dans la vente de minéraux industriels et ventes de métal, marketing, opération, finance et achat. Il détient un diplôme de bachelor Mining and Metallurgical Engineering de l'université de McGill à Montréal au Canada et un master en administration des affaires de l'université Pepperdine de Los Angeles. Il est membre de l'ordre des ingénieurs du Québec.

L'adresse professionnelle de M Buttenshaw est : East Las Olas Boulevard, Suite 800, Fort Lauderdale, FL 33301, Etats-unis d'Amérique. L'adresse professionnelle des autres membres du comité de direction est : Tessinerplatz 7, 8002 Zurich, Suisse.

Informations générales sur les administrateurs et sur le comité de direction

Aucun administrateur ni membre du comité de direction:

- (a) n'a été condamné pour fraude ou pour quelque infraction impliquant de la malhonnêteté;
- (b) hormis dans le cas de liquidations forcées, n'a été à aucun moment impliqué au cours des cinq années précédentes dans une faillite, une mise sous séquestre ou la liquidation forcée d'une entité dans laquelle cette personne a agi en capacité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de supervision ou de dirigeant, ni:
 - n'a été mis en faillite ou n'a fait l'objet d'un arrangement volontaire d'abandon de ses biens ;
 - n'a été administrateur doté d'une fonction exécutive d'une société au moment de, ou dans les douze mois précédent sa mise sous séquestre, sa liquidation forcée, sa liquidation volontaire par les créanciers, sa mise sous administration, un arrangement volontaire ou tout autre compromis ou concordat avec les créanciers de cette société dans leur ensemble ou avec une catégorie de créanciers ;
 - n'a été associé dans un partenariat au moment de, ou dans les douze mois précédent sa liquidation forcée, son administration ou un contrat volontaire de ce partenariat ;
 - n'a été associé dans un partenariat au moment de, ou dans les douze mois précédent une mise sous séquestre des actifs de ce partenariat ;
 - n'a subi la mise sous séquestre de ses actifs ; ou
 - n'a fait l'objet d'incriminations publiques officielles et/ou de sanctions de la part de toute autorité statutaire ou réglementaire (y compris les organismes professionnels désignés) ou n'a été déchu par un tribunal de son droit d'agir en qualité de membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une société ou encore de gérer ou de diriger les activités d'une société.



DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Autres mandats

Sauf indication contraire dans le tableau ci-dessous, aucun administrateur ou membre du comité de direction n'a été, au cours des cinq années précédentes, membre des organes d'administration, de direction ou de supervision, ou associé de toute société ou partenariat. Au cours des cinq années précédant la date de ce rapport, les administrateurs et membres du comité de direction ont occupé ou occupent toujours, en plus de leur fonction au sein de Nyrstar, les mandats principaux d'administrateur ou de membres d'organes d'administration, de direction ou de supervision et/ou partenariats suivants:

Nom	Actuellement	Auparavant
Julien De Wilde⁽¹⁾	Agfa-Gevaert SA Telenet Group Holding SA Arseus SA	Bekaert SA Metrис SA Van Breda International SA CTO KBC Bank NV
Karel Vinck	Tessenderlo Group SA Théâtre Royal de la Monnaie SA Coordinateur à la Commission européenne	Eurostar Suez-Tractebel Umicore Vlaamse Raad voor Wetenschapsbeleid Beheersmaatschappij Antwerpen Mobiel SA
Ray Stewart	The United Fund for Belgium Belgacom SA	
Oyvind Hushovd	Ivanhoe Mines Sørlaminering Røo-Invest Lydia AS	LionOre Western Oil Sands Nickel Mountain AB Cameco Corporation Inmet Mining Corporation Libra Group
Carole Cable	Brunswick Group Women in Mining UK	sans objet
Roland Junck	Agfa-Gevaert SA Samwha Steel SA	Arcelor China Holding S.à r.l. Arcelor Mittal Aceralia Arbed Talvivaara Mining Company plc Interseroh SE
Heinz Eigner	sans objet	sans objet
Russell Murphy	sans objet	sans objet
Michael Morley	sans objet	sans objet
Graham Buttenshaw	sans objet	sans objet
Bob Katsioulis	sans objet	Rio Tinto Minerals Asia Pte Ltd Rio Tinto Malaysia Sdn. Bhd. U.S. Borax Inc. Talc de Luzenac

(1) Au travers de la SPRL De Wilde J. Management

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le rôle du conseil d'administration

Le rôle du conseil d'administration est d'œuvrer au succès à long terme de la Société en assurant un leadership entrepreneurial et en permettant l'évaluation et la gestion des risques. Le conseil d'administration détermine les valeurs et la stratégie de la Société, ainsi que son appétence pour le risque et ses principes de base.

La Société a opté pour une structure de gouvernance moniste dans laquelle le conseil d'administration est l'organe décisionnel ultime sur lequel repose la responsabilité globale de la gestion et du contrôle de la Société. Le Conseil est autorisé à accomplir tous les actes considérés comme nécessaires ou utiles à la réalisation des objectifs de la Société. Il est investi de tous les pouvoirs à l'exception de ceux que la loi ou les statuts de la Société réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est assisté par plusieurs comités dévolus à l'analyse de questions spécifiques. Ces comités fournissent un avis sur ces questions au conseil d'administration, mais le pouvoir décisionnel demeure pleinement entre les mains de ce dernier (veuillez également consulter "Comités du conseil d'administration" ci-dessous).

Le conseil d'administration nomme et révoque l'administrateur délégué. Le rôle de l'administrateur délégué est de poursuivre la mission, la stratégie et les objectifs fixés par le conseil d'administration et d'endosser la responsabilité de la gestion quotidienne de la Société. Sur le plan hiérarchique, l'administrateur délégué rend des comptes directement au conseil d'administration.

La Société compte trois sièges, à Balen, en Belgique, à Zurich, en Suisse, et à Fort Lauderdale aux Etats-Unis d'Amérique de manière à offrir une structure de support à l'échelle du groupe. Ces bureaux remplissent diverses fonctions administratives et d'assistance telles que les finances, la trésorerie, les ressources humaines, la sécurité et l'environnement, les affaires juridiques et le secrétariat, les affaires fiscales, l'informatique, le développement d'entreprise, les relations avec les investisseurs et la communication.

En vertu des statuts de la Société, le conseil d'administration doit comprendre au moins trois administrateurs. La charte de gouvernance d'entreprise de la Société stipule que la composition du conseil doit garantir que les décisions soient prises dans l'intérêt social. Cette composition doit être basée sur la diversité, ainsi que sur la complémentarité des compétences, des expériences et des connaissances.

En vertu du Code belge de gouvernance d'entreprise, au moins la moitié des membres du conseil d'administration doivent être administrateurs non exécutifs et au moins trois administrateurs doivent être indépendants, conformément aux critères stipulés dans le Code belge des sociétés et dans le Code belge de gouvernance d'entreprise.

La Société produit les efforts nécessaires en vue de garantir qu'au 1er janvier 2017, au moins un tiers des membres de son conseil d'administration soient du sexe opposé. Lors de l'assemblée générale spéciale du 23 décembre 2013 Mme Cable a été nommée membre du conseil d'administration.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un mandat de quatre ans au maximum. Ils peuvent être réélus pour un nouveau mandat. Les candidatures avancées par le conseil d'administration pour la nomination ou la réélection de tout administrateur doivent se fonder sur les recommandations du comité de nomination et de rémunération. Si un mandat d'administrateur devait être vacant, les administrateurs restants peuvent nommer temporairement un remplaçant en attendant la prochaine assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut révoquer les administrateurs à tout moment.

Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres non exécutifs, en fonction de ses connaissances, ses compétences, son expérience et sa capacité de médiation. Si le conseil d'administration envisage d'élire un ancien administrateur délégué au poste de président, il lui incombe de peser soigneusement le pour et le contre d'une telle décision, et d'exprimer dans quelle mesure cette nomination est dans le meilleur intérêt de la Société. Le président est responsable de l'encadrement, du bon fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent ou à la demande d'un ou de plusieurs administrateurs. En principe, le conseil d'administration se réunit régulièrement, et au moins six fois par an. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Le président du conseil d'administration dispose d'une voix prépondérante.

En 2013, le conseil d'administration s'est réuni à onze reprises.

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a constitué un comité d'audit, un comité de nomination et de rémunération et un comité de sécurité, hygiène et environnement.



DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Comité d'audit

Le comité d'audit se compose d'au moins trois administrateurs. Tous les membres du comité d'audit sont des Administrateurs Non-exécutifs. Conformément au Code belge des sociétés, au moins un des membres du comité d'audit doit être indépendant et disposer des compétences requises en matière de comptabilité et d'audit. Le comité d'audit se compose actuellement de Ray Stewart (président), Karel Vinck et Oyvind Hushovd. Conformément au Code belge de gouvernance d'entreprise, qui exige que les membres du comité d'audit soient majoritairement indépendants, les membres actuels du comité d'audit sont tous administrateurs indépendants.

Les membres du comité d'audit doivent disposer d'une expertise financière suffisante pour remplir leurs fonctions. Le président du comité d'audit est compétent en comptabilité et en audit comme en atteste sa fonction actuelle de directeur financier du groupe Belgacom et ses fonctions antérieures de directeur financier de Matav et d'Ameritech International. Selon le conseil d'administration, les autres membres du comité d'audit satisfont également à cette exigence, comme en attestent les différents mandats de direction ou d'administration dont ils ont été ou sont titulaires.

Le comité d'audit a pour fonction d'assurer la supervision et l'examen de l'information financière, des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que du processus d'audit interne de la Société. Le comité d'audit surveille l'audit des états financiers non-consolidés et consolidés, ce qui inclut le suivi des questions et recommandations du commissaire réviseur. De plus, le comité d'audit formule des recommandations au conseil d'administration concernant la sélection, la nomination et la rémunération du commissaire et contrôle l'indépendance de ce dernier.

En principe, le comité d'audit se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire pour l'exécution efficace de ses obligations, mais au moins quatre fois par an. Les membres du comité d'audit doivent avoir accès à tout moment et sans restriction au Directeur financier et à tout autre employé auquel ils peuvent s'adresser afin d'exercer leurs fonctions.

En 2013, le comité d'audit s'est réuni quatre fois.

Comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération se compose d'au moins trois administrateurs. Tous les membres du comité de nomination et de rémunération sont des administrateurs non exécutifs, majoritairement indépendants. Le comité de nomination et de rémunération est présidé par le président du conseil d'administration ou par un autre Administrateur Non-exécutif nommé par ce comité. Les administrateurs suivants sont actuellement membres du comité de nomination et de rémunération : Julien De Wilde (président), Ray Stewart et Karel Vinck.

Le rôle du comité de nomination et de rémunération est de présenter des recommandations au conseil d'administration concernant la nomination des administrateurs, de lui faire des propositions relatives à la politique de rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction, et de lui soumettre un rapport sur les rémunérations. À dater de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2012, le comité de nomination et de rémunération soumet chaque année le rapport sur les rémunérations à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

En principe, le comité de nomination et de rémunération se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire pour l'exécution efficace de ses obligations, mais au moins deux fois par an.

En 2013, le comité de nomination et de rémunération s'est réuni trois fois.

Comité de sécurité, hygiène et environnement

Le comité de sécurité, hygiène et environnement se compose d'au moins trois administrateurs. Tous les membres du comité de sécurité, hygiène et environnement sont des Administrateurs Non-exécutifs, dont un au moins est indépendant. Le comité de sécurité, hygiène et environnement est présidé par le président du conseil d'administration ou par un autre administrateur non exécutif nommé par ce comité. Les membres actuels du comité de sécurité, hygiène et environnement sont Oyvind Hushovd (président), Julien De Wilde et Carole Cable.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le rôle du comité de sécurité, hygiène et environnement est d'assister le conseil d'administration sur toute question relative à la sécurité, l'hygiène ou l'environnement, et plus particulièrement : de s'assurer que la Société adopte et maintienne des politiques et procédures adéquates en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement, ainsi que des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne portant sur la sécurité, l'hygiène et l'environnement, et de formuler des recommandations appropriées au conseil d'administration.

En principe, le comité de sécurité, hygiène et environnement se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire pour l'exécution efficace de ses obligations, mais au moins deux fois par an.

En 2013, le comité de sécurité, hygiène et environnement s'est réuni trois fois.

Rapport d'activité et présence aux réunions du conseil d'administration et des comités en 2013

Nom	Présence aux réunions du CA	Audit	Nomination et rémunération	Sécurité, hygiène et environnement
Julien De Wilde⁽¹⁾	11 de 11	Pas concerné	3 de 3	3 de 3
Roland Junck	11 de 11	Pas concerné	Pas concerné	Pas concerné
Peter Mansell⁽²⁾	2 de 11	Pas concerné	1 de 3	1 de 3
Karel Vinck	10 de 11	4 de 4	3 de 3	Pas concerné
Ray Stewart	11 de 11	4 de 4	3 de 3	Pas concerné
Oyvind Hushovd	11 de 11	4 de 4	Pas concerné	3 de 3

(1) Au travers de la SPRL De Wilde J. Management.

(2) Mandat a expiré le 24 avril 2013

Les sujets abordés lors des réunions du conseil d'administration et des comités sont conformes au rôle et aux responsabilités du conseil d'administration et de ces comités, tels que stipulés dans la charte de gouvernance d'entreprise, comme par exemple, déterminer les principaux objectifs et la stratégie et approuver tous les investissements majeurs, les désinvestissements, les plans stratégiques et les budgets annuels.

Administrateurs indépendants

Un administrateur ne sera considéré comme indépendant que s'il satisfait aux critères définis à l'Article 526ter du Code belge des sociétés, lesquels peuvent être synthétisés comme suit :

- Ne pas être ou avoir été, au cours des cinq années précédant sa nomination, membre exécutif du conseil d'administration, ni exercer une fonction de membre du Comité de direction ou de délégué à la gestion journalière de la Société ou de toute autre entreprise ou personne liée à la Société.
- Ne pas avoir siégé au conseil d'administration en tant qu'Administrateur Non-exécutif pendant plus de trois mandats successifs, sans que cette période ne puisse excéder douze ans.
- Ne pas faire ou avoir fait partie, au cours des trois années précédant sa nomination, du personnel de direction (au sens de l'article 19, 2^e, de la loi belge du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie), de la Société ou d'une société ou personne liée à la Société.
- Ne pas recevoir, ni avoir reçu, de rémunération ou autre avantage significatif de nature patrimoniale de la part de la Société ou d'une société ou personne liée à la Société, en dehors des tantièmes et honoraires éventuellement perçus comme membre non exécutif du conseil d'administration.



DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- Ne pas détenir (directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs entreprises sous son contrôle) de droits d'actionnaire à concurrence d'un dixième ou plus des actions de la Société ou d'une catégorie des actions de la Société (le cas échéant) et ne pas représenter un actionnaire répondant à ces critères.
- Si les droits d'actionnaire détenus par l'administrateur (directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés sous son contrôle) représentent moins de 10%, la détention de ces actions ou l'exercice des droits y afférents ne peuvent être soumis à des stipulations conventionnelles ou à des engagements unilatéraux dans le chef de l'administrateur. De plus, l'administrateur ne peut représenter aucun actionnaire répondant à ces critères.
- Ne pas entretenir, ni avoir entretenu au cours du dernier exercice financier, une relation d'affaires significative avec la Société ou une société ou personne liée à celle-ci, que ce soit directement ou en qualité d'associé, d'actionnaire, de membre du conseil d'administration ou de membre du personnel de direction (au sens de l'article 19,2° de la loi belge du 20 septembre 1948 susmentionné) d'une société ou d'une personne entretenant une telle relation.
- Ne pas être ou avoir été, au cours des trois dernières années, associé ou salarié du commissaire, actuel ou précédent, de la Société ou d'une société ou personne liée à la Société.
- Ne pas être administrateur exécutif d'une autre société dans laquelle un administrateur exécutif de la Société siège en tant que membre non exécutif du conseil d'administration, ni entretenir d'autres liens significatifs avec les administrateurs exécutifs de la Société du fait de fonctions occupées dans d'autres sociétés ou organes.
- Ne pas être l'époux, le cohabitant légal ou le parent (par alliance ou par naissance) au second degré d'un membre du conseil d'administration, d'un membre du comité de direction, d'un(e) délégué(e) à la gestion journalière, d'un membre du personnel de direction (au sens de l'article 19, 2° de la loi belge du 20 septembre 1948 susmentionnée) de la Société ou d'une société ou personne liée à la Société, ou d'une personne se trouvant dans au moins un des autres cas décrits aux points précédents.

La résolution relative à la nomination de l'administrateur doit faire mention des motifs fondant la garantie du statut indépendant de celui-ci.

En l'absence d'indication dans la législation ou de jurisprudence, le conseil d'administration n'a pas quantifié ou spécifié plus en détail les critères susmentionnés établis par l'article 526ter du Code belge des sociétés. En outre, pour l'évaluation de l'indépendance d'un administrateur, les critères visés au Code belge de gouvernance d'entreprise seront également pris en compte. Le conseil d'administration est d'avis que, en pratique, les administrateurs indépendants actuels respectent chacun des critères pertinents du Code belge des sociétés et du Code belge de gouvernance d'entreprise. Le conseil d'administration communiquera également dans son rapport annuel le nom des administrateurs qu'il considère comme indépendants. Tout administrateur qui cesserait de satisfaire aux exigences d'indépendance est tenu d'en informer sans délai le conseil d'administration.

Selon le conseil d'administration de la Société, la SPRL De Wilde J. Management, représentée par Julien De Wilde, Karel Vinck, Ray Stewart, Oyvind Hushovd et Carole Cable sont administrateurs indépendants.

Analyse des performances du conseil d'administration, de ses comités et de ses membres

Le conseil d'administration procède continuellement à la propre évaluation de son ampleur, de sa composition, de sa performance et de son interaction avec la direction et celles de ces comités. .

Le processus d'évaluation examine le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, vérifiera la préparation et la mise au débat effective des questions importantes, évaluera la contribution et l'implication constructive de chaque administrateur, et mesurera la composition effective du conseil d'administration et de ses comités par rapport aux critères formels de composition. Cette évaluation tient compte du rôle général des administrateurs, du rôle spécifique du président du conseil, des présidents et membres de chaque comité du conseil d'administration, ainsi que des responsabilités qui leur incombent dans ce cadre et de leur engagement en termes de temps.

Des administrateurs non exécutif procèdent continuellement à une évaluation de leur relation avec le management exécutif.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Direction

La direction de la Société se compose de l'administrateur délégué et des membres du comité de direction, tel que détaillé à la section susmentionnée "—Conseil d'administration et comité de direction—Comité de direction".

Administrateur délégué (Chief Executive Officer)

L'administrateur délégué dirige et préside le comité de direction et est responsable des performances du comité de direction devant le conseil d'administration.

Le rôle de l'administrateur délégué est de mettre en œuvre la mission, la stratégie et les objectifs fixés par le conseil d'administration et d'endosser la responsabilité de la gestion quotidienne de la Société. L'administrateur délégué rend des comptes directement au conseil d'administration.

Comité de direction

Le conseil d'administration a délégué la gestion quotidienne de la société ainsi que certains pouvoirs opérationnels et de gestion à l'administrateur délégué. Celui-ci est assisté par le comité de direction.

Le comité de direction se compose d'au moins quatre membres et inclut l'administrateur délégué. Ses membres sont nommés par le conseil d'administration sur la base des recommandations du comité de nomination et de rémunération. Le comité de direction de la Société n'est pas un "comité de direction" au sens de l'article 524bis du Code belge des sociétés. Le comité de direction assume la responsabilité des pouvoirs que le conseil d'administration lui a délégués, et dont il rend des comptes à ce dernier.

Le comité de direction a pour mission d'assister l'administrateur délégué dans les tâches suivantes :

- gestion de la Société ;
- mise en œuvre des décisions prises par le conseil d'administration ;
- mise en place des contrôles internes et systèmes de gestion des risques (sans porter préjudice au rôle de surveillance du conseil d'administration, du comité d'audit et du comité de sécurité, hygiène et environnement) selon le cadre approuvé par le conseil d'administration ;
- présentation au conseil d'administration de la préparation exhaustive, ponctuelle, fiable et exacte des états financiers de la Société, conformément aux normes comptables et aux règles applicables ;
- préparation de la communication adéquate des états financiers et des autres informations financières et non financières de la Société ;
- présentation au conseil d'administration d'une évaluation objective et compréhensible de la situation financière de la Société ; et
- fourniture, en temps utile, au conseil d'administration de toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses obligations.

Conflits d'intérêts

Il est attendu des administrateurs qu'ils règlent leurs affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter les conflits d'intérêts avec la Société. Tout administrateur qui a un intérêt opposé de nature patrimoniale (comme indiqué à l'article 523 du Code belge des sociétés) par rapport à une question relevant du conseil d'administration doit en informer tant le commissaire que les autres administrateurs et ne peut participer aux délibérations ou aux votes correspondants. La disposition 1.4 de la charte de gouvernance d'entreprise définit la procédure pour des transactions entre Nyrstar et les administrateurs qui ne sont pas couvertes par les dispositions légales relatives aux conflits d'intérêts. La disposition 3.2.4 de la charte de gouvernance d'entreprise comporte une procédure similaire pour les transactions entre Nyrstar et les membres du comité de direction (autres que l'administrateur délégué). Les provisions du Code belge des sociétés ont été satisfaites en relation avec le changement des critères de prestations du plan de reconnaissance à long terme depuis le 6 février 2013 le cas échéant à l'Administrateur délégué. Il n'existe pas de prêts en cours octroyés par la Société à l'une des personnes mentionnées dans "—Conseil d'administration et comité de direction—Conseil d'administration" et dans "Conseil d'administration et comité de direction—Comité de direction" et aucune garantie n'a été fournie non plus par la Société au profit d'une des personnes mentionnées dans "Conseil d'administration et comité de direction—Conseil d'administration" et dans "Conseil d'administration et comité de direction—Comité de direction".



DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Aucune des personnes mentionnées dans "Conseil d'administration et comité de direction—Conseil d'administration" et dans "Conseil d'administration et comité de direction—Comité de direction" n'a de relations familiales avec une des autres personnes mentionnées dans "Conseil d'administration et comité de direction—Conseil d'administration" et dans "Conseil d'administration et comité de direction—Comité de direction".

Dealing code

Dans le but d'empêcher les abus de marché (délit d'initiés et manipulation du marché), le conseil d'administration a rédigé un dealing code. Ce dealing code décrit les obligations en matière de déclaration et de conduite des administrateurs, des membres du comité de direction, de certains autres employés et de certaines autres personnes concernant les transactions en actions ou en autres instruments financiers de la Société. Le dealing code fixe des limites pour l'exécution de transactions en actions de la Société et autorise les opérations par les personnes susmentionnées uniquement pendant certaines périodes. Le dealing code est annexé à la charte de gouvernance d'entreprise de la Société.

Politique de divulgation

En tant que société cotée belge et afin de garantir que les investisseurs en actions de la Société disposent de toutes les informations nécessaires pour garantir la transparence, l'intégrité et le bon fonctionnement du marché, le conseil d'administration a rédigé une politique de divulgation des informations. Celle-ci vise à garantir que les informations privilégiées dont la Société a connaissance soient divulguées immédiatement au public. En outre, la politique de divulgation des informations vise à garantir que les informations qui sont divulguées soient justes, précises et sincères, et qu'elles permettront aux détenteurs d'actions de la Société et au public d'évaluer l'influence qu'elles ont sur la position, l'activité et les résultats de la Société.

Contrôle interne et gestion des risques

Dispositions générales

Le conseil d'administration de Nyrstar est responsable de l'évaluation de l'efficacité de la gestion du risque de l'entreprise, cadres et contrôles internes. Le Groupe approche la gestion du risque de manière proactive. Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la nature et la portée des risques soient identifiées au moment opportun, conformément aux activités et aux objectifs stratégiques du Groupe.

Le comité de vérification joue un rôle important dans le suivi de l'efficacité du cadre de gestion des risques et est un moyen important pour soumettre les risques à l'attention du Conseil d'administration. Si un risque critique ou problème est identifié par le Conseil d'administration, il peut être pertinent de faire participer tous les administrateurs au processus de gestion des risques. Le Conseil d'administration rassemblera alors un sous-comité, comprenant un mélange des membres du conseil d'administration en du comité de direction. Chaque sous-comité examine à son tour les problèmes identifiés et en fait rapport au Conseil d'administration.

Le cadre de gestion du risque de Nyrstar requiert une évaluation régulière de l'efficacité des contrôles internes afin de s'assurer que les risques soient gérés de façon adéquates. Le cadre de gestion du risque est identifié pour atteindre les objectifs du groupe. Nyrstar confirme qu'il ne s'agit pas seulement de pertes et dommages. Le risque peut également avoir des conséquences positives. La gestion du risque efficace permet à Nyrstar d'exécuter une équilibre approprié entre la réalisation des opportunités tout en minimalisant les impacts négatifs.

Cette section brosse une vue d'ensemble des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion du risque de la Société, conformément au Code belge de gouvernement d'entreprise et au Code belge des sociétés.

Composants du cadre de gestion du risque de l'entreprise

Le cadre de gestion du risque de l'entreprise est intégré dans le processus de gestion et repose sur les principes de base suivants : Les cinq éléments clés du cadre de gestion du risque sont :

1 COMPRÉHENSION DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE ET EXTERNE

Comprendre l'environnement interne et externe de l'organisation et l'effet de celui-ci sur la stratégie et plans. Ceci donne une perspective complète pour Nyrstar de la tolérance au risque.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

2 MÉTHODES UNIFORMES POUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES ET L'ANALYSE DES RISQUES, LES CONTRÔLES EXISTANTS ET L'EFFICACITÉ DU CONTRÔLE.

Mise en place de systèmes et processus pour l'identification cohérente et l'analyse des risques, contrôles existants et l'efficacité des contrôles. Evaluer si le niveau de risque accepté est compatible avec les niveaux de risques acceptable pour le Comité de vérification.

3 TRAITEMENT DU RISQUE.

Utiliser des méthodes innovatives et créatives pour répondre aux risques et entrer en action lorsque le groupe est exposé à des niveaux de risques inacceptables.

4 ENGAGEMENT DES PARTIES EXTERNES ET COMMUNICATION

Impliquer tous les employés de Nyrstar et autres parties afin de gérer les risques et communiquer les risques clés et contrôles

5 SUIVI ET EXAMEN

Suivi régulier et examen de notre cadre de gestion du risque, de nos risques et l'efficacité des contrôles.

Les directives pour le cadre de gestion des risques a été rédigé afin de se conformer à l'ISO31000 ; 2009. Le respect de cette directive est obligatoire au sein de Nyrstar.

Contrôles internes critiques

Ce qui suit est un résumé des contrôles internes critiques de Nyrstar.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Il existe une structure organisationnelle valable, avec des procédures, une délégation et des obligations de rendre compte claires tant sur le plan des affaires que sur des fonctions de support et de contrôle, comme les ressources humaines, le service juridique, les finances, l'audit interne, etc.

La structure organisationnelle est surveillée de manière continue, par exemple en effectuant une analyse comparative de la structure organisationnelle avec les normes de l'industrie et la concurrence. Les responsabilités sont déléguées aux divisions opérationnelles, par des business plans et des budgets joints approuvés par la direction et le conseil d'administration dans les limites des niveaux d'autorisation fixés.

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Le Groupe a instauré des règles et des procédures internes pour gérer les différents risques au sein du groupe. Toutes ces directives et procédures sont disponibles sur l'intranet de Nyrstar, et distribuées en vue de leur application dans l'ensemble du Groupe. Chaque règle a un responsable qui les revoit et les corrige au besoin.

DÉONTOLOGIE

Le conseil d'administration a approuvé une Charte de gouvernance d'entreprise et un Code déontologique, incluant un cadre pour une prise de décision éthique. Tous les collaborateurs doivent remplir leurs activités quotidiennes et réaliser leurs objectifs professionnels selon les principes et les normes éthiques les plus rigoureux. Le Code déontologique est disponible sur www.nyrstar.com et énonce les principes régissant la manière de faire des affaires et de se comporter dans les domaines suivants :

- Notre personnel
- Notre communauté et notre environnement
- Nos clients et fournisseurs
- Nos concurrents
- Nos actionnaires
- Nos actifs

Le conseil d'administration mesure régulièrement la conformité du respect des règles et procédures applicables du groupe Nyrstar.

DÉNONCIAISON DES DYSFONCTIONNEMENTS

Nyrstar a également instauré une procédure de dénonciation des dysfonctionnements qui permet au personnel de faire part, en toute confidentialité, de ses craintes concernant des irrégularités dans le rapportage financier, de possibles actes frauduleux, de corruption et dans d'autres domaines.



DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Nyrstar est certifié ISO 9001 pour la fusion et le raffinage du zinc et d'alliages de zinc, du plomb et d'alliages de plomb, de l'argent, de l'or et d'autres sous-produits. L'ensemble de ses principales procédures et des mesures de contrôle qu'elles englobent sont formalisées et publiées sur l'intranet de la Société.

INFORMATION FINANCIÈRE ET CONTRÔLE DU BUDGET

En matière d'information financière, Nyrstar applique une vaste norme valable pour tout le Groupe. Cette norme est conforme aux normes comptables internationales applicables, parmi lesquelles les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations afférentes émises par l'IASB (International Accounting Standards Board) et l'IFRIC (IFRS Interpretations Committee) adoptées par l'union européenne. L'efficacité et la conformité avec la norme du Groupe en matière d'information financière sont constamment examinées et vérifiées par le comité d'audit.

Afin de garantir une planification financière et un suivi adéquats, une procédure de budgétisation financière décrivant la planification, la quantification, la mise en œuvre et la révision du budget conformément aux prévisions est scrupuleusement suivie. Nyrstar exécute une procédure de budgétisation à l'échelle du Groupe, coordonnée au niveau central et comprenant les étapes suivantes :

- 1) la stratégie commerciale du Groupe est actualisée et communiquée à tous les niveaux de Nyrstar. Celle-ci précise, entre autres choses, les principes et objectifs stratégiques pour l'exercice à venir.
- 2) Les principaux intrants et hypothèses pour le processus d'établissement du budget pour l'exercice à venir sont fournis par les parties prenantes internes concernées (production attendue, dépenses en capital, prix des métaux, taux de change et conditions commerciales compris) et chargés dans le système BPC (budgeting, planning and consolidation) centralisé.
- 3) Les principaux intrants et hypothèses pour le budget passent ensuite au crible d'un processus rigoureux de validation par des parties prenantes internes et des cadres supérieurs concernés. Le comité de gestion et le conseil d'administration valident le budget convenu final.
- 4) Le budget final est communiqué aux différentes divisions opérationnelles et services de Nyrstar.
- 5) Nyrstar transmettra par la suite, deux fois par an, le chiffre d'affaires et les coûts réels du Groupe aux actionnaires.

COMITÉS DE GESTION

Divers comités de gestion, chargés de contrôler les divers risques auxquels Nyrstar est confronté, ont été instaurés :

LE COMITÉ DU TRÉSORERIE

Le comité du trésorerie est composé du directeur financier, du trésorier du Groupe et du contrôleur du Groupe. Le rôle du Comité du trésor est de recommander au directeur général et au conseil d'administration des amendements à la politique en matière de trésorerie. Celui-ci examine toutes les opérations de trésorerie en cours avant qu'elles ne soient recommandées au directeur général en vue de leur révision et de leur approbation par le conseil d'administration. Cela inclut explicitement les préparatifs en vue des approbations par le directeur général et le conseil d'administration suivantes :

- l'approbation des stratégies et activités en matière de trésorerie, telles que recommandées par le Trésorier du Groupe, dans les limites de la politique définie ;
- l'examen périodique des opérations et activités en matière de trésorerie, l'approbation de l'utilisation de nouveaux genres d'instruments financiers et de techniques pour gérer les expositions financières ;
- l'approbation de la liste de contreparties autorisées pour les opérations de change et sur le marché monétaire ;
- l'approbation de l'utilisation de la prolongation des modalités de paiement et des escomptes de caisse sur les contrats commerciaux qui iraient au-delà des conditions commerciales standard, et
- l'approbation de la liste de relations bancaires.

Le Comité du trésor se réunit au moins une fois par trimestre.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

COMITÉ DE GESTION DU RISQUE LIÉ AUX MATIÈRES PREMIÈRES

Le comité de gestion du risque lié aux matières premières de Nyrstar définit les règles et procédures régissant la manière dont Nyrstar gère son exposition aux prix des matières premières et aux taux de change. Nyrstar s'efforce activement et systématiquement à limiter tout impact sur son compte de résultat des changements des prix des métaux et des fluctuations de change.

Systèmes d'information, de communication et d'information financière

La performance du groupe par rapport au plan est surveillée de façon interne et des mesures appropriées sont prises toute l'année. Cela comprend la présentation hebdomadaire et mensuelle des indicateurs clés de performance pour la période en cours, de même que des informations sur les principaux domaines à risques.

Des rapports mensuels complets du conseil d'administration qui incluent des comptes de gestion consolidés détaillés pour l'exercice, ainsi qu'un document de synthèse rédigé par le directeur financier, sont préparés et transmis mensuellement au conseil d'administration par le secrétaire général de la société.

Surveillance et examen

La direction est responsable de l'évaluation des contrôles existants et de leur efficacité, et détermine si le niveau de risque accepté est conforme à celui approuvé par le conseil d'administration. Lorsqu'il a été déterminé que le Groupe court un niveau inacceptable de risque, la direction prend des mesures et incite activement tous les collaborateurs de Nyrstar à faire ouvertement part des risques et des opportunités identifiés.

L'audit interne est un élément important du processus global permettant d'évaluer l'efficacité du cadre de la gestion des risques et contrôles internes.. Les audits internes sont basés sur des plans axés sur le risque, approuvés par le comité d'audit. Les conclusions des audits internes sont présentées au comité d'audit et à la direction, et précisent les domaines d'amélioration. Le comité d'audit veille régulièrement à l'avancement de la mise en œuvre des mesures. La fonction d'audit interne du Groupe est gérée en interne. Le comité d'audit supervise la fonction d'audit interne.

Le Conseil d'administration porte une attention toute particulière à la surveillance des risques et contrôles internes. Sur base annuelle, le Conseil d'administration surveille l'efficacité de la gestion des risques du Groupe et les contrôles internes. Le comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans cette évaluation. Le comité d'audit examine aussi les déclarations concernant la supervision interne et la gestion du risque figurant dans le rapport annuel de la Société. Le comité d'audit analyse les dispositifs spécifiques permettant au personnel de formuler de manière confidentielle ses craintes à propos d'éventuelles irrégularités commises dans les rapports financiers et dans d'autres domaines (mécanismes de dénonciation des dysfonctionnements, etc.).

Afin de soutenir les protocoles décrits plus haut, des ressources internes et des sous-traitants extérieurs sont engagés pour effectuer des contrôles de conformité, et des rapports sont transmis au comité d'audit.

Autres

Le Groupe est déterminé à continuellement examiner et améliorer ses règles, systèmes et processus

Actionnaires

La Société possède une large base d'actionnaires, composée principalement d'investisseurs institutionnels extérieurs à la Belgique, mais comprenant également des investisseurs particuliers et institutionnels belges.

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des actionnaires qui ont enregistré une déclaration auprès de La Société conformément aux règles applicables de transparence à la date du présent rapport. En outre, la Société détient un certain nombre d'actions sous forme d'actions non émises.

Nom de l'actionnaire	Adresse de l'actionnaire	Date de notification	Nombre de droits de vote	Participation
Nyrstar NV	Zinkstraat 1, 2490 Balen, Belgique	15 janvier 2014	15 338 431	9,02%
Umicore NV	Broekstraat 31, 1000 Bruxelles, Belgique	23 mars 2011	5 251 856	3,09%
			20 590 287	12,11%



DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Capital social et actions

À la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 370 649 145,92 EUR et est totalement libéré. Il est composé de 170 022 544 actions ordinaires, représentant chacune un pair comptable de 2,18 EUR ou un 170 022 544^{ème} du capital social. Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale.

La Société a émis des obligations convertibles non garanties de premier rang à 7% qui viennent à échéance en 2014 (les "2014 Obligations Convertibles") pour un montant principal total de 120 millions euro le 2 juillet 2009. La possibilité de convertir les 2014 Obligations Convertibles en actions nouvelles de la Société a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 25 août 2009. En 2011, des 2014 Obligations Convertibles ont été converties pour un montant principal total de 100 000 euro. Toutes les autres sont encore en circulation.

La Société a également émis des obligations convertibles non garanties de premier rang à 4,25% qui viennent à échéance en 2018 (les "2018 Obligations Convertibles") pour un montant principal total de 120 millions euro le 17 septembre 2013. La possibilité de convertir les Obligations Convertibles de 2018 en actions nouvelles de la Société a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 23 décembre 2013. À la date du présent rapport aucune Obligations Convertibles de 2018 ont été converties.

À la date du présent rapport, la Société détient 15 338 431 de ses propres actions. Celles-ci sont détenues sous forme d'actions non émises, avec droits de dividende suspendus, pour leur remise potentielle à des membres du personnel sélectionnés, de manière à répondre aux obligations en attente de la Société en vertu des Plans de motivation à base d'actions destinées au personnel et aux directeurs, conformément au PLTME et au LESOP.

Forme et cessibilité des actions

Les actions de la Société peuvent prendre la forme d'actions nominatives ou d'actions dématérialisées. Toutes les actions de la Société sont intégralement libérées et librement cessibles.

Devise

Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale, mais reflètent la même fraction du capital social de la Société, lequel est libellé en euros.

Droits de vote afférents aux actions

Chaque actionnaire de la Société a droit à un vote par action. Les actionnaires peuvent voter par procuration, sous réserve des règles décrites dans les statuts de la Société.

Les droits de vote peuvent être suspendus pour les actions :

- qui ne sont pas intégralement libérées, nonobstant la demande d'y procéder du conseil d'administration de la Société ;
- sur lesquelles plusieurs personnes disposent de droits concurrents, à moins qu'un représentant unique soit désigné pour exercer le droit de vote ;
- qui donnent à leur détenteur des droits de vote supérieurs au seuil de 3%, 5%, 7,5%, 10%, 15%, 20% et tout autre multiple de 5% du nombre total de droits de vote afférents aux instruments financiers en circulation de la Société à la date de l'assemblée des actionnaires concernée, sauf si l'actionnaire concerné a informé la Société et la FSMA, au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle il/elle souhaite voter, du fait que sa participation atteint ou franchit les seuils précités ; et
- dont le droit de vote a été suspendu par un tribunal compétent ou par la FSMA.

Conformément au Code belge des sociétés, les droits de vote afférents aux actions détenues par la Société sont suspendus.

Dividendes et Politique de distribution des dividendes

Toutes les actions participent de manière égale aux éventuels bénéfices de la Société (le cas échéant). En vertu du Code belge des sociétés, les actionnaires peuvent, en principe, décider de la distribution des bénéfices par un vote à la majorité simple à l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires, sur la base des derniers états financiers non consolidés audités, établis conformément

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

aux principes comptables généralement admis en Belgique et sur la base d'une proposition (non contraignante) du conseil d'administration de la Société. Les statuts de la Société autorisent également le conseil d'administration à déclarer un acompte sur dividendes conformément aux dispositions du Code belge des sociétés.

Une distribution de dividendes ne peut être faite que si, à la date de clôture du dernier exercice, après la déclaration et le paiement des dividendes, le montant de l'actif net de la Société tel qu'il résulte des comptes annuels (c'est-à-dire, en résumé, le montant des actifs repris au bilan, diminué des provisions et dettes, ces éléments étant établis conformément aux règles comptables belges), diminué des frais de constitution et d'extension non encore amortis et des frais de recherche et développement non encore amortis, n'est pas inférieur au montant du capital libéré (ou, s'il est plus élevé, du capital émis), augmenté du montant des réserves indisponibles. En outre, avant toute distribution de dividendes, 5% du résultat net doit être affecté à une réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital social de la Société.

La capacité de la Société à distribuer des dividendes dépend de la disponibilité de bénéfices distribuables suffisants, tels que définis par la législation belge sur la base des états financiers statutaires non consolidés de la Société plutôt que ses états financiers consolidés.

Le conseil d'administration a pris la décision prudente de ne pas proposer aux actionnaires une distribution pour l'exercice 2013, illustrant ainsi l'engagement du conseil à maintenir une structure de capital durable.

Informations pertinentes en cas d'offres publiques d'achat

La Société fournit les informations suivantes en vertu de l'article 34 de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007 :

- (i) Le capital social de la Société s'élève à 370 649 145,92 EUR et est intégralement libéré. Il se compose de 170 022 544 actions ordinaires, représentant chacune un pair comptable de 2,18 EUR ou un 170 022 544^{ème} du capital social. Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale.
- (ii) Il n'existe pas d'autres restrictions concernant le transfert d'actions que la législation belge applicable relative à la communication des participations importantes et les statuts de la Société.
- (iii) Aucun titulaire d'actions ne détient de droits de contrôle spéciaux.
- (iv) Toutes les attributions octroyées à des employés dans le cadre du Plan à long terme de motivation des dirigeants, du Plan de co-investissement et du Leveraged Employee Stock Ownership Plan de Nyrstar seront réalisées sur détermination par le comité de nomination et de rémunération.
- (v) Chaque actionnaire de Nyrstar dispose d'une voix par action. Comme le stipulent les statuts de la Société ainsi que la législation et les articles applicables, les droits de vote peuvent être suspendus.
- (vi) La Société n'a connaissance d'aucun accord entre les actionnaires pouvant limiter le transfert de titres et/ou l'exercice de droits de vote.
- (vii) Les règles régissant la nomination et le remplacement de membres du conseil d'administration et la modification des statuts sont précisées dans les statuts de la Société et dans la charte de gouvernance d'entreprise de la Société.
- (viii) Les pouvoirs du Conseil d'administration, et plus spécifiquement le pouvoir d'émettre ou de racheter des actions, sont précisés dans les statuts de la Société. Par ailleurs, le conseil d'administration n'a pas reçu l'autorisation d'acheter ses propres actions « en vue de prémunir la Société d'un danger imminent et grave » (c'est-à-dire se défendre contre les offres publiques d'achat). Les statuts de la Société ne prévoient pas d'autres mécanismes spécifiques de protection contre les offres publiques d'achat.
- (ix) La Société est partie prenante aux accords importants suivants qui, en cas de changement de contrôle de la Société ou suite à une offre d'achat, peuvent entrer en vigueur ou, sous certaines conditions, être changés, être dénoncés par les autres parties aux présentes, soit donner aux autres parties aux présentes (titulaires bénéficiaires d'obligations) droit à un remboursement anticipé des obligations adossées à des créances à recouvrer de la Société en vertu de tels accords :
 - la ligne de crédit multidevise renouvelable de financement structuré des matières premières de Nyrstar ;
 - des obligations convertibles non garanties privilégiées à 7 %, remboursables en 2014 ;
 - des obligations non convertibles à taux fixe non garanties privilégiées à 5,5 %, remboursables en 2015 ;



DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- des obligations non convertibles à taux fixe non garanties privilégiées à 5,3%, remboursables en 2016 ;
 - 4,25% d'obligations convertibles non garanties en 2018
 - un ligne de crédit bilatéral de 50 millions d'Euro conclue par Nyrstar auprès de la banque ING;
 - un ligne de crédit bilatéral de 50 millions d'Euro conclue par Nyrstar auprès de la banque KBC ;
 - l'accord de silver prepay avec Merrill Lynch International ;
 - l'accord de silver prepay avec JPMorgan Chase Bank ;
 - l'accord d'enlèvement de Nyrstar avec le Glencore Group ; et
 - l'accord d'écoulement de Nyrstar avec Talvivaara Sotkamo Limited.
- (x) L'administrateur délégué a actuellement droit à un paiement équivalant à 12 mois de salaire en cas de résiliation de son contrat de travail lors d'un changement de contrôle de la Société.

Aucune offre d'achat n'a été lancée par des tiers relativement aux titres de la Société au cours de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Assemblée Générale Ordinaire – 30 avril 2014

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires se tiendra à Bruxelles (Diamant Building, 80 Boulevard A. Reyers, 1030 Bruxelles) le dernier mercredi d'avril, soit le 30 avril 2014 à 10h30. Lors de cette assemblée, il sera demandé aux actionnaires d'approver les résolutions suivantes :

1. Rapports concernant les comptes annuels
2. Approbation des comptes annuels
3. Rapports concernant les comptes annuels consolidés
4. Comptes annuels consolidés
5. Décharge des administrateurs
6. Décharge du commissaire de la société
7. Approbation du rapport de rémunération
8. Réélection des administrateurs
9. Approbation d'un Leveraged Employee Stock Ownership Plan (LESOP)

Assemblée Générale Extraordinaire

Le 30 avril 2014, l'Assemblée Générale Annuelle pourra brièvement suspendue pour se poursuivre sous la forme d'une Assemblée Générale Extraordinaire par-devant notaire. Si le quorum à une telle réunion n'est pas atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire pourra organisée le lundi 19 mai 2014 à 11h00 au Diamant Building, 80 Boulevard A. Reyers, 1030 Bruxelles, ou en tout autre lieu qui y sera indiqué à ce moment.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE



RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Introduction

La Société établit un rapport de rémunération relatif à la rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction. Ce rapport de rémunération fait partie de la déclaration sur la gouvernance d'entreprise, elle-même intégrée au rapport annuel. Le rapport sera soumis pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2014.

Politique de rémunération

La politique de rémunération de Nyrstar vise à :

- permettre à Nyrstar d'attirer et de retenir des employés talentueux ;
- encourager l'amélioration continue au sein de l'activité ; et
- corrélérer rémunération et performance, afin de motiver les employés à optimiser l'investissement des actionnaires en fournissant des résultats toujours meilleurs.

Nyrstar consulte l'avis indépendant de professionnels externes de manière à s'assurer que sa structure de rémunération correspond aux meilleures pratiques du secteur et permet à la fois de retenir les employés talentueux et de répondre aux attentes des actionnaires.

La politique de rémunération définie pour les administrateurs et les membres du comité de direction est exposée de manière plus détaillée ci-dessous.

Administrateurs

Généralités

Sur recommandation et proposition du comité de nomination et rémunération, le conseil d'administration détermine la rémunération des administrateurs à proposer à l'assemblée générale des actionnaires.

La proposition de rémunération que le conseil d'administration soumet à l'assemblée générale des actionnaires est en principe corrélée à la rémunération associée à des fonctions similaires au sein d'entreprises incluses dans l'Indice Bel20®. L'Indice Bel20® est un indice composé des 20 sociétés dotées de la plus forte capitalisation boursière flottante et dont les actions s'échangent dans le segment continu du marché réglementé de la bourse NYSE Euronext Brussels. La rémunération est calculée de manière à attirer, retenir et motiver les administrateurs présentant le profil défini par le comité de nomination et de rémunération.

L'assemblée générale des actionnaires approuve la rémunération des administrateurs, dont notamment, le cas échéant (i) en ce qui concerne la rémunération des administrateurs exécutifs et non exécutifs, l'approbation d'une exemption de la règle selon laquelle la rémunération fondée sur des actions ne peut être acquise que pour une période d'au moins trois ans à dater de l'octroi de cette rémunération, (ii) en ce qui concerne la rémunération des administrateurs exécutifs, l'approbation d'une exemption de la règle selon laquelle (à moins que la rémunération variable ne corresponde à moins d'un quart de la rémunération annuelle) un quart au moins de la rémunération variable doit être fondé sur des critères de performance préalablement définis et mesurables objectivement sur une période d'au moins deux ans, et qu'au moins un autre quart de la rémunération variable doit être fondé sur des critères de performance préalablement définis et mesurables objectivement sur une période d'au moins trois ans, et (iii) en ce qui concerne la rémunération des administrateurs non exécutifs, l'approbation de toute portion variable de la rémunération.

Les administrateurs de la Société (à l'exclusion de l'administrateur délégué) perçoivent une rémunération fixe en contrepartie de leur mandat au sein du conseil d'administration. En outre, les administrateurs (à l'exclusion du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué) perçoivent des honoraires fixes pour leur participation à et/ou leur présidence des comités du conseil d'administration. Aucun jeton de présence n'est payé. L'administrateur délégué est également membre du conseil d'administration, mais il ne perçoit aucune rémunération supplémentaire en cette qualité.

Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunération en fonction des résultats, d'options d'achat d'actions ou d'autres rémunérations fondées sur des actions, ni de prestations de retraite. La rémunération des administrateurs non exécutifs

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

tient compte du rôle général des membres en tant qu'administrateur, de leur rôle spécifique en tant que président, ou président ou membre d'un comité du conseil d'administration, ainsi que des responsabilités qui leur incombent dans ce cadre et de leur engagement en termes de temps.

La rémunération et l'indemnisation actuelles des administrateurs non exécutifs n'ont pas augmenté depuis 2007. Il n'est pas question, pour le moment de modifier la politique de rémunération ou la rémunération des administrateurs non exécutifs. Néanmoins, nous ajusterons la rémunération des administrateurs non exécutifs au cours des deux prochaines années en fonction des pratiques du marché.

Rémunération et indemnisation en 2013

En 2013, les administrateurs (à l'exclusion de l'administrateur délégué) ont perçu les rémunérations et indemnisations suivantes :

PRÉSIDENT:

- Rémunération annuelle fixe de 200 000 EUR
- Pas de jeton de présence supplémentaire

AUTRES ADMINISTRATEURS (À L'EXCLUSION DE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ) :

- Rémunération annuelle fixe de 50 000 EUR en tant que membre du conseil d'administration
- Honoraires fixes de 10 000 EUR par an par comité dont ils font partie
- Honoraires fixes de 20 000 EUR par an par comité qu'ils président
- Pas de jeton de présence supplémentaire

Sur la base de ces indications, les administrateurs (à l'exclusion de l'administrateur délégué) ont perçu les rémunérations brutes suivantes en 2013 :

	Rémunération (EUR)
Julien De Wilde ⁽¹⁾	200 000
Peter Mansell ⁽²⁾	26 666
Karel Vinck	80 000
Ray Stewart	80 000
Oyvind Hushovd	75 000

⁽¹⁾ Au travers de la SPRL De Wilde J. Management.

⁽²⁾ Mandat a expiré le 24 avril 2013.

Direction

Généralités

La rémunération de l'administrateur délégué et des membres du comité de direction se base sur les recommandations du comité de nomination et de rémunération. À chaque fois que la rémunération d'un autre directeur est sur la table, l'administrateur délégué participe aux réunions du comité de nomination et de rémunération en tant que conseiller.

La rémunération est déterminée par le conseil d'administration. À titre d'exception à la règle susmentionnée, l'assemblée générale des actionnaires doit approuver, le cas échéant : (i) en ce qui concerne la rémunération du comité de direction, une exemption de la règle selon laquelle la rémunération fondée sur des actions ne peut être acquise que pour une période d'au moins trois ans à dater de l'octroi de cette rémunération ; (ii) en ce qui concerne la rémunération des administrateurs exécutifs et des membres du comité de direction, une exemption de la règle selon laquelle au moins un quart de la rémunération variable (à moins que la rémunération variable ne soit inférieure à un quart de la rémunération annuelle) doit être fondé sur des critères de performance préalablement définis et mesurables objectivement sur une période d'au moins deux ans et au moins un autre quart de la rémunération variable doit être fondé sur des critères de performance préalablement définis et mesurables objectivement sur une période d'au moins trois ans ; et (iii) la conclusion, avec les administrateurs exécutifs, membres du comité de direction et autres



RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

cadres supérieurs, d'accords de service visant (le cas échéant) le versement d'indemnités de départ correspondant à plus de douze mois de rémunération (ou dix-huit mois de rémunération, sous réserve de recommandation motivée du comité de rémunération).

Une partie déterminée de la rémunération est liée à la performance de chacun et à celle de l'entreprise. La rémunération est calculée de manière à attirer, retenir et motiver les directeurs présentant le profil défini par le comité de nomination et de rémunération.

La rémunération des membres de la direction est composée des éléments suivants :

- Salaire annuel de base (fixe)
- Participation au Système de primes annuelles (AIP) (bonus) (variable)
- Participation au Plan à long terme de motivation des cadres (PLTME) (variable)
- Participation au plan « Leveraged Employee Share Ownership » (LESOP)
- Prestations de retraite

Pour l'exercice 2013, le droit à prestation visé au titre de l'AIP s'élève à 75% du salaire annuel de base pour l'administrateur délégué (à un droit maximum de 150% du salaire annuel de base). Pour l'exercice 2013 le droit de prestation visé au titre de l'AIP se monte à 60% du salaire annuel de base pour les autres membres du comité de direction (à un droit maximum de 120% du salaire annuel de base). Un tiers du maximum au titre AIP sera délivré en actions de Nyrstar, différées de 12 mois. Les avantages pensions de chaque membre du comité restent à 20% de la rémunération fixe.

En outre, le conseil d'administration peut, à sa discrétion, octroyer des primes ponctuelles aux membres du personnel, y compris aux membres du comité de direction. En 2013, aucun bonus ponctuel a été accordé.

Le régime de rémunération pour les membres du comité de management ne s'assortit d'aucun droit spécifique de recouvrement ou de reprise en faveur de Nyrstar en cas d'octroi d'une rémunération variable calculée sur base de données financières erronées.

En ligne avec notre politique de rémunération, le salaire de base ainsi que la rémunération globale des membres du comité de direction de Nyrstar ont revu tous les 2 ans. La dernière revue a eu lieu en 2011.

Alors qu'il n'est pour le moment pas question de modifier la politique de rémunération des directeurs pour les deux prochains exercices, la rémunération exécutive fut revue par 2 conseillers indépendants externes en décembre 2013 avec modification non applicable jusqu'en 2014.

Les composantes respectives du régime de rémunération sont détaillées ci-dessous.

Salaire annuel de base

Le salaire annuel de base constitue une rémunération fixe. Il est calculé sur la base d'une enquête menée par un expert externe sur les tendances du marché et les salaires de base associés à diverses descriptions de postes au sein d'entreprises homologues de Nyrstar implantées dans divers pays. Cette enquête permet d'établir une échelle des salaires. La médiane de chaque classe salariale correspond au 75^{ème} percentile. Pour 75% des entreprises au sein du groupe d'entreprises homologues, la rémunération est inférieure à la médiane ; elle est supérieure pour 25% de ce même groupe d'entreprises.

La politique de Nyrstar consiste à rémunérer les cadres supérieurs de son personnel à 100% de la médiane de leur classe salariale, sous réserve de performance continuellement au-dessus de la moyenne. Toutefois, il existe une marge d'appréciation permettant de faire varier la rémunération fixe entre 80% et 120% de la médiane en fonction de l'expérience, de la fonction, de la localisation, de la demande du secteur, de la rareté des compétences techniques, des performances, etc.

Système de primes annuelles

La prime annuelle correspond à la partie variable de la rémunération. Elle est fonction du niveau de performance individuel, lequel peut être inférieur, égal ou supérieur à la valeur moyenne d'une année donnée. Les termes et conditions en sont définis dans le Système de primes annuelles (Annual Incentive Plan—AIP), lequel peut être révisé annuellement.

L'AIP a pour objectif d'attirer et de retenir les employés talentueux, d'établir une corrélation entre performance et gratification, de récompenser les résultats favorables au succès financier de Nyrstar, de distinguer les employés qui adhèrent au Nyrstar Way, et d'offrir aux employés un système de gratification comparable à celui dont bénéficient les actionnaires de l'entreprise.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

L'AIP a été conçu en fonction des résultats obtenus et du dépassement des prévisions annuelles de Nyrstar en termes de planification et de budget. L'année de référence pour l'éligibilité à l'AIP court du 1er janvier au 31 décembre ; le cas échéant, les versements interviennent généralement en mars de l'année suivante.

Pour être éligible à l'AIP, le bénéficiaire doit être toujours employé au 31 décembre de l'année de référence. Les critères d'éligibilité à l'AIP et leur pondération respective sont les suivants :

- réalisation, par le bénéficiaire, d'objectifs "stretch" personnels conçus pour lui permettre d'obtenir des résultats dépassant les exigences ordinaires de sa fonction (25%) ;
- réalisation, par Nyrstar, des objectifs financiers annuels fixés par le conseil d'administration (75%).

La prime maximale au titre de l'AIP n'est libérable que si Nyrstar enregistre des résultats financiers et d'exploitation exceptionnels. Dans tous les cas, le versement de la prime annuelle est fonction de l'acceptabilité globale du comportement personnel, des performances professionnelles individuelles et de la capacité de paiement de l'entreprise.

L'éligibilité à l'AIP est évaluée et déterminée par le comité de nomination et de rémunération et le versement de toute prime annuelle doit être soumis à l'accord final du conseil d'administration.

Pour de plus amples informations sur l'AIP et autres plans d'option sur actions, veuillez vous reporter au point « Description des plans d'option sur actions ».

Pensions

Les membres du comité de direction prennent part à un régime de pension à prestations définies. La contribution de Nyrstar à ce régime de pension s'élève à 20% du salaire annuel de base.

Autres

Les membres du comité de direction participent à un plan de prestations médicales incluant, entre autres, des soins médicaux et de dentisteries privés. Ils bénéficient en outre de frais de représentation, d'une aide immobilière, d'une indemnité de déplacement, ainsi que d'une assurance maladie et accidents du travail.

Rémunération et indemnisation en 2013

En 2013, l'Administrateur Délégué et les autres membres du comité de direction ont perçu les rémunérations et indemnisations suivantes :

	Administrateur délégué (EUR)	Autres membres du comité de direction
		(sur une base cumulée) (EUR) ⁽⁴⁾
Salaire de base	853 410	2 090 959
AIP ⁽¹⁾	597 387	996 064
Prestations de retraite ⁽²⁾	164 634	485 418
Autres composantes de la rémunération ⁽³⁾	372 150	1 631 177
Total	1 987 581	5 203 618

(1) Ces montants sont relatifs à l'exercice du 1 janvier 2012 au 31 décembre 2012.

(2) La pension inclut 20% du salaire annuel de base à titre de contribution à l'épargne et de contribution aux risques.

(3) Inclus les frais de représentation, l'aide immobilière, l'indemnité de déplacement, l'assurance santé et une prime de départ unique en 2013.

(4) Y compris 2 nouveaux membres du comité de direction qui ont été ajoutés depuis le 1er juillet 2013 - SVP Mining et SVP Marketing, Sourcing and Sales

Versements consécutifs à cessation de contrat

En 2013, chaque membre du comité de direction (y compris l'administrateur délégué) avait droit au versement d'indemnités de départ équivalentes à douze mois de salaire annuel de base en cas de cessation de contrat à l'initiative de Nyrstar. En outre, l'accord conclu avec l'administrateur délégué stipule que tout changement de contrôle de la Société entraînera la cessation du contrat le



RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

liant à Nyrstar. Dans ce cas, l'administrateur délégué a droit au versement d'indemnités de départ équivalentes à douze mois de salaire annuel de base (en ce inclus toute période de préavis contractuelle).

Indemnisation et assurance des administrateurs et de la direction

Comme le permettent les statuts de la Société, celle-ci a conclu des accords d'indemnisation avec les administrateurs et les membres concernés du comité de direction et a souscrit à des couvertures d'assurance pour les administrateurs et directeurs.

Description des plans d'option sur actions

En 2013, la Société avait un Plan à long terme de motivation des employés (PLTME) et un Plan »Levaraged Employee Stock Ownership (LESOP) ainsi qu'un plan de co-investissement en vue d'attirer, de retenir et de motiver les employés et la direction de la Société et de ses filiales détenues à 100%.

Le plan de co-investissement fut fixé en juillet 2013 sans conditions de performances. En conséquence aucunes compensations ne furent remises aux participants. Pour l'instant il n'est pas prévu de mettre en oeuvre un autre plan de co-investissement. Les principales modalités du PLTME, du LESOP et du Plan de co-investissement (ci-après les « Plans ») sont reprises ci-dessous. Pour de plus amples informations sur la manière dont les primes sont traitées dans le résultat financier de Nyrstar, nous nous référerons à la note 33 des états financiers consolidés audités pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

PLTME

Généralités

En vertu du PLTME, les cadres supérieurs employés par Nyrstar (les « Cadres ») sélectionnés par le conseil d'administration peuvent se voir attribuer de manière conditionnelle des actions ordinaires de la Société à une date future (« attribution aux cadres en actions ») ou leur équivalent en espèces (« attribution fantôme aux cadres ») (il sera fait référence à ces deux attributions sous l'appellation « attribution aux cadres »).

Il se peut que les conditions du PLTME varient de pays en pays afin de tenir en compte des réglementations fiscales locales ou d'autres règles et exigences des juridictions où les cadres sélectionnés travaillent ou résident.

Le comité de nomination et de rémunération adresse des recommandations au conseil d'administration quant au fonctionnement et à l'administration du PLTME.

Éligibilité

Le conseil d'administration sélectionnera les cadres qui pourront participer au PLTME (les "cadres participants").

La valeur des attributions conditionnelles aux cadres en vertu du PLTME varie en fonction du rôle, du niveau de responsabilité et de l'ancienneté de chaque cadre participant. La valeur maximale des attributions conditionnelles aux cadres accordées à tout cadre participant au cours de tout exercice comptable n'excédera pas 150% de son salaire de base au moment de l'attribution.

Acquisition définitive

Les attributions aux cadres seront définitivement acquises après une période de trois ans de performances continues.

En cas de cessation de contrat avant la date d'acquisition définitive pour de "bonnes raisons", le conseil d'administration peut considérer un certain nombre d'attributions aux cadres comme définitives, en fonction des facteurs laissés à son appréciation, notamment le prorata de la période de performance écoulée et la mesure dans laquelle les conditions de performance ont été satisfaites jusqu'à la date de fin du contrat.

Les conditions de performance du PLTME sont définies par le conseil d'administration. Celui-ci en a défini deux, dont la pondération est équivalente (50%). Pour que chaque attribution puisse être acquise définitivement, le cours annuel de l'action Nyrstar est mesuré par rapport au mouvement implicite du cours notionnel de l'action, lequel est basé sur la performance historique du prix du zinc (première condition de performance) et par rapport à l'Indice MSCI World Metals and Mining (seconde condition de performance). Un nombre équivalent d'attributions est octroyé au titre de chaque condition. Les attributions aux cadres sont réalisées lorsque les seuils d'échelle prédefinis pour chacune des performances sont atteints.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Pour les compensations à réaliser sous la subvention 2013, le prix moyen de l'action Nyrstar pour la période de performance de 3 années doit surpasser :

- Le prix du zinc de 5% basé sur une analyse de régression linéaire
- Le MSCI mondial minier et index métal de 2% basé sur une analyse de régression linéaire

Le volume moyen pondéré de la surperformance est calculé pour chaque année. Il s'agit de moyennes calculées pour la période de performance et comparées au calendrier d'acquisition.

Les règles du PLTME prévoient diverses circonstances dans lesquelles les attributions aux cadres qui ne sont pas définitivement acquises deviennent caduques, notamment lorsque les conditions de performance ne sont pas atteintes.

Attributions

Depuis avril 2008, les Attributions sont réglées de façon annuelle conformément aux règles et conditions stipulées par le PLTME. Des Attributions placées en 2013 sont montrées ci-dessous :

	Attribution 3	Attribution 4	Attribution 5	Attribution 6
	Attribution 3 compensation en actions furent délivrées dans le courant de 2013			
Date d'attribution effective	30 juin 2010	30 juin 2011	30 juin 2012	30 juin 2013
Période de validité	1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014	1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015
Critères de validité	–prix du zinc 50% –MSCI 50% Le cadre reste en service jusqu'au 31 décembre 2012	–prix du zinc 50% –MSCI 50% Le cadre reste en service jusqu'au 31 décembre 2013	–prix du zinc 50% –MSCI 50% Le cadre reste en service jusqu'au 31 décembre 2013	–prix du zinc 50% –MSCI 50% Le cadre reste en service jusqu'au 31 décembre 2015
Date d'acquisition	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2014	31 décembre 2015

Entre le moment où les conditions de performance sont remplies et celui où le cadre participant perçoit le paiement en question, celui-ci aura droit à un paiement égal à l'équivalent en espèces de tout dividende versé.

Variation des actions PLTME attribuées

Le tableau suivant illustre les variations du nombre d'instruments de capitaux propres attribués au cours de la période dans le cadre du PLTME :

	Attribution 2	Attribution 3	Attribution 4	Attribution 5	Attribution 6	Total
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2013	88 871	770 960	1 053 901	2 104 239	–	4 017 971
Attribution initiale au 30 juin 2013	–	–	–		2 270 961	2 270 961
(Déchéances) / Ajouts		(383 572)	(33 971)	(200 966)	(159 615)	(778 124)
Arrangements	88 871	(387 388)	–	–	–	(476 259)
Solde de clôture au 31 décembre 2013	–	–	1 019 930	1 903 273	2 111 346	5 034 549



RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

	Attribution 2	Attribution 3	Attribution 4	Attribution 5	Total
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2012	2 764 817	823 243	1 196 168	-	4 784 228
Allocation initiale au 30 juin 2012	-	-	-	2 261 628	2 261 628
(Déchéances)/ajouts		(52 283)	(142 267)	(157 389)	(351 939)
Arrangements	2 675 946	-	-	-	(2 675 946)
Solde de clotûre au 31 décembre 2012	88 871	770 960	1 053 901	2 104 239	4 017 971

Plan de co-investissement

Généralités

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 28 avril 2010 a approuvé le Plan de co-investissement. Selon ce plan, pour chaque action ordinaire de la Société qu'un membre du comité de direction (y compris l'Administrateur Délégué) (ci-après le « Participant ») a acquise entre le 30 avril 2010 et le 28 juin 2010 (« action de co-investissement »), la Société devra octroyer (gratuitement) à ce participant, à la date d'acquisition définitive, un certain nombre d'actions ordinaires de la Société supplémentaires (« actions de compensation »), à condition que : (a) le participant soit toujours employé par Nyrstar (sauf si le conseil d'administration qualifie son départ avant cette date de "situation de bon départ" (maladie entraînant l'incapacité à poursuivre des activités professionnelles pendant une période supérieure à douze mois, démission volontaire, retraite ou tout événement similaire que le comité de nomination et de rémunération peut qualifier de "situation de bon départ")) à la date d'acquisition définitive, et que (b) le participant détienne toujours ces actions de co-investissement à la date d'acquisition définitive.

Critères d'éligibilité

Les personnes éligibles pour participer au Plan de co-investissement étaient les membres du comité de direction (y compris l'administrateur délégué) et les Group General Managers.

Acquisition définitive

La date d'acquisition pour le Plan de co-investissement était : le 15 juillet 2013.

Telles sont les principales caractéristiques du plan de Co-investissement comme décrit dans le rapport annuel de Nyrstar de 2012.

Le Plan de co-investissement a trois dates de mesure : le 1^{er} juillet 2011 (« **Date de mesure 1** »), le 1^{er} juillet 2012 (« **Date de mesure 2** ») et le 1^{er} juillet 2013 (« **Date de mesure 3** »).

Le nombre d'actions de compensation est le produit de : (a) le plus élevé des Multiple A, Multiple B et Multiple C, et (b) le nombre total d'actions de co-investissement que le participant concerné aura détenues sans interruption depuis le 28 juin 2010 jusqu'à la date (comprise) d'acquisition définitive.

Les limites initiales ont été ajustées afin de prendre en compte l'effet économique des émissions de droits de la société clôturées en mars 2011. Référence est également faite à la note 33 des états financiers consolidés audités pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Le « **Multiple A** » sera égal à :

- zéro, si le prix de clôture moyen le plus élevé d'une action ordinaire de la Société au cours de toute période donnée de cinq jours ouvrables consécutifs entre le 1^{er} juillet 2010 et le 1er juillet 2011 a été égal ou inférieur à 16,70 EUR;
- quatre, si le prix de clôture moyen le plus élevé d'une action ordinaire de la Société au cours de toute période donnée de cinq jours ouvrables consécutifs entre le 1er juillet 2010 et le 1er juillet 2011 a été égal ou supérieur à 25,06 EUR; ou

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

- un nombre compris entre deux et quatre à déterminer sur une base directe, si le prix de clôture moyen le plus élevé d'une action ordinaire de la Société au cours de toute période donnée de cinq jours ouvrables consécutifs entre le 1er juillet 2010 et le 1er juillet 2011 a été compris entre 16,70 EUR et 25,06 EUR, le facteur deux coïncidant avec le seuil de 16,70 EUR et le facteur quatre coïncidant avec le seuil de 25,06 EUR.

Le « **Multiple B** » sera égal à :

- zéro, si le prix de clôture moyen le plus élevé d'une action ordinaire de la Société au cours de toute période donnée de cinq jours ouvrables consécutifs entre le 1er juillet 2011 et le 1er juillet 2012 a été égal ou inférieur à 16,70 EUR;
- quatre, si le prix de clôture moyen le plus élevé d'une action ordinaire de la Société au cours de toute période donnée de cinq jours ouvrables consécutifs entre le 1er juillet 2011 et le 1er juillet 2012 a été égal ou supérieur à 25,06 EUR; ou
- un nombre compris entre deux et quatre à déterminer sur une base directe, si le prix de clôture moyen le plus élevé d'une action ordinaire de la Société au cours de toute période donnée de cinq jours ouvrables consécutifs entre le 1er juillet 2011 et le 1er juillet 2012 a été compris entre 16,70 EUR et 25,06 EUR, le facteur deux coïncidant avec le seuil de 16,70 EUR et le facteur quatre coïncidant avec le seuil de 25,06 EUR.

Le « **Multiple C** » sera égal à :

- zéro, si le prix de clôture moyen le plus élevé d'une action ordinaire de la Société au cours de toute période donnée de cinq jours ouvrables consécutifs entre le 1er juillet 2012 et le 1er juillet 2013 a été égal ou inférieur à 16,70 EUR;
- quatre, si le prix de clôture moyen le plus élevé d'une action ordinaire de la Société au cours de toute période donnée de cinq jours ouvrables consécutifs entre le 1er juillet 2012 et le 1er juillet 2013 a été égal ou supérieur à 25,06 EUR; ou
- un nombre compris entre deux et quatre à déterminer sur une base directe, si le prix de clôture moyen le plus élevé d'une action ordinaire de la Société au cours de toute période donnée de cinq jours ouvrables consécutifs entre le 1er juillet 2012 et le 1er juillet 2013 a été compris entre 16,70 EUR et 25,06 EUR, le facteur deux coïncidant avec le seuil de 16,70 EUR et le facteur quatre coïncidant avec le seuil de 25,06 EUR.

Les actions de compensation seront constituées d'actions ordinaires de la Société que celle-ci a l'intention de racheter conformément aux pouvoirs statutaires respectifs octroyés au conseil d'administration. Si la Société est dans l'incapacité de verser des actions de compensation à un participant, elle pourra exécuter ses obligations respectives en octroyant à ce participant une somme en espèces égale au produit du nombre d'actions de compensation à verser à ce participant et du prix de clôture moyen des actions ordinaires de la Société au cours des vingt jours d'activité précédent la date d'acquisition définitive.

La philosophie sous-jacente à l'acquisition définitive est de fournir une composante à long terme pour la rémunération des membres du comité de direction, tout en alignant leurs intérêts sur ceux de la Société et de ses actionnaires, en exigeant un investissement personnel des membres du comité de direction, et en même temps, en liant cette composante de la rémunération à l'évolution sur le long terme du prix des actions de la Société.

Attributions

Sous réserve des conditions d'acquisition définitive, le nombre d'actions de co-investissement d'un participant a été plafonné comme suit :

- pour l'Administrateur Délégué, le nombre maximum d'actions de co-investissement est plafonné à 50 000 ; et
- pour chacun des quatre membres du comité de direction, le nombre maximum d'actions de co-investissement est plafonné à 35 000.

Les membres du comité de direction ont acquis un nombre total de 190 000 actions dans le cadre de leur participation au plan de co-investissement.



RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Conformément aux principes généraux susmentionnés, le conseil d'administration a également déterminé et élaboré les règles du Plan de co-investissement qu'il gère également.

Dans le contexte du Plan de co-Investissement, outre le droit conditionnel de recevoir des actions, Nyrstar octroiera à chaque participant une prime inconditionnelle en espèces, dont le montant net (à calculer séparément pour chaque participant) sera égal au produit (a) du nombre d'actions de co-investissement de ce participant et (b) de la différence entre le prix d'acquisition moyen payé par le participant pour ses actions de co-investissement respectives et le montant de 10,00 EUR.

Ajustements des plans

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 27 avril 2011 a accordé au conseil d'administration de la Société le pouvoir de modifier et de reformuler le Plan de co-investissement afin de refléter les conséquences et les modifications qui peuvent être nécessaires dans le cadre de certaines actions stratégiques entreprises par la Société. Dans le contexte de l'émission de droits de la Société clôturée en mars 2011, les modifications suivantes ont été apportées au Plan de co-investissement:

- les actions de la Société souscrites par les participants au Plan de co-investissement dans le cadre de l'émission de droits de la Société clôturée en mars 2011 sur la base des droits préférentiels de leurs actions de co-investissement existantes sont également considérées comme des actions de co-investissement aux fins du Plan de co-investissement. En conséquence, 133 000 actions supplémentaires souscrites par les participants au Plan de co-investissement sont considérées comme des « actions de co-investissement » du Plan de co-investissement ;
- la liste des participants au Plan de co-investissement peut être élargie au-delà de l'Administrateur Délégué et des quatre autres membres du comité de direction de la Société afin d'inclure d'autres managers de la Société et ses filiales ;
- les objectifs basés sur les performances (définis par le conseil d'administration et portant sur le cours en bourse des actions de la Société sur la durée du Plan de co-investissement) qui doivent être réalisés pour acquérir les actions de compensation peuvent être adaptés afin de prendre en compte l'impact économique de l'émission de droits de la Société clôturée en mars 2011. Référence est faite à la note 31 des états financiers consolidés audités pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2011 ; et
- la date générale d'acquisition en vertu du Plan de co-investissement peut être inférieure à trois ans.

En outre, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 27 avril 2011 a approuvé et ratifié, dans la mesure nécessaire et applicable, conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, toutes les clauses ou caractéristiques incluses dans les Plans qui (automatiquement ou non) se traduisent par l'approbation ou l'autorisation ou permettent au conseil d'administration (ou à un comité ou certains membres du conseil d'administration) d'approuver ou d'autoriser l'acquisition accélérée ou immédiate d'actions souscrites en vertu de ces Plans dans l'éventualité d'une offre publique d'achat ou d'un changement de contrôle de la Société, et toute autre clause ou caractéristique qui, conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, implique des droits conférés à des tiers affectant le patrimoine de la Société ou donnant naissance à une dette ou un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'achat sur les actions de la Société ou d'un changement de contrôle de celle-ci.

Acquisition du Plan

Le plan de Co-investissement a été fixé le 15 juillet 2013. Aucune des conditions de performance ne furent remplies. Par conséquent, aucune rétributions ne furent faites aux participants.

Plan d'actionnariat salarié à effet de levier (LESOP)

En 2013, le Conseil d'Administration soumit une proposition à l'assemblée générale des actionnaires afin de souscrire un nouvel élément de rémunération pour certains de ces cadres supérieurs.: (inclusant le comité de direction, appelé le « Leveraged Employee Stock Ownership Plan » - LESOP) Ce plan LESOP permettrait à ses souscripteurs d'acheter des actions de la société avec une remise

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

de 20%. Ces actions seraient sujettes à une durée de détention de trois ans. Pour chaque action achetée par un souscripteur avec ses fonds propres, une institution financière offrirait à celui-ci un financement supplémentaire lui permettant d'acheter neuf actions supplémentaires en bénéficiant de la même remise. Le nombre d'actions qu'un souscripteur pourrait acheter avec ses fonds propres dans le cadre du plan LESOP 2013 est plafonné. Pour les membres du comité de direction de Nyrstar le nombre maximum d'actions pour chaque membre est 50.000. Au terme de la période de détention, le participant sera sollicité de transférer toutes les actions achetées à une institution financière et recevra en retour un montant en espèces ou un nombre d'actions de la Société équivalent à la valeur de leur contribution personnelle au LESOP 2013 et un certain pourcentage de toute augmentation de la valeur des actions sur la durée du LESOP 2013. Le LESOP 2013 fut approuvé par l'assemblée générale des actionnaires en avril 2013. La première partie du LESOP 2013 fut activée en décembre 2013.

En 2014, le Conseil d'administration pense fournir un plan LESOP avec les mêmes termes et conditions que le LESOP 2013, sur une base annuelle récurrente. Le Conseil d'Administration a l'intention de soumettre le LESOP récurrent à l'assemblée générale des actionnaires de la Société conformément aux exigences énoncées dans le code belge des sociétés et la chartre de la gouvernance d'entreprise de la société.

Participations d'Administrateurs et autres

Actions et attributions d'actions

En 2013 les attributions d'actions suivantes ont été octroyées en vertu du PLTME aux membres du comité de direction:

Nom	Titre	PLTME	
		Attributions d'actions octroyées selon le PLTME, en 2013 dont les conditions d'exécution ont été satisfaites	Attributions d'actions octroyées en 2013 selon le PLTME, dont les conditions d'exécution n'ont pas été satisfaites ⁽¹⁾
Roland Junck	Administrateur délégué	36 108	564 099
Greg McMillan ⁽²⁾	Directeur d'exploitation	23 144	114 876
Heinz Eigner	Directeur financier	18 936	235 737
Russell Murphy	Directeur RR & SHE	17 523	213 495
Michael Morley	SVP Metals Processing et Chief Development Officer	16 751	213 495
Bob Katsioulis ⁽³⁾	SVP Marketing, Sourcing & Sales		154 289
Graham Buttenshaw ⁽⁴⁾	SVP Mining	6 779	168 131
Erling Sorensen ⁽⁵⁾		3 048	

Notes:

⁽¹⁾ L'acquisition définitive est soumise aux conditions de performance.

⁽²⁾ Le contrat de Greg McMillan a pris fin le 31 décembre 2013

⁽³⁾ Bob Katsioulis est sous contrat chez Nyrstar depuis janvier 2013 et a joint le Comité de direction de Nyrstar en juin 2013.

⁽⁴⁾ Graham Buttenshaw est sous contrat chez Nyrstar depuis mars 2012 et a joint le Comité de direction de Nyrstar en juin 2013

⁽⁵⁾ En 2010, Erling Sorensen faisait partie du comité de direction : il est parti dans des conditions de "bon départ" selon les règles du PLTME. Ses attributions d'actions ont été calculées au prorata selon une date de départ fixée au 30 juin 2010.



RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Actions et Attributions d'actions - AIP

En 2013, les attributions d'actions suivantes furent attribuées sous l'AIP aux membres du Comité de direction.

Nom	Titres	AIP	
		Attribution d'actions délivrées en 2013 sous l'AIP pour lesquelles les conditions de attribution ont été remplies	Attribution d'actions délivrées les années précédentes sous l'AIP pour lesquelles les conditions de performance ont été remplies mais les actions n'ont pas encore été attribuées ⁽¹⁾
Roland Junck	Administrateur délégué		48 812
Greg McMillan ⁽²⁾	Directeur d'exploitation		23 841
Heinz Eigner	Directeur financier		20 553
Russell Murphy	Directeur RR & SHE		18 497
Michael Morley	SVP Metals processing & chief development officer		18 497
Bob Katsioularis ⁽³⁾	SVP Marketing, Sourcing & Sales		
Graham Buttenshaw ⁽⁴⁾	SVP mining		7 955

Notes:

⁽¹⁾ En relation avec l'AIP 2012 différé avec composante en actions. Attribution est d'application pour les employés toujours sous contrat au 31 décembre 2013. Tous les membres du Comité de direction ont rempli cette condition d'attribution. Les actions seront délivrées en mars 2014

⁽²⁾ Le contrat de Greg McMillan a pris fin le 31 décembre 2013

⁽³⁾ Bob Katsoularis est sous contrat chez Nyrstar depuis janvier 2013 et a joint le Comité de direction de Nyrstar en juin 2013.

⁽⁴⁾ Graham Buttenshaw est sous contrat chez Nyrstar depuis mars 2012 et a joint le Comité de direction de Nyrstar en juin 2013

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Actions et Attributions d'actions – LESOP

En 2013, les attributions d'actions suivantes ont été achetées par les participants selon le LESOP par les membres du Comité de direction :

Nom	Titres	LESOP	
		2013	Actions supplémentaires acquises par fonds externes
	Contribution personnelle exécutive		
Roland Junck	Administrateur délégué	50 000	450 000
Heinz Eigner	Directeur financier	50 000	450 000
Russell Murphy	Directeur RR & SHE	50 000	450 000
Michael Morley	SVP Metals processing & chief development officer	50 000	450 000
Bob Katsiuleris	SVP Marketing, Sourcing & Sales	50 000	450 000

Le nombre d'actions suivantes étaient détenues par les membres du Comité de direction au 31 décembre 2013.

Nom	Titres	Actions détenues ⁽¹⁾
Roland Junck	Administrateur délégué	632 710
Heinz Eigner	Directeur financier	843 085
Russell Murphy	Directeur RR & SHE	686 766
Michael Morley	SVP Metals processing & chief development officer	755 346
Bob Katsiuleris	SVP Metals, Sourcing & Ventes	500 000
Graham Buttenshaw	SVP Mining	

⁽¹⁾ Inclus les 450.000 actions obtenues selon et sous le LESOP 2013



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SELON L'ARTICLE 119 DU CODE BELGE DES SOCIÉTÉS

Conformément à l'article 119 du Code belge des sociétés, le conseil d'administration fait rapport des activités du groupe Nyrstar pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013.

Les informations fournies dans le présent rapport sont des informations réglementées au sens de l'article 36 de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007.

Un exemplaire gratuit du rapport annuel du conseil d'administration sur les comptes statutaires de Nyrstar NV selon l'article 96 du Code belge des sociétés peut être demandé au siège social de la Société.

1. Commentaires à propos des états financiers

Les états financiers consolidés de Nyrstar au et pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 comprennent Nyrstar NV (la « Société ») et ses filiales (conjointement appelées le « Groupe » et individuellement les « Entités du Groupe ») ainsi que la participation détenue par le Groupe dans des entreprises associées et des entités contrôlées conjointement.

Les états financiers consolidés de Nyrstar ont été préparés conformément aux normes d'information financière internationales adoptées par l'Union européenne. Celles-ci incluent les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations afférentes émises par l'IASB (International Accounting Standards Board), le SIC (Standard Interpretations Committee) et l'IFRIC (IFRS Interpretations Committee), effectives à la date d'information financière et adoptées par l'Union européenne. Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation.

Les états financiers consolidés sont présentés dans la devise de fonctionnement et de présentation de la société : l'Euro. Toutes les informations financières ont été arrondies à la centaine de milliers d'Euro la plus proche.

Pour connaître les états financiers consolidés, veuillez consulter les pages correspondantes du rapport annuel 2013.

1.1 Aperçu des activités et présentation financière

En 2013, le volume de concentré de zinc produit dans les propres mines de Nyrstar (excluant les livraisons provenant du contrat Talvivaara zinc stream) était approximativement de 271 000 tonnes, selon la réalisation l'objectif visé de 265 000 à 280 000 tonnes et représentant un recul de 4% par rapport à 2012. Le recul de production était au départ dû à l'arrêt des opérations minières à la mine de Campo Morado.

La production de tous les autres métaux dans le segment minier à l'exception du plomb était en ligne par rapport à l'objectif visé. Le segment du traitement du métal a produit approximativement 1 088 000 tonnes de zinc métal en 2013. La production dans la 2ème moitié de 2013 fut un nouveau record avec approximativement 569 000 tonnes, ou 10% d'augmentation par rapport au 1er semestre 2013 (519 000 tonnes). La production du 1er semestre 2013 a été influencée par différents entretiens prévus à plusieurs unité de production, tous furent annoncés dans la revue des résultats annuels 2012. La production était au maximum fin de l'exercice complet 2013 avec 1 à 1,1 millions de tonnes de zinc métal. Suite au déclin du prix du métal et aux niveaux restreints de production la Société a livré un résultat des activités opérationnelles avant items exceptionnels en 2013 de 45,6 millions d'Euro (par rapport à 5,5 millions en 2012). Le groupe a réalisé un chiffre d'affaire pour l'année 2013 se montant à 2 853,5 millions d'Euro, une diminution de 8% par rapport à 2012 et a enregistré une perte nette après taxes de 195,4 millions en 2013 (2012 pertes nettes après taxes 96,5 millions Euro).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Malgré la persévérance du Groupe afin d'améliorer la sécurité et la santé 2 employés de Nyrstar ont perdu la vie en mars et septembre 2013 lors de leur activité professionnelle aux mines de Campo Morado et Contonga. Le LTR (fréquence des accidents du travail provoquant une indisponibilité) a augmenté d'approximativement 20% et le RIR (taux de lésions comptabilisables) est resté au même niveau. (Le LTR et le RIR sont des moyennes mobiles sur 12 mois du nombre de blessures entraînant une indisponibilité et de blessures comptabilisables, respectivement, par million d'heures de travail prestées. Ils concernent tous les employés et sous-traitants de toutes les usines).

1.2 Indicateurs clés de performance non financiers

Production

	Exercice 2013	Exercice 2012
Production mines		
Concentré de zinc (en milliers de tonnes)	285	312
Concentré d'or (en milliers d'onces troy)	75,2	94,6
Concentré d'argent (en milliers d'onces troy)	4 746	5 517
Concentré de plomb (en milliers de tonnes)	14,2	16,2
Concentré de cuivre (en milliers de tonnes)	12,9	13,0

Production fonderies

Zinc (en milliers de tonnes)	1 088	1 084
Plomb (en milliers de tonnes)	179	158
Acide sulfurique (en milliers de tonnes, brut)	1 389	1 388
Argent (en milliers d'onces troy)	17,9	13,8
Or (en milliers d'onces troy)	66	56

La production du segment minier a été victime du moindre volume livré selon l'accord d'écoulement de zinc conclu avec Talvivaara et la suspension des activités à Campo Morado au premier semestre 2013. La production de zinc en concentré, 285 000 tonnes en 2013, a dégressé de 9 % par rapport à 2012, la production issue des mines de la Société (hors livraisons fournies dans le cadre de l'accord d'écoulement de zinc conclu avec Talvivaara) a diminué de 4 %, tandis que celles de plomb (12 %), de cuivre (1 %), d'argent (14 %) et d'or (21 %) ont également décliné par rapport à 2012. Les indications de production revues ont été respectées pour tous les métaux, à l'exception du plomb qui était sous le niveau de révision et en dessous du niveau de production de 2012 en grande partie suite à changement de production (la mine de Contonga avec moins de plomb mais étant compensé par plus de cuivre).

Marchés

Les bénéfices de Nyrstar sont très sensibles aux variations du prix du zinc et, avec la croissance de la production d'autres métaux du segment minier, la sensibilité aux changements du prix du plomb, du cuivre et de l'argent a aussi augmenté. Par rapport à 2012, le prix moyen du zinc a reculé de 2 % en 2013, atteignant en moyenne USD 1 909 /t en 2013 pour USD 1 946/t en 2012, alors que les prix moyens du cuivre, de l'argent et de l'or ont baissé respectivement de 8 %, 24 % et 15 %. Les bénéfices de Nyrstar restent également fort sensibles aux fluctuations des frais de traitement pour le zinc. Les frais de traitement de référence du zinc pour 2013 étaient placés au-delà des conditions obtenues en 2012, ce qui s'est traduit par benchmark TC de USD 212 par tonne métrique sèche (tms) en 2013, soit une hausse de USD 21 par rapport à 2012, ce qui a eu des répercussions positives sur l'EBITDA du Groupe.

L'Euro s'est renforcé par rapport au dollar américain avec presque 4% bien que ponctuée avec des courtes périodes de faiblesses lorsque les préoccupations concernant la dette souveraine européenne ont émergé. Bien que cette évolution a eu des conséquences négatives pour des perspectives EBITDA ceci a eu pour effet de rééquilibrer l'Europe de la dépendance excessive sur les exportations vers la croissance tirée par la consommation qui a conduit à une reprise de la demande industrielle européenne.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sécurité, hygiène et environnement

Le RIR (taux de lésions comptabilisables) de Nyrstar est resté plus ou moins au niveau même niveau avec 9% par rapport à 8,2% en 2012, ce qui confirme la réduction importante (37%) obtenue en 2012. Après une diminution de 50% en 2012 le LTIR (fréquence des accidents du travail) a augmenté de 20% à 3,4 par rapport à 2,5 en 2012. Malheureusement, malgré le focus de Nyrstar sur la sécurité, 2 employés de Nyrstar ont été accidentés mortellement en mars et septembre 2013 alors qu'ils travaillaient respectivement aux mines de Campo Morado et Contonga. Des analyses de risques ont été effectuées dans toutes les mines afin d'éviter des situations répétitives similaires.

Dans le secteur du traitement du métal Auby a opéré sans LTI pour une période de 18 mois. Les variances de rendement à travers les fonderies ont été réduites de façon importante suite à un network de sécurité et hygiène important et un échange d'expérience entre les sites. Le nombre de cas impliquant des travaux restreints ou des accidents de travail avec absentéisme est resté en dessous de 5 à la fin de l'année. Suite à notre programme d'assurance, une audit globale de sécurité et hygiène a été clôturée à toutes les fonderies. Dans le secteur minier, Myra Falls a gagné le « Ryan Award », qui reconnaît les performances en sécurité au travers du British Columbia. Un plan de retour aux sources a été mis en place à toutes les mines et a pour objectif de bâtir un système de gestion et une culture de sécurité et hygiène solide.

Un total de 34 incidents environnementaux rapportables furent notés en 2013, représentant un déclin significatif par rapport aux 54 incidents enregistrés en 2012. Ce résultat amélioré des incidents est attribué à des processus renforcé de conformité à la réglementation de l'environnement et à l'efficacité des actions d'amélioration mises en œuvre suite aux événements vécus en 2012.

1.3 Résultat d'exploitation, position financière et flux de trésorerie

Le Groupe a enregistré une perte nette après impôts de 195,4 millions d'Euro pour l'exercice 2013. Il a dégagé un chiffre d'affaires pour l'exercice 2013 s'élevant à 2 823,5 millions d'Euro, soit une baisse de 8 % par rapport à 2012, due principalement à des prix des métaux inférieurs. Le résultat brut a diminué de 8 % à 1 251,2 millions d'Euro en 2013 suite au déclin de la rentabilité dans le segment minier, après diminution des niveaux de production au semestre 1 2013.

Par rapport à 2012, les coûts du personnel ont diminué de 5 % à 391,3 millions d'Euro, les frais d'énergie se sont soutenus à 329,8 millions d'Euro. Approximativement 40% des coûts du secteur du traitement des métaux ont été libellés en dollars Australien suite à la faiblesse du dollar Australien par rapport à l'Euro. 2013 a connu certains impacts positifs sur le cout total des prestations du secteur traitement des métaux et important pour les couts opérationnels du groupe. Les résultats de 2013 comprennent une charge nette de dépréciation hors trésorerie de 20,1 millions d'Euro (2012 : 18,2 millions d'Euro). Ceci inclut une charge de dépréciation hors trésorerie de 227,5 millions et une reprise de dépréciation hors trésorerie de 207,4 millions Euro tous deux reconnus sur base d'un test de dépréciation détaillé entrepris par le groupe. 118,2 Euro de la charge de dépréciation a trait à la perte de valeur des écarts d'acquisition constatés sur les acquisitions antérieures d'actifs miniers. La reprise de dépréciation concerne les dépréciations constituées sur les actions de la fusion de Port Pirie et Balen en 2008.

En 2013, le Groupe a enregistré 99,2 millions de charges financières nettes, contre 93,4 millions en 2012. Cette hausse a été principalement influencée par des charges d'intérêt plus élevées sur le financement externe par l'emprunt (67,4 millions d'Euro en 2013 contre 65,6 millions d'Euro en 2012), une niveau inférieur désactualisation des provisions (11,0 millions d'Euro en 2013 contre 15,7 million en 2012), une diminution des autres charges financières (21,1 millions d'Euro en 2013 contre 12,4 millions en 2012) et une perte nette sur résultats de change en 2013 (une perte de 0,6 million d'Euro en 2013 contre un bénéfice de 0,9 millions en 2012).

Nyrstar a comptabilisé une dette d'impôt sur le résultat de 11,1 millions d'Euro en 2013 par rapport à un produit d'impôt de 14,8 Euro en 2012. Le taux d'imposition effectif s'est monté à 6 % environ en 2013, contre 13 % en 2012.

En 2013, les investissements de la Société ont augmenté de près de 19 % pour se fixer à 199,4 millions d'Euro.

1.4 Position de trésorerie et ressources financières

En 2013, les flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation ont généré des rentrées de 298,9 millions d'Euro. Le résultat pour 2012 incluait des rentrées de 124,4 millions d'Euro résultant des activités d'exploitation avant variations du fonds de roulement.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les 191,1 millions d'Euro de sorties de fonds résultant des activités d'investissement en 2013 sont principalement liés aux investissements. Après le placement réussi d'obligations convertibles senior non garanties, échéant en 2018 pour un montant principal de 120 millions d'Euro, les flux de trésorerie provenant des activités de financement en 2013 s'élève à 8,7 millions d'Euro par rapport à une perte de 133,4 Euro en 2012. Au 31 décembre 2013, le montant total de la facilité renouvelable de financement du commerce structurés de matières premières de Nyrstar est restée inutilisée (également entièrement non utilisée au 31 décembre 2012).

Au 31 décembre 2013, l'endettement net s'établissait à 670 millions d'Euro (31 décembre 2012 681 million Euro) avec un niveau gearing de 42% en décembre 2013 par rapport à 37% fin décembre 2012.

2. Contrôle interne et gestion du risque

Dispositions générales

Généralité

Le conseil d'administration de Nyrstar est responsable de l'évaluation de l'efficacité de la gestion du risque de l'entreprise, cadres et contrôles internes. Le Groupe approche la gestion du risque de manière proactive. Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la nature et la portée des risques soient identifiées au moment opportun, conformément aux activités et aux objectifs stratégiques du Groupe.

Le comité de audit joue un rôle important dans le suivi de l'efficacité du cadre de gestion des risques et est un moyen important pour soumettre les risques à l'attention du Conseil d'administration. Si un risque critique ou problème est identifié par le Conseil d'administration, il peut être pertinent de faire participer tous les administrateurs au processus de gestion des risques. Le Conseil d'administration rassemblera alors un sous-comité, comprenant un mélange des membres du conseil d'administration en du comité de direction. Chaque sous-comité examine à son tour les problèmes identifiés et en fait rapport au Conseil d'administration.

Le cadre de gestion du risque de Nyrstar requiert une évaluation régulière de l'efficacité des contrôles internes afin de s'assurer que les risques soient gérés de façon adéquates. Le cadre de gestion du risque est identifié pour atteindre les objectifs du groupe. Nyrstar confirme qu'il ne s'agit pas seulement de pertes et dommages. Le risque peut également avoir des conséquences positives. La gestion du risque efficace permet à Nyrstar d'exécuter une équilibre approprié entre la réalisation des opportunités tout en minimalisant les impacts néfastes.

Cette section brosse une vue d'ensemble des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion du risque de la Société, conformément au Code belge de gouvernement d'entreprise et au Code belge des sociétés.

Composants du cadre de gestion du risque de l'entreprise

Le cadre de gestion du risque de l'entreprise est intégré dans le processus de gestion et repose sur les principes de base suivants :

Les cinq éléments clés du cadre de gestion du risque sont :

1 COMPRÉHENSION DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE ET EXTERNE

Comprendre l'environnement interne et externe de l'organisation et l'effet de celui-ci sur la stratégie et plans. Ceci donne une perspective complète pour Nyrstar de la tolérance au risque.

2 MÉTHODES UNIFORMES POUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES ET L'ANALYSE DES RISQUES, LES CONTRÔLES EXISTANTS ET L'EFFICACITÉ DU CONTRÔLE.

Mise en place de systèmes et processus pour l'identification cohérente et l'analyse des risques, contrôles existants et l'efficacité des contrôles. Evaluer si le niveau de risque accepté est compatible avec les niveaux de risques acceptable pour le Comité d'audit.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3. TRAITEMENT DU RISQUE

Utiliser des méthodes innovatives et créatives pour répondre aux risques et entrer en action lorsque le groupe est exposé à des niveaux de risques inacceptables.

4. ENGAGEMENT DES PARTIES EXTERNES ET COMMUNICATION

Impliquer tous les employés de Nyrstar et autres parties afin de gérer les risques et communiquer les risques clés et contrôles.

5. SUIVI ET EXAMEN

Suivi régulier et examen de notre cadre de gestion du risque, de nos risques et l'efficacité des contrôles.

Les directives pour le cadre de gestion des risques a été rédigé afin de se conformer à l'ISO31000 ; 2009. Le respect de cette directive est obligatoire au sein de Nyrstar.

Contrôles internes critiques

Ce qui suit est un résumé des contrôles internes critiques de Nyrstar.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Il existe une structure organisationnelle valable, avec des procédures, une délégation et des obligations de rendre compte claires tant sur le plan des affaires que sur des fonctions de support et de contrôle, comme les ressources humaines, le service juridique, les finances, l'audit interne, etc.

La structure organisationnelle est surveillée de manière continue, par exemple en effectuant une analyse comparative de la structure organisationnelle avec les normes de l'industrie et la concurrence. Les responsabilités sont déléguées aux divisions opérationnelles, par des business plans et des budgets joints approuvés par la direction et le conseil d'administration dans les limites des niveaux d'autorisation fixés.

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Le Groupe a instauré des règles et des procédures internes pour gérer les différents risques au sein du groupe. Toutes ces directives et procédures sont disponibles sur l'intranet de Nyrstar, et distribuées en vue de leur application dans l'ensemble du Groupe. Chaque règle a un responsable qui les revoit et les corrige au besoin.

DÉONTOLOGIE

Le conseil d'administration a approuvé une Charte de gouvernance d'entreprise et un Code déontologique, incluant un cadre pour une prise de décision éthique. Tous les collaborateurs doivent remplir leurs activités quotidiennes et réaliser leurs objectifs professionnels selon les principes et les normes éthiques les plus rigoureux. Le Code déontologique est disponible sur www.nyrstar.com et énonce les principes régissant la manière de faire des affaires et de se comporter dans les domaines suivants :

- Notre personnel
- Notre communauté et notre environnement
- Nos clients et fournisseurs
- Nos concurrents
- Nos actionnaires
- Nos actifs

Le conseil d'administration mesure régulièrement la conformité du respect des règles et procédures applicables du groupe Nyrstar.

DÉNONCIACTION DES DYSFONCTIONNEMENTS

Nyrstar a également instauré une procédure de dénonciation des dysfonctionnements qui permet au personnel de faire part, en toute confidentialité, de ses craintes concernant des irrégularités dans le rapportage financier, de possibles actes frauduleux, de corruption et dans d'autres domaines.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Nyrstar est certifié ISO 9001 pour la fusion et le raffinage du zinc et d'alliages de zinc, du plomb et d'alliages de plomb, de l'argent, de l'or et d'autres sous-produits. L'ensemble de ses principales procédures et des mesures de contrôle qu'elles englobent sont formalisées et publiées sur l'intranet de la Société.

INFORMATION FINANCIÈRE ET CONTRÔLE DU BUDGET

En matière d'information financière, Nyrstar applique une vaste norme valable pour tout le Groupe. Cette norme est conforme aux normes comptables internationales applicables, parmi lesquelles les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations afférentes émises par l'IASB (International Accounting Standards Board) et l'IFRIC (IFRS Interpretations Committee) adoptées par l'union européenne. L'efficacité et la conformité avec la norme du Groupe en matière d'information financière sont constamment examinées et vérifiées par le comité d'audit.

Afin de garantir une planification financière et un suivi adéquats, une procédure de budgétisation financière décrivant la planification, la quantification, la mise en œuvre et la révision du budget conformément aux prévisions est scrupuleusement suivie. Nyrstar exécute une procédure de budgétisation à l'échelle du Groupe, coordonnée au niveau central et comprenant les étapes suivantes :

- 1) la stratégie commerciale du Groupe est actualisée et communiquée à tous les niveaux de Nyrstar. Celle-ci précise, entre autres choses, les principes et objectifs stratégiques pour l'exercice à venir.
- 2) Les principaux intrants et hypothèses pour le processus d'établissement du budget pour l'exercice à venir sont fournis par les parties prenantes internes concernées (production attendue, dépenses en capital, prix des métaux, taux de change et conditions commerciales compris) et chargés dans le système BPC (budgeting, planning and consolidation) centralisé.
- 3) Les principaux intrants et hypothèses pour le budget passent ensuite au crible d'un processus rigoureux de validation par des parties prenantes internes et des cadres supérieurs concernés. Le comité de gestion et le conseil d'administration valident le budget convenu final.
- 4) Le budget final est communiqué aux différentes divisions opérationnelles et services de Nyrstar.
- 5) Nyrstar transmettra par la suite, deux fois par an, le chiffre d'affaires et les coûts réels du Groupe aux actionnaires.

COMITÉS DE GESTION

Divers comités de gestion, chargés de contrôler les divers risques auxquels Nyrstar est confronté, ont été instaurés :

LE COMITÉ DU TRÉSORERIE

Le comité du trésorerie est composé du directeur financier, du trésorier du Groupe et du contrôleur du Groupe. Le rôle du Comité du trésor est de recommander au directeur général et au conseil d'administration des amendements à la politique en matière de trésorerie. Celui-ci examine toutes les opérations de trésorerie en cours avant qu'elles ne soient recommandées au directeur général en vue de leur révision et de leur approbation par le conseil d'administration. Cela inclut explicitement les préparatifs en vue des approbations par le directeur général et le conseil d'administration suivantes :

- l'approbation des stratégies et activités en matière de trésorerie, telles que recommandées par le Trésorier du Groupe, dans les limites de la politique définie ;
- l'examen périodique des opérations et activités en matière de trésorerie, l'approbation de l'utilisation de nouveaux genres d'instruments financiers et de techniques pour gérer les expositions financières ;
- l'approbation de la liste de contreparties autorisées pour les opérations de change et sur le marché monétaire ;
- l'approbation de l'utilisation de la prolongation des modalités de paiement et des escomptes de caisse sur les contrats commerciaux qui iraient au-delà des conditions commerciales standard, et
- l'approbation de la liste de relations bancaires.

Le Comité du trésor se réunit au moins une fois par trimestre.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DE GESTION DU RISQUE LIÉ AUX MATIÈRES PREMIÈRES

Le comité de gestion du risque lié aux matières premières de Nyrstar définit les règles et procédures régissant la manière dont Nyrstar gère son exposition aux prix des matières premières et aux taux de change. Nyrstar s'efforce activement et systématiquement à limiter tout impact sur son compte de résultat des changements des prix des métaux et des fluctuations de change.

Systèmes d'information, de communication et d'information financière

La performance du groupe par rapport au plan est surveillée de façon interne et des mesures appropriées sont prises toute l'année. Cela comprend la présentation hebdomadaire et mensuelle des indicateurs clés de performance pour la période en cours, de même que des informations sur les principaux domaines à risques.

Des rapports mensuels complets du conseil d'administration qui incluent des comptes de gestion consolidés détaillés pour l'exercice, ainsi qu'un document de synthèse rédigé par le directeur financier, sont préparés et transmis mensuellement au conseil d'administration par le secrétaire général de la société.

SURVEILLANCE ET EXAMEN

La direction est responsable de l'évaluation des contrôles existants et de leur efficacité, et détermine si le niveau de risque accepté est conforme à celui approuvé par le conseil d'administration. Lorsqu'il a été déterminé que le Groupe court un niveau inacceptable de risque, la direction prend des mesures et incite activement tous les collaborateurs de Nyrstar à faire ouvertement part des risques et des opportunités identifiés.

L'audit interne est un élément important du processus global permettant d'évaluer l'efficacité du cadre de la gestion des risques et contrôles internes. Les audits internes sont basés sur des plans axés sur le risque, approuvés par le comité d'audit. Les conclusions des audits internes sont présentées au comité d'audit et à la direction, et précisent les domaines d'amélioration. Le comité d'audit veille régulièrement à l'avancement de la mise en œuvre des mesures. La fonction d'audit interne du Groupe est gérée en interne. Le comité d'audit supervise la fonction d'audit interne.

Le Conseil d'administration porte une attention toute particulière à la surveillance des risques et contrôles internes. Sur base annuelle, le Conseil d'administration surveille l'efficacité de la gestion des risques du Groupe et les contrôles internes. Le comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans cette évaluation. Le comité d'audit examine aussi les déclarations concernant la supervision interne et la gestion du risque figurant dans le rapport annuel de la Société. Le comité d'audit analyse les dispositifs spécifiques permettant au personnel de formuler de manière confidentielle ses craintes à propos d'éventuelles irrégularités commises dans les rapports financiers et dans d'autres domaines (mécanismes de dénonciation des dysfonctionnements, etc.).

Afin de soutenir les protocoles décrits plus haut, des ressources internes et des sous-traitants extérieurs sont engagés pour effectuer des contrôles de conformité, et des rapports sont transmis au comité d'audit.

Autres

Le Groupe est déterminé à continuellement examiner et améliorer ses règles, systèmes et processus

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Risques financiers et opérationnels

Les principaux risques et incertitudes auxquels est confronté Nyrstar, ainsi que leur impact, et les procédures mises en œuvre pour atténuer les risques sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

RISQUES FINANCIERS

Description	Impact	Atténuation
Risque lié aux prix des matières premières Les résultats de Nyrstar dépendent en grande partie des prix courants des métaux et des matières premières, qui sont cycliques et instables.	La rentabilité varie en fonction de l'instabilité des prix des métaux.	Nyrstar a recours à la couverture transactionnelle, ce qui signifie qu'elle entreprend des transactions de couverture à court terme pour couvrir le risque temporel entre les achats de matières premières et les ventes de métaux et pour couvrir son exposition en cas de ventes à terme à prix fixe de métaux à des clients. De temps à autres, Nyrstar peut aussi décider de conclure un « hedging » pour certains prix des métaux stratégiques pour verrouiller les prix qui sont considérés comme favorables et s'assurer ainsi une sureté des prix pour les opérations de la société qui pourraient autrement faire face à des difficultés liées à leur liquidité et profitabilité lors d'une baisse de prix probable.
Risque lié à la variabilité des cours à terme Nyrstar est exposé à la forme de la courbe des cours à terme pour les prix des métaux de base.	L'instabilité du prix au London Metal Exchange crée des écarts entre le prix moyen que nous payons pour le métal contenu et le prix auquel nous le vendons.	Nyrstar a actuellement recours à la couverture transactionnelle, ce qui signifie qu'elle entreprend des transactions de couverture à court terme pour couvrir le risque temporel entre les achats de matières premières et les ventes de métaux et pour couvrir son exposition en cas de ventes à terme à prix fixe de métaux à des clients. De temps à autres, Nyrstar peut aussi décider de conclure un « hedging » pour certains prix des métaux stratégiques pour verrouiller les prix qui sont considérés comme favorables et s'assurer ainsi une sureté des prix pour les opérations de la société qui pourraient autrement faire face à des difficultés liées à leur liquidité et profitabilité lors d'une baisse de prix probable.
Risque de change de devises Nyrstar est exposé aux effets des variations de change.	La fluctuation par rapport à l'euro du dollar américain, du dollar australien, du dollar canadien, du sol péruvien, du franc suisse, du peso mexicain ou d'autres devises dans lesquelles sont libellés les coûts de Nyrstar pourrait avoir une incidence négative sur la rentabilité et la situation financière de Nyrstar.	Nyrstar n'a pas conclu ou n'a pas à l'heure actuelle l'intention de conclure des transactions visant à couvrir ou à réduire son exposition aux variations des taux de change, hormis des opérations de couverture à court terme visant à couvrir le risque temporel entre les achats de concentrés et les ventes de métal et à couvrir son exposition aux ventes à terme de métal à prix fixe aux clients.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RISQUES FINANCIERS

Description	Impact	Atténuation
Risque lié aux taux d'intérêt et risque lié à l'effet de levier Nyrstar est exposé à un risque lié au taux d'intérêt principalement sur les prêts et emprunts. Nyrstar est exposé à des risques inhérents à un effet de levier supérieur et au respect des engagements en matière de financement par l'emprunt.	Les changements de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur les prêts et emprunts primaires en modifiant les niveaux de paiements d'intérêts requis. L'endettement de Nyrstar a sensiblement augmenté en 2011 afin de financer son expansion dans le secteur minier, et la société est à présent confrontée aux risques inhérents à un niveau d'endettement plus élevé et au respect des engagements en matière de financement par l'emprunt. Des manquements aux engagements en matière de financement par l'emprunt mettraient en danger la structure de financement de Nyrstar.	La politique de gestion du risque lié au taux d'intérêt de Nyrstar consiste à limiter l'impact des fluctuations préjudiciables des taux d'intérêt par l'usage d'outils de gestion du taux d'intérêt. Les engagements en matière de financement par l'emprunt et la marge de décaissement requise sont continuellement surveillés par Nyrstar
Risque de crédit Nyrstar est exposé au risque de non-paiement d'une contrepartie dans le cadre d'opérations de ventes de marchandises et d'autres transactions.	Les flux de trésorerie et les recettes du Groupe peuvent être influencés par un non-paiement.	Nyrstar a fixé une règle en matière de crédit comportant des demandes de limite de crédit, l'utilisation de moyens de rehaussement du crédit comme des lettres de crédit, des procédures d'approbation, un contrôle continu de l'exposition au crédit et une procédure de relance en cas de retards.
Risque de liquidité Nyrstar a besoin de liquidités importantes pour financer sa dette, et financer ses acquisitions, ses dépenses d'investissement et sa stratégie de croissance. Le risque de liquidité découle de la possibilité que Nyrstar ne puisse remplir ses obligations financières à leur échéance.	La liquidité est négativement touchée et cela peut avoir un effet préjudiciable important sur le financement des opérations, des dépenses d'investissement, la stratégie de croissance et la situation financière de la Société.	On pallie le risque de liquidité en diversifiant suffisamment les sources de financement, selon la définition qu'en donne la direction, par la prévision périodique détaillée des flux de trésorerie et en fixant des limites prudentes aux liquidités à conserver pour disposer d'une marge de manœuvre, ainsi qu'en restant toujours prêt à accéder rapidement aux marchés financiers.
Risque lié aux frais de traitement En dépit de la poursuite de son intégration dans l'exploitation minière, les résultats de Nyrstar restent corrélés aux niveaux des FT que la société facture aux mines de zinc en vue du raffinage de leurs concentrés de zinc et aux mines de plomb en vue du raffinage de leurs concentrés de plomb. Les FT sont, par nature, cycliques.	Une diminution des FT pourrait avoir une incidence négative significative sur les affaires, la situation financière et le résultat d'exploitation de Nyrstar	Les frais de traitement sont négociés annuellement. L'impact des niveaux des FT devrait encore diminuer dans le futur du fait de la mise en œuvre par Nyrstar de sa stratégie d'intégration sélective de ses activités de fonderie en s'ouvrant à l'exploitation minière.
Risque lié au prix de l'énergie Les unités opérationnelles de Nyrstar, et en particulier ses fonderies, sont énergivores, et les coûts énergétiques représentent une part importante de ses coûts d'exploitation. L'électricité, en particulier, représente une part très importante de ses coûts de fonctionnement.	Des hausses des prix de l'énergie, et singulièrement de l'électricité, accroîtraient sensiblement les coûts de Nyrstar et réduiraient ses marges.	Nyrstar tente de limiter son exposition aux variations des prix de l'énergie à court terme par des acquisitions à terme, des contrats à long terme et la participation à des consortiums énergétiques.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OPERATIONAL RISKS

Description	Impact	Atténuation
Risques opérationnels En exploitant des mines, des fonderies et d'autres unités de production, Nyrstar est tenu d'obtenir et de respecter des licences d'exploitation. De plus, Nyrstar s'expose à de nombreux risques et dangers, dont certains échappent à son contrôle, notamment des événements géologiques ou climatiques inhabituels ou imprévus, des catastrophes naturelles, des coupures d'électricité ; la congestion des terminaux de transport des matières premières ; des grèves ou des conflits du travail ; des troubles civils, des conflits sociaux, des pénuries de main-d'œuvre, des défaillances techniques, des incendies, des explosions et d'autres accidents ; des retards et d'autres problèmes touchant des projets d'investissements majeurs (comme l'accélération des actifs miniers).	L'activité de Nyrstar pourrait être exposée à des effets négatifs dans l'hypothèse où elle ne serait pas en mesure d'obtenir, de maintenir ou de renouveler les licences et permis nécessaires, ou de respecter les conditions liées à ces licences ou permis. Ces risques pourraient endommager ou détruire des installations ou des unités de traitement ou de production, réduire ou interrompre la production dans ces installations ou unités de production. Ils pourraient en outre occasionner des lésions corporelles au personnel ou des décès, des dommages à l'environnement, interrompre l'activité, entraîner des pertes financières voir une éventuelle responsabilité civile. Une publicité négative, notamment celle du fait d'organismes non gouvernementaux, pourrait nuire davantage aux activités de Nyrstar. Nyrstar pourrait être tenu responsable de faits contre lesquels la Société n'est pas assurée ou ne peut pas s'assurer, y compris ceux liés à des activités antérieures. Dans l'hypothèse où Nyrstar subirait un sinistre important et non couvert, ceci pourrait avoir une incidence significativement négative sur ses résultats futurs.	Système de gestion de Nyrstar comprenant l'évaluation des risques liés à la sécurité, à l'environnement, à la production et à la qualité, qui inclut l'identification de mesures de contrôle des risques, comme l'entretien préventif, inventaires des stocks de pièces critiques et des procédures opérationnelles. Les projets de Responsabilité sociale de l'entreprise et de la Fondation Nyrstar permettent à Nyrstar de travailler en étroite collaboration avec les populations locales afin de maintenir de bonnes relations. Nyrstar dispose actuellement d'une couverture d'assurance pour ses risques d'exploitation liés à ses activités minières et à celles de ses fonderies de zinc et de plomb, qui comprend une couverture dommages tous risques (y compris certains aspects relatifs à l'interruption de l'activité), responsabilité d'exploitation et produits, responsabilité des stocks et transport, et responsabilité civile des administrateurs et dirigeants.
Risque d'approvisionnement Nyrstar dépend d'un nombre limité de fournisseurs pour ce qui est des concentrés de zinc et de plomb. Nyrstar dépend en partie de la fourniture de matières de base secondaires de zinc et de plomb. Les opérations minières et de fonderie de Nyrstar dans les pays en voie de développement ou émergents dépendent en outre d'un approvisionnement énergétique fiable.	Une interruption des fournitures pourrait avoir un effet significativement négatif sur les niveaux de production et les résultats financiers de Nyrstar. Un approvisionnement énergétique peu fiable dans l'une des unités minières ou des fonderies nécessite un approvisionnement d'urgence approprié ou entraînera des coûts d'accélération importants après une coupure de courant majeure.	La direction de Nyrstar prend des mesures visant à s'approvisionner en matières premières auprès d'autres sources. Ces mesures sont notamment l'intégration verticale de Nyrstar dans l'exploitation minière, la conclusion d'accords d'enlèvement avec de nouvelles mines dont la production devrait débuter au cours des prochaines années et la continuation des contrats d'approvisionnement existants. Nyrstar suit continuellement le marché énergétique mondial. Cela inclut aussi d'envisager d'autres sources d'énergie comme, par exemple, l'énergie éolienne dans les mines.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Description	Impact	Mitigation
Risques liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité Les activités de Nyrstar sont soumises à des lois et réglementations strictes en matière d'environnement et de santé, lesquelles sont susceptibles de varier de temps à autre. Les activités de Nyrstar sont également soumises à la législation relative au changement climatique.	Si Nyrstar enfreignait ces lois et réglementations, la Société s'exposerait à des amendes ou pénalités, pourrait être tenue de réduire son exploitation ou d'y mettre un terme ou devoir supporter des coûts de mise en conformité considérablement plus élevés ou des coûts élevés de remise en état ou de rectification.	La sécurité est l'une des valeurs fondamentales de Nyrstar. A ce propos, la Société met actuellement en œuvre des règles de sécurité communes dans l'ensemble de ses sites ainsi que des audits de santé et de sécurité correspondants. Nyrstar surveille de manière proactive l'évolution des lois et règlements en matière d'environnement, de santé et de sécurité.
Risques liés aux activités internationales Les activités d'exploitation minière et de raffinage de Nyrstar se trouvent dans des pays, y compris des pays en voie de développement et des marchés émergents, confrontés à des risques politiques, économiques, sécuritaires et autres variables. En vertu du caractère international de ses activités, Nyrstar est en outre exposé à des risques fiscaux et nationalistes.	Ces risques sont, notamment, la destruction de biens, les lésions corporelles au personnel et la cessation ou l'interruption des opérations, la guerre, le terrorisme, les enlèvements, les troubles publics et les activités des gouvernements qui limitent ou perturbent les marchés et limitent le déplacement des fonds ou des fournisseurs. Les responsables politiques peuvent être corruptibles, ce qui va à l'encontre de la politique de l'entreprise et influence négativement les opérations.	Nyrstar évalue soigneusement les risques pays par pays avant de procéder à des investissements. De plus, Nyrstar tente à mener ses affaires commerciales et financières de manière à limiter, dans la mesure du possible, les risques politiques, juridiques, réglementaires et économiques liés à des activités dans les pays où opère Nyrstar.
Risque lié aux réserves et ressources La rentabilité et les marges d'exploitation futures de Nyrstar dépendent en partie de sa capacité d'accès à des réserves minérales dont les caractéristiques géologiques permettent leur exploitation à des coûts compétitifs. Une telle chose est possible soit en menant des activités d'exploration et de préparation réussies, soit en acquérant des terrains contenant des réserves économiquement récupérables.	Il se peut que des réserves de substitution ne soient pas disponibles le moment venu ou, si elles le sont, qu'elles ne soient pas d'une qualité permettant leur exploitation à un coût comparable à celui des mines existantes.	Nyrstar a recours aux services d'experts compétents pour établir et vérifier le quantum de réserves et de ressources, y compris la qualité du minerai et d'autres caractéristiques géologiques, selon des normes globales appropriées pour mesurer les ressources de minerai.
Risque stratégique La stratégie de croissance de Nyrstar dépend en partie des acquisitions, fusions et alliances stratégiques lesquelles s'accompagnent de risques.	Les acquisitions, les fusions ou les alliances stratégiques récentes et futures peuvent avoir des répercussions sur la situation financière de Nyrstar. L'intégration des entreprises acquises induit, en outre, plusieurs risques.	Nyrstar poursuit l'exploration sélective d'opportunités dans le domaine de l'exploitation minière, en privilégiant les mines qui soutiennent ses outils de fonderie existants et les marchés dans lesquels son expertise et sa compétence ne sont plus à démontrer. Nyrstar procède à un examen préalable avant de réaliser une acquisition, ainsi que des contrôles après acquisition, après ou pendant l'intégration des actifs acquis.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3. Événements majeurs ultérieurs à la fin de l'exercice

Veuillez-vous reporter à la note 42 (Événements postérieurs à la clôture) des états financiers IFRS.

4. Informations concernant les circonstances susceptibles d'influencer sensiblement le développement du Groupe

Aucune information concernant les circonstances susceptibles d'influencer sensiblement le développement de la Société n'est à mentionner, excepté pour les circonstances décrites dans la Note 20 de l'Etat financier consolidé pour l'année se terminant le 31 décembre 2013.

Les principaux risques et incertitudes auxquels est confronté le Groupe sont abordés au point 2 du présent rapport.

5. Recherche et développement

Le Groupe entreprend des travaux de recherche et de développement par l'entremise d'un certain nombre d'activités dans divers sites de production du groupe.

6. Risques financiers et informations concernant l'utilisation par la Société d'instruments financiers dans la mesure correspondant à l'évaluation de son actif, son passif, sa situation financière et ses résultats.

Veuillez-vous reporter à la note 3 (Principes comptables significatifs), à la note 5 (Gestion du risque financier) et à la note 35 (Instruments financiers) des états financiers IFRS.

7. Information fournie en vertu de l'article 624du Code belge des Sociétés

La réserve d'actions propres comprend la valeur nominale de l'action de la société détenues par le groupe. Au 31 décembre 2013 le Groupe tenait un total de 15 338 431 d'actions de la société (31 décembre 2012 : 7 345 826).

Le 16 avril 2013, le Groupe a acquis hors-marché, la totalité de 7,79% de l'actionnariat Glencore International AG (13 245 757 actions) dans Nyrstar pour 3,39 Eur par action, pour un montant total de 44,9 millions d'Euro. En plus Glencore s'est engagé pour une compensation pour la terminaison de contrat de 44,9 millions d'Euro suite la terminaison de son accord Commodity Grade take-off du 31 décembre 2013 pour la vente et marketing du métal de zinc « commodity grade » produit par Nyrstar, à l'intérieur de l'Union Européenne. Le tarif de terminaison a été reconnu dans autres revenus dans le compte consolidé.

Le 1er octobre 2013 Nyrstar Sales & Marketing AG a signé un accord de strategic take off et d'accord de marketing avec le groupe Noble Ltd (« Noble ») afin de mettre sur le marché et de vendre une part significative du zinc commodity grade produit par les fonderies européennes. Noble convenu d'acquérir de l'actionnariat de trésorerie de Nyrstar 1 700 225 actions ordinaires, représentant 1% du total des actions pour un prix de 3,76 Euro par action, pour un total cash considération de 6,4 millions d'Euro.

En 2013 Nyrstar a vendu 3 065 000 actions à une institution financière et aux participants dans le LESOP (note 33 de compte consolidé), pour un montant en espèces de 5,3 millions d'Euro.

En 2013 the Groupe a mis en place son LTIP attribution 2 et 3. Un total de 487 927 actions (2012 : 2 067 312) furent attribuées aux employés dans le cadre de ce règlement.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actions émises	2013	2012
Actions en circulation	154 684 113	162 676 718
Actions propres	15 338 431	7 345 826
Au 31 Déc	170 022 544	170 022 544
Mouvements des actions en circulation	2013	2012
Au 1 ^{er} Jan	162 676 718	160 609 406
Achats d'actions propres	(13 245 757)	-
Ventes d'actions propres	4 765 225	-
Paiements au personnel fondés sur des actions	487 927	2 067 312
Au 31 Déc	154 684 113	162 676 718
Mouvements des actions propres	2013	2012
Au 1 ^{er} Jan	7 345 826	9 413 138
Achats	13 245 757	-
Ventes	(4 765 225)	-
Paiements au personnel fondés sur des actions	(487 927)	(2 067 312)
Au 31 Déc	15 338 431	7 345 826

8. Informations fournies en vertu des articles 523 et 524 du Code belge des sociétés

Il est attendu des administrateurs qu'ils organisent leurs affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter les conflits d'intérêts avec la Société. Tout administrateur ayant un intérêt financier opposé (comme prévu par l'article 523 du Code belge des sociétés) à toute question soumise au Conseil d'administration doit en informer le commissaire et les autres administrateurs, et ne peut assister aux délibérations ni prendre part aux votes s'y rapportant. La clause 1.4 de la Charte de gouvernance d'entreprise précise la procédure à suivre pour les transactions entre Nyrstar et les administrateurs qui ne sont pas couvertes par les dispositions légales relatives aux conflits d'intérêts. La clause 3.2.4 de la Charte de gouvernance d'entreprise contient une procédure similaire pour les transactions entre Nyrstar et les membres du comité de direction (à l'exception du directeur général).

Les dispositions de l'article 523 du Code belge des sociétés ont été respectées en relation avec les changements apportés aux conditions de performance du LTIP applicable pour Mr Junck à partir du 6 février 2013 comme convenu le lors de la réunion du Conseil du 5 février 2014 comme indiqué ci-dessous.

Préalablement à la délibération et à l'approbation des changements aux conditions de performance du LTIP, notamment pour le LTIP attribution 3, l'exclusion de l'année de performance 2012 depuis la régression quand la réalisation moyenne LTIP fut déterminée en raison de la déconnection significative entre la corrélation du prix du zinc et le cours de l'action en 2012 et, pour les attributions actuelles et à venir, la modification des taux de rendement du 1er janvier 2013 de 5% à 2% par rapport à l'indice MSCI Metals & Mining (le « **LTIP Performance Condition Changes** »). Mr Junck explique qu'avec le LTIP Performance Condition Changes du 6 février 2013 il a un intérêt de nature financière qui pourrait être conflictueuse avec l'accord proposé par le Conseil d'administration concernant le LTIP Performance Condition Changes sous article 523 du code belge des sociétés. Mr Junck a expliqué que suite aux changements des conditions de performance du LTIP attribution 3 il fut récompenser per 36.107 actions au lieu de 0 actions et telles actions furent délivrées en mars 2013. Mr Junck indique que l'impact pour les attributions à venir n'est pas connu.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mr Junck a également précisé qu'il estime que le LTIP Performance Condition Changes proposés ne sont pas inhabituelles ou impaires, tout spécialement dans le contexte des sociétés notées sur le marché global des ressources. Mr Junck a par ailleurs précisé que le commissaire de la Société a été informé du potentiel conflit d'intérêt.

M. Junck a ensuite quitté la réunion pour ne pas prendre part à la suite du processus de délibération et de décision relatif aux Changements des conditions de performance LTIP à conclure à son égard.

Les administrateurs du conseil restants ont pris note de la déclaration de M. Junck, avant, conformément à l'article 523 du Code belge des sociétés, de poursuivre les délibérations sur cette déclaration. Le Conseil d'administration a souligné que le but des changements des conditions de performance LTIP est de garder le LTIP attractif pour les directeurs dans le but de s'assurer la continuité de la compétitivité sur le marché global des ressources. Afin d'attirer et de conserver des personnes qualifiées, le Conseil d'administration a estimé qu'il est raisonnable et nécessaire pour la Société de récompenser et garder les talents exécutifs et donc d'approuver LTIP Performance Condition Changes afin d'éviter un impact négatif sur les prestations moyennes LTIP pour l'attribution 3 LTIP suite à une importante disjonction entre la corrélation entre le prix du zinc et le cours de l'action en 2012 et d'aligner les taux de rendement minimal à partir du 1er janvier 2013 pour les attributions actuelles et à venir de 5% à 2% en rapport avec l'index MSCI Metals & Mining. En outre le Conseil d'administration a pris note que le LTIP Performance Condition Changes sont conformes aux pratiques du marché comme témoin des données objectives. En conséquence le Conseil d'administration a jugé que le LTIP Performance Condition Changes sont favorables à la Société.

Au terme des débats, le Conseil d'administration (à l'exclusion de M. Junck) a **DÉCIDÉ** que le LTIP Performance Condition Changes était **APPROUVÉ**.

Il n'y a pas d'information concernant un conflit d'intérêt en vertue de l'article 524 du Code belge des sociétés.

9. Comité d'audit

Le comité d'audit est composé de trois membres non exécutifs du conseil, dont tous sont membres indépendants. Les membres du comité d'audit ont une expertise suffisante en matière financière pour remplir leurs fonctions. Le président du comité d'audit est compétent en comptabilité et en contrôle comme en atteste sa fonction actuelle de directeur financier du groupe Belgacom et ses fonctions antérieures de directeur financier de Matav et d'Ameritech International.

10. Informations pertinentes en cas d'offres publiques d'achat

La Société fournit les informations suivantes en vertu de l'article 34 de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007 :

- (i) Le capital social de la Société se monte à 370 649 145,92 euros et il est entièrement libéré. Il est représenté par 170 022 544 actions, ayant chacune une valeur fractionnelle de 2,18 euros, soit un 170 022 544^{ème} du capital social. Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale.
- (ii) Il n'existe pas d'autres restrictions concernant le transfert d'actions que la législation belge applicable relative à la communication des participations importantes et les statuts de la Société.
- (iii) Aucun titulaire d'actions ne détient de droits de contrôle spéciaux.
- (iv) Les attributions octroyées à des employés en vertu du plan à long terme de motivation (LTIP) des dirigeants, du plan de co-investissement et le Leveraged Employee Stock Ownership Plan seront réalisées sur détermination par le comité de nomination et de rémunération.
- (v) Chaque actionnaire de Nyrstar dispose d'une voix par action. Comme le disposent les statuts de la Société et la législation et les articles applicables, les droits de vote peuvent être suspendus.
- (vi) La Société n'a connaissance d'aucun accord entre les actionnaires pouvant limiter le transfert de titres et/ou l'exercice de droits de vote.
- (vii) Les règles régissant la nomination et le remplacement de membres du conseil et la modification des statuts sont précisées dans les statuts de la Société et la charte de gouvernance d'entreprise de la Société.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- (viii) Les pouvoirs du conseil d'administration, plus spécifiquement s'agissant du pouvoir d'émettre ou de racheter des actions, sont précisés dans les statuts de la Société. Par ailleurs, le conseil d'administration n'a pas reçu l'autorisation d'acheter ses propres actions « en vue de prémunir la Société d'un danger imminent et grave » (c'est-à-dire se défendre contre les offres publiques d'achat). Les statuts de la Société ne prévoient pas d'autres mécanismes spécifiques de protection contre les offres publiques d'achat.
- (ix) La Société est partie prenante aux accords importants suivants qui, en cas de changement de contrôle de la Société ou suite à une offre d'achat, peuvent entrer en vigueur ou, sous certaines conditions, être changés, être dénoncés par les autres parties aux présentes, soit donner aux autres parties aux présentes (titulaires bénéficiaires d'obligations) droit à un remboursement anticipé des obligations adossées à des créances à recouvrer de la Société en vertu de tels accords :
- la ligne de crédit multidevise renouvelable de financement structuré des matières premières de Nyrstar ;
 - des obligations convertibles non garanties privilégiées à 7 %, remboursables en 2014 ;
 - des obligations non convertibles à taux fixe non garanties privilégiées à 5,5 %, remboursables en 2015 ;
 - des obligations non convertibles à taux fixe non garanties privilégiées à 5,3%, remboursables en 2016 ;
 - 4,25% d'obligations convertibles non garanties en 2018
 - un ligne de crédit bilatéral de 50 millions d'Euro conclue par Nyrstar auprès de la banque ING;
 - un ligne de crédit bilatéral de 50 millions d'Euro conclue par Nyrstar auprès de la banque KBC ;
 - l'accord de silver prepay avec Merrill Lynch International ;
 - l'accord de silver prepay avec JPMorgan Chase Bank ;
 - l'accord d'enlèvement de Nyrstar avec le Glencore Group, et
 - l'accord d'écoulement de Nyrstar avec Talvivaara Sotkamo Limited.
- (x) L'administrateur délégué a actuellement droit à un paiement équivalant à 12 mois de salaire en cas de résiliation de son contrat de travail lors d'un changement de contrôle de la société.

Aucune offre d'achat n'a été lancée par des tiers relativement aux titres de la Société au cours de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Fait à Bruxelles le 5 février 2014.

Pour le conseil d'administration,

De Wilde J. Management bvba
représentée par son représentant
permanent M. Julien De Wilde
Administrateur

Roland Junck
Administrateur

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



DECLARATION DE RESPONSABILITE



DECLARATION DE RESPONSABILITE

Nous soussignés, Roland Junck, Directeur Général, et Heinz Eigner, Directeur Financier, déclarons que, à notre connaissance, les états financiers consolidés pour l'exercice se clôturent le 31 décembre 2013, qui ont été préparés conformément aux normes d'information financière internationales adoptées par l'Union européenne et aux exigences légales applicables en Belgique, donnent une image fidèle de l'actif, le passif, la situation financière et les bénéfices ou les pertes de Nyrstar NV et des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion consolidé contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats de l'entreprise et de la situation de Nyrstar NV, et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Bruxelles, le 5 février 2014

Roland Junck
Directeur Général

Heinz Eigner
Directeur Financier



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 décembre

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En million EUR	Note	2013	2012*
Chiffre d'affaires	7	2 823,5	3 069,8
Coût des matières premières		(1 486,6)	(1 627,3)
Frais de transport		(85,7)	(86,2)
Marge brute		1 251,2	1 356,3
Autres produits	27	53,1	25,3
Avantages du personnel	11	(391,3)	(408,7)
Coûts d'énergie		(329,8)	(332,1)
Approvisionnements et consommables utilisés		(179,7)	(194,8)
Frais de transaction et de conseil		(165,7)	(170,8)
Autres charges	14	(63,3)	(62,3)
Amortissements	15,16,20	(220,1)	(218,4)
Résultat d'exploitation avant éléments exceptionnels		(45,6)	(5,5)
Frais liés aux activités de fusion et acquisitions	10	(1,7)	(2,6)
Frais de restructuration	29	(18,5)	(16,9)
Pertes de valeur	17	(227,5)	(18,2)
Reprise sur pertes de valeur	17	207,4	-
Perte sur la cession de filiales	9	-	(0,1)
Résultat d'exploitation		(85,9)	(43,3)
Produits financiers	12	0,9	1,2
Charges financières	12	(99,5)	(93,7)
Perte de change nette	12	(0,6)	(0,9)
Charge financière nette		(99,2)	(93,4)
Quote-part dans le résultat -profit /(perte) des entités	18	0,8	(1,3)
Profit sur la cession d'entités mises en équivalence	18	-	26,7
Perte avant impôts		(184,3)	(111,3)
Impôts sur le résultat	13	(11,1)	14,8
Perte pour l'exercice		(195,4)	(96,5)

DONT :

Part du Groupe		(195,4)	(93,6)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	(2,9)
Perte par action pour le bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres de la Société au cours de la période (exprimé en EUR par action)			
bénéfice de base	34	(1,27)	(0,58)
bénéfice dilué	34	(1,27)	(0,58)

* Certains montants indiqués ici ne correspondent pas aux états financiers consolidés au 31 décembre 2012 et reflètent l'adoption de nouvelles normes révisées, tel qu'expliqué dans la Note 2.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

En million EUR	Note	2013	2012*
Perte pour l'exercice		(195,4)	(96,5)
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui pourraient être reclassés en résultat :			
Ecarts de change		(90,0)	(11,2)
Transferts vers le compte de résultat		-	(13,2)
Gains / (Pertes) sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	21	16,2	(10,9)
Transferts vers le compte de résultat		7,5	3,7
Impôts sur le résultat	13	(4,3)	-
Variation de la juste valeur des participations disponibles à la vente	19	(8,8)	(4,9)
Transferts vers le compte de résultat		12,9	-
Reclassification en réserve d'acquisition inversée		-	7,6
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat :			
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies	30	9,2	(12,7)
Impôts sur le résultat	13	(3,1)	4,2
Autres éléments du résultat global pour l'exercice, net d'impôts		(60,4)	(37,4)
Résultat global pour l'exercice		(255,8)	(133,9)
DONT :			
Part du Groupe		(255,8)	(131,0)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	(2,9)
Résultat global pour l'exercice		(255,8)	(133,9)

*Certains montants indiqués ici ne correspondent pas aux états financiers consolidés au 31 décembre 2012 et reflètent l'adoption de nouvelles normes révisées, tel qu'expliqué dans la Note 2.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

En million EUR	Note	31 déc 2013	au 31 déc 2012*
Immobilisations corporelles	15	1 771,5	1 730,2
Immobilisations incorporelles	16	10,3	133,4
Participations dans des entités mises en équivalence	18	18,6	29,0
Participations disponibles à la vente	19	27,5	37,9
Des droit d'achat de zinc	20	224,3	237,2
Actifs d'impôt différé	13	120,6	77,0
Autres actifs financiers	21	10,4	25,1
Autres actifs	23	3,2	3,9
Total des actifs non courants		2 186,4	2 273,7
Stocks	22	515,6	747,1
Créances commerciales et autres créances	24	174,9	221,1
Remboursements anticipés		17,5	14,4
Actifs d'impôt exigible		6,5	6,2
Autres actifs financiers	21	26,6	47,0
Autres actifs	23	-	4,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	292,3	188,1
Total des actifs courants		1 033,4	1 227,9
Total de l'actif		3 219,8	3 501,6

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

En million EUR	Note	31 Déc 2013	31 Déc 2012*
Capital social et primes d'émission	26	1 649,7	1 676,9
Réserves	27	(274,5)	(207,5)
Perte cumulée		(505,6)	(307,6)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère		869,6	1 161,8
Total des capitaux propres		869,6	1 161,8
Prêts et emprunts	28	839,9	867,2
Passifs d'impôt différé	13	174,2	142,5
Provisions	29	208,6	210,5
Avantages du personnel	30	71,0	84,4
Autres passifs financiers	21	3,9	2,1
Autres passifs	23	55,6	59,3
Total des passifs non courants		1 353,2	1 366,0
Dettes commerciales et autres dettes	31	486,0	641,2
Passifs d'impôt exigible		17,1	16,8
Prêts et emprunts	28	121,9	1,3
Provisions	29	17,1	24,3
Avantages du personnel	30	33,1	53,5
Autres passifs financiers	21	20,8	11,3
Produits différés	32	294,7	218,6
Autres passifs	23	6,3	6,8
Total des passifs courants		997,0	973,8
Total du passif		2 350,2	2 339,8
Total des capitaux propres et du passif		3 219,8	3 501,6

* Certains montants indiqués ici ne correspondent pas aux états financiers consolidés au 31 décembre 2012 et reflètent l'adoption de nouvelles normes révisées, tel qu'expliqué dans la Note 2.
Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En million EUR	Note	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Pertes cumulées	Montant total attribuable aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er jan 2013*		1 324,8	352,1	(207,5)	(307,6)	1 161,8	-	1 161,8
Perte pour l'exercice		-	-	-	(195,4)	(195,4)	-	(195,4)
Autres éléments du résultat global		-	-	(66,5)	6,1	(60,4)	-	(60,4)
Résultat global		-	-	(66,5)	(189,3)	(255,8)	-	(255,8)
Variation de la valeur nominale	26	-	-	3,2	(3,2)	-	-	-
Actions propres		-	-	(19,4)	(10,2)	(29,6)	-	(29,6)
Emission d'une obligations convertibles	28	-	-	15,7	-	15,7	-	15,7
Distribution aux actionnaires (réduction de capital)	26	(27,2)	-	-	-	(27,2)	-	(27,2)
Paiements fondés sur des actions		-	-	-	4,7	4,7	-	4,7
Au 31 Déc 2013		1 297,6	352,1	(274,5)	(505,6)	869,6	-	869,6

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En million EUR	Note	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Pertes cumulées	Montant total attribuable aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er jan 2012*		1 352,0	352,1	(184,9)	(204,2)	1 315,0	4,3	1 319,3
Perte pour l'exercice		-	-	-	(93,6)	(93,6)	(2,9)	(96,5)
Autres éléments du résultat global		-	-	(28,9)	(8,5)	(37,4)	-	(37,4)
Résultat global		-	-	(28,9)	(102,1)	(131,0)	(2,9)	(133,9)
Variation de la valeur nominale	26	-	-	1,2	(1,2)	-	-	-
Actions propres		-	-	5,1	(3,9)	1,2	-	1,2
Mutations nettes des participations ne donnant pas le contrôle à la suite de la cession de filiales	9	-	-	-	-	-	(1,4)	(1,4)
Distribution aux actionnaires (réduction de capital)	26	(27,2)	-	-	-	(27,2)	-	(27,2)
Paiements fondés sur des actions		-	-	-	3,8	3,8	-	3,8
Au 31 Déc 2012*		1 324,8	352,1	(207,5)	(307,6)	1 161,8	-	1 161,8

* Certains montants indiqués ici ne correspondent pas aux états financiers consolidés au 31 décembre 2012 et reflètent l'adoption de nouvelles normes révisées, tel qu'expliqué dans la Note 2.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

En million EUR	Note	2013	2012*
Perte pour l'exercice		(195,4)	(96,5)
AJUSTEMENTS POUR :			
Amortissements	15,16,20	220,1	218,4
Impôts sur le résultat	13	11,1	(14,8)
Charges financières nettes	12	99,2	93,4
Quote-part dans le résultat -(profit) / perte des entités	18	(0,8)	1,3
Dépréciations (nett)	17	20,1	18,2
Paiements fondés sur des actions réglées			
en instruments de capitaux propres		5,3	6,1
Autres éléments non monétaires		(33,1)	6,7
Perte sur la cession de filiales	9	-	0,1
Gain lié à la vente d'entités mises en équivalence	18	-	(26,7)
Gain lié à la vente d'immobilisations corporelles	15	(2,1)	(6,4)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement		124,4	199,8
Variations des stocks		198,5	(199,0)
Variations des créances commerciales et autres créances		38,5	80,6
Variations des remboursements anticipés		(5,5)	8,2
Variations des produits reportés		88,8	98,8
Variations des dettes commerciales et autres dettes		(151,6)	238,2
Variations d'autres actifs et passifs		65,6	3,0
Variations des provisions et avantages du personnel		(28,5)	(21,3)
Impôts sur le résultat payés		(31,3)	(46,9)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		298,9	361,4
Acquisition d'immobilisations corporelles	15	(192,2)	(246,1)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	16	(1,1)	(1,7)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		3,6	8,3
Produit de la cession d'immobilisations incorporelles		0,1	1,3
Acquisition de filiale, nette de la trésorerie acquise	8	(2,8)	-
Investissements en actions		(0,2)	(9,9)
Prêts aux entités mises en équivalence	21	-	(2,7)
Dividendes perçus des entités mises en équivalence		0,5	0,7
Produit de la cession de filiales	9	-	2,2
Produit de la cession d'entités mises en équivalence	18	-	32,4
Intérêts perçus		1,0	1,5
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(191,1)	(214,0)
Vente d'actions propres	26	11,7	-
Produits d'intérêts encaissés		122,1	8,2
Charges sur emprunts		(17,1)	(42,4)
Charges d'intérêt payées		(84,0)	(73,1)
Dividendes versés aux actionnaires	26	(24,0)	(26,1)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		8,7	(133,4)
Augmentation nette de la trésorerie		116,5	14,0
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	25	188,1	177,4
Ecarts de conversion		(12,2)	(3,3)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	25	292,3	188,1

* Certains montants indiqués ici ne correspondent pas aux états financiers consolidés au 31 décembre 2012 et reflètent l'adoption de nouvelles normes révisées, tel qu'expliqué dans la Note 2.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

TABLE DES MATIÈRES

1. Entité présentant les états financiers	133	22. Stocks	169
2. Base de la préparation	133	23. Autres actifs et passifs	170
3. Principes comptables significatifs	135	24. Créances commerciales et autres créances	171
4. Estimations et jugements comptables déterminants	147	25. Trésorerie et équivalents de trésorerie	171
5. Gestion du risque financier	148	26. Capital	172
6. Devises étrangères	151	27. Réserves	173
7. Information par segment	151	28. Prêts et emprunts	174
8. Acquisition d'entreprises	155	29. Provisions	177
9. Cession de filiales	155	30. Avantages du personnel	178
10. Frais liés aux activités de fusion et acquisitions	155	31. Dettes commerciales et autres dettes	186
11. Avantages du personnel	156	32. Produits différés	186
12. Produits financiers et charges financières	156	33. Rémunération par paiement en actions	186
13. Impôt sur le résultat	156	34. Perte par action	191
14. Autres charges	160	35. Instruments financiers	191
15. Immobilisations corporelles	160	36. Engagements de capital	201
16. Immobilisations incorporelles	162	37. Locations simples	201
17. Pertes de valeur	163	38. Incertitudes	201
18. Participations dans des entités mises en équivalence	166	39. Parties liées	202
19. Participations disponibles à la vente	166	40. Services d'audit et autres fournis par l'auditeur de la société conformément aux dispositions légales	202
20. Actifs non courants: droit d'achat de zinc	167	41. Entités du Groupe	203
21. Autres actifs et passifs financiers	168	42. Evénements postérieurs à la clôture	203

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Entité présentant les états financiers

Nyrstar SA (la « Société ») est une société minière intégrée, également spécialisée dans la production de métaux, leader sur le marché du zinc et du plomb. Elle peut en outre se prévaloir d'une appréciable croissance dans des segments liés à d'autres métaux de base et métaux précieux encore. Nyrstar exploite des sites miniers, de fusion et autres situés en Europe, en Australie, en Chine, au Canada, aux États-Unis et en Amérique latine. Le groupe a son siège social en Belgique et dispose d'un siège en Suisse. L'adresse du siège social en Belgique est Zinkstraat 1, 2490 Balen. La Société est cotée sur Euronext Brussels (symbole : NYR). Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à consulter le site Web de Nyrstar à l'adresse www.nyrstar.com.

Les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2013 portent sur la Société et ses filiales (conjointement désignées par « Nyrstar » ou le « Groupe » et individuellement, par les « entités du Groupe ») ainsi que sur les participations détenues par le Groupe dans des entreprises associées et des entités contrôlées conjointement. Les états financiers consolidés ont été approuvés en vue de leur publication par le Conseil d'administration de Nyrstar SA le 5 février 2014.

2. Base de la préparation

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de Nyrstar sont préparés conformément aux normes d'information financière internationales adoptées par l'Union européenne. Celles-ci incluent les International Financial Reporting Standards (IFRS) ainsi que les interprétations y afférentes émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'IFRS Interpretations Committee (IFRIC), effectives à la date d'information financière et adoptées par l'Union européenne. Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation.

(b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le coût historique, à l'exception des éléments suivant les instruments financiers dérivés (note 21), les instruments financiers, évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (note 21) et les actifs financiers disponibles à la vente (note 19).

(c) Devise fonctionnelle et de présentation

Les éléments évoqués dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont libellés dans la devise du principal environnement économique au sein duquel l'entité est active (la « devise fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro (EUR), qui est la devise fonctionnelle et de présentation de la Société. Toutes les informations financières sont arrondies à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

(d) Estimations et jugements

La préparation d'états financiers conformément au référentiel IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables d'importance majeure. Elle impose également à la direction de faire preuve de discernement lors de l'application des principes comptables adoptés par Nyrstar. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement revues. Les modifications apportées aux estimations comptables sont actées sur la période au cours de laquelle l'estimation concernée est revue si la révision ne concerne que cette période, ou sur la période de révision et les périodes suivantes si la révision concerne à la fois la période en cours et une ou plusieurs périodes ultérieures. Les estimations et les jugements comptables significatifs sont exposés à la note 4.

(e) Normes, amendements et interprétations

Au 1^{er} janvier 2013, le Groupe a adopté nouvelles normes, amendements de normes et/ou interprétations suivantes au référentiel IFRS :

- IAS 1 Présentation des autres éléments du résultat global (amendement)
- IAS 19 Avantages du personnel (Révisée en 2011) (IAS 19R)



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- Norme IFRS 7 "Informations à fournir : compensation des actifs financiers et des passifs financiers" - Amendements à la norme IFRS 7
- IFRS 13 Évaluation de la juste valeur
- IAS 32 Incidence fiscale des distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres (amendement)
- IAS 36 Divulgations de montants récupérables pour actifs non financiers (amendement)

L'adoption de l'amendement à la norme IAS 1 Présentation des états financiers et la norme révisée IAS 19 (2011) Avantages du personnel nécessitent que les états financiers précédents soient corrigés. La nature et l'incidence de ces amendements sont les suivants :

IAS 1 Présentation des autres éléments du résultat global - Amendement à la norme IAS 1

Les amendements à la norme IAS 1 introduisent le regroupement d'éléments présentés au poste « autres éléments du résultat global » (« other comprehensive income » - OCI). Les éléments qui pourraient être reclassés en résultat à une date ultérieure doivent désormais être présentés séparément des éléments qui ne seront jamais reclassés. Cet amendement a été appliqué rétroactivement et a affecté la présentation des résultats, mais il n'a eu aucune incidence sur la situation ou les résultats financiers du Groupe.

IAS 19 Avantages du personnel (Révisée en 2011) (IAS 19R)

La norme IAS 19R comprend un certain nombre d'amendements concernant la comptabilisation des plans « but à atteindre ». Par exemple, les rendements attendus sur les actifs du régime ne sont plus portés au compte de résultats, mais la charge d'intérêt sur le passif net des prestations définies doit être portée au compte de résultats, après avoir été calculée selon le taux d'actualisation du marché employé pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies ; les coûts des services passés non acquis doivent désormais être portés au compte de résultats au plus tôt, ou à la date d'amendement du régime, ou à la comptabilisation des coûts de restructuration ou de cessation associés. Parmi les autres amendements, on note de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir, telles que des informations quantitatives sur la sensibilité, qui devront être comprises dans les états financiers consolidés annuels.

Dans le cas du Groupe, la transition à la norme IAS 19R a eu une incidence sur les obligations nettes du régime à prestations définies en raison de la différence de comptabilisation des intérêts sur les actifs du régime et des coûts des services passés non acquis. L'incidence de l'adoption de la norme IAS 19R est expliquée dans la Note 30.

Norme IFRS 7 "Informations à fournir : compensation des actifs financiers et des passifs financiers" - Amendements à la norme IFRS 7

Les amendements apportés à la norme IFRS 7 ont une incidence sur les obligations en matière d'information contenues dans la norme IFRS 7 "Instruments financiers". L'amendement demande des informations supplémentaires à propos de tous les instruments financiers comptabilisés qui sont compensés en vertu de la norme IAS 32 "Instruments financiers : présentation". Il impose en outre une information sur les instruments financiers comptabilisés sujets à des accords-cadres de compensation exécutoires et à des contrats similaires, même s'ils ne sont pas compensés selon IAS 32. Pour connaître ces informations, reportez-vous à la note 35.

IFRS 13 Évaluation de la juste valeur

La nouvelle norme IFRS 13 Évaluation de la juste valeur établit une source unique d'indications des normes IFRS pour toutes les évaluations de juste valeur. La norme IFRS 13 n'apporte pas de modification sur le moment auquel une entité est tenue d'employer la juste valeur mais fournit plutôt des recommandations sur la manière d'évaluer la juste valeur dans les normes IFRS lorsque son utilisation est requise ou permise. La norme IFRS 13 requiert également de fournir des informations supplémentaires sur les justes valeurs. L'adoption de la norme IFRS 13 n'a pas eu d'incidence significative sur les évaluations de la juste valeur effectuées par le Groupe, mais elle nécessitera que des informations supplémentaires soient fournies dans les états financiers consolidés annuels (Note 35).

IAS 32 Instruments financiers : présentation

L'adoption de l'amendement à la norme IAS 32 Instruments financiers : présentation n'a pas eu d'incidence significative pour le Groupe.

IAS 36 Divulgations de montants récupérables pour actifs non financiers (amendement)

Les modifications apportées à l'IAS 36 clarifient les circonstances dans lesquelles il est exigé que le montant récupérable d'actifs ou d'unités génératrices de trésorerie soit divulgué, clarifient les informations requises et introduisent une exigence de communication

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

du taux de remise utilisé pour déterminer la réduction de valeur (ou les reprises) où le montant récupérable (fondé sur sa juste valeur réduite des frais de vente) est déterminé en utilisant une technique basée sur la valeur actuelle. Exception faite des informations additionnelles, l'application d'amendements à la norme IFRS 36 n'a pas eu d'impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés (voir note 17).

Les nouvelles normes, amendements de normes et/ou interprétations suivantes ont été publiées, mais ne sont pas d'application pour la période ouverte à compter du 1er janvier 2013 et n'ont pas fait l'objet d'une application anticipée:

Nouvelles normes ou normes révisées

- IAS 27 « États financiers consolidés et individuels »
- IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et coentreprises »
- IFRS 9 « Instruments financiers »
- IFRS 10 « États financiers consolidés »
- IFRS 11 « Accords conjoints »
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités »

Modifications apportées aux normes existantes

- Compensation des actifs financiers et des passifs financiers (amendements apportés à la norme IAS 32)
- Régimes d'avantages terminés : cotisations du personnel (amendements apportées à l'IAS 19)
- Novation de dérivés et poursuite de la comptabilité de couverture (amendements à l'IAS 39)
- Taxations IFRIC 21

D'après la structure actuelle du Groupe, l'adoption des normes IAS 27 et 28 et IFRS 10, 11 et 12 ne devrait pas avoir d'incidence majeure sur le Groupe. Le Groupe évalue actuellement l'impact de la norme IFRS 9 sur les états financiers consolidés et les informations connexes.

3. Principes comptables significatifs

Les principes comptables exposés ci-dessous ont été appliqués de façon cohérente à tous les exercices présentés dans ces états financiers consolidés, de même que par les entités du Groupe.

(a) Base de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités dont le Groupe a le pouvoir de déterminer les politiques opérationnelle et financière en vertu, généralement, d'une participation supérieure à la moitié des droits de vote. L'existence de droits de vote actuellement exercables ou convertibles et leurs effets sont évalués au moment où est examinée la possibilité que le Groupe contrôle une entité tierce. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe, jusqu'à celle à laquelle il prend fin.

Regroupements d'entreprises

Les filiales sont actées dans les états financiers consolidés par la méthode de l'acquisition. Les actifs, les passifs et les passifs éventuels de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les justes valeurs provisoirement attribuées à une date de clôture donnée sont définitivement arrêtées dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Le coût d'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs cédés, des actions émises ou du passif engagé à la date d'acquisition. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle ces frais sont exposés et les services, reçus.

La différence entre le coût d'acquisition et la part de Nyrstar dans la juste valeur de l'actif net de l'entité acquise est comptabilisée comme goodwill. Si la part de Nyrstar dans la juste valeur de l'actif net excède le coût d'acquisition, la différence est comptabilisée dans le compte de résultat directement.



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Participations dans des entreprises associées et entreprises contrôlées conjointement

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sans toutefois en contrôler les politiques opérationnelles et financières. Il y a influence notable lorsque le Groupe détient entre 20 et 50 pour cent des droits de vote d'une entité. Les coentreprises (joint ventures) sont les entités dont les activités sont conjointement contrôlées par le Groupe, conformément aux dispositions d'un accord contractuel, et dont les décisions d'ordre opérationnel, financier et stratégique requièrent un consentement unanime afin d'être adoptées. Les entreprises associées et les entités contrôlées conjointement sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (« entités mises en équivalence ») et initialement comptabilisées au coût. L'investissement du Groupe inclut le goodwill arrêté lors de l'acquisition, net des pertes de valeur cumulées.

Les états financiers consolidés incluent la part du Groupe dans le résultat ainsi que les mouvements des capitaux propres des entités mises en équivalence après ajustements pratiqués pour aligner les règles comptables sur celles du Groupe, depuis la date à laquelle il y a lieu de parler d'influence notable ou de contrôle conjoint jusqu'à celle à laquelle cesse l'influence notable ou le contrôle conjoint.

Lorsque la part du Groupe dans les pertes excède sa participation dans l'entité mise en équivalence, la valeur comptable de cette participation (y compris les investissements éventuels à long terme) est réduite à zéro et aucune perte ultérieure n'est comptabilisée, sauf si le Groupe a effectué des paiements au nom de ladite entité ou souscrit des engagements en ce sens.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net (hors goodwill) des filiales consolidées sont identifiées séparément des capitaux propres du Groupe dans celles-ci. Les participations ne donnant pas le contrôle se composent de la somme de ces intérêts à la date du regroupement initial des entreprises (voir infra) et de la part de la minorité dans les variations de capitaux propres depuis la date du regroupement.

Transactions éliminées en consolidation

Les états financiers consolidés incluent les informations financières consolidées des entités du Groupe Nyrstar. Tous les soldes et transactions inter-sociétés avec des entreprises consolidées ont été éliminés. Les gains non réalisés procédant de transactions avec des entités mises en équivalence sont déduits de la participation à concurrence de la participation du Groupe dans lesdites entités. Les pertes non réalisées sont déduites de la même manière que les gains non réalisés, à condition toutefois qu'il n'existe pas de réduction de valeur avérée. Le Groupe comptabilise également l'élimination des bénéfices non réalisés des transactions intercompagnies entre les activités d'extraction minière et les activités de fusion; il s'agit des transactions liées aux ventes du segment Minier au segment Fusion, non réalisées extérieurement.

(b) Devises étrangères

Transactions en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées pour l'exercice dans la devise fonctionnelle de l'entité considérée, au taux de change en vigueur à la date de la transaction. La date d'une transaction est la date à laquelle celle-ci peut être comptabilisée pour la première fois. Pour des raisons pratiques, un taux approchant le taux réel à la date de la transaction - par exemple, un taux moyen pour la semaine ou le mois au cours duquel les diverses transactions sont opérées - est utilisé dans certaines entités du Groupe.

En conséquence, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture à la date du bilan.

Les gains et les pertes résultant du règlement de transactions en devises étrangères et de la transposition d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises étrangères, sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Activités à l'étranger

Le compte de résultat et l'état de situation financière de chaque entité de Nyrstar dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont transposés dans la devise de présentation, conformément aux modalités suivantes:

- Actifs et passifs sont convertis au cours de clôture en vigueur au terme de l'exercice;
- Produits et charges sont convertis aux taux de change approchant les taux en vigueur aux dates des transactions; et

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- Tous les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés de manière distincte parmi les capitaux propres.

Les différences de change résultant de la transposition de la participation nette dans des activités à l'étranger apparaissent dans le compte de résultat lors de la cession de la participation.

(c) Instruments financiers

La couverture des produits de base au moyen d'opérations à terme sur les métaux a pour objet de réduire l'exposition du Groupe aux fluctuations des cours des métaux, exposition à laquelle le soumettent ses engagements fermes non comptabilisés résultant des contrats de vente à prix fixe.

Les dérivés sont tout d'abord comptabilisés à leur juste valeur à la date de la conclusion du contrat. La comptabilisation des variations de la juste valeur qui succède à la comptabilisation initiale diffère selon que le dérivé est qualifié d'instrument de couverture ou non, selon la nature de l'élément couvert sous-jacent et selon que l'accord requiert ou non une comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture exige que le rapport entre l'instrument de couverture et l'élément couvert sous-jacent, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques afférents à la transaction de couverture, soient renseignés à la prise d'effet de la couverture. De plus, pendant toute la durée de la couverture, le dérivé est contrôlé (et les résultats, consignés) afin de s'assurer que la couverture compense et continue de compenser efficacement les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie associés à l'élément couvert sous-jacent.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur est la couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme. Les variations de la juste valeur de dérivés qualifiables de couvertures de juste valeur sont consignées dans le compte de résultat, tout comme les variations de la juste valeur de l'élément couvert sous-jacent lié au risque couvert.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie est la couverture de la juste valeur d'une transaction dont la survenance est fort probable. La partie effective des variations de la juste valeur de dérivés qualifiables de couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée en dehors du compte de résultat, parmi les autres éléments du résultat global, dans la réserve de couverture. Les variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie se rapportant à la partie non efficace sont enregistrées dans le compte de résultat. Les sommes cumulées dans la réserve de couverture sont inscrites au compte de résultat pendant une période identique à celle durant laquelle l'élément couvert sous-jacent y est lui-même enregistré. Lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture et que la transaction couverte sous-jacente n'est plus probable, tout gain ou perte cumulatif comptabilisé dans la réserve de couverture est transféré au compte de résultat. Lorsqu'un instrument de couverture est cédé ou résilié, tout gain ou perte enregistré au terme n'est reporté dans la réserve de couverture qu'à condition que la transaction couverte sous-jacente demeure probable.

Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne satisfont pas aux conditions de la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur d'un instrument dérivé ne répondant pas aux conditions de comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat. Lorsqu'un dérivé incorporé est identifié et que ses risques et caractéristiques ne sont pas considérés comme étroitement liés au contrat hôte sous-jacent, la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans l'état consolidé de situation financière et les variations de la juste valeur du dérivé incorporé sont actées dans le compte de résultat consolidé.

Investissements dans des titres de participation

La classification de ces investissements dépend de l'objectif dans lequel ils sont consentis. La direction détermine la classification des investissements à leur valeur d'entrée. A moins que le Groupe n'ait l'intention de s'en défaire dans les 12 mois suivant la clôture du bilan, les investissements sont comptabilisés parmi les actifs non courants.

La juste valeur d'un investissement dans des titres de participation est déterminée par référence au prix offert à la clôture à la date du bilan. Toute provision pour réduction de valeur est comptabilisée parmi les résultats, tandis que les autres variations de



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

la juste valeur figurent parmi les autres résultats globaux. Une fois les investissements cédés, les ajustements à la juste valeur cumulés comptabilisés parmi les autres résultats globaux sont repris dans le compte de résultat, sous « profit/perte sur la cession de participations disponibles à la vente ».

(d) Immobilisations corporelles

Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de la dépréciation et de la réduction de valeur cumulées. Le coût des immobilisations créées par l'entreprise inclut le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une part appropriée des coûts de production indirects.

Le coût des immobilisations créées par l'entreprise et des actifs acquis inclut une estimation des coûts de fermeture, de démantèlement et de retrait des actifs de même que des dépenses de remise en état du site sur lequel ils se trouvent et de la zone affectée par leur présence. Toutes les immobilisations corporelles sont dépréciées conformément à la méthode de l'amortissement constant et/ ou des unités de production. Les terrains détenus en pleine propriété ne sont pas amortis.

Lorsqu'un projet minier est qualifié de commercialement viable, les dépenses autres que les dépenses afférentes aux terrains et bâtiments et aux usines et matériel sont inscrites à l'actif sous Propriétés minières et développement; il en va de même de tout montant issu du poste Exploration et évaluation (voir note 3 (e)).

La durée de vie utile est la durée de vie utile de l'actif ou la durée de vie résiduelle de l'unité au sein de laquelle l'actif est utilisé, si celle-ci est plus courte. Les taux d'amortissement, les durées de vie utile et les valeurs résiduelles sont revus régulièrement et réévalués à la lumière des évolutions commerciales et technologiques. Les variations des valeurs résiduelles ou des durées de vie utile estimées sont actées de manière prospective au moment où elles sont identifiées.

Amortissement

MÉTHODE DE L'AMORTISSEMENT CONSTANT

La durée de vie utile escomptée est la plus courte des durées de vie des différentes unités ou la durée suivante:

- Bâtiments 40 ans
- Usines et matériel 3-25 ans

MÉTHODE DES UNITÉS DE PRODUCTION

- Les bénéfices économiques issus des actifs miniers, des biens d'exploitation et de certains équipements miniers, sont dépensés selon un schéma en rapport avec le niveau de production. Ces actifs sont amortis selon la méthode des unités de production. Les actifs afférents à l'exploitation minière dans le cadre de laquelle la production n'est pas réputée fluctuer de manière significative d'une année à l'autre, de même que les actifs dont la durée de vie matérielle est inférieure à la durée de vie de la mine à laquelle ils se rapportent, sont toutefois amortis selon la méthode de l'amortissement constant exposée ci-dessus.
- Lorsque la méthode appliquée est la méthode des unités de production, le calcul de la dépréciation tient normalement compte des quantités de minéraux extraits au cours de l'exercice, exprimées en pourcentage des quantités totales de minéraux à extraire au cours des exercices actuel et futurs, compte tenu des réserves constatées et des réserves probables et, dans le cas de certaines mines, d'autres ressources minières encore. Ces minéraux non comptabilisés dans les réserves peuvent être, dans certaines circonstances, et pour autant que leur extraction soit très probable, pris en compte dans les calculs de dépréciation.

Lorsque les diverses parties d'un élément d'immobilisation corporelle ont des durées de vie utile différentes, elles sont comptabilisées en tant qu'éléments d'immobilisation corporelle distincts.

Les pièces de rechange acquises pour des éléments particuliers d'une usine sont inscrites à l'actif et amorties sur la même base que l'usine à laquelle elles sont destinées.

Actifs en construction

Pendant la phase de construction, les actifs en construction sont classés parmi les immobilisations corporelles, au titre d'actifs en cours de construction. Après leur mise en service, ils sont versés aux immobilisations corporelles et amortis sur leur durée de vie utile.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Sites miniers et frais de développement minier

Les coûts d'acquisition de réserves minières et de ressources minières sont comptabilisés dans l'état de situation financière au moment où ils sont exposés. Les coûts comptabilisés qui représentent les frais de développement comprennent les coûts liés à une période de démarrage, dans le cadre de laquelle les actifs sont rendus capables d'assurer l'exploitation de la manière prévue par la direction. Les réserves minières et les frais de développement minier comptabilisés sont amortis dès le début de la production, selon une méthode des unités de production basée sur les réserves économiquement récupérables estimées et, dans certaines circonstances, des ressources minérales auxquelles ils sont liés. Ils sont passés en pertes, si le site est abandonné.

Gros travaux d'entretien cycliques

Les entités du Groupe comptabilisent, dans la valeur comptable des éléments d'usine ou de matériel, le coût marginal de remplacement de tout composant de ces éléments lorsque la dépense correspondante est engagée, s'il est probable que les avantages économiques que procurera l'actif dans le futur profiteront à l'entité, si la dépense engagée est substantielle par rapport à l'actif et si le coût de l'élément peut être mesuré précisément. Les frais d'entretien importants sont donc inscrits à l'actif et amortis pendant la période durant laquelle les avantages sont escomptés (généralement, trois à quatre ans). Tous les autres frais de réparation et de maintenance sont imputés au compte de résultat consolidé pendant l'exercice durant lequel ils sont consentis.

Actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les frais consentis aux fins d'exploration et d'évaluation des réserves et des ressources minières potentielles ; elles incluent le coût des forages exploratoires, des tests par échantillonnage et des études de préfaisabilité, par exemple. Les dépenses d'exploration et d'évaluation de toute zone d'intérêt autre qu'une zone acquise par l'achat d'une autre compagnie minière sont reportées au titre d'actifs, pour autant que l'une des conditions suivantes soit satisfaite:

- ces coûts devraient être récupérés dans leur intégralité par le biais de l'exploitation et de l'exploration de la zone d'intérêt ou, à défaut, par sa cession; ou
- les activités d'exploration et d'évaluation dans la zone d'intérêt ne sont pas encore à un stade autorisant une évaluation raisonnable de l'existence de réserves économiquement extractibles ; par ailleurs, des activités intenses et significatives relatives à la zone se poursuivent ou sont prévues.

Les droits miniers acquis englobent les actifs d'exploration et d'évaluation identifiables, en ce compris les réserves et les ressources minières, acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les droits miniers acquis sont reclassifiés en Propriétés minières et développement dès le début de l'exploitation ; ils sont, dès le début de la production commerciale, amortis conformément à la méthode des unités de production, sur la base des réserves économiquement récupérables estimées et, dans certaines circonstances, des ressources minières auxquelles ils sont liés.

Les dépenses sont transférées parmi les actifs de développement minier à partir du moment où le travail accompli jusqu'à la date considérée est apte à supporter le développement futur des biens et pour autant que ledit développement fasse l'objet des autorisations appropriées.

(e) Immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill est la différence entre le coût d'acquisition d'une entité contrôlée, associée ou contrôlée conjointement, et la part de Nyrstar dans la juste valeur de l'actif et du passif identifiables (y compris le passif éventuel) de l'entité acquise à la date d'acquisition. Il est comptabilisé au coût, diminué des pertes de valeur cumulées. Les actifs identifiables se composent des réserves et des ressources minières acquises susceptibles d'être mesurées de manière fiable.

Le goodwill relatif aux sociétés associées et aux co-entreprises est acté dans l'état de situation financière, poste Participations dans des entités mises en équivalence, en même temps que l'investissement proprement dit et soumis à un test de dépréciation dans le cadre du bilan général.

Le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie dont il relève. L'unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et génère des entrées de trésorerie, lesquelles sont largement indépendantes des entrées de trésorerie



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

générées par les autres actifs ou groupes d'actifs. Conformément au modèle d'exploitation privilégié par Nyrstar, chaque complexe minier et chaque site de fusion ont été identifiés au titre d'unités génératrices de trésorerie distinctes, dans la mesure où il existe un marché actif pour le zinc et autres concentrés de métaux produits par chacun des complexes miniers ainsi qu'un marché actif pour le zinc et autres produits à base de métaux fabriqués sur les sites de fusion de Nyrstar.

Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et les frais de développement interne connexes sont reportés au coût historique, moins les réductions de valeur et les amortissements cumulés. Ils sont généralement amortis sur une période de cinq ans.

Les droits d'émission de CO₂/permis carbone sont reportés au coût historique, moins les réductions de valeur : ces immobilisations incorporelles ne sont pas amorties

(f) Actifs loués

Les locations en vertu desquelles le Groupe assume pratiquement tous les risques et avantages liés à la propriété sont classées en tant que locations-financements, toutes les autres locations étant comptabilisées au titre de locations simples.

Les locations-financements sont portées à l'actif compte tenu d'un actif et d'un passif de location équivalents à la valeur actuelle des paiements de loyers minimums ou à la juste valeur, si celle-ci est inférieure, enregistrée à la prise d'effet de la location. Les actifs loués inscrits à l'actif sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant pendant la durée de vie utile de l'actif ou la durée de la location, si celle-ci est inférieure. Chaque remboursement de location-financement est ventilé entre passif et frais de financement, de manière à obtenir un taux constant sur le solde du financement.

Les loyers payés dans le cadre des locations simples sont comptabilisés au compte de résultat sur les exercices comptables couverts par la durée de la location.

(g) Stocks

Les stocks de métaux finis, de concentrés et d'encours de fabrication sont évalués au coût ou à la valeur réalisable nette, si celle-ci est inférieure. La valeur réalisable nette est le prix de vente estimé dans des conditions de marché normales, diminué des frais d'exécution et des frais de vente estimés. Le stock de sous-produits disponibles résultant du processus de production est évalué au coût ou à la valeur réalisable nette, si celle-ci est inférieure. Les frais incluent les dépenses consenties pour acquérir et porter les stocks à leur niveau et emplacement actuels ainsi qu'une part appropriée de frais généraux fixes et variables, y compris les dépréciations et les amortissements requis. Les stocks de consommables et de pièces de rechange sont évalués au coût, compte tenu d'une dotation pour vétusté. Le coût d'achat de tous les types de stocks est déterminé selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (FIFO). Outre le prix d'achat, les coûts de transformation sont affectés aux encours de production et aux produits finis. Les coûts de transformation sont calculés sur la base du coût réel des phases de production achevées.

La Société appliquant la comptabilité de couverture exposée à la note 3(c), les éléments de stock couverts sont ajustés en fonction des variations de la juste valeur en ce qui concerne la part effective de la couverture. L'ajustement à la juste valeur demeure un élément de la valeur comptable des stocks et entre dans la détermination des bénéfices une fois le stock cédé. L'impact correspondant est compensé par les instruments dérivés de couverture, eux aussi ajustés à leur juste valeur.

(h) Dépréciation

Actifs financiers

Tout actif financier est évalué à chaque date d'information financière pour détecter l'existence éventuelle d'une preuve objective de la diminution de sa valeur. On considère que la valeur d'un actif financier a diminué si des éléments objectifs indiquent qu'un ou plusieurs événements ont pesé sur l'estimation des flux de trésorerie futurs correspondant à cet actif.

La perte de valeur d'un actif financier mesuré au coût amorti est le résultat de la différence entre sa valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente se calcule par référence à sa juste valeur.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La réduction de valeur des actifs financiers est contrôlée pour chacun de ces actifs séparément. Les actifs financiers restants sont évalués collectivement, dans le cadre de groupes que caractérisent des risques de crédit similaires.

Toutes les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Une perte de valeur est reprise si la démarche peut être objectivement liée à un événement ultérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont contrôlées à chaque date d'information financière en quête de signes de réduction de valeur. Si de tels signes existent, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. Pour le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant des durées de vie indéterminées ou non encore utilisables, la valeur recouvrable est estimée à chaque date d'information financière.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est sa valeur d'usage ou sa juste valeur diminuée des frais de vente, si elle est supérieure. Pour évaluer la valeur d'usage, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle, à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les actuelles évaluations du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques propres à l'actif. Pour les besoins du contrôle de la réduction de valeur, les actifs sont rassemblés dans le plus petit des groupes d'actifs génératrices de rentrées de fonds provenant d'un usage continu, largement indépendantes des rentrées de fonds propres à d'autres actifs ou groupes d'actifs (« l'unité génératrice de trésorerie »). Pour les besoins du contrôle de la réduction de valeur, le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie réputées devoir bénéficier des synergies du regroupement.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Les pertes de valeur propres à des unités génératrices de trésorerie sont tout d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill attribué aux unités, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs dans chacune des unités (groupes d'unités), au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées relativement au goodwill ne sont pas reprises. En ce qui concerne les autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées antérieurement sont évaluées à chaque date de clôture, à la recherche d'indications traduisant leur diminution ou leur disparition. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable ont changé. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable, nette de dépréciations et d'amortissements, qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(i) Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les passifs afférents aux rémunérations et aux salaires, y compris les avantages non monétaires et les congés annuels, sont comptabilisés relativement à la durée d'engagement des membres du personnel jusqu'à la date de clôture. Ils sont calculés sous forme de montants non actualisés, sur la base des rémunérations et des taux salariaux que l'entité s'attend à devoir verser à la date de clôture et compte tenu des frais généraux connexes, comme les charges sociales.

Avantages à long terme autres que les régimes de retraite octroyés au personnel

Un passif correspondant aux avantages à long terme octroyés au personnel est comptabilisé parmi les provisions pour avantages du personnel et calculé à la valeur actuelle des paiements que la Société s'attend à devoir exécuter en vertu des services fournis par le personnel jusqu'à la date du bilan. Il est tenu compte des rémunérations et salaires futurs attendus, y compris des frais généraux connexes, de l'expérience en matière de départs et des périodes de service. Les décaissements futurs attendus sont actualisés aux taux de rendement du marché, à la date de clôture, d'obligations de sociétés nationales de qualité, dont la durée et la devise de paiement correspondent aux décaissements futurs estimés.

Régimes de retraite à cotisations définies

Les engagements de financement des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat consolidé.



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Régimes à prestations définies

Un passif ou un actif se rapportant à des régimes de retraite à prestations définies ou à des régimes de soins de santé est comptabilisé dans l'état consolidé de situation financière. Ce passif (ou actif) est exprimé à la valeur actuelle de l'engagement au titre de prestations définies à la date du bilan, diminuée de la juste valeur de l'actif alimentant tout fonds en rapport avec le régime et du coût des services passés non comptabilisés. Tout excédent découlant de ce calcul est limité à la valeur actuelle des bénéfices économiques disponibles sous la forme de remboursements des plans ou de réductions des contributions futures aux plans ("plafond d'actifs").

La valeur actuelle des engagements à prestations définies est basée sur les paiements futurs attendus en vertu de l'adhésion au fonds jusqu'à la date du bilan. Cet engagement est calculé chaque année par des actuaires indépendants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Les décaissements futurs attendus sont actualisés aux taux de rendement du marché, à la date du bilan, d'obligations de sociétés de qualité, dont la durée et la devise de paiement correspondent aux décaissements futurs estimés. Tous les impôts futurs financés par l'entité et liés à la provision relative à l'engagement de pension à prestations définies sont pris en compte lors du calcul de l'actif/du passif net. A l'exception des gains et des pertes actuarielles, toutes les variations des actifs ou passifs nets se rapportant à des engagements à prestations définies sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé au cours de l'exercice. Les gains et pertes actuariels issus des écarts entre prévisions et résultats ou des changements d'hypothèses actuarielles sont actés parmi les autres résultats globaux pendant la période de leur survenance et imputés ou crédités parmi les résultats mis en réserve directement.

Les coûts des prestations définies sont répartis en trois catégories :

- les coûts de service, les coûts de services rendus, les gains et pertes liés aux réductions et règlements,
- les coûts ou produits nets d'intérêts,
- les réévaluations

Le Groupe présente le premier composant des coûts des prestations définies dans le poste "Coûts de personnel" et le deuxième composant dans le poste "Charges financières" dans son compte de résultat consolidé. Les gains et pertes sur réductions sont comptabilisés comme des coûts de services rendus.

La réévaluation comprend les gains et pertes actuariels sur les obligations de prestations définies, l'effet du plafond des actifs (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (hors produits d'intérêts). Ceux-ci sont comptabilisés directement dans l'état de la situation financière avec une charge ou un crédit à Autre résultat global au cours de la période durant laquelle ils se produisent. Les réévaluations comptabilisées dans Autre résultat global ne sont pas recyclées. Les montants comptabilisés dans Autre résultat global peuvent être reclassés parmi les capitaux propres. Les coûts des services rendus sont directement comptabilisés parmi les profits ou pertes au cours de la période de modification du régime et ils ne sont plus reportés. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation au passif ou à l'actif net au titre des prestations définies.

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe s'est doté d'un plan Régime de possession de fonds propres du personnel financé par l'endettement (LESOP), d'un plan à long terme de motivation des dirigeants et d'un plan de co-investissement, autant de systèmes de rémunération basés sur des actions et acquittés en partie en instruments de capitaux propres, en partie en espèces.

La juste valeur des instruments de capitaux propres accordés en vertu des plans financés par ce biais est comptabilisée parmi les avantages du personnel, avec un accroissement correspondant comptabilisé parmi les capitaux propres. La juste valeur est calculée à la date d'attribution et comptabilisée sur la période durant laquelle les salariés répondant aux conditions acquièrent, sans réserve, le droit aux actions. La somme comptabilisée parmi les avantages du personnel est le résultat de la multiplication de la juste valeur calculée de manière indépendante par le nombre d'instruments de capitaux propres attribués. A chaque date de clôture, la somme comptabilisée en charges est adaptée pour refléter l'estimation du nombre d'instruments de capitaux propres à attribuer, sauf si la perte du droit est exclusivement due au fait que le cours du titre n'a pas atteint l'objectif fixé.

Pour les transactions de paiement basées sur des actions et acquittées en espèces, les services reçus et le passif engagé sont évalués à la juste valeur du passif à la date d'octroi. L'évaluation initiale du passif est actée durant la période au cours de laquelle les services sont rendus. A chaque date d'information financière puis, à terme, à la date du règlement, la juste valeur du passif est réévaluée et toute variation de la juste valeur est actée au compte de résultat pour la période.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(j) Provisions

Une provision est comptabilisée si, en raison d'un événement passé, Nyrstar fait actuellement l'objet d'une obligation légale ou implicite pouvant être précisément estimée et qu'il est probable qu'une sortie de bénéfices sera nécessaire pour y satisfaire.

Remise en état, réhabilitation et démantèlement

Des provisions sont comptabilisées afin de couvrir les coûts estimés de cessation d'activité, de remise en état et de réhabilitation de l'environnement. Ces coûts comprennent le démontage et la démolition des infrastructures, l'évacuation des matières résiduelles et la remise en état des zones perturbées durant l'année d'exercice au cours de laquelle les perturbations environnementales concernées sont survenues. Ils sont calculés sur la base de l'estimation des coûts futurs, déterminés à partir des informations disponibles en date de chaque bilan. Les provisions sont ajustées selon un taux d'actualisation avant impôt correspondant au marché actuel et le « détricotage de l'actualisation » est comptabilisé comme charge d'intérêt. Lors du calcul de ces provisions, un actif est comptabilisé, du fait qu'il engendrera un bénéfice futur, et amorti en fonction de la production future des opérations qu'il concerne.

Les provisions sont actualisées annuellement en fonction des changements des coûts, de la législation, des taux d'actualisation et d'autres changements qui peuvent influencer l'estimation des coûts ou les activités. La valeur comptable de l'actif comptabilisé (ou le compte de résultat lorsqu'il n'y a pas d'actif) est ajustée en fonction des variations des provisions résultant des variations des flux de trésorerie estimés ou du taux d'actualisation. Cette valeur comptable ajustée de l'actif est amortie prospectivement.

Restructuration

Il n'y a obligation implicite de restructuration que lorsque deux conditions sont satisfaites : premièrement, la restructuration doit faire l'objet d'un business plan officiel désignant l'entreprise ou la partie d'une entreprise concernée, les principaux sites touchés, le lieu, la fonction et le nombre approximatif de collaborateurs dont l'entreprise compte se défaire, les dépenses y afférentes et la date de mise en œuvre du plan ; deuxièmement, l'entité doit avoir suscité, chez les personnes concernées, des attentes fondées quant à l'exécution du plan, soit en commençant à l'appliquer, soit en annonçant ses principales modalités aux personnes qu'il concerne. Les provisions pour restructuration n'incluent que les coûts différentiels directement liés à la restructuration.

Autres provisions

D'autres provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente (légale ou implicite), résultant d'événements antérieurs, et qu'il est probable que des sorties de ressources pouvant être estimées avec précision seront nécessaires pour régler l'obligation. Lorsque l'effet est important, la provision est actualisée à sa valeur présente nette en utilisant un taux d'actualisation avant impôt fondé sur le marché actuel approprié et la désactualisation est incluse dans les frais financiers.

(k) Instruments financiers hybrides

Les instruments financiers hybrides émis par la Société comprennent des obligations convertibles en capital social sur décision de leur détenteur, le nombre d'actions à émettre n'étant pas subordonné aux variations de la juste valeur.

Le volet « passif » de tout instrument financier hybride est initialement comptabilisé à la juste valeur d'un passif similaire non convertible en capitaux propres. La composante « capitaux propres » de l'instrument est initialement comptabilisée au titre de différence entre la juste valeur de l'instrument financier hybride considéré dans son intégralité et la juste valeur de la composante « passif » et incluse dans les capitaux propres des actionnaires, nette d'incidences fiscales. Les frais de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes « passif » et « capitaux propres », proportionnellement à leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante « passif » de tout instrument financier hybride est calculée à son coût amorti, au moyen de la méthode de détermination des intérêts réels. Au terme de la comptabilisation initiale, la composante « capitaux propres » de l'instrument hybride ne donne pas lieu à remaniement du calcul.

(l) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires résultant de la vente de métaux est acté à partir du moment où tous les risques et avantages significatifs attachés au droit de propriété de l'actif vendu ont été transférés vers le client, généralement lorsque le risque d'assurance a été cédé au client et que les métaux ont été délivrés à l'agent chargé de l'expédition ou livrés à l'adresse renseignée par le client. À ce



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

stade, Nyrstar ne s'implique pas étroitement dans la mesure généralement associée à la propriété ni n'exerce de contrôle effectif sur les métaux et les coûts engagés ou à engager, en ce qui concerne la vente pouvant être évaluée de manière fiable. Le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé au moyen des Incoterms « en sortie d'usine » ou « port, assurance et fret » (CIF)». Le chiffre d'affaires résultant de la vente de sous-produits est également compris dans le produit des ventes. Le chiffre d'affaires s'entend brut, les frais de transport et les charges de réalisation étant inclus dans le bénéfice brut au titre de déduction.

Pour certains métaux, le cours de vente est fixé provisoirement à la date de la vente, le cours final étant déterminé au sein d'une période de validité des devis mutuellement convenue et au prix du marché prévalant à cette date. Dès lors, le prix facturé est évalué au marché à la date du bilan, sur la base des prix en vigueur sur le marché pour la période d'offre concernée. Ceci permet de s'assurer que le chiffre d'affaires est acté à la juste valeur de la contrepartie à percevoir. Tous les ajustements à la valeur de marché sont actés parmi les produits des ventes.

Lorsque des marchandises appartenant à Nyrstar sont échangées contre des marchandises de nature et de valeur similaires, l'échange n'est pas considéré comme une transaction génératrice de revenus. Si l'égalisation en valeur de ce genre de transaction est réglée en liquide ou en équivalent de trésorerie, le montant réglé est comptabilisé comme coût de marchandises vendues. Si les marchandises échangées ne sont pas de même valeur ou de même nature, l'échange est considéré comme une transaction génératrice de revenus.

(m) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers incluent:

- les produits d'intérêts sur les fonds investis; et
- les produits des dividendes.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils s'accroissent dans le compte de résultat selon la méthode des intérêts réels. Les produits des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat à la date de l'établissement du droit du Groupe à en percevoir le paiement.

Les frais financiers incluent:

- les intérêts sur les emprunts à court et à long termes;
- l'amortissement des primes d'émission ou de remboursement relatives aux emprunts;
- l'amortissement des coûts accessoires encourus pour la mise en place des emprunts;
- les charges financières en rapport avec les contrats de location-financement; et
- l'impact de la désactualisation sur les provisions à long terme pour travaux de remise en état et indemnisation des travailleurs.

Les frais financiers sont calculés selon la méthode des intérêts réels. Les frais financiers engagés pour la construction d'un quelconque actif admissible sont inscrits à l'actif durant le laps de temps nécessaire à l'achèvement et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation ou de sa cession. Les autres frais financiers sont inscrits en charges au moment où ils sont engagés.

Les frais financiers nets sont les frais financiers nets de tout intérêt perçu sur les fonds investis. Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure de leur accroissement, selon la méthode des intérêts réels.

Les gains et pertes sur devises étrangères sont inscrits à leur valeur nette.

(n) Impôts sur le résultat

Impôts sur le résultat courants et différés constituent les charges d'impôts sur le résultat. Les charges d'impôts sur le résultat sont comptabilisées en profits ou pertes, sauf si elles se rapportent à des éléments comptabilisés parmi les autres résultats globaux directement, auquel cas elles sont comptabilisées parmi les autres résultats globaux.

Les impôts courants sur le résultat sont les impôts que la société s'attend à devoir payer sur son revenu imposable pour l'exercice, sur la base des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture, ainsi que toute régularisation de l'impôt afférent aux exercices antérieurs.

Les impôts différés sur le résultat sont comptabilisés selon la méthode du bilan, compte tenu des différences temporaires entre les valeurs comptables de l'actif et du passif considérés pour les besoins d'information financière et les sommes utilisées à des fins

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

fiscales. L'impôt différé sur le résultat n'est pas comptabilisé pour les différences temporaires suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice imposable, ni le bénéfice comptable, et les différences concernant des participations dans des filiales et des entités conjointement contrôlées, dans la mesure où il est probable qu'elles ne seront pas reprises dans un avenir prévisible. En outre, l'impôt différé sur le résultat n'est pas comptabilisé pour les différences temporaires imposables constatées dans la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé se calcule sur une base non actualisée, aux taux d'imposition en principe applicables aux écarts temporaires lorsqu'ils seront repris, sur la base des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture considérée. Les actifs et les passifs d'impôt différé sur le résultat sont compensés si la loi permet de compenser les actifs et les passifs d'impôt courants sur le résultat et qu'ils se rapportent à des impôts sur le résultat prélevés par les mêmes autorités fiscales sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes pour autant que celles-ci projettent de régler les actifs et passifs d'impôt courant sur le résultat à la valeur nette ou de réaliser simultanément les actifs et les passifs d'impôt.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles, reports d'actifs fiscaux inutilisés et pertes fiscales inutilisées, dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, auxquels la différence temporaire pourra être imputée, seront disponibles dans le futur. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et réduits dans la mesure où il n'est plus probable que le bénéfice fiscal s'y rapportant soit réalisé.

Les impôts supplémentaires sur le résultat provenant de la distribution de dividendes sont comptabilisés 'au moment où la mise en paiement est escomptée.

Les taxes minières et royalties sont traités et comptabilisés au titre d'impôts actuels et différés, pour autant qu'ils présentent les caractéristiques d'un impôt.

(o) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les soldes de trésorerie et les dépôts à vue affectés d'une échéance initiale égale ou inférieure à trois mois. Les découverts bancaires sont remboursables sur demande et figurent au passif courant, parmi les Emprunts, dans l'état consolidé de situation financière. Pour l'établissement de l'état consolidé des flux de trésorerie, la trésorerie comprend également les avoirs en caisse et les dépôts à vue rapidement convertibles en numéraire et exposés à un risque de changements de valeur minime, nets de tout découvert bancaire et comptabilisés à leur montant principal.

(p) Dettes commerciales et autres dettes

Ces sommes représentent les passifs relatifs aux marchandises et aux services fournis aux entités du Groupe avant le terme de l'exercice financier, et impayés à la date de clôture. Elles ne sont pas garanties et sont typiquement acquittées dans les 30 jours suivant leur comptabilisation. Elles sont dans un premier temps présentées à leur juste valeur puis ensuite, au coût amorti.

(q) Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont les paiements reçus par une entreprise en échange de livraisons futures de stocks de métaux ou de concentrés de métaux à des prix convenus par contrats. À mesure que les livraisons sont effectuées, l'entreprise comptabilise les ventes et réduit les produits constatés d'avance en fonction.

(r) Créances commerciales

Les créances commerciales représentent les sommes dues pour des marchandises et services fournis par les entités du Groupe avant le terme de l'exercice financier et actuellement impayées. Elles découlent de transactions résultant des activités d'exploitation normales du Groupe.

Les créances commerciales sont présentées au coût amorti, diminué des pertes de valeur pour créances douteuses. Une perte de valeur est comptabilisée pour les créances commerciales lorsque le recouvrement du montant nominal total n'est plus certain.

Lorsque le règlement d'une partie d'une créance en espèces est différé, les sommes à recevoir sont actualisées à leur valeur actuelle.



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(s) Capital social

Les actions ordinaires sont considérées comme des capitaux propres. Les coûts différentiels directement imputables à l'émission d'actions ordinaires et d'options d'achat d'actions sont comptabilisés au titre de déduction des capitaux propres, nette de toute incidence fiscale.

(t) Bénéfice par action

Nyrstar présente les informations relatives au bénéfice de base et au bénéfice dilué par action pour ses actions ordinaires. Le bénéfice de base par action est le résultat de la division du bénéfice attribuable pour l'exercice aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant celui-ci. Le bénéfice dilué par action est le résultat de l'ajustement du bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société pour l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles.

(u) Information par secteur

Les secteurs opérationnels sont les composants du Groupe pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles et sont régulièrement évaluées par le Comité de direction de Nyrstar, qui décide de la manière d'affecter les ressources et de mesurer les performances. Le Comité de direction a été désigné comme principal décideur opérationnel.

Les données par secteur présentées au Comité de direction de Nyrstar (NMC) sont préparées conformément aux principes comptables alignés sur ceux qui ont été décrits dans ces rapports financiers et présentés dans le format indiqué dans la note 7.

Les produits, dépenses et actifs sont affectés aux secteurs opérationnels dans la mesure où les éléments de produits, de dépenses et d'actifs peuvent leur être directement ou raisonnablement attribués. Les coûts corrélatifs par secteur sont affectés raisonnablement aux secteurs opérationnels, au prorata.

(v) Actions propres

Lorsque Nyrstar rachète ses propres instruments de capitaux propres, la valeur nominale des actions propres ainsi acquises est déduite des réserves. La différence entre la valeur nominale des actions propres rachetées et le montant de la contrepartie payée, qui inclut les frais directement imputables, est comptabilisée en déduction des pertes cumulées. Les actions rachetées, classées au titre d'actions propres, peuvent être acquises et détenues par l'entité même ou par d'autres membres du Groupe consolidé. En cas de vente ou d'émission ultérieure d'actions propres, la somme perçue est comptabilisée au titre d'augmentation des capitaux propres et le surplus ou le déficit résultant de la transaction est comptabilisé parmi les pertes cumulées.

(w) Participations dans des achats de zinc

Les contrats d'extraction de concentrés de zinc sont consignés, dans l'état de situation financière, au titre de Participations dans des achats de zinc. La durée de vie utile est déterminée par rapport au nombre de tonnes métriques à fournir. L'actif est déprécié au compte de résultat au moyen de la méthode des unités de production, puisqu'il est recouvré en même temps qu'est fournie chaque tonne métrique de zinc, conformément aux dispositions du contrat.

(x) Emprunts

Les emprunts sont initialement actés à leur juste valeur, nette des frais de transaction engagés, avant de l'être au coût amorti. Tout écart entre les produits (nets de frais de transaction) et la valeur de remboursement est imputé au compte de résultat sur la période de l'emprunt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les droits payés sur l'établissement de facilités de prêt sont enregistrés parmi les frais de transaction liés à l'emprunt, dans la mesure où il est probable qu'il sera fait usage de tout ou partie de la facilité envisagée. En pareil cas, le droit est ajourné jusqu'à l'encaissement de la tranche de prêt.

Jusqu'à ce qu'il soit hautement probable qu'il sera fait usage de tout ou partie de la facilité, les droits sont capitalisés au titre d'acompte sur les services de mise à disposition de liquidités et amortis pendant la durée de la facilité à laquelle ils sont liés.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(y) Eléments exceptionnels

Les éléments exceptionnels ont trait aux dépenses de restructuration, aux dépenses liées aux opérations de fusion et acquisition et aux réductions de valeur des actifs que le groupe estime opportun d'énoncer séparément dans les comptes de résultat consolidés, pour aider à la compréhension des résultats financiers réalisés par le groupe.

4. Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et jugements utilisés pour développer et appliquer les principes comptables font l'objet d'une évaluation continue et reposent sur des paramètres historiques et d'autres facteurs, tels que des événements futurs attendus, susceptibles d'avoir une incidence financière sur l'entité et dont, dans les circonstances présentes, la survenance est jugée vraisemblable. Nyrstar formule des estimations et des hypothèses concernant l'avenir; les estimations comptables qui en résultent sont toutefois, par définition, rarement identiques aux résultats réels. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement revues.

Les estimations et les jugements déterminants particulièrement susceptibles d'entraîner une adaptation significative des valeurs comptables de l'actif et du passif au cours du prochain exercice financier sont exposés ci-dessous.

La juste valeur

Le groupe a mis en application les estimations et choix d'importance dans la comptabilité d'exercice des regroupements d'entreprises (note 8), la comptabilisation de ses revenus, ses stocks (note 22), Rémunération par paiement en actions (note 33) et ses actifs et passifs financiers (note 21). Les mesures de la juste valeur sont des estimations basées sur les montants pour lesquels les actifs et passifs peuvent être échangés à la date de transaction concernée ou à la fin de la période de report, et ne reflètent par conséquent pas nécessairement le flux de trésorerie probable au moment où ces transactions seront réglées. Quand les mesures de la juste valeur ne peuvent pas être déterminées à partir des données disponibles publiquement, elles sont estimées à l'aide de modèles et d'autres méthodes d'évaluation. Dans la mesure du possible, les hypothèses et données utilisées tiennent compte des données externes vérifiables. Néanmoins, ces données restent intrinsèquement sujettes à l'incertitude, surtout quand il n'existe que très peu de transactions similaires sur le marché.

Evaluation des réserves et des ressources minières

Les réserves et ressources recouvrables estimées sont utilisées pour déterminer la dépréciation des actifs de production minière (note 15), pour le calcul des charges reportées (note 15) et pour l'exécution des contrôles de dépréciation (note 17). Bien qu'elles soient préparées par des personnes qualifiées, les estimations sont influencées par les cours des métaux, les taux de change et les coûts de production et de recouvrement futurs, entre autres. Toute modification d'hypothèse influencera la valeur comptable des actifs de même que les provisions pour dépréciation et réduction de valeur comptabilisées dans le compte de résultat.

Provisions pour remise en état, réhabilitation et démantèlement (note 29)

Des provisions sont comptabilisées afin de couvrir les coûts estimés de cessation d'activité, de remise en état et de réhabilitation de l'environnement. Ces coûts comprennent le démontage et la démolition des infrastructures, l'évacuation des matières résiduelles et la remise en état des zones perturbées durant l'année d'exercice au cours de laquelle les perturbations environnementales concernées sont survenues. Ils sont calculés sur la base de l'estimation des coûts futurs, déterminés à partir des informations disponibles en date de chaque bilan. Les provisions sont ajustées selon un taux d'actualisation avant impôt correspondant au marché actuel et le « détricotage de l'actualisation » est comptabilisé comme charge d'intérêt. Le calcul des estimations de ces provisions nécessite de recourir à des hypothèses, notamment sur l'application de la législation en matière d'environnement, les calendriers de fermeture d'usines, les technologies disponibles et les estimations des coûts d'ingénierie. La moindre variation d'une de ces hypothèses peut avoir une incidence matérielle sur la valeur comptable des provisions fixées pour la remise en état.

Engagements de retraite (note 30)

Les coûts estimés du paiement des retraites et des avantages postérieurs à l'emploi conformément aux arrangements fixés pour ces avantages en fonction des prestations de l'employé durant la période sont déterminés sur la base d'hypothèses financières et actuarielles. Nyrstar élabore ces hypothèses en fonction des coûts estimés en accord avec des actuaires qualifiés. Lorsque la réalité



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

diffère de ces estimations, les écarts actuariels sont comptabilisés comme autres revenus globaux. Veuillez consulter la note 30 pour plus de détails sur ces principales hypothèses.

Dépréciations des actifs (note 15 et 16)

La valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie est déterminée au titre de juste valeur de l'actif diminuée des frais de vente ou de la valeur d'usage de l'unité, si celle-ci est plus élevée. Ces calculs utilisent des estimations et des hypothèses relatives aux taux d'actualisation, aux taux de change, aux prix des marchandises, aux besoins de capitaux futurs et aux résultats d'exploitation futurs. Pour les unités génératrices de trésorerie possédant des actifs miniers, les estimations et hypothèses portent également sur les réserves et les ressources de minéraux (voir infra). Pour de plus amples informations, référez-vous à la note 17.

Recouvrement d'actifs d'impôt différé (note 13)

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés à des fins de déduction des écarts temporaires et des pertes reportables que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront de compenser ces écarts et pertes et que les pertes fiscales resteront disponibles compte tenu de leur origine, de leur période d'occurrence et de leur conformité avec la législation relative à leur recouvrement. Toutes les informations disponibles sont prises en compte pour évaluer s'il est probable ou non que des bénéfices imposables soient enregistrés lors des futures périodes comptables. Les prévisions utilisées pour cette évaluation sont conformes à celles préparées et utilisées en interne à des fins de planification des activités et de test de dépréciation.

Récupération d'intérêts d'achat de zinc (Note 20)

En raison des développements récents concernant la situation financière de Talvivaara Mining Company plc, la contrepartie de Nyrstar concernant les intérêts d'achat de zinc, des jugements critiques sont requis pour évaluer la récupérabilité des intérêts de ces achats de zinc. Ces évaluations sont soulignées dans la note 20.

5. Gestion du risque financier

(a) Mise en perspective

Dans le cadre de ses activités ordinaires, Nyrstar s'expose à des risques de crédit, des risques de liquidité et des risques de marché - c'est-à-dire des risques de fluctuation des prix des marchandises, des taux de change et des taux d'intérêt, liés à ses instruments financiers. Vous trouverez ci-dessous des informations relatives à l'exposition de Nyrstar à chacun des risques précités, ainsi que les objectifs, les règles et les processus mis en œuvre par le Groupe pour mesurer et gérer les risques et évaluer le capital.

C'est sur le Conseil d'administration que repose la responsabilité générale de la définition et de la surveillance du cadre dans lequel s'inscrit la gestion des risques de Nyrstar. Nyrstar définit des règles de gestion en vue d'identifier et d'analyser les risques auxquels il est confronté, de fixer des limites et des sécurités appropriées et de contrôler les risques et le respect des sécurités.

Le Comité d'audit est chargé de superviser la manière dont la direction s'assure du respect des règles et procédures de gestion des risques de Nyrstar et de vérifier l'adéquation du cadre de gestion des risques par rapport aux risques auxquels Nyrstar est exposé. Il est assisté dans ce rôle par une fonction d'audit interne.

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie néglige de s'acquitter des obligations qui reposent sur elle suite à des ventes de marchandises. Afin de gérer l'exposition au risque de crédit, Nyrstar subordonne son octroi de crédits à des procédures de demande de limites de crédit, des procédures d'approbation, une surveillance continue de l'exposition au risque de crédit et une procédure de relance en cas de retard de paiement.

Créances commerciales et autres créances

L'exposition de Nyrstar au risque de crédit est principalement influencée par les caractéristiques individuelles de chaque client. En matière de crédit, chaque nouveau client est analysé individuellement avant que puissent lui être proposées les conditions

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

générales standard. Les clients qui ne répondent pas aux critères de solvabilité de référence imposés par Nyrstar ne peuvent traiter avec lui que moyennant un paiement anticipé.

Nyrstar provisionne pour ses créances commerciales et autres créances une dotation qui représente les pertes estimées par rapport aux créances commerciales et autres créances et aux investissements.

Garanties

Nyrstar a pour règle de ne fournir de garanties financières qu'au nom de ses filiales détenues à 100%. Au 31 décembre 2013 Nyrstar ne comptabilisait aucune garantie en cours vis-à-vis de clients externes (31 décembre 2012: néant).

(c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Nyrstar ne puisse satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. Le risque de liquidité est contré en maintenant ce que la direction estime être une diversification suffisante des sources de financement. Il s'agit notamment de facilités bancaires confirmées et non confirmées à court et à moyen termes, ainsi que de titres (par ex., titres convertibles et titres à revenu fixe).

Nyrstar gère activement ce risque de liquidité afin de se garantir à tout moment un accès à des moyens de trésorerie à un coût aligné sur les conditions du marché pour les entreprises à solvabilité similaire. Le risque de liquidité est mesuré en comparant les niveaux projetés de dette nette avec le montant total de facilités confirmées disponibles. Ces prévisions sont établies continuellement et comprennent les prévisions de flux de trésorerie de toutes les filiales opérationnelles. De plus, la durée résiduelle moyenne des moyens de financement confirmés est surveillée au moins trimestriellement.

Les clauses financières des contrats de prêts existants sont surveillées lorsque cela est nécessaire afin d'en assurer le bon respect. Aucune violation de clause n'a été observée durant l'année.

(d) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des changements de prix sur le marché n'affectent le produit enregistré par Nyrstar ou la valeur de ses investissements dans des instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de maintenir les expositions liées aux risques de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le rendement.

Risque de cours des produits de base

Dans le cadre normal de ses activités, Nyrstar s'expose à des risques liés aux fluctuations des prix des marchandises et des cours des matières premières. Nyrstar n'a actuellement recours qu'à la couverture transactionnelle, ce qui signifie qu'elle engage des transactions de couverture à terme pour couvrir le risque temporel entre les achats de matières premières et les ventes de métaux, de même que pour couvrir l'exposition à laquelle la soumet la vente à terme et à prix fixe de métaux à ses clients. Les dispositifs de couverture des transactions sont actés parmi les « Autres actifs financiers » et « Autres passifs financiers » de l'état de situation financière. Tous les gains et pertes résultant des accords de couverture sont comptabilisés parmi les Bénéfices d'exploitation. Nyrstar n'a actuellement pas recours à des couvertures structurelles ou stratégiques, ce qui signifie que ses résultats sont exposés aux fluctuations des cours du zinc, du plomb et d'autres métaux encore. Nyrstar revoit sa politique de couverture lorsqu'elle le juge utile.

Risque de change

Les actifs, les bénéfices et les cash-flows de Nyrstar sont influencés par des fluctuations des taux de change de plusieurs devises, particulièrement le dollar américain, l'euro, le dollar australien, le sol péruvien, le peso chilien, le peso mexicain, le lempira hondurien et le franc suisse. La devise de présentation des résultats de Nyrstar est l'euro; le zinc, le plomb et d'autres métaux sont négociés dans le monde entier principalement en dollars américains, alors que les coûts de Nyrstar sont essentiellement libellés en euros, en dollars australiens, en dollars américains, en sols péruviens, en pesos chiliens, en pesos mexicains, en lempiras honduriens et en francs suisses. Par voie de conséquence, les fluctuations, par rapport à l'euro, du dollar américain, du dollar australien, du sol péruvien, du peso chilien, du peso mexicain, du lempira hondurien, du franc suisse ou d'autres devises dans lesquelles sont libellés les coûts de Nyrstar pourraient affecter négativement la rentabilité de Nyrstar et sa situation financière.

Nyrstar n'a pas conclu, et n'envisage pas à l'heure actuelle de conclure, des transactions destinées à couvrir ou à réduire sa position aux fluctuations des taux de change autre que les transactions de couverture à court terme destinées à couvrir, d'une part, le risque



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

de synchronisation entre les achats de concentrés et les ventes de métal et, d'autre part, son exposition par rapport aux ventes à terme à prix fixe de métaux aux clients.

(e) Risque de taux d'intérêt

Le principal risque de taux d'intérêt auquel est exposée Nyrstar est lié aux prêts et aux emprunts. Il s'agit d'un risque limité, dans la mesure où les taux applicables aux emprunts, comme les obligations convertibles émises et les obligations à taux fixes, sont fixes. Les emprunts de Nyrstar s'articulent actuellement autour d'emprunts à taux fixe et d'emprunts à taux variable. Tous les prêts et emprunts à taux variable sont assortis de taux d'intérêt à base EURIBOR ou LIBOR. Le taux d'intérêt et les modalités de remboursement des prêts de Nyrstar sont précisés dans la note 35 (f). Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur les prêts et emprunts primaires, en modifiant les montants des intérêts correspondants.

La politique de gestion du risque des taux d'intérêt de Nyrstar consiste à limiter l'impact des fluctuations négatives des taux d'intérêt par le biais de l'utilisation d'outils de gestion des taux d'intérêt. Le risque des taux d'intérêt est mesuré en tenant à jour un échéancier de tous les actifs et passifs financiers, ainsi que des instruments de couverture des taux d'intérêt.

Actuellement, l'exposition au risque lié aux taux d'intérêt de Nyrstar découlant d'emprunts productifs d'intérêts est minime car la majorité de ses engagements à long terme sont à taux fixes. Nyrstar n'a pas souscrit de produits dérivés sur taux d'intérêt.

(f) Gestion du capital

Soucieux de conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'entreprise, le Conseil d'administration s'est doté d'une politique de capitalisation solide. Le Conseil surveille le rendement du capital investi, que Nyrstar définit comme étant le résultat de la division du bénéfice après impôts par les capitaux détenus par les actionnaires, hors intérêts minoritaires.

Le Conseil d'administration surveille également le montant des dividendes versés aux actionnaires ordinaires. La politique de dividende de Nyrstar consiste à s'assurer que, tout en veillant à maintenir un niveau de flux de trésorerie adéquat en vue d'assurer la croissance et l'exécution de sa stratégie, Nyrstar cherche à maximiser la rémunération des actionnaires, en combinant valorisation du cours de l'action et dividendes. Conformément aux dispositions du droit belge, le calcul des montants disponibles à des fins de distribution aux actionnaires, sous la forme de dividendes ou de toute autre manière, doit être déterminé d'après les états financiers non consolidés de la Société établis en vertu des PCGR belges. Dans le respect des dispositions du droit des sociétés belge, les statuts de la Société exigent également que la Société affecte chaque année 5% au moins de son bénéfice annuel net à la constitution de sa réserve légale, jusqu'à ce que cette dernière s'élève à 10% au moins du capital social de la Société. Ces facteurs ne permettent dès lors pas de donner la moindre assurance quant au versement ultérieur éventuel de dividendes ou de paiements similaires ou, en cas de versement, quant à leur montant.

L'entreprise a élaboré un plan de motivation des dirigeants à long terme (Executive Long Term Incentive Plan - LTIP) en vue d'attirer, de conserver et de motiver les employés et les cadres supérieurs de l'entreprise et de ses filiales en propriété exclusive. Les principales modalités de ce plan sont précisées dans la note 33, avec des modalités d'acquisition alignées sur la politique de gestion de capitaux de l'entreprise.

Ni la Société, ni aucune de ses filiales n'est soumise à des exigences externes en matière de capital.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

6. Devises étrangères

Les principaux devises utilisés pour l'élaboration des états financiers relatifs à l'exercice 2013 sont les suivants (en EUR):

	Moyenne annuelle		Clôture de l'exercice	
	2013	2012	2013	2012
Dollar américain	1,3281	1,2848	1,3791	1,3194
Dollar australien	1,3777	1,2407	1,5423	1,2712
Dollar canadien	1,3684	1,2842	1,4671	1,3137
Franc suisse	1,2311	1,2053	1,2276	1,2072

7. Information par segment

L'information sectorielle opérationnelle (Transformation des métaux et Activité minière) traduit la manière dont le Comité de direction de Nyrstar évalue les résultats financiers et affecte les ressources aux opérations du Groupe. Le Comité de direction de Nyrstar a été désigné comme principal décideur opérationnel. Le NMC évalue les résultats des secteurs sur base d'une mesure de l'EBITDA fondamental.

L'EBITDA fondamental est une mesure des bénéfices indépendante des normes IFRS, qui est utilisée en interne par la direction pour apprécier les résultats fondamentaux des activités du Groupe et présentée par Nyrstar pour permettre une meilleure compréhension des performances commerciales fondamentales de ses activités. L'EBITDA fondamental exclut les éléments liés aux mesures de restructuration, aux charges transactionnelles liées aux M&A, aux produits ou charges significatifs découlant des dérivés incorporés comptabilisés selon la norme IAS 39 « Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation » et d'autres éléments découlant d'événements ou transactions que la direction juge clairement distincts des activités ordinaires de Nyrstar.

Les éléments du résultat brut sont évalués indépendamment des normes IFRS qui sont utilisées en interne par la direction, à savoir:

La contribution du métal payable/gratuit du secteur minier est le prix du métal reçu pour la partie payable du métal primaire contenu dans le concentré avant la suite de son traitement par une fonderie.

La contribution du métal payable/gratuit du secteur fonderie est la valeur de la différence reçue entre la quantité de métal qui est payée dans un concentré et la quantité totale de zinc récupérée lors de la vente par une fonderie.

Les frais de traitement sont les frais facturés pour le traitement de matières premières primaires (concentrés) et secondaires pour la production de métal, soit un élément de résultat brut positif pour les fonderies et une déduction du résultat brut pour les mines.

La contribution des primes des fonderies est la prime facturée en sus du prix sur le LME de base pour les ventes de zinc et de plomb affinés.

Les sous-produits sont des produits secondaires obtenus au cours de la production de zinc ou de plomb, parmi lesquels principalement l'acide sulfurique, l'argent, l'or, l'indium, le cuivre et le cadmium.

Le poste **Autres** correspond aux autres charges et produits liés aux opérations de fusion ou d'exploitation minière sans rapport avec les catégories précédentes.

Le secteur « Transformation des métaux » recouvre les activités de fusion du Groupe. Le secteur « Exploitation minière » englobe les activités minières du Groupe, ainsi que l'accord d'écoulement de zinc conclu avec la mine de Talvivaara (Finlande). Le secteur « Autres et éliminations » se compose de Galva 45 (France), des activités corporate, ainsi que des éliminations des transactions intra-groupes, notamment tous profits non réalisés résultant de transactions inter-sociétés..



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 Dec 2013, En million EUR	Exploitation minière	Transformation des métaux	Autres and éliminations	Total
Chiffre d'affaires généré par les clients externes	83,0	2 740,5	-	2 823,5
Chiffre d'affaires inter-segments	387,9	(49,1)	(338,8)	-
Total du chiffre d'affaires du/par segment	470,9	2 691,4	(338,8)	2 823,5
Contribution du métal payable / Métal gratuit	335,3	244,3	1,1	580,7
Frais de traitement	(76,1)	337,0	-	260,9
Primes	-	127,2	0,1	127,3
Sous-produits	172,6	215,3	-	387,9
Autres	13,1	(110,8)	(7,9)	(105,6)
Résultat brut	444,9	813,0	(6,7)	1 251,2
Coûts du personnel	(139,8)	(207,1)	(44,4)	(391,3)
Coûts d'énergie	(48,7)	(271,6)	(0,2)	(320,5)
Autres charges / produits	(169,4)	(197,2)	(34,5)	(401,1)
Coûts d'exploitation directs	(357,9)	(675,9)	(79,1)	(1 112,9)
Eléments non opérationnels et autres éléments	(8,7)	11,8	43,2	46,3
EBITDA fondamental	78,3	148,9	(42,6)	184,6
Amortissements				(220,1)
Frais liés aux activités de fusion et acquisition				(1,7)
Frais de restructuration				(18,5)
Dépréciations (net)				(20,1)
Dérivés incorporés				(9,3)
Charge financière nette				(99,2)
Produit d'impôts sur le résultat				(11,1)
Perte pour l'exercice				(195,4)
Charge d'investissement	(96,6)	(95,7)	(7,1)	(199,4)

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 Dec 2012, En million EUR	Exploitation minière	Transformation des métaux	Autres and éliminations	Total
Chiffre d'affaires généré par les clients externes	400,3	2 683,7	(14,2)	3 069,8
Chiffre d'affaires inter-segments	80,9	-	(80,9)	-
Total du chiffre d'affaires du/par segment	481,2	2 683,7	(95,1)	3 069,8
Contribution du métal payable / Métal gratuit	403,0	242,1	-	645,1
Frais de traitement	(100,2)	338,5	-	238,3
Primes	-	115,2	-	115,2
Sous-produits	226,1	220,9	-	447,0
Autres	(20,2)	(64,3)	(4,8)	(89,3)
Résultat brut	508,7	852,4	(4,8)	1 356,3
Coûts du personnel	(134,3)	(217,4)	(57,0)	(408,7)
Coûts d'énergie	(47,5)	(274,8)	(0,9)	(323,2)
Autres charges / produits	(198,6)	(191,6)	(35,5)	(425,7)
Coûts d'exploitation directs	(380,4)	(683,8)	(93,4)	(1 157,6)
Eléments non opérationnels et autres éléments	0,6	(32,6)	53,8	21,8
EBITDA fondamental	128,9	136,0	(44,4)	220,5
Amortissements			(218,4)	
Frais liés aux activités de fusion et acquisition			(2,6)	
Frais de restructuration			(16,9)	
Dépréciations			(18,2)	
Dérivés incorporés			(8,9)	
Perte sur la cession de filiales			(0,1)	
Profit sur la cession d'entités mises en équivalence			26,7	
Charge financière nette			(93,4)	
Produit d'impôts sur le résultat			14,8	
Perte pour l'exercice			(96,5)	
Charge d'investissement	(129,9)	(112,5)	(5,4)	(247,8)



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Information par zone géographique

(a) Chiffre d'affaires généré par les clients externes

En million EUR	2013	2012
Belgique	183,0	297,4
Reste de l'Europe	1 072,5	1 260,7
Amérique	370,0	291,1
Australie	799,5	916,7
Asie	373,3	287,7
Autres	25,2	16,2
Total	2 823,5	3 069,8

L'information ci-dessus est basée sur la localisation (adresse de livraison) du client.

Les ventes à chaque client individuel (groupe de clients contrôlés conjointement) du Groupe ne dépassent pas 10%, à l'exception des ventes à Glencore International plc et à Umicore NV/SA, qui ont représenté respectivement 38,1% (2012 : 44,4%) et 9,3% (2012 : 11,5%) du total des ventes de zinc et de plomb du Groupe, présenté dans le secteur Fondries.

(b) Actifs non courants

En million EUR	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Belgique	239,6	84,4
Reste de l'Europe	492,4	505,9
Amérique du Nord	417,8	479,8
Amérique centrale (Mexique inclus)	428,5	543,2
Amérique du Sud	167,8	257,7
Australie	260,0	229,8
Total	2 006,1	2 100,8

Les actifs non courants ci-dessus sont constitués des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des participations dans des achats de zinc.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

8. Acquisition d'entreprises

2013

Acquisition d'une filiale: Eras Metal AS

Le 4 décembre 2013, Nyrstar a acquis une participation de 100% dans ERAS Metal AS (« Eras »), le propriétaire d'une usine de fumage à Hoyanger, Norvège. En accord avec la stratégie de Nyrstar, l'acquisition d'Eras donne l'occasion de traiter d'autres matières d'alimentation valables comme les résidus de hauts-fourneaux et des étangs de Nyrstar.

Au 31 décembre 2013, l'acquisition a été comptabilisée sur une base provisoire en raison de la complexité des opérations acquises. Cette acquisition a eu l'effet suivant sur l'actif et le passif du groupe à la date d'acquisition :

En million EUR	Juste valeur de l'acquisition
Immobilisations corporelles	7,3
Stocks	1,0
Créances commerciales	0,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,1
Provisions	(1,5)
Prêts et emprunts	(1,8)
Dettes commerciales et autres dettes	(2,8)
Actifs et passifs nets identifiables	2,9
Contrepartie versée, payée en numéraire	2,9
Trésorerie acquise	0,1
Sortie nette de trésorerie	2,8

Les montants du chiffre d'affaires et du bénéfice postérieur à la date d'acquisition mentionnés dans le compte de résultat consolidé pour la période considérée, clôturée les 31 décembre 2013, s'élevaient respectivement à EUR 0,2 millions et EUR (0,2) millions. Si l'acquisition avait eu lieu au 1er janvier 2013, la direction estime que le chiffre d'affaires consolidés et le bénéfice consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 auraient été supérieurs de EUR 9,2 millions et de EUR 3,2 millions inférieur, respectivement.

9. Cession de filiales

Le 9 octobre 2012, Nyrstar a vendu la totalité de sa participation de 66% dans Galva 45 S.A., une entreprise française spécialisée dans la galvanisation de pièces en acier manufacturées pour un produit en espèces de EUR 2,2 millions entraînant une perte de EUR 0,1 million.

10. Frais liés aux activités de fusion et acquisitions

Les coûts de transaction liés aux activités de fusion et acquisitions comprennent les frais de transaction directement liés à l'acquisition et à la cession (notamment les services de conseil et d'expertise-comptable, les services fiscaux et juridiques et les frais de valorisation payés à des intervenants externes). Pour un montant de EUR 1,7 millions (2012: EUR 2,6 millions), ces charges sont comptabilisées au compte de résultat. En 2013, EUR 0,5 million lié à des acquisitions réalisées avec succès (Note 8). (2012: EUR 0).



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

11. Avantages du personnel

En million EUR	2013	2012
Rémunérations et salaires	(349,9)	(363,4)
Cotisations obligatoires à la sécurité sociale	(23,9)	(26,4)
Cotisations à des régimes à cotisations définies	(4,6)	(4,6)
Charges liées à des régimes à prestations définies	(7,7)	(8,1)
Transactions de paiement basées sur des actions, réglées en instruments de capitaux propres et en espèces, sécurité sociale comprise	(5,2)	(6,2)
Total des avantages du personnel	(391,3)	(408,7)

12. Produits financiers et charges financières

En million EUR	2013	2012
Produits d'intérêts	0,9	1,2
Total des produits financiers	0,9	1,2
Charges d'intérêts	(67,4)	(65,6)
Désactualisation de provisions	(11,0)	(15,7)
Autres charges financières	(21,1)	(12,4)
Total des charges financières	(99,5)	(93,7)
Résultat de change net - perte	(0,6)	(0,9)
Charge financière nette	(99,2)	(93,4)

13. Impôt sur le résultat

(a) Impôt sur le résultat comptabilisé au compte de résultat

En million EUR	2013	2012
Charge d'impôt courant sur le résultat	(18,7)	(35,0)
Impôts différés	7,6	49,8
Total impôts sur le résultat	(11,1)	14,8

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(b) Rapprochement du taux d'imposition effectif

L'impôt sur le résultat avant impôts du Groupe diffère de la charge théorique que l'on obtiendrait sur base du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des entités consolidées:

En million EUR	2013	2012
Perte pour l'exercice	(184,3)	(111,3)
Impôts au taux d'imposition moyen pondéré cumulé	46,1	25,9
Taux d'imposition moyen pondéré cumulé	25,0%	23,3%
Incidence fiscale de montants non déductibles (imposables) sur le calcul du résultat imposable :		
Montants non déductibles	(48,5)	(4,2)
Comptabilisation / (non-comptabilisation) de pertes fiscales et de différences temporelles	6,2	(10,0)
Provision excédentaire pour impôts sur le résultat des exercices antérieurs	0,9	9,4
Précompte mobilier irrécouvrable	(6,1)	(5,7)
Ajustement net des soldes des impôts reportés en raison de variations des taux d'imposition à l'étranger	(3,4)	(0,5)
Quote-part d'impôts sur le résultat d'entités mises en équivalence	-	0,1
Différences de change	(2,1)	1,0
Autres	(4,2)	(1,2)
Total impôts sur le résultat	(11,1)	14,8
Taux d'imposition effectif	-6,0%	13,3%

L'évolution du taux d'imposition sur le résultat moyen pondéré total par rapport à l'exercice clôturé le 31 décembre 2012 s'explique par la variation du poids des bénéfices des filiales.

Nyrstar a comptabilisé une charge d'impôt, pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2013, pour un montant de EUR 11,1 millions, soit un taux d'imposition effectif de -6% (2012 : 13,3%). Le taux d'imposition est influencé par des montants non déductibles liés aux dépréciations encourues par le groupe, la reconnaissance de pertes fiscales non reconnues précédemment et les différences temporaires, de même que la retenue à la source non récupérable.

(c) Impôts sur les autres éléments du résultat global

En million EUR	2013	2012
Impôts sur le résultat des couvertures de flux de trésorerie	(4,3)	-
Impôts sur le résultat des régimes de pension à prestations définies	(3,1)	4,2
Impôts sur les autres éléments du résultat global	(7,4)	4,2



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(d) Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Les actifs et passifs d'impôt différé consistent en différences temporelles imputables à:

En million EUR	31 Déc 2013	31 Déc 2012
ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ:		
Avantages du personnel	19,6	31,3
Provisions	39,7	33,4
Immobilisations corporelles	6,0	36,1
Dettes / créances	7,5	10,6
Pertes fiscales reportées	135,3	68,4
Autres	8,6	4,6
Total	216,7	184,4
Compensation fiscale	(96,1)	(107,4)
Actif d'impôts différés net	120,6	77,0
PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ:		
Dérivés incorporés	(6,8)	(5,3)
Immobilisations corporelles	(258,0)	(224,5)
Dettes / créances	(3,7)	(18,0)
Autres	(1,8)	(2,1)
Total	(270,3)	(249,9)
Compensation fiscale	96,1	107,4
Passif d'impôts différés net	(174,2)	(142,5)
Impôts différés net	(53,6)	(65,5)
COMPTE DE RÉSULTAT		
Avantages du personnel	(8,4)	(2,3)
Provisions	6,5	(6,5)
Immobilisations corporelles	(62,1)	19,3
Dettes / créances	(4,4)	(0,7)
Pertes fiscales reportées	68,6	34,1
Dérivés incorporés	2,9	3,6
Autres	4,5	2,3
Total	7,6	49,8
Reconciliation d'impôts différés net		
Au 1 ^{er} Jan	(65,5)	(127,4)
Impôts différés	7,6	49,8
Comptabilisé en autres éléments du résultat global	(7,4)	4,2
Changement de périmètre de consolidation	-	1,6
Provision pour résultat fx non réalisé	15,7	(0,3)
Effets de change	(4,0)	6,6
Au 31 Déc	(53,6)	(65,5)

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EUR 66,0 millions (31 décembre 2012: EUR 36,2 millions) des actifs d'impôt différé nets sur les pertes fiscales reportés proviennent d'entités déficitaires en 2013 et 2012. Toutes les informations disponibles ont été prises en compte pour évaluer s'il est probable ou non que des bénéfices imposables soient enregistrés lors des périodes comptables futures. Ces prévisions sont conformes à celles établies et utilisées en interne à des fins de budget des activités et de test de dépréciation. Au terme de cette évaluation, il a été jugé que le bénéfice imposable généré serait suffisant afin de pouvoir utiliser ces actifs d'impôt différé.

(e) Différences temporelles et des pertes fiscales non comptabilisées

En million EUR	Différences temporelles déductibles nettes	Pertes fiscales reportables	Total Déc 31, 2013	Différences temporelles déductibles nettes	Pertes fiscales reportables	Total Déc 31, 2012
Sans date d'expiration	164,0	281,9	445,9	185,3	247,1	432,4
Echéant dans les 4 ans	-	-	-	-	-	-
Echéant entre 4 et 7 ans	-	-	-	-	179,2	179,2
Echéant après 7 ans	-	-	-	-	-	-
Total	164,0	281,9	445,9	185,3	426,3	611,6

(f) Bénéfices non rapatriés

Au 31 décembre 2013, des bénéfices non rapatriés de EUR 540,0 millions (2012: EUR 393,0 millions) ont été conservés par des filiales et sociétés affiliées en vue d'être réinvestis. Aucune provision n'est faite pour des impôts sur le résultat qui seraient payables sur la distribution de tels bénéfices.

(g) Contrôle fiscal

Nyrstar évalue régulièrement son passif et ses imprévus pour tous les exercices fiscaux susceptibles d'être vérifiés sur la base des dernières informations dont la société dispose. Pour les questions où un ajustement est probable, le Groupe a estimé au mieux son passif d'impôt, charges d'intérêts afférentes comprises. Le résultat final de l'opération de vérification peut différer sensiblement du passif d'impôt et des imprévus comptabilisés.



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

14. Autres charges

En million EUR	2013	2012
Frais de conversion des mouvements de stocks	3,9	8,0
Autres charges fiscales	(8,5)	(9,9)
Voyages	(9,8)	(12,1)
Contrats de location simple	(14,0)	(12,3)
Assurances	(8,2)	(8,2)
Redevances	(7,0)	(7,0)
Frais de communication	(4,5)	(4,2)
Frais liés à l'informatique	(1,3)	(1,9)
Frais d'adhésions / abonnements	(1,7)	(2,3)
Formation	(1,7)	(2,1)
Autres	(10,5)	(10,3)
Total autres charges	(63,3)	(62,3)

15. Immobilisations corporelles

En million EUR	Terrains et Note constructions	Usines et matériel	Propriétés minières et développement	En construction	Maintenance cyclique et autres	Total
Coût	152,4	1 525,9	916,2	95,9	162,2	2 852,6
Cumul des amortissements et dépréciations	(17,9)	(718,0)	(250,1)	-	(95,1)	(1 081,1)
Valeurs comptables	134,5	807,9	666,1	95,9	67,1	1 771,5
 Au 1 ^{er} Jan 2013	 151,7	 707,9	 727,4	 82,2	 61,0	 1 730,2
Acquis lors de regroupements d'entreprises	-	7,3	-	-	-	7,3
Dotations	2,2	46,0	16,0	115,2	18,7	198,1
Mouvements sur provisions pour remise en état	29	-	-	21,7	-	21,7
Transferts	(20,4)	34,5	58,6	(96,7)	18,1	(5,9)
Cessions	(0,3)	(1,2)	-	-	-	(1,5)
Dotation aux amortissements	(12,0)	(112,3)	(60,1)	-	(27,6)	(212,0)
Dépréciations	17	20,8	166,1	(57,4)	4,6	(0,3)
Effets de change	(7,5)	(40,4)	(40,1)	(9,4)	(2,8)	(100,2)
Au 31 Déc 2013	134,5	807,9	666,1	95,9	67,1	1 771,5

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En million EUR	Terrains et Note constructions	Usines et matériel	Propriétés minières et développement	En construction	Maintenance cyclique et autres	Total
Coût	207,8	1 763,1	1 055,2	82,2	173,2	3 281,5
Cumul des amortissements et dépréciations	(56,1)	(1 055,2)	(327,8)	-	(112,2)	(1 551,3)
Valeurs comptables	151,7	707,9	727,4	82,2	61,0	1 730,2
Au 1 ^{er} Jan 2012	124,1	707,6	689,4	145,3	59,3	1 725,7
Cessions de filiales	-	(3,9)	-	(0,1)	(0,1)	(4,1)
Dotations	14,7	72,0	50,2	78,9	30,3	246,1
Mouvements sur provisions pour remise en état	29	-	(5,0)	-	-	(5,0)
Transferts	37,4	44,1	63,7	(141,0)	(4,2)	(0,0)
Cessions	(1,1)	(0,6)	(0,1)	-	(0,1)	(1,9)
Dotation aux amortissements	(14,7)	(106,1)	(62,8)	-	(23,7)	(207,3)
Dépréciations	17	(7,2)	(1,1)	-	-	(8,3)
Effets de change	(1,5)	(4,1)	(8,0)	(0,9)	(0,5)	(15,0)
Au 31 Déc 2012	151,7	707,9	727,4	82,2	61,0	1 730,2

La valeur comptable des immobilisations corporelles comptabilisées comme actifs de location-financement au 31 décembre 2013 s'élève à EUR 1,9 millions et est classée comme immobilisations de production (2012: EUR 3,2 millions). La valeur comptable des frais d'exploration et d'évaluation au 31 décembre 2013 est de EUR 22,2 millions et est incluse dans les propriétés minières et développement (2012: EUR 14,3 millions). Les additions à la valeur comptable des frais d'exploration et d'évaluation en 2013 s'élevaient à EUR 8,4 millions (2012: EUR 9,9 millions).

Le gain total sur la vente d'immobilisations corporelles dans le compte de résultat 2013 se monte à EUR 2,1 million (2012: EUR 6,4 millions).



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

16. Immobilisations incorporelles

En million EUR	Note	Goodwill	Droits d'émission	Logiciels et autres	Total
Coût		-	2,5	26,5	29,0
Cumul des dépréciations et amortissements		-	(0,4)	(18,3)	(18,7)
Valeurs comptables		-	2,1	8,2	10,3
Au 1er Jan 2013		124,9	1,1	7,4	133,4
Dotations*		-	23,3	0,8	24,1
Transferts		-	-	5,9	5,9
Cessions		-	(21,7)	-	(21,7)
Dotation aux amortissements		-	-	(5,3)	(5,3)
Dépréciations	17	(118,2)	-	(0,4)	(118,6)
Effets de change		(6,7)	(0,6)	(0,2)	(7,5)
Au 31 Déc 2013		-	2,1	8,2	10,3

* EUR 22,8 millions liés à la comptabilisation autre qu'en espèces des droits d'émission.

En million EUR	Note	Goodwill	Droits d'émission	Logiciels et autres	Total
Coût		124,9	4,0	20,2	149,1
Cumul des dépréciations et amortissements		-	(2,9)	(12,8)	(15,7)
Valeurs comptables		124,9	1,1	7,4	133,4
Au 1er Jan 2012		127,6	0,6	10,4	138,6
Dotations*		-	26,7	1,4	28,1
Cessions		-	(26,5)	-	(26,5)
Dotation aux amortissements		-	(0,3)	(4,7)	(5,0)
Effets de change		(2,7)	0,6	0,3	(1,8)
Au 31 Déc 2012		124,9	1,1	7,4	133,4

* EUR 26,4 millions liés à la comptabilisation autre qu'en espèces des droits d'émission.

Des goodwills ont été affectées comme suit aux unités génératrices de trésorerie. Tel qu'énoncé à la Note 17, Nyrstar a déprécié son goodwill de 118,2 millions d'EUR (100%) au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 (2012 : EUR Zéro).

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EUR million	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Mines péruviennes	-	12,1
Campo Morado	-	71,1
El Toqui	-	6,8
El Mochito	-	5,0
Myra Falls	-	8,5
Langlois	-	21,4
Total du Goodwill	-	124,9

17. Pertes de valeur

Pertes de valeur

En 2013, Nyrstar a reconnu des pertes de valeur avant impôt sur les actifs miniers de Nyrstar de EUR 202,6 millions (2012 : zéro EUR), des renversements des pertes de valeur liés aux actifs de transformation des métaux de Nyrstar de EUR 207,4 millions (2012 : zéro EUR) et des charges de dépréciation sur des opérations non essentielles du groupe de EUR 24,9 millions (2012 : EUR 18,2 millions), ce qui a entraîné une pertes de valeur nette de EUR 20,1 millions (2012 : EUR 18,2 millions).

La ventilation des pertes de valeur pour la période entre actifs individuels, unités produisant des fonds et segments d'exploitation est esquissée ci-dessous :

en millions EUR	dont			
	(Pertes de valeur) / reprise	Terrains et constructions	Goodwill	Investissements
				Autres
Mines péruviennes	(74,7)	(51,8)	(12,1)	-
Campo Morado	(89,8)	(21,8)	(68,0)	-
Langlois	(19,2)	-	(19,2)	-
Myra Falls	(7,6)	-	(7,6)	-
El Toqui	(6,5)	-	(6,5)	-
El Mochito	(4,8)	-	(4,8)	-
Exploitation minière	(202,6)	(73,6)	(118,2)	-
Port Pirie	58,5	58,5	-	-
Balen	148,9	148,9	-	-
Transformation des métaux	207,4	207,4	-	-
Investissements en entreprises d'investissement comptabilisées en fonds propres	(12,0)	-	-	(10,6)
Investissements en titres de participation	(12,9)	-	-	(12,9)
Autres actifs non essentiels du groupe¹	(24,9)	-	-	(23,5)
Total	(20,1)	133,8	(118,2)	(23,5)
	(note 15)	(note 16)	(note 18, 19)	

¹ Les autres actifs non essentiels du groupe ne sont pas affectés à des segments d'exploitation et sont compris dans Autres et éliminations dans la Note 7.



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Test de dépréciation pour opérations d'exploitation minière et de transformation des métaux

Des valeurs récupérables ont été déterminées sur la base de la juste valeur moins les frais de vente (FVLCS) pour chaque opération. Les valeurs FVLCS récupérables pour les opérations d'exploitation minière et de transformation des métaux ont été déterminées comme étant la valeur actuelle des cash-flows futurs estimés (exprimés en termes réels) dont on escompte qu'elle résulte de l'utilisation continue des actifs (durée de vie des actifs), y compris des perspectives d'expansion prévues raisonnables et en utilisant des hypothèses dont un participant au marché indépendant tiendrait compte. Ces cash-flows ont été actualisés en utilisant un taux d'escompte après impôt réel qui reflétait les évaluations du marché normal de la valeur actuelle de l'argent et des risques spécifiques à l'opération.

Les hypothèses clés à la base de la FVLCS ont été les prix prévus des matières premières, les taux de change étrangers et les charges de traitement, les taux d'escompte, les niveaux de production et les coûts d'immobilisation et d'exploitation.

Les prévisions du prix des matières premières et du taux de change étrangers ont été développées sur la base de prévisions disponibles extérieurement par les commentateurs du marché. Les prix utilisés en vue de l'évaluation de la réduction de valeur varient en fonction de l'année au cours de laquelle il était prévu que la vente se réalise, sur la base de prix à long terme démarrant en 2020. Les fourchettes de prix utilisées figurent dans le tableau ci-dessous :

	Bas	Hauts	Long terme
Prix des matières premières (USD) :			
Zinc (par tonne)	2 100	2 960	2 640
Plomb (par tonne)	2 180	2 390	2 180
Cuivre (par tonne)	6 500	6 970	6 970
Or (par once)	1 330	1 400	1 400
Argent (par once)	22,50	24,20	24,20
Taux de change étrangers (par rapport à l'euro)			
Dollar américain	1,23	1,30	1,26
Dollar australien	1,46	1,58	1,58

Les hypothèses des frais de traitement sont déterminées par référence aux charges de traitement prises comme base et aux taux de charges de traitement historiques proportionnellement au prix du métal considéré et vont de 7 % à 13 % du prix du métal sous-jacent.

Les taux d'actualisation sont déterminés en utilisant un coût moyen pondéré de méthodologie du capital sur une base spécifique à l'opération. Les taux d'actualisation appliqués pour des opérations avec goodwill et/ou charges/renversements de dépréciation ventilés sont esquissés dans le tableau ci-après :

	Discount rate
Peruvian mines	9,30%
Campo Morado	8,50%
El Toqui	8,00%
El Mochito	11,20%
Myra Falls	7,80%
Langlois	7,80%
Port Pirie	10,00%
Balen	5,30%

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les niveaux de production et les coûts d'immobilisation et d'exploitation sont déterminés sur la base de budgets et de prévisions approuvés, un plus grand poids étant accordé aux résultats historiques, sauf si des plans définitifs sont en place pour des projets de capital dont on escompte qu'ils auront un effet favorable significatif sur l'exploitation. Dans ces conditions, les dépenses associées au projet de capital sont intégrées dans le modèle FVLCS.

Charges de dépréciation liées aux opérations d'exploitation minière

Sur la base des résultats de son essai de dépréciation du 31 décembre 2013, le groupe a enregistré des pertes de valeur liées à ses opérations d'exploitation minière pour un total de EUR 202,6 millions. Les événements clés qui ont entraîné les baisses des valeurs récupérables des opérations d'exploitation minière et les pertes de valeur associées ont été essentiellement l'introduction de l'impôt minier mexicain à Campe Morado, la suspension des opérations à Coricancha et Puccarajo au Pérou sans plans actuels pour redémarrer pleinement ces opérations, de même que les impacts des prix inférieurs des métaux précieux. Les essais de dépréciation ont entraîné la dépréciation complète du goodwill reconnu antérieurement de Nyrstar.

Renversement de la dépréciation à Balen et Port Pirie

En 2013, Nyrstar a préparé des estimations de valeur récupérable pour tous les actifs de transformation des métaux. À la suite de ces estimations de valeur récupérable, Nyrstar a renversé les pertes de valeur reconnues précédemment au 31 décembre 2008 en relation avec le haut-fourneau de Balen (EUR 148,9 millions) et le haut-fourneau de Port Pirie (EUR 58,5 millions). Dans chaque cas, le renversement de les pertes de valeur a eu lieu après l'ajustement pour l'amortissement cumulé qui aurait été enregistré si les dépréciations de 2008 n'avaient pas été enregistrées.

Le renversement de la perte de valeur pour le haut-fourneau de Balen a été soutenu par les améliorations continues et soutenues des résultats d'exploitation au niveau du haut-fourneau de Balen depuis 2008, notamment en relation avec les taux de récupération du zinc, et les coûts de l'énergie qui se sont combinés avec les perspectives favorables concernant les prix du zinc, sont une preuve objective que les montants récupérable des actifs à Balen dépassent leur valeur comptable après le renversement de la perte de valeur de 2008. Le renversement de la perte de valeur au niveau du haut-fourneau de Port Pirie est dû au projet de transformation programmé de Port Pirie, un plan d'expansion du capital qui modifiera de façon significative la nature des capacités d'exploitation du haut-fourneau de Port Pirie, en passant d'un haut-fourneau du plomb primaire à une installation de récupération multimétaux de classe mondiale, augmentant ainsi la capacité de génération de fonds de Port Pirie. L'estimation de la valeur récupérable pour Port Pirie comprend toutes les dépenses en capital associées avec le projet, le taux d'actualisation appliqué comprenant une prime pour risques de construction. Sur la base des résultats de l'essai de dépréciation, le montant récupérable des actifs à Port Pirie dépasse leur valeur comptable après le renversement les pertes de valeur de 2008.

Autres actifs non essentiels du groupe

En 2013, Nyrstar a reconnu des pertes de valeur de EUR 24,9 millions sur des actifs non essentiels du groupe. La majorité de ces pertes de valeur ont trait à des investissements dans des titres de participation qui ont été évalués à leur juste valeur avec des mouvements de marché à marché reconnus dans d'autres revenus totaux (« OCI ») pour lesquels les prix du marché qui indiquaient un recul significatif de la valeur commerciale de l'investissement (EUR 12,9 millions) et des investissements dans des entreprises d'investissement comptabilisées en fonds propres estimées selon FVLCS utilisant des modèles de cash-flow décomptés (EUR 10,6 millions).



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

18. Participations dans des entités mises en équivalence

En million EUR	Participation	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Genesis Alloys (Ningbo) Ltd ¹	50,00%	-	1,1
Foehl China Co. Ltd ¹	50,00%	2,0	11,0
Ironbark Zinc Ltd	26,50%	16,5	16,8
Autres	49,00%	0,1	0,1
Total		18,6	29,0

¹ Des réductions de valeur d'un montant total de EUR 10,6 millions ont été enregistrées en relation avec Genesis Alloys (Ningbo) Ltd. et Foehl China Co. Ltd au cours de l'année qui s'est clôturée le 31 décembre 2013 (2012 : EUR 0), voir la note 17

Informations financières des entités mises en équivalence, adaptées en fonction du pourcentage de participation détenu par le Groupe:

En million EUR	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants	Chiffre d'affaires	bénéfice / (perte)
As at 31 Déc 2013	6,4	65,3	(0,9)	(0,2)	17,6	0,8
As at 31 Déc 2012	10,5	102,9	(2,4)	(0,2)	22,7	(1,3)

En 2012, la co-entreprise entre Nyrstar et SimsMM (co-entreprise ARA) a vendu l'unité de production de plomb secondaire d'Australian Refined Alloys à Sydney, en Australie (ARA Sydney), à des entreprises associées à Renewed Metal Technologies Pty Ltd pour un prix de vente total de EUR 60 millions (AUD 80 millions) plus fonds de roulement. La part de Nyrstar dans le produit de la vente s'est montée à EUR 32,4 million, ajustement du fonds de roulement compris, avec un bénéfice sur la vente de EUR 26,7 millions. Nyrstar continue à exploiter l'ancienne unité de production d'ARA à Melbourne sous le nom de Simstar Joint Venture avec Sims Metal Management Limited.

La juste valeur (basée sur prix d'offres cotés sur un marché actif, mesure de Niveau 1) de la participation de Nyrstar dans Ironbark Zinc Ltd au 31 décembre 2013 est de EUR 3,8 millions (2012: EUR 10,8 millions).

Le Groupe a fourni une garantie de CNY 20 millions (EUR 2,4 millions) en faveur de KBC en Chine, qui a accordé une ligne de crédit à Genesis Alloys (Ningbo) Ltd. Aucune encours garantie n'a été au 31 décembre 2013.

19. Participations disponibles à la vente

En million EUR	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Herencia Resources Ltd ¹	1,2	1,4
Qualified Environmental Trust	16,3	18,1
Exeltium SAS	4,2	4,2
Autres ¹	5,8	14,2
Total	27,5	37,9

¹ Des réductions de valeur d'un montant total de EUR 12,9 millions ont été enregistrées en relation avec Henencia Resources Ltd. et d'autres investissements en titres de participation au cours de l'année qui s'est clôturée le 31 décembre 2013 (2012 : EUR 0), voir la note 17

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous ces investissements sont évalués selon le niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur utilisant prix d'offres cotés sur un marché actif (se référer à la note 35 (g) pour plus d'explications), à l'exception d'Exeltium SAS, qui est une société privée et comptabilisée au coût.

20. Actifs non courants : droit d'achat de zinc

En février 2010, la Société a acheté à Talvivaara Sotkamo Limited (membre du Groupe Talvivaara Mining Company Plc) 1,25 million de tonnes de zinc sous forme de concentrés, pour un montant acquitté de USD 335 millions (EUR 242,6 millions). A la date du 31 décembre 2013, 1,03 million de tonnes (2012 - 1,17 million de tonnes) doivent encore être livrées à Nyrstar.

La durée d'utilité est déterminée par rapport au nombre de tonnes métriques à fournir. L'actif est amorti dans le compte de résultat selon la méthode de « l'unité de production », étant donné qu'il est récupéré à chaque tonne métrique de zinc livrée conformément aux dispositions du contrat.

En million EUR	2013	2012
Au 1 ^{er} Jan	237,2	249,2
Amortissements	(2,8)	(6,1)
Effets de change	(10,1)	(5,9)
Au 31 Déc	224,3	237,2

En novembre 2013, Talvivaara a demandé de lancer la procédure de réorganisation des sociétés selon la loi finlandaise sur la restructuration des entreprises (la "Réorganisation"). En décembre 2013, le tribunal compétent a accepté le début de la Réorganisation et a désigné un administrateur de réorganisation (l'"Administrateur") afin de soumettre un plan de restructuration à l'approbation des créanciers et du tribunal. L'objectif de cette procédure est de réorganiser la position financière de Talvivaara de manière à permettre sa viabilité à long terme. L'Administrateur doit déposer au tribunal des rapports sur la situation financière de Talvivaara en mars 2014 ainsi que des propositions pour le programme de réorganisation en mai 2014.

Nyrstar n'est pas créancier de Talvivaara et ses droits contractuels selon le Contrat ne font pas directement l'objet de la Réorganisation. Toutefois, Nyrstar mène actuellement des discussions avec l'Administrateur étant donné que la viabilité actuelle des opérations de Talvivaara aura une incidence sur la capacité de Talvivaara à exécuter ses obligations selon le Contrat.

Au cas où le processus de réorganisation ne serait pas couronné de succès, Talvivaara pourrait déposer son bilan. Dans ce cas, l'administrateur de la faillite peut résilier le Contrat s'il le veut. Au cas où le contrat serait résilié, Nyrstar deviendrait un créancier de Talvivaara pour les montants impayés selon le Contrat. Le recouvrement de ces montants serait incertain.

Nyrstar a évalué la récupérabilité du Contrat sur la base de la poursuite de ses activités par Talvivaara et son incidence sur le Contrat. Cette évaluation tient compte du risque d'exécution augmenté en raison de la situation financière actuelle de Talvivaara et conclut que la valeur comptable de 224,4 millions EUR du Contrat est récupérable.

Des incertitudes considérables existent quant au résultat de la Réorganisation, de la poursuite de son existence par Talvivaara et de l'exécution de ses obligations selon le Contrat. Actuellement, il n'est pas possible pour Nyrstar d'estimer le résultat le plus probable de la Réorganisation et son impact sur la valeur comptable du Contrat.

Il est possible, bien que selon Nyrstar, cela ne soit pas probable, que le résultat de la Réorganisation entraînera la dépréciation de la valeur comptable du Contrat. Si une telle dépréciation était reconnue dans les résultats financiers du 31 décembre 2013, la perte apportée pour l'exercice, à savoir EUR 195,4 millions, augmenterait dans une mesure comprise entre zéro euro et EUR 176,9 millions (soit la valeur comptable affectée par l'impôt des intérêts d'achat de zinc de EUR 224,4 millions). La perte apportée pour l'exercice se situerait alors sur une plage allant de EUR 195,4 millions à EUR 372,3 millions et les fonds propres totaux se situerait dans une fourchette allant de EUR 869,6 millions à EUR 692,7 millions. De telles dépréciations n'auraient pas d'influences sur la conformité de Nyrstar avec des engagements financiers sur des accords de prêt existants à la date du 31 décembre 2013.



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

21. Autres actifs et passifs financiers

En million EUR	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Dérivés incorporés ^(b)	-	11,6
Trésorerie restreinte ^(c)	7,6	8,2
Détenus jusqu'à échéance ^(d)	2,8	2,6
Prêts aux entités mises en équivalence ^(e)	-	2,7
Total des actifs financiers non courants	10,4	25,1
Contrats sur métaux - couvertures de juste valeur ^(a)	9,1	33,8
Contrats sur métaux - couverture des flux de trésorerie ^(f)	4,8	-
Contrats de change - détenus à des fins de transaction	11,5	7,7
Dérivés incorporés ^(b)	1,2	5,5
Total des actifs financiers courants	26,6	47,0
Dérivés incorporés ^(b)	3,9	2,1
Total des passifs financiers non courants	3,9	2,1
Contrats sur métaux - couvertures de juste valeur ^(a)	14,4	10,6
Contrats de change - détenus à des fins de transaction	6,0	0,5
Dérivés incorporés ^(b)	0,4	0,2
Total des passifs financiers courants	20,8	11,3

(a) Instruments utilisés par Nyrstar pour gérer son exposition au risque de change et au risque de cours des métaux

La juste valeur des instruments dérivés (contrats sur métaux) couvrant les stocks et les contrats de vente à terme fixes a résulté sur un passif net de EUR 5,3 millions (actif net au 31 décembre 2012 EUR 23,2 millions), comptabilisé dans l'état de situation financière.

Les valeurs comptables des éléments de stocks couverts, de même que les engagements fermes relatifs aux contrats de vente à termes fixes, sont détaillés dans les notes 22 et 23, respectivement.

Les dérivés couvrant efficacement le risque de cours des métaux et le risque de change, sans toutefois satisfaire aux critères stricts de couverture effective du référentiel IFRS, sont enregistrés à leur juste valeur comme disponibles à la vente, pour un actif net de EUR 5,5 millions (actif net au 31 décembre 2012: EUR 7,2 millions).

L'exposition du Groupe au risque de change et de fluctuation des cours des métaux se rapportant aux Autres actifs et passifs financiers est commentée à la note 35.

(b) Embedded derivatives

La variation de la juste valeur sur la partie efficace des dérivés incorporés du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, avec un impact négatif de EUR 9,0 million (31 décembre 2012: impact négatif de EUR 7,2 million), est comptabilisée dans la réserve de couverture des flux de trésorerie, tandis que les variations de la juste valeur de la partie non efficace et l'amortissement de la juste valeur des swaps au moment de leur survenance, de EUR 9,3 million (31 décembre 2012: EUR 8,7 million) ont été comptabilisées dans le compte de résultat, poste Coûts d'énergie.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(c) Trésorerie soumise à restrictions

Le solde de la trésorerie soumise à restrictions de EUR 7,6 millions au 31 décembre 2013 (2012: EUR 8,2 millions) représente les sommes placées sur des dépôts pour couvrir certains coûts de réhabilitation.

(d) Détenus jusqu'à échéance

L'instrument « détenus jusqu'à échéance » est une obligation d'État et est requis pour maintenir un dépôt de garantie.

(e) Prêts aux entités mises en équivalence

En 2012, le Groupe a accordé un prêt sans intérêts de USD 3,5 millions (31 décembre 2013 : EUR 0,0 millions, 31 décembre 2012: EUR 2,7 millions) à Genesis, une entité mise en équivalence. La durée initiale du prêt est de 3 ans. Toutefois, elle sera automatiquement renouvelée pour des périodes consécutives de 3 ans, sauf si un avis de remboursement écrit était adressé à Genesis Alloys (Ningbo) Ltd. Au cours de 2013, Nyrstar a déprécié totalement le prêt.

(f) Contrats sur métaux: couvertures des flux de trésorerie

Le montant de EUR 4,8 millions représente un solde restant des contrats de matières premières : couvertures des flux de trésorerie, qui n'avait pas été réglé au 31 décembre 2013. La juste valeur de la portion effective de tous les contrats de matières premières - couvertures des flux de trésorerie au 31 décembre 2013 représente un gain de EUR 32,7 millions (31 décembre 2012 : néant). Comme les contrats de matières premières - couvertures des flux de trésorerie ont été couverts à 100 %, le gain de EUR 32,7 millions a été reconnu dans la réserve de couverture de cash flow.

22. Stocks

En million EUR	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Matières premières	183,4	308,6
Encours de fabrication	219,8	322,0
Produits finis	38,5	39,3
Approvisionnements et consommables	73,9	81,6
Ajustement à la juste valeur *	-	(4,4)
Total stocks	515,6	747,1

* Le Groupe appliquant la comptabilité de couverture conformément aux modalités exposées dans la note 3 (g), les éléments de stock couverts sont évalués à leur juste valeur.



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2012, Nyrstar a identifié, traité et vendu un stock de matières argentifères qui n'avait pas été comptabilisé précédemment dans le bilan. Ce stock est lié aux pertes historiques d'argent à la fonderie de Port Pirie, dont on avait déterminé qu'elles étaient récupérables en 2012. L'économie d'impôt résultant de l'identification, de la récupération et de la vente de ces matières argentifères comptabilisées dans le compte de résultat de la période clôturée le 31 décembre 2012 est estimée à EUR 23,6 millions. Au cours des douze mois clos le 31 décembre 2013, Nyrstar n'a identifié aucun stock d'argent supplémentaire.

23. Autres actifs et passifs

En million EUR	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Coût différé de l'émission de titres de créances - non courant ^(b)	2,6	3,4
Autres - non courant	0,6	0,5
Total des actifs non courants	3,2	3,9
Juste valeur du risque sous-jacent couvert - courant ^(a)	-	4,0
Total des actifs courants	-	4,0
Engagement de fourniture de métaux - non courant ^(c)	55,6	59,3
Total des passifs non courants	55,6	59,3
Juste valeur du risque sous-jacent couvert - courant ^(a)	3,9	2,7
Engagement de fourniture de métaux - courant ^(c)	2,4	4,1
Total des passifs courants	6,3	6,8

(a) Juste valeur du risque sous-jacent couvert

L'actualisation de la juste valeur de contrats de vente à terme fixes (les éléments sous-jacents couverts) a engendré un passif net de EUR 3,9 millions (2012: actif net de EUR 1,3 millions), compensé par un montant de EUR 1,0 millions (2012: EUR 2,0 millions EUR) qui représente la juste valeur des instruments dérivés de couverture sur ces mêmes contrats de vente à terme fixe, comme exposé dans la note 21 « Autres actifs et passifs financiers ».

(b) Coût différé de l'émission de titres de créances

Des charges transactionnelles liées à la ligne de crédit SCTF (voir note 28) pas encore amorties de EUR 2,6 millions (2012: EUR 3,4 millions).

(c) Autres passifs

Le 5 janvier 2011, Nyrstar a acquis Farallon Mining Ltd., le propriétaire du site minier Campo Morado, au Mexique (note 8). En mai 2008, Farallon et Silver Wheaton ont conclu un contrat portant sur la vente de 75% de la production d'argent issue de l'exploitation du site de Campo Morado pendant la durée de vie de la mine, moyennant un dépôt préalable de USD 80 millions. A la livraison physique de l'argent, Silver Wheaton sera également redevable à Nyrstar d'un prix fixe par once d'argent produit, équivalent au plus petit des deux montants entre 3,90 USD et le cours au moment de la vente (compte tenu d'un ajustement annuel de 1%, à dater de la troisième année de production de l'argent).

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Dans le cadre de l'affectation du prix d'achat relatif à l'acquisition du site de Campo Morado, l'engagement de fournir de l'argent à Silver Wheaton a été comptabilisé à sa juste valeur, compte tenu de la valeur actuelle de la perte de revenu résultant de l'engagement de Silver Wheaton à la date d'acquisition. L'engagement est acté au compte de résultat compte tenu de la méthode des unités de production, dans la mesure où les réserves de minerai liées à la dette de Silver Wheaton sont exploitées et fournies dans le cadre du contrat. L'amortissement de la dette de Silver Wheaton en 2013 s'établit à EUR 2,6 million (2012: EUR 2,5 million).

24. Crédits commerciaux et autres crédits

En million EUR	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Crédits commerciaux	163,6	207,3
Moins dépréciations sur crédits commerciaux	(2,1)	(2,5)
Crédits commerciaux nettes	161,5	204,8
Autres crédits	13,4	16,3
Total crédits commerciaux et autres crédits	174,9	221,1

La variation de la provision pour crédits douteux est détaillée dans le tableau ci-dessous:

En million EUR	2013	2012
Au 1 ^{er} Jan	2,5	3,3
Cessions de filiales	-	(0,2)
Paiements	(0,1)	-
Dotations / (reprises)	(0,3)	(0,6)
Au 31 Déc	2,1	2,5

L'exposition du Groupe au risque de change et au risque de liquidité liés aux crédits commerciaux et autres crédits est détaillée à la note 35.

25. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En million EUR	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Valeurs disponibles	101,6	74,0
Dépôts bancaires à court terme	190,7	114,1
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	292,3	188,1

EUR 2,5 millions du cash et du bilan équivalent en cash ont été restreints au 31 décembre 2013, le cash a été libéré pour Nyrstar le 21 janvier 2014.

Les valeurs disponibles et les dépôts à court terme ont rapporté un taux d'intérêt moyen pondéré combiné de 0,1% en 2013 (2012: 0,2% par an).

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt et une analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers sont proposées à la note 35.



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26. Capital

Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2013, le capital social de Nyrstar SA était composé de 170 022 544 d'actions ordinaires (31 décembre 2012: 170 022 544 d'actions ordinaires) avec une valeur nominale de EUR 2,18 (précédemment: EUR 2,34). Cette réduction fait suite à la décision, arrêtée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 mai 2013 de réduire le capital social en distribuant aux actionnaires un montant de EUR 0,16 par action en circulation (EUR 27,2 million) (voir ci-dessous pour plus de détails). Les détenteurs d'actions ordinaires peuvent prétendre aux dividendes tels qu'ils sont annoncés et disposent d'un droit de vote par action lors des assemblées de la Société. Toutes les actions sont de même rang au regard des actifs résiduels de la Société.

Outre le capital social émis, le montant global des titres convertibles de Nyrstar SA en circulation en 2009 et en 2013 représente respectivement EUR 119,9 millions et EUR 120 millions. Avec un prix de conversion de EUR 5,63 par action pour les titres émis en 2009, si tous les titres convertibles étaient convertis, un maximum de 21 296 625 nouvelles actions devraient être émises. Avec un prix de conversion de EUR 4,978 par action pour les titres émis en 2013, si tous les titres convertibles étaient convertis, un maximum de 24 106 066 nouvelles actions devraient être émises.

Dividendes (réduction de capital)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 mai 2013 a approuvé la mise en paiement d'un dividende de EUR 0,16 par action, pour un montant distribué total de EUR 27,2 millions (réduction faite des actions propres, d'un montant de EUR 24,0 millions). Le paiement a revêtu la forme d'une réduction de capital assortie d'un remboursement du capital libéré.

Le conseil d'administration a pris la décision de ne pas proposer aux actionnaires une distribution pour l'exercice financier 2013, reflétant ainsi son engagement à soutenir les opportunités identifiées par les plans de croissance de l'entreprise.

Actions émises	2013	2012
Actions en circulation	154 684 113	162 676 718
Actions propres	15 338 431	7 345 826
Au 31 Déc	170 022 544	170 022 544

Mouvements des actions en circulation	2013	2012
Au 1 ^{er} Jan	162 676 718	160 609 406
Achats d'actions propres	(13 245 757)	-
Ventes d'actions propres	4 765 225	-
Paiements au personnel fondés sur des actions	487 927	2 067 312
Au 31 Déc	154 684 113	162 676 718

Mouvements des actions propres	Note	2013	2012
Au 1 ^{er} Jan		7 345 826	9 413 138
Achats	27	13 245 757	-
Ventes	27	(4 765 225)	-
Paiements au personnel fondés sur des actions	33	(487 927)	(2 067 312)
Au 31 Déc		15 338 431	7 345 826

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Structure de l'actionnariat

D'après la notification relative aux participations importantes reçue au 31 décembre 2013, les principaux actionnaires du Groupe sont:

Shareholder's name	Shareholder's address	Date of notification	Number of voting rights	in %
BlackRock Group	33 King William Street, London EC4R 9AS, UK	13 Déc 2012	6 505 459,0	3,83%
Umicore S.A. / N.V.	Broekstraat 31, 1000 Brussels, Belgium	23 Mar 2011	5 251 856,0	3,09%
Total			11 757 315,0	6,92%

27. Réserves

Rapprochement des mouvements des réserves

En million EUR	Actions propres	Réserve liée aux écarts de conversion	Réserve d'acquisition inversée	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Obligations convertibles	Réserve à des fins d'investissements	Total
Au 1^{er} Jan 2013	(17,2)	69,5	(265,4)	(0,3)	8,8	(2,9)	(207,5)
Gains sur couverture de trésorerie	-	-	-	19,4	-	-	19,4
Défauts de conversion des monnaies étrangères	-	(90,0)	-	-	-	-	(90,0)
Variation de la juste valeur des investissements dans des titres de participation	-	-	-	-	-	4,1	4,1
Variation de la valeur nominale	3,2	-	-	-	-	-	3,2
(Acquisition) / distribué d'actions propres	(19,4)	-	-	-	-	-	(19,4)
Obligations convertibles	-	-	-	-	15,7	-	15,7
Au 31 Déc 2013	(33,4)	(20,5)	(265,4)	19,1	24,5	1,2	(274,5)



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En million EUR	Actions propres	Réserve liée aux écarts de d'acquisition des flux de trésorerie inversée	Réserve de couverture	Obligations d'investissements	Réserve à des fins	Total
Au 1^{er} Jan 2012	(23,5)	93,9	(273,0)	6,9	8,8	2,0 (184,9)
Perte sur couverture de trésorerie	-	-	-	(7,2)	-	(7,2)
Différences de conversion des monnaies étrangères	-	(24,4)	-	-	-	(24,4)
Variation de la juste valeur des investissements dans des titres de participation	-	-	-	-	(4,9)	(4,9)
Reclassification en réserve d'acquisition inversée	-	-	7,6	-	-	7,6
Variation de la valeur nominale	1,2	-	-	-	-	1,2
(Acquisition) / distribué d'actions propres	5,1	-	-	-	-	5,1
Au 31 Déc 2012	(17,2)	69,5	(265,4)	(0,3)	8,8	(2,9) (207,5)

Actions propres

La réserve d'actions propres inclut la valeur nominale des parts détenues par le Groupe dans la Société. Au 31 décembre 2013, le Groupe détenait un total de 15 338 431 actions de la Société (au 31 décembre 2012: 7 345 826).

Le 16 avril 2013, le Groupe a acquis, hors marché, la totalité des participations de Glencore International AG (« Glencore ») dans Nyrstar, soit 7,79% de participation (13 245 757 actions), à EUR 3,39 par action, pour un montant total de EUR 44,9 millions. En outre, Glencore a accepté de payer à Nyrstar une indemnité de résiliation de EUR 44,9 millions pour la résiliation au 31 décembre 2013 de l'accord de Commodity Off-take, qui porte sur la vente et la commercialisation de zinc de base produit par Nyrstar au sein de l'Union européenne. Cette indemnité de résiliation a été comptabilisée comme autre résultat.

Nyrstar a conclu le 1er octobre 2013 un accord d'enlèvement et de commercialisation stratégique avec Noble Group Limited ("Noble") portant sur la commercialisation et la vente d'une partie substantielle du zinc de qualité de base produit dans ses fonderies européennes. Noble s'est engagé à acquérir 1 700 225 actions ordinaires auto-détenues de Nyrstar, ce qui représente 1 % du total des actions pour un prix de EUR 3,76 par action, pour une contrepartie totale en espèces de EUR 6,4 millions.

En 2013, Nyrstar a vendu 3 065 000 actions à un organisme financier et aux participants en relation avec le LESOP (note 33) pour une rémunération en espèces de 5,3 millions EUR.

Le groupe a réglé dans le courant de l'exercice 2013 une partie de l'Octroi LTIP 2 et LTIP3, allouant dans ce cadre un total de 487 927 actions (2012 : 2 067 312) aux collaborateurs concernés.

28. Prêts et emprunts

Cette note porte sur les dispositions contractuelles afférentes aux prêts et emprunts productifs d'intérêts du Groupe, qui sont évalués au coût amorti. Pour plus d'informations concernant l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt, au risque de change et au risque de liquidité, veuillez-vous reporter à la note 35.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En million EUR	as at	
	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Obligations convertibles	102,9	115,9
Obligations à taux fixe	734,2	748,8
Facilité de crédit SCTF	-	-
Autres emprunts	-	0,3
Prêts bancaires non garantis	1,8	-
Passifs de location-financement	1,0	2,2
Total des emprunts non courants	839,9	867,2
Obligations convertibles	118,5	-
Prêts bancaires non garantis	2,5	0,3
Passifs de location-financement	0,9	1,0
Total des emprunts courants	121,9	1,3
Total des emprunts	961,8	868,5

Obligations convertibles

Des obligations convertibles à 7% d'une valeur de EUR 120 millions sont inscrites sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg avec une échéance en juillet 2014.

Ces obligations sont convertibles à la discréTION de leur détenteur, à tout moment entre le 1er septembre 2009 et le 1er juillet 2014 (dix jours avant la date d'échéance finale, à savoir le 10 juillet 2014), ou si les obligations sont appelées au remboursement par le Groupe avant la date d'échéance finale, jusqu'au septième jour avant la date fixée pour le remboursement. Le cours de conversion au 31 décembre 2013 s'élève à EUR 5,63 par action (au 31 décembre 2012: EUR 5,91 par action).

Les obligations comportent une composante passif et une composante capitaux propres. Les justes valeurs de la composante passif (EUR 108,7 millions) et de la composante capitaux propres (EUR 8,8 millions) ont été déterminées d'après la méthode résiduelle à l'émission des obligations. La composante passif est évaluée au coût amorti à un taux d'intérêt effectif de 9,09% par an.

Les obligations ont été émises à 100% de leur capital nominal et ont un taux d'intérêt nominal de 7% par an, payable semestriellement à terme échu.

Des obligations convertibles à 4,25% d'une valeur de EUR 120 millions sont inscrites sur le Francfort Marché Libre (Freiverkehr) avec une échéance en septembre 2018.

Ces obligations sont convertibles à la discréTION de leur détenteur, à tout moment entre le 31er décembre 2013 et le 15er septembre 2018 (dix jours avant la date d'échéance finale, à savoir le 25 septembre 2018), ou si les obligations sont appelées au remboursement par le Groupe avant la date d'échéance finale, jusqu'au septième jour avant la date fixée pour le remboursement. Le cours de conversion au 31 décembre 2013 s'élève à EUR 4,978 par action.

Les obligations comportent une composante passif et une composante capitaux propres. Les justes valeurs de la composante passif (EUR 102,3 millions) et de la composante capitaux propres (EUR 15,7 millions) ont été déterminées d'après la méthode résiduelle à l'émission des obligations. La composante passif est évaluée au coût amorti à un taux d'intérêt effectif de 8,03% par an.

Les obligations ont été émises à 100% de leur capital nominal et ont un taux d'intérêt nominal de 4,25% par an, payable semestriellement à terme échu.

En 2013 et 2012, aucune obligation convertible n'a été convertie en actions ordinaires de la société.



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Facilité de crédit SCTF

La ligne de crédit SCTF est une ligne de crédit multidevises renouvelable pour le financement structuré des matières premières garantie limitée à EUR 400 millions. La ligne de crédit a été refinancée mi-novembre 2012. D'une durée de quatre ans, elle est assortie d'une période de règlement au cours de la quatrième année, donnant une échéance au 16 novembre 2016). La ligne de crédit est assortie d'une clause « accordéon » pré-approuvée, mais sans engagement, permettant d'augmenter sa limite à EUR 750 millions.

Les fonds tirés dans le cadre de la ligne de crédit sont porteurs d'un intérêt correspondant au taux EURIBOR plus une marge de 1,85%.

Les charges transactionnelles directement imputables ont été déduites de la dette lors de la comptabilisation initiale et sont amorties sur toute la durée de la ligne de crédit. Les charges transactionnelles non encore amorties à la date du bilan équivalent à EUR 2,6 millions (au 31 décembre 2012: EUR 3,4 millions). Ces charges sont présentées sous d'autres actifs (note 23). Les frais de la ligne de crédit SCTF antérieure ont été passés en résultat lors du renouvellement de la facilité, induisant des charges financières de EUR 3 millions.

Les emprunts réalisés en vertu de cette ligne de crédit sont garantis par les stocks et les créances de Nyrstar. En plus des représentations, garanties et engagements traditionnels, notamment les restrictions en matière de fusions et de cessions d'actifs, la ligne de crédit prévoit des engagements financiers qui sont liés à certains ratios tirés du bilan.

Obligations à taux fixe

Au 31 décembre 2013, la Société a deux obligations à taux fixe en circulation : une obligation à taux fixe de 5,5% de EUR 225 millions (échéance : avril 2015) et une obligation à taux fixe de 5,375 % de EUR 500 millions (échéance: avril 2016). En 2013, Nyrstar a racheté des obligations propres pour une valeur nominale de EUR 5 millions pour l'obligation de 5,5 % et de EUR 10 millions pour l'obligation de 5,375 % pour une rémunération totale de EUR 14,6 millions. Les frais de transaction attribuables directement ont été déduits lors de la reconnaissance initiale et sont amortis sur le terme des obligations. Les charges transactionnelles directement imputables ont été déduites lors de la comptabilisation initiale et sont amorties sur toute la durée des obligations.

Conditions et échéancier de remboursement des dettes

Tableau des conditions relatives aux encours de crédit:

En million EUR	Devise	Taux d'intérêt nominal	Année d'échéance	31 Déc 2013		31 Déc 2012	
				Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Obligations convertibles*	EUR	7,00%	2014	119,9	118,5	119,9	115,9
Obligations à taux fixe	EUR	5,50%	2015	220,0	219,9	225,0	224,8
Obligations à taux fixe	EUR	5,40%	2016	515,0	514,3	525,0	524,0
Obligations convertibles**	EUR	4,25%	2018	120,0	102,9		
Autres	-	-	-	-	-	3,9	3,8
Total des passifs productifs d'intérêts				974,9	955,6	873,8	868,5

* L'entreprise se réserve le droit de rembourser, à tout moment à partir du 10 juillet 2012, les obligations augmentées des intérêts à payer si, au cours d'au moins 20 jours de négociation consécutifs sur 30, le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions est supérieur à 150% de leur cours de conversion.

** L'entreprise se réserve le droit de rembourser, à tout moment à partir du 16 octobre 2016, les obligations augmentées des intérêts à payer si, au cours d'au moins 20 jours de négociation consécutifs sur 30, le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions est supérieur à 130% de leur cours de conversion

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En million EUR	Paiements minimaux non actualisés	
	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Moins d'un an	0,9	1,0
Entre deux et cinq ans	1,1	2,3
Loyers minimaux	2,0	3,3
Moins: montants représentant les intérêts sur contrats de location-financement	0,1	0,1
Montant actualisé des loyers minimaux	1,9	3,2

29. Provisions

En million EUR	Note	Remise en état, réhabilitation et démantèlement	Restructuration	Autres	Total
Au 1 ^{er} Jan 2013		179,5	5,1	50,2	234,8
Acquis lors de regroupements d'entreprises		1,5	-	-	1,5
Paiements		(13,0)	(7,2)	(5,2)	(25,4)
Dotations / (reprises)		0,9	7,6	(10,6)	(2,1)
Ajustements des immobilisations corporelles	15	21,7	-	-	21,7
Transferts		(0,2)	-	0,1	(0,1)
Désactualisation	12	10,8	-	0,2	11,0
Effets de change		(13,0)	(0,3)	(2,4)	(15,7)
Au 31 Déc 2013		188,2	5,2	32,3	225,7
Dont courant		7,7	5,2	4,2	17,1
Dont non courant		180,5	-	28,1	208,6

En million EUR	Note	Remise en état, réhabilitation et démantèlement	Restructuration	Autres	Total
Au 1 ^{er} Jan 2012		183,0	2,6	44,1	229,7
Cessions de filiales		-	-	(0,2)	(0,2)
Paiements		(10,9)	(3,7)	(7,6)	(22,2)
Dotations / (reprises)		(4,2)	6,2	17,8	19,8
Ajustements des immobilisations corporelles	15	(5,0)	-	-	(5,0)
Transferts		-	-	(4,2)	(4,2)
Désactualisation	12	15,4	-	0,3	15,7
Effets de change		1,2	-	-	1,2
Au 31 Déc 2012		179,5	5,1	50,2	234,8
Dont courant		11,5	5,1	7,7	24,3
Dont non courant		168,0	-	42,5	210,5



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Remise en état, réhabilitation et démantèlement

Les travaux de remise en état, de réhabilitation et de démantèlement relatifs aux projets financés devraient être réalisés progressivement au cours des 117 prochaines années et la majorité sera utilisée durant les 21 prochaines années.

La provision est actualisée à un taux d'actualisation avant impôt basé sur le taux actuel du marché et la désactualisation est incluse dans les charges d'intérêt. Pour en savoir plus sur les principales estimations et hypothèses utilisées pour évaluer cette provision, référez-vous à la note 4.

Provisions pour restructuration

En 2012, Nyrstar a lancé à l'échelle du Groupe une vaste analyse détaillée de ses sièges, de ses opérations minières et de ses opérations de fusion afin d'identifier des opportunités de réduire durablement ses coûts d'exploitation. Cette analyse incluait l'étalonnage par activités des sites les uns par rapport aux autres, ainsi que par rapport à des indices externes, pour évaluer le niveau optimal des ressources nécessaires à l'exécution des tâches d'exploitation et de support de base. En 2013, Nyrstar a engagé des frais de restructuration de l'ordre de EUR 18,5 millions (2012: EUR 16,9 millions). La provision restante de EUR 5,2 millions (au 31 décembre 2012: EUR 5,1 millions) concernait principalement la mise en œuvre des mesures de restructuration qui devraient être finalisées en 2014. Les estimations peuvent varier en fonction des changements des estimations de coût et du calendrier des frais qui seront engagés.

Autres provisions

Les autres provisions portent essentiellement sur les rémunérations et avantages sociaux, les réclamations fondées en droit et les autres dettes. La partie courante devrait être utilisée au cours des 12 prochains mois, tandis que la partie non courante sera utilisée sur une durée de vie moyenne pondérée de deux ans (2012: 2 ans). Les estimations peuvent varier en fonction des changements des estimations de coût et du calendrier des frais qui seront engagés.

30. Avantages du personnel

En million EUR	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Congé d'ancienneté	2,3	4,1
Régimes de retraite	58,8	72,8
Autres	9,9	7,5
Total des provisions non courantes pour avantages du personnel	71,0	84,4
 Congés annuels et congés d'ancienneté	 29,3	 31,3
Autres	3,8	22,2
Total des provisions courantes pour avantages du personnel	33,1	53,5
 Total des provisions pour avantages du personnel	 104,1	 137,9

IAS 19 Avantages du personnel (Révisés en 2011) (IAS 19R)

L'application de l'IAS 19R modifie la comptabilité de régimes d'avantages déterminés et d'indemnités de licenciement. Elle a été appliquée rétrospectivement à partir du 1er janvier 2012 (en tant que période de comparaison la plus précoce). Il s'ensuit que les retours escomptés sur les actifs du plan de régimes d'avantages déterminés ne sont pas identifiés dans les pertes ou les profits. En lieu et place, les intérêts sur l'obligation d'avantages déterminés nette sont identifiés dans les pertes ou les profits, le calcul étant basé sur l'obligation de pension nette.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

De même, les coûts des services antérieurs non acquis ne peuvent plus être reportés et reconnus sur la période d'acquisition future. Au contraire, tous les coûts des services antérieurs sont reconnus à la première modification qui se passe et lorsque le groupe a reconnu des coûts de restructuration ou de licenciement liés. Jusqu'en 2012, les coûts des services antérieurs non acquis ont été reconnus comme une dépense sur une base directe sur la période moyenne jusqu'à ce que les avantages soient acquis. Lors de la transition vers l'IAS 19R, les coûts des services antérieurs sont reconnus immédiatement après l'introduction d'un régime de pensions, ou des modifications à ce dernier, que les coûts des services antérieurs soient acquis ou non.

L'IAS 19R introduit certains changements dans la présentation des coûts des avantages déterminés, y compris des divulgations plus étendues.

Incidence de la transition vers l'IAS 19R

Ces états financiers consolidés au 31 décembre 2013 sont les premiers états financiers pour lesquels le groupe a adopté l'IAS 19R. L'IAS 19R a été adopté rétrospectivement conformément à l'IAS 8. Par conséquent, le groupe a ajusté les fonds propres d'ouverture à la date du 1er janvier 2012, les montants pour 2012 ayant été redéclarés comme si l'IAS 19R avait toujours été appliqué.

En million EUR	Avantages du personnel à long terme	Actifs d'impôt différé	Pertes cumulées
Solde publié au 1 ^{er} janvier 2012	75,1	75,4	(204,8)
Incidence de l'application de la norme IAS 19R	(1,0)	(0,4)	0,6
Solde corrigé au 1er janvier 2012	74,1	75,0	(204,2)

En million EUR	Avantages du personnel à long terme	Actifs d'impôt différé	Pertes cumulées
Solde publié au 31 décembre 2012	85,4	77,4	(308,2)
Incidence de l'application de la norme IAS 19R	(1,0)	(0,4)	0,6
Incidence sur le total des pertes globales pour l'exercice	-	-	-
Solde corrigé au 31 décembre 2012	84,4	77,0	(307,6)

L'incidence sur les états consolidés du résultat, était la suivante:

En million EUR	2013	2012
(Augmentation) / diminution des charges pour avantages du personnel	0,2	0,9
Augmentation des charges financières	(2,3)	(2,5)
Diminution de la charge d'impôt sur le résultat	0,7	0,4
Augmentation de la perte pour l'exercice	(1,4)	(1,2)



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En million EUR	2013	2012
Augmentation de la perte pour l'exercice	(1,4)	(1,2)
Réévaluation de l'obligation au titre de prestations définies	3,1	1,6
(Augmentation)/ diminution de l'impôt sur le résultat lié aux autres éléments du résultat global	(1,0)	(0,4)
Augmentation des autres pertes globales	2,1	1,2
Diminution du total des pertes globales pour l'exercice	0,7	-

Le changement de politique comptable n'a eu aucun effet sur les bénéfices par action de base et dilués et a eu une incidence immatérielle sur l'état consolidé des cash-flows du groupe pour les périodes actuelles et comparatives.

Régimes de retraite et de post-retraite

Nyrstar participe à un certain nombre de régimes d'avantages de retraite. Ces plans prévoient des avantages en cas de retraite, d'invalidité, de décès, d'économie ou de départ de la vie active, les principaux types d'avantages étant un montant forfaitaire d'avantages déterminés et d'avantages de cotisation déterminés.

Régimes de cotisation déterminés

Le groupe doit contribuer pour un pourcentage spécifié de frais salariaux aux régimes d'avantages de retraite pour financer les avantages. La seule responsabilité du groupe est d'établir les cotisations spécifiées, à l'exception de la Belgique où la législation requiert que des intérêts minimums soient garantis par l'employeur sur ces cotisations. Depuis 2013, cette garantie d'intérêts n'est plus couverte à 100 % par l'assurance, ce qui entraîne une exposition financière pour les sociétés belges, qui est immatérielle.

Le personnel de Nyrstar Budel BV est membre d'un multi-employeur du secteur des Métaux et de l'Électricité qui a défini un régime de pension aux avantages déterminés (PME). Les PME sont dans l'incapacité de fournir les informations nécessaires pour la comptabilité de l'avantage déterminé à appliquer ; par conséquent, le régime PME a été comptabilisé comme un régime de cotisation déterminé. Les obligations de l'entité sont limitées au paiement des cotisations requises selon le régime de financement du PME et elle ne peut être tenue responsable des déficits ou des cotisations d'autres sociétés participantes.

La dépense totale pour des régimes de cotisation déterminés reconnus dans la déclaration de revenus consolidée est de 4,6 millions EUR.

Régimes d'avantages déterminés

Les sponsors du groupe ont défini les régimes d'avantages déterminés décrits ci-dessous. Tous les régimes d'avantages déterminés sont financés extérieurement, soit par un contrat d'assurance collective, soit par un fonds de pension autogéré, légalement séparé de l'entité. Tous les régimes respectent les cadres réglementaires locaux et les exigences de financement minimum et ont été réexaminés au 31 décembre 2013. En outre, le groupe est responsable de la gestion et de la gouvernance des régimes d'avantages déterminés en Belgique, en Suisse, aux États-Unis et au Canada. Les actifs du régime ne comprennent pas les investissements directs dans les propres instruments financiers du groupe ni dans les biens occupés ou utilisés par les sociétés du groupe.

Les régimes d'avantages déterminés comprennent également les régimes dits de solde de trésorerie. Les régimes de solde de trésorerie, parrainés par les entités belges et suisses, représentent environ 13 % de la valeur de l'obligation d'avantages déterminés totale au 31 décembre 2013 et sont évalués sur la base de la méthode de crédit d'unité projeté.

Les régimes d'avantages déterminés exposent la société de parrainage aux risques actuariels, comme le risque d'investissement, le risque de taux d'intérêt, le risque salarial, le risque d'inflation et le risque de longévité. Les régimes d'avantages médicaux sont également exposés au risque d'inflation des coûts médicaux. L'incidence éventuelle des changements de ces risques a été illustrée par une analyse de sensibilité qui est détaillée ci-dessous.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La mort en service et les risques d'invalidité sont assurés dans la plupart des pays par une société de (ré)assurance externe.

Sur la base de l'emplacement géographique des entités de parrainage, les obligations d'avantages de retraite reconnues au 31 décembre 2013 peuvent être subdivisées comme suit :

En million EUR	31 Déc 2013	Durée moyenne
ZONE EURO :		
Nyrstar Budel BV Excedent Pension Plan	(22,8)	12,7 ans
Nyrstar Belgium SA/NV: Staff Old Defined Benefit plan financé par fonds de pension, Staff Cash Balance Plan, Staff Complementary Savings Plan, Staff Insured Old Defined Benefit plan, Staff "appointements continues", Salaried Employees Old Defined Benefit Plan, Salaried Employees "appointements continués"		
Nyrstar NV: Staff Cash Balance Plan, Staff Complementary Savings Plan		
Nyrstar France Régime d'Indemnités de Fin de Carrière et Régime du Mutuelle		
Nyrstar France Mutuelle (régime de soins de santé)		
ÉTATS-UNIS :	(16,8)	13,5 ans
Nyrstar Clarksville Inc: Hourly Employees' Pension Plan, Salaried Employees' Retirement Plan, Pension Plan for Bargaining Unit Employees, NCI/JCZ Pension Plan for Bargaining Unit Employees, Supplemental Executive Retirement Plan		
Nyrstar Clarksville Inc. Post Retirement Medical Benefit and Life Insurance Plan (régime de soins de santé)		
CANADA:	(15,2)	11,3 ans
Nyrstar Myra Falls Ltd.: Hourly-Paid Employees' Pension Plan, Thirty-Year Retirement Supplement and Voluntary Early retirement Allowance		
Nyrstar Myra Falls Ltd.: Non-Pension post-retirement benefits plan (régime de soins de santé)		
SUISSE :	(4,0)	17,8 ans
Nyrstar Sales & Marketing AG: Pension Plan Staff and Pension Plan Staff NMC financé par le Helvetia Group Foundation		
Nyrstar Finance International AG: Pension Plan financé par le Helvetia Group Foundation		
Total	(58,8)	12,9 ans

La valeur totale des régimes de soins de santé, inclus dans les obligations du régime de retraite s'élève à 4,8 millions EUR.



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les montants reconnus sur l'état de situation financière ont été déterminés comme suit :

En million EUR	31 Déc 2013	Redéclarés	Redéclarés
		31 Déc 2012	1 Jan 2012
Valeur actualisée des engagements financés	117,3	123,5	106,6
Valeur actualisée des engagements non financés	38,2	40,5	36,1
Total de la valeur actualisée des engagements	155,5	164,0	142,7
Juste valeur des actifs du régime	(97,1)	(91,4)	(82,4)
Déficit total	58,4	72,6	60,3
Restriction à la constatation de l'excédent en raison du plafonnement des actifs	0,4	0,2	0,3
Total des engagements de retraite comptabilisés	58,8	72,8	60,6

EUR million	31 Déc 2013	31 Déc 2012	1 Jan 2012
Trésorerie	2,9	0,3	0,9
Instruments de capitaux propres	38,7	36,1	34,4
Instruments de dette	30,5	29,0	25,4
Autres actifs	25,0	26,0	21,7
Total des actifs des régimes	97,1	91,4	82,4

Outre les exigences de l'IAS 19R, les actifs du régime ci-dessus au 31 décembre 2013 peuvent à nouveau être subdivisés comme suit :

En million EUR	31 Déc 2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,9
Instruments de capitaux propres	0,2
Instruments de dette	2,0
Fonds mutuels	67,0
Contrats d'assurance	25,0
Total	97,1

Les fonds mutuels comprennent des fonds propres ou de participation, des fonds à revenus fixes et des fonds d'investissement mixtes comprenant à la fois des instruments de participation et d'endettement. Tous les actifs, à l'exception des contrats d'assurance, ont des prix cotés sur des marchés actifs. La juste valeur des contrats d'assurance correspond soit à la valeur actuelle au taux d'escompte des avantages futurs obtenus (Pays-Bas) ou à la valeur capitalisée des cotisations payées au taux d'assurance garanti contractuellement (autres pays).

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les changements de la valeur actuelle des obligations d'avantages déterminés s'énoncent comme suit :

En million EUR	Redéclarés	
	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Engagements de prestations définies à l'ouverture de l'exercice	164,0	142,7
Coût des services rendus	6,9	7,9
Charges d'intérêts	5,4	6,2
Nouvelle mesure (gains)/pertes:		
(Gains)/pertes actuarielles découlant de changements des hypothèses démographiques	3,3	4,3
(Gains)/pertes actuarielles découlant de changements des hypothèses financières	(8,0)	15,4
(Gains)/pertes actuarielles découlant des écarts entre résultats et prévisions	(1,0)	(1,0)
(Gains)/pertes actuarielles résultant des variations de change	(7,9)	(0,7)
Cotisations aux régimes par les affiliés	1,2	1,1
Prestations versées par les régimes	(8,7)	(11,2)
Modification du régime	0,8	0,2
Règlement / compressions du régime	(0,5)	(0,5)
Autres	-	(0,4)
Engagements de prestations définies à la clôture de l'exercice	155,5	164,0

Au cours de 2013, il n'y a eu ni réductions, ni règlements. Les coûts de services antérieurs signalés résultent principalement d'une augmentation du montant de la pension selon le plan de pension du personnel payé à l'heure au Canada en raison d'une modification du régime en 2013.

Les changements de la valeur actuelle des actifs du régime s'énoncent comme suit :

En million EUR	Redéclarés	
	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	91,4	82,4
Rendement attendu des actifs du régime	3,1	3,7
Nouvelle mesure (gains)/pertes:		
Rendement des immobilisations de production hors produit d'intérêts comptabilisé dans charge d'intérêts nette	3,0	5,5
(gains)/pertes actuarielles résultant des variations de change	(5,0)	(0,3)
Cotisations aux régimes par l'employeur	10,4	7,6
Cotisations aux régimes par les affiliés	1,2	1,1
Prestations versées par le régime	(6,5)	(7,9)
Frais d'administration, taxes et cotisations sociales	(0,5)	(0,5)
Autres	-	(0,2)
Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice	97,1	91,4



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les dépenses reconnues dans le compte de résultat s'énoncent comme suit :

En million EUR	Redéclarés	
	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Coût des services rendus		
Coût des services rendus, frais d'administration, taxes et cotisations sociales compris	(6,9)	(7,9)
Coûts des prestations au titre des services passés	(0,8)	(0,2)
Charges d'intérêts	(2,3)	(2,5)
Composants des coûts d'avantages déterminés compris dans la déclaration de revenu	(10,0)	(10,6)
Nouvelle mesure du passif au titre de prestations définies net:		
Rendement sur immobilisations de production (hors sommes incluses dans charge d'intérêts nette)	3,0	5,5
Gains et pertes actuariels découlant de changements des hypothèses démographiques	(3,3)	(4,3)
(gains)/pertes actuarielles découlant de changements des hypothèses financières	8,0	(15,4)
Gains et pertes actuariels découlant des écarts entre résultats et prévisions	1,0	1,0
Ajustements pour les restrictions sur l'actif d'avantages déterminés	(0,2)	0,1
(Gains)/pertes actuarielles résultant des variations de change	0,7	0,4
Composants des coûts d'avantages déterminés enregistrés dans l'OCI	9,2	(12,7)
Total des coûts des avantages du personnel	(0,8)	(23,3)

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées à la date du rapport s'énoncent comme suit :

En million EUR	31 Déc 2013	31 Déc 2012	1 Jan 2012
Taux d'actualisation (fourchette; moyenne pondérée en %)	1,3 - 4,7; 3,8	1,4 - 4,0; 3,4	2,3 - 4,8; 4,4
Augmentation future attendue des salaires (fourchette; moyenne pondérée en %)	1,5 - 2,5; 2,3	1,5 - 2,5; 2,3	1,5 - 3,0; 2,7
Taux d'inflation attendu (fourchette; moyenne pondérée en %)	2,0 - 2,3; 2,1	2,0 - 2,3; 2,1	2,0 - 2,3; 2,1
Taux tendanciel initial (fourchette; moyenne pondérée en %)	2,0 - 8,0; 5,5	2,0 - 8,5; 6,0	2,8 - 9,0; 5,9
Taux tendanciel final (fourchette; moyenne pondérée en %)	2,0 - 5,0; 3,8	2,0 - 5,0; 4,2	2,8 - 5,0; 4,1
Nombre d'années à courir	0 - 6; 3,3	0 - 7; 3,7	0 - 8; 3,6

Des taux d'escompte multiples ont été utilisés conformément aux régions comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Les taux d'escompte ont été déterminés en se référant à des titres de société de haute qualité d'une durée similaire à la durée moyenne pondérée des régimes concernés pour la zone EURO, les États-Unis et le Canada. Étant donné qu'il n'y a pas de marché à forte décote pour les obligations AA avec le terme requis en Suisse, les taux d'escompte ont été déterminés en se référant aux taux d'obligations gouvernementales.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Des hypothèses d'augmentations salariales futures reflètent les attentes du groupe et la politique des Ressources humaines pour les prochaines années.

Une hypothèse de taux d'inflation simple a été utilisée pour la zone EURO (2 %), ce qui correspond au taux d'inflation cible de la Banque centrale européenne.

Les hypothèses des taux d'évolution des coûts médicaux ont été déterminées sur la base des normes industrielles et des données d'enquête tenu de l'expérience du régime réel.

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les derniers tableaux de mortalité standard disponibles pour les différents pays concernés. Ces tableaux impliquent des durées de vie futures escomptées (en années) pour les salariés âgés de 65 ans à la date du 1er janvier 2013, de 18 à 24 pour les hommes (2012 18 à 24) et de 21 à 28 (2012 : 21 à 28) pour les femmes. L'hypothèse de chaque pays est réexaminée chaque année et ajustée si nécessaire de manière à refléter les changements dans l'expérience du fonds et les recommandations actuarielles. S'il est applicable, le risque de longévité est couvert en utilisant des taux de mortalité prospectifs.

Analyse de sensibilité

Les hypothèses actuarielles significatives pour la détermination de l'obligation d'avantages déterminés ont été discutées ci-dessus dans la présente note. Le tableau ci-après montre l'analyse de sensibilité sur l'effet de l'obligation d'avantages déterminés de changements positifs raisonnables dans les hypothèses actuarielles les plus significatives utilisées. À noter que l'analyse de sensibilité est exécutée par hypothèse (les autres hypothèses significatives étant maintenues constantes):

En million EUR	31 Déc 2013
Taux d'actualisation -0.5%	10,1
Taux d'actualisation +0.5%	(8,9)
Augmentation future attendue des salaires - 0.5%	(0,4)
Augmentation future attendue des salaires + 0.5%	0,4
Taux d'inflation attendu - 0.5%	(0,4)
Taux d'inflation attendu + 0.5%	0,4
Taux d'évolution des coûts médicaux -1.0%	(3,2)
Taux d'évolution des coûts médicaux +1.0%	4,0
Espérance de vie - 1 year	3,6
Espérance de vie + 1 year	(3,6)

Contributions attendues en 2014

Le groupe s'attend à payer des cotisations de EUR 10,0 millions pour les régimes d'avantages déterminés de post-emploi pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31. Dettes commerciales et autres dettes

En million EUR	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Dettes commerciales	435,6	591,1
Autres dettes	50,4	50,1
Total dettes commerciales et autres dettes	486,0	641,2

L'exposition du Groupe au risque de change et au risque de liquidité liés aux dettes commerciales et autres dettes est commentée à la note 35.

32. Produits différés

En million EUR	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Courant	294,7	218,6
Total produit différé	294,7	218,6

Les produits différés se composent de paiements réglés par des clients à l'entreprise pour des livraisons futures de stocks de métaux qui devraient être réglées dans le cours normal des activités.

En juin 2013, Nyrstar a conclu un accord de paiement anticipé pour l'argent, accord en vertu duquel Nyrstar a perçu USD 195,8 millions (EUR 148,1 millions) de paiement anticipé et s'est engagé à livrer physiquement 8,75 millions d'onces d'argent en tranches égales sur une période de dix mois jusqu'en mars 2014. Le versement anticipé pour l'argent est imputé au résultat lors de la livraison physique de l'argent sous-jacent. Au 31 décembre 2013, 6,1 millions onces d'argent avaient été livrées.

En décembre 2013, Nyrstar a conclu un accord de paiement anticipé pour l'argent, accord en vertu duquel Nyrstar a perçu USD 50 millions (EUR 36,3 millions) de paiement anticipé et s'est engagé à livrer physiquement 3,3 millions d'onces d'argent en tranches égales sur une période de six mois jusqu'en juin 2014. Le versement anticipé pour l'argent est imputé au résultat lors de la livraison physique de l'argent sous-jacent. Au 31 décembre 2013, ne d'argent a été remis.

Parallèlement à l'accord de paiement anticipé sur l'argent, Nyrstar a conclu des contrats d'achat à terme avec des dates de livraison équivalentes pour couvrir l'exposition au prix de l'argent liée à ses engagements de livraison. Ces contrats sont comptabilisés sous la forme d'une couverture de la juste valeur effective de la promesse de vente ferme prévue dans l'accord de paiement anticipé pour l'argent. Dans les faits, le changement de la juste valeur des contrats d'achat à terme (EUR 5,9 millions au 31 décembre 2013, inclus dans autres passifs financiers) et la partie du produit comptabilisé d'avance liée à l'accord de paiement anticipé pour l'argent (EUR 5,9 millions) se compensent dans le compte de résultat.

33. Rémunération par paiement en actions

En million EUR	2013	2012
Charge liés aux paiements fondés sur des actions, sécurité sociale comprise	(5,2)	(6,2)

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La Société a établi un plan à long terme de motivation des dirigeants (LTIP) , un plan de co-investissement et un plan de régime de possession de fonds propres du personnel financé par l'endettement (LESOP) (désignés conjointement par les « Plans »), ayant comme objectif d'attirer, de conserver et de motiver le personnel et les cadres de la Société et de ses filiales détenues à 100%. Les principales modalités de chaque Plan sont exposées ci-dessous:

Plan à long terme de motivation des dirigeants (LTIP)

Les Octrois 2 à 6 du LTIP ont été accordés entre 2009 et 2013 conformément aux règles et conditions du Plan à long terme de motivation des dirigeants (LTIP). Les détails des octrois sont résumés dans le tableau ci-dessous.

	Octroi 2	Octroi 3	Octroi 4	Octroi 5	Octroi 6
Nombre d'actions attribuées à la date d'octroi	2 003 351	604 407	1 149 398	2 261 628	2 270 961
Date d'octroi effective	30 Jun 2009	30 Jun 2010	30 Jun 2011	30 Jun 2012	30 Jun 2013
Durée d'emploi	1 Jan 2009 au 31 Déc 2011	1 Jan 2010 au 31 Déc 2012	1 Jan 2011 au 31 Déc 2013	1 Jan 2012 au 31 Déc 2014	1 Jan 2013 au 31 Déc 2015
Date d'acquisition	31 Déc 2011	31 Déc 2012	31 Déc 2013	31 Déc 2014	31 Déc 2015
Règlement ^(b)	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions
Juste valeur à la date d'octroi (EUR par action) *	2,78	4,25	6,23	1,01	1,37

* la juste valeur est la juste valeur moyenne pondérée pour les deux méthodes d'évaluation de la performance : cours du zinc et MSCI comme cela est expliqué ci-dessous

(a) Critères de performance

Afin de garantir que le LTIP corresponde à la maximisation des retours accordés aux actionnaires, le Conseil d'administration a défini deux conditions de performance d'égale pondération. Un nombre égal d'octrois a été accordé pour les deux conditions de performance. Pour qu'un octroi soit réalisé, le comportement annuel du cours de l'action Nyrstar est évalué par rapport au changement implicite d'un cours notionnel de l'action basé sur les performances historiques du cours du zinc et de l'indice MSCI World Metals and Mining.

Les actions sont accordées à certains employés au prorata de la réalisation des seuils de performance prédefinis pour chacun des critères de performance et dans la mesure où l'employé est encore en fonction à la date de réalisation de l'octroi en question.

(b) Règlement

Le Conseil d'administration se réserve le droit de régler les Octrois 2, 3, 4,5 et 6 du LTIP en actions ou en espèces. Il compte cependant régler tous les plans en actions. De ce fait, tous les plans LTIP sont traités sous la forme de paiements en actions réglés en instruments de capitaux propres. Les principaux données du modèle de valorisation pour les plans LTIP octroyés en 2013 et 2012 sont les suivants:

	2013	2012
Rendement de dividendes	3,0%	3,0%
Volatilité attendue - cours de l'action Nyrstar	47,0%	46,0%
Volatilité attendue - cours du zinc	24,0%	30,0%
Volatilité attendue - indice MSCI Metals and Mining	22,0%	23,0%
Taux d'intérêts sans risques	1,3%	2,2%
Cours de l'action à la date de l'octroi	3,30	4,48
Taux de renoncements	0,0%	0,0%
Modèle d'évaluation utilisé	Monte Carlo	Monte Carlo



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les volatilités attendues sont basées sur la volatilité historique au cours de la période précédant la date d'octroi (équivalant à la période de validité attendue de l'octroi, sous réserve des données historiques restant applicables). Les critères de performance sont tous deux liés au marché et ont été pris en compte dans le calcul de la juste valeur des octrois.

Les variations du nombre d'instruments de capitaux propres octroyés au cours de la période dans le cadre des plans LTIP sont précisées dans le tableau suivant:

	Octroi 2	Octroi 3	Octroi 4	Octroi 5	Octroi 6	Total
Au 1 ^{er} Jan 2013	88 871	770 960	1 053 901	2 104 239	-	4 017 971
Allocation initiale le 30 Juin 2013					2 270 961	2 270 961
Echus			(148 144)	(525 715)	(229 174)	(903 033)
Dotations	11 668	4 448	114 173	324 749	69 559	524 597
Expiré		(388 020)				(388 020)
Règlements	(100 539)	(387 388)				(487 927)
Au 31 Déc 2013	-	-	1 019 930	1 903 273	2 111 346	5 034 549

	Octroi 2	Octroi 3	Octroi 4	Octroi 5	Octroi 6	Total
Au 1 ^{er} Jan 2012	2 764 817	823 243	1 196 168	-	-	4 784 228
Allocation initiale le 30 Juin 2012	-	-	-	2 261 628	-	2 261 628
Echus	-	(114 325)	(245 655)	(157 389)	-	(517 369)
Dotations	-	62 042	103 388	-	-	165 430
Règlements	(2 675 946)	-	-	-	-	(2 675 946)
Au 31 Déc 2012	88 871	770 960	1 053 901	2 104 239	-	4 017 971

En 2013 et 2012, certains employés qui ont intégré les rangs de Nyrstar au cours de l'année ont reçu des attributions LTIP en vertu des Octrois 4 et 5. La juste valeur de ces droits s'élevait à EUR 0,6 million pour 2013 (EUR 0,2 million pour 2012). Les modalités des octrois n'ont pas changé.

Modifications des 3^e, 4^e et 5^e attributions du LTIP

Le 6 février 2013, des modifications ont été apportées aux conditions de performance des 3^e, 4^e et 5^e attributions. Ces modifications ont eu pour conséquence l'exclusion de la performance du cours du zinc en 2012 du niveau de performance demandé pour ces trois attributions quand la réalisation moyenne du LTIP a dû être déterminée, et l'abaissement des niveaux de performance selon l'indice MSCI pour les années à venir pour les 4^e et 5^e attributions.

Les droits modifiés ont été évalués selon une méthode d'évaluation cohérente avec celle mentionnée dans les notes accompagnant les états financiers consolidés du 31 décembre 2012. L'augmentation graduelle de la juste valeur des droits attribués s'élève à EUR 1,8 million et sera comptabilisée sur la durée de la période restante à courir jusqu'à l'acquisition de ces droits, à compter de la date de modification. Le total des augmentations graduelles de la juste valeur comptabilisées en 2013 s'élève à EUR 1,8 million. Ces modifications n'ont pas affecté le nombre de droits attribués en cours tel que mentionné dans les notes accompagnant les états financiers consolidés au 31 décembre 2012, mais ont engendré l'acquisition de 389.928 droits de la 3^e attribution.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Plan de co-investissement au profit du Comité de direction

Un plan de co-investissement au profit des membres du Comité de direction a été approuvé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 28 avril 2010. La date comptable effective de l'octroi est fixée au 5 mai 2010 et les conditions de performance sont évaluées sur une période qui s'étend du 5 mai 2010 au 15 juillet 2013 (la « Date d'attribution »). Pour chaque action Nyrstar acquise entre le 30 avril et le 28 juin 2010, le membre du Comité de direction participant obtiendra en sus, à la Date d'attribution, un certain nombre d'actions Nyrstar, à condition que (a) le Participant soit toujours au service de Nyrstar à la Date d'attribution et (b) le Participant détienne toujours ses Actions de co-investissement à la Date d'attribution. Entre le 30 avril 2010 et le 28 juin 2010, les membres du Comité de direction ont acheté 190.000 actions de co-investissement.

Conformément à la résolution arrêtée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 27 avril 2011, le plan de co-investissement reflète l'impact de l'émission de droits réalisée en mars 2011. Il a également été convenu que 95 510 actions supplémentaires de l'entreprise, souscrites par les participants au plan de co-investissement, seraient qualifiées d'« actions de co-investissement » aux fins du plan de co-investissement. En date du 30 juin 2011, un participant a acquis 25 000 actions au titre de participation au plan de co-investissement. Les conditions générales régissant cette participation sont cohérentes avec les conditions générales de participation dans les plans de co-investissement précédents.

Le nombre d'actions correspondantes est déterminé à trois dates d'évaluation, à savoir (a) le 1^{er} juillet 2011 (date d'évaluation n° 1), (b) le 1^{er} juillet 2012 (date d'évaluation n° 2) et (c) le 1^{er} juillet 2013 (date d'évaluation n° 3). Le nombre d'Actions correspondantes est le produit du nombre total d'Actions de co-investissement du Participant concerné et du multiplicateur déterminé aux dates d'évaluation. Le multiplicateur est défini entre zéro (multiplicateur le plus bas) et quatre (multiplicateur le plus élevé) conjointement à des niveaux de prix prédefinis, à savoir les cours de clôture moyens prédefinis des actions Nyrstar pendant toute semaine complète donnée au cours des périodes d'évaluation (pour en savoir plus, référez-vous à la déclaration de gouvernance d'entreprise).

La juste valeur moyenne pondérée aux dates d'octroi par action s'élevait à EUR 14,52.

Variation des actions de co-investissement:

	2013	2012
Au 1 ^{er} Jan	348 000	348 000
Dotations	-	-
Expiré	(261 992)	-
Echus	(86 008)	-
Au 31 Déc	-	348 000

Aucune action de coinvestissement supplémentaire n'a été octroyée en 2012 et 2013. Aucune de ces actions de coinvestissement n'a été investie à la date d'investissement du 15 juillet 2013 étant donné que les conditions de résultat n'étaient pas satisfaites.

Aucune action en dehors de ce régime n'a donc été livrée aux participants. La juste valeur de services reçus en retour des actions entrant en ligne de compte selon le plan de coinvestissement est basée sur la juste valeur des décisions octroyées qui, pour l'année financière 2013, s'élevait à zéro EUR (2012 : zéro EUR).

Leveraged Employee Stock Ownership Plan (LESOP)

En 2013, le Conseil d'administration a présenté à l'assemblée générale des actionnaires une proposition visant à octroyer une nouvelle forme de rémunération à certains cadres supérieurs, notamment au comité de direction, appelée LESOP. Le régime LESOP permet aux participants d'acquérir des actions de la société avec une remise de 20 %, après quoi les actions sont soumises à une période de détention de 3 ans. Pour chaque action acquise par le participant par le biais de son apport personnel, un organisme financier octroie au participant un financement supplémentaire qui lui permet d'acquérir neuf actions supplémentaires bénéficiant de cette remise. Le nombre d'actions supplémentaires qu'un participant a acquises avec son apport personnel selon le LESOP de 2013 a été plafonné. Concernant les membres du comité de direction de Nyrstar, le plafond a été placé à 50 000 actions par



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

membre. A la fin de la période de détention, le participant est requis de transférer toutes les actions acquises à l'organisme financé pour recevoir en retour un montant en espèces ou un certain nombre d'actions de la société dont la valeur est égale à son apport personnel dans le LESOP et à un certain pourcentage de l'augmentation en valeur des actions sur la durée de vie du LESOP. Le LESOP 2013 a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires en avril 2013. La première phase du LESOP 2013 a été mis en place en décembre 2013.

3 065 000 actions ont été octroyées, avec une date d'octroi effective au 21 décembre 2013. Les actions ont été investies immédiatement à la date d'octroi. La juste valeur à la date d'octroi par action était de 0,10 EUR, ce qui donne une juste valeur totale de EUR 0,3 million pleinement reconnue au cours de l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2013.

Les entrées significatives dans le modèle d'évaluation pour le régime LESOP octroyées en 2013 s'énoncent comme suit :

2013

Rendement de dividendes	3,0%
Taux d'intérêts sans risques	0,5%
Etalement du crédit pour une personne privée	5,0%
Taux d'intérêt pour titres d'emprunt	0,5%
Cours de l'action à la date de l'octroi	2,15
Modèle d'évaluation utilisé	Monte Carlo

Le tableau qui suit énonce les mouvements du nombre d'instruments de fonds propres octroyés au cours de la période en rapport avec les régimes LESOP :

2013

Au 1 ^{er} Jan	-
Dotations 21 Déc	3 065 000
Règlements	(3 065 000)
Au 31 Déc	-

Attributions d'actions à dividende différé ou Attributions d'actions fictives dans le cadre du plan annuel de motivation (AIP)

Pour 2012, le NMC et certains autres cadres supérieurs ont droit, au titre de l'AIP, aux avantages maximaux suivants :

- 75% du salaire annuel de base pour le directeur général (CEO) (150% au maximum)
- 60% du salaire annuel de base pour les autres membres du NMC (120% au maximum)
- 50% du salaire annuel de base pour certains autres cadres supérieurs (100% au maximum)

Toute récompense accordée au titre de l'AIP en lien avec les informations susmentionnées sera remise en espèces et en actions Nyrstar (Attributions d'actions) ou leur équivalent en espèces (Attributions d'actions fictives), la remise éventuelle de ces Attributions étant différée de 12 mois, selon les proportions suivantes :

- CEO : 100% en espèces et 50% en Attributions d'actions ou en Actions fictives (dans la limite maximale)
- Autres membres du NMC : 80% en espèces et 40% en Attributions d'actions ou en Actions fictives (dans la limite maximale)
- Autres cadres supérieurs : 70% en espèces et 30% en Attributions d'actions ou en Actions fictives (dans la limite maximale)

L'obtention de récompenses au titre de l'AIP reste toujours sujette aux résultats de l'entreprise (pour plus d'informations sur les critères de performance, veuillez consulter le rapport sur les rémunérations, figurant dans la Déclaration de gouvernance de

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

l'entreprise) et à la condition que l'employé soit toujours sous contrat au terme de la période de réalisation. Le nombre maximal d'Attributions accordées est égal à la valeur de la limite maximale multipliée par le salaire de base en EUR et divisée par le cours de l'action en vigueur au début de la période de prestation (qui correspond généralement à l'exercice fiscal).

La juste valeur du service reçu en échange de ces Attributions s'élève à EUR 0,6 million en 2013 (2012 : EUR 0,4 million).

34. Perte par action

(a) Perte de base par action

Le perte de base par action se calcule comme suit:

En million EUR	2013	2012
Perte de base attribuable aux actionnaires ordinaires	(195,4)	(93,6)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en million)	154,4	162,1
Perte de base par action (en EUR)	(1,27)	(0,58)

(b) Perte dilué par action

Etant donné que l'entité a encouru une perte pour les douze mois clôturés au 31 décembre 2013, la perte diluée par action de EUR 1,27 est égale à la perte de base par action (EUR 0,58 pour les douze mois clôturés le 31 décembre 2012).

35. Instruments financiers

Dans le cadre normal de ses activités, Nyrstar s'expose à des risques liés aux fluctuations des cours des métaux et des taux de change, à des risques de taux d'intérêt, à des risques de crédit et à des risques de liquidité. Conformément à ses principes de gestion des risques, Nyrstar utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les expositions au risque de cours des métaux et au risque de change, mais pas à des fins spéculatives.

(a) Risque de crédit

(i) Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte qui serait comptabilisée si les contreparties aux instruments financiers négligeaient de satisfaire à leurs obligations contractuelles. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date d'information financière est la suivante:

En million EUR	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Créances commerciales et autres créances	174,9	221,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	292,3	188,1
Contrats sur métaux utilisés en couverture : actifs	13,9	33,8
Dérivés incorporés : actifs	1,2	17,1
Contrats de change à terme utilisés pour la vente : actifs	11,5	7,7
Trésorerie soumise à restrictions	7,6	8,2
Détenus jusqu'à échéance	2,8	2,6
Prêts aux entités mises en équivalence	-	2,7
Total	504,2	481,3



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exposition maximale au risque de crédit pour les créances commerciales et autres créances à la date d'information financière par zone géographique:

En million EUR	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Pays appartenant à la zone euro	58,6	77,9
Asie	38,5	25,2
Etats-Unis	9,4	25,1
Autres pays européens	23,3	43,2
Autres zones	45,1	49,7
Total	174,9	221,1

Exposition maximale au risque de crédit pour les créances commerciales et autres créances à la date d'information financière par type de client:

En million EUR	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Clients de gros	159,3	190,3
Utilisateurs finaux	15,6	30,8
Total	174,9	221,1

(ii) Analyse chronologique

Les créances commerciales et autres créances, en ce compris le classement chronologique des créances commerciales et autres créances échues mais pas dépréciées à la date de présentation, étaient les suivantes :

En million EUR	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Non échues	144,6	192,5
Echues à 0-30 jours	18,8	19,3
Echues à 31-120 jours	8,3	7,5
Echues à 121 jours - un an	2,5	0,4
Echues à plus d'un an	0,7	1,4
Total	174,9	221,1

Le risque de crédit lié aux créances commerciales est également géré de la manière suivante:

- La Société a le devoir de faire preuve d'une vigilance et d'une prudence raisonnables lors de l'octroi et du refus de crédits à des clients actuels et potentiels. Elle adopte toutes les mesures raisonnables et s'efforce de limiter les pertes résultant de créances douteuses. Les règles de gestion du risque de crédit de la Société exposent la structure et les systèmes mis en place pour gérer de manière efficace et effective les risques liés aux crédits octroyés à des partenaires commerciaux.
- Les délais de paiement peuvent aller de 0 à 90 jours suivant le mois de livraison. Ils varient selon que la vente est une vente au comptant ou une vente accompagnée d'une lettre de crédit précisant les modalités de paiement.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- L'octroi de toute limite de crédit à des clients est précédé d'une évaluation des risques. Lorsqu'aucune limite de crédit n'est accordée, les ventes doivent être couvertes par d'autres sûretés (garantie bancaire, garantie de la société-mère, etc.) et/ou par un encaissement documentaire.
- Si les ventes sont couvertes par une lettre de crédit, cette dernière est en principe irrévocable et confirmée par une institution financière agréée.

(iii) Banques et institutions financières

Pour les banques et les institutions financières, seules les parties notées A au minimum par des organes indépendants sont admises.

(b) Gestion du risque de liquidité

Tableau des échéances contractuelles des passifs financiers, paiements d'intérêts estimés compris et hors incidence des accords de compensation:

En million EUR	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	6 mois au plus				5 ans ou plus	
			6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans		
Passif financier non dérivé	(1,9)	(1,9)	(0,4)	(0,5)	(0,8)	(0,2)	-	-
Passifs de location-financement	(959,9)	(1 122,4)	(49,8)	(126,6)	(267,5)	(678,5)	-	-
Prêts et emprunts	(486,0)	(485,9)	(480,4)	(3,4)	(1,1)	(1,0)	-	-
Contrats sur métaux - couvertures de juste valeur	(14,4)	(14,4)	(14,4)	-	-	-	-	-
Contrats de change - détenus à des fins de transactions	(6,0)	(6,0)	(6,0)	-	-	-	-	-
Dérivés incorporés - passifs	(4,3)	(4,3)	(0,2)	(0,2)	(1,7)	(2,2)	-	-
Total, 31 Déc 2013	(1 472,5)	(1 634,9)	(551,2)	(130,7)	(271,1)	(681,9)	-	-

En million EUR	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	6 mois au plus				5 ans ou plus	
			6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans		
Passif financier non dérivé	(3,2)	(3,3)	(0,5)	(0,5)	(1,1)	(1,2)	-	-
Passifs de location-financement	(865,3)	(1 037,3)	(45,1)	(4,2)	(168,9)	(818,8)	(0,3)	-
Prêts et emprunts	(641,2)	(641,2)	(631,7)	(4,0)	(6,0)	0,5	-	-
Contrats sur métaux - couvertures de juste valeur	(10,6)	(10,6)	(10,6)	-	-	-	-	-
Contrats de change - détenus à des fins de transactions	(0,5)	(0,5)	(0,5)	-	-	-	-	-
Dérivés incorporés - passifs	(2,3)	(2,3)	(0,1)	(0,1)	(2,1)	-	-	-
Total, 31 Déc 2012	(1 523,1)	(1 695,2)	(688,5)	(8,8)	(178,1)	(819,5)	(0,3)	-



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(c) Risque de change

Exposition au risque de change

Compte tenu des montants notionnels, l'exposition du Groupe au risque de change se présente de la manière suivante:

En million EUR	EUR	USD	AUD	CAD	Autres	Total
Créances commerciales et autres créances	62,7	85,6	5,6	1,3	19,7	174,9
Prêts et emprunts	(956,2)	(2,6)	(1,2)	-	(1,8)	(961,8)
Dettes commerciales et autres dettes	(157,8)	(172,9)	(64,6)	(11,1)	(79,6)	(486,0)
Exposition bilanciare brute	(1 051,3)	(89,9)	(60,2)	(9,8)	(61,7)	(1 272,9)
Contrats de change	412,3	(302,8)	110,7	(213,5)	(1,2)	5,5
Contrats sur métaux	-	(0,5)	-	-	-	(0,5)
Exposition nette, 31 Déc 2013	(639,0)	(393,2)	50,5	(223,3)	(62,9)	(1 267,9)
En million EUR	EUR	USD	AUD	CAD	Autres	Total
Créances commerciales et autres créances	94,6	98,0	6,4	2,9	19,2	221,1
Prêts et emprunts	(865,4)	(0,5)	(2,2)	(0,4)	-	(868,5)
Dettes commerciales et autres dettes	(166,0)	(292,8)	(77,1)	(19,3)	(86,0)	(641,2)
Exposition bilanciare brute	(936,8)	(195,3)	(72,9)	(16,8)	(66,8)	(1 288,6)
Contrats de change	227,2	(129,9)	70,2	(160,5)	0,2	7,2
Contrats sur métaux	-	23,2	-	-	-	23,2
Exposition nette, 31 Déc 2012	(709,6)	(302,0)	(2,7)	(177,3)	(66,6)	(1 258,2)

Analyse de sensibilité

Les résultats de Nyrstar sont affectés de manière significative par les fluctuations des taux de change. La sensibilité aux fluctuations des taux de change est mentionnée dans le tableau suivant, qui précise l'impact estimé sur les résultats de l'année complète et sur les fonds propres de Nyrstar (en million EUR).

Paramètre	Variable	2013	2012
USD / EUR	+ / - EUR 0,01	+ / - 17,7	+ / - 17,9
AUD / EUR	+ / - EUR 0,01	- / + 2,6	- / + 2,6

Les sensibilités ci-dessus ont été calculées en modélisant les performances opérationnelles sous-jacentes de Nyrstar en 2013 et en 2012. Les taux de change sont déterminés d'après la valeur moyenne observée au cours de cette période et sont modifiés isolément afin de déterminer l'impact sur les résultats de l'année complète et sur les fonds propres de Nyrstar.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(d) Gestion du risque de cours des métaux

Nyrstar s'expose au risque de volatilité du cours des métaux sur les ventes de métaux et les achats de matières premières. Elle se réserve le droit de conclure des contrats à terme et des contrats swap sur le zinc, le plomb et l'argent de manière à couvrir certaines ventes à terme à prix fixe à ses clients et, partant, à obtenir le prix approprié à la date du règlement de la transaction. Nyrstar peut également conclure des contrats à terme et des contrats swap pour le zinc et le plomb dans le but de rapprocher le moment auquel le prix des achats de concentrés externalisés est fixé et celui auquel le prix de la vente de métaux produits à partir de ces concentrés est fixé. Ces instruments sont appelés des couvertures de risque de cours des métaux ; leur durée oscille généralement entre un et trois mois.

Tableau des valeurs nominales des contrats dérivés couvrant les risques de cours des métaux au 31 décembre 2013:

En million EUR	Cours moyen USD	6 mois au plus	6 - 12 mois	12 - 18 mois	18 mois +	Total
Zinc par tonne						
Contrats achetés	1 962	(81,7)	(9,0)	-	-	(90,7)
Contrats vendus	1 916	76,5	0,6	-	-	77,1
Position nette	(5,2)	(8,4)	-	-	-	(13,6)
Plomb par tonne						
Contrats achetés	2 252	(0,3)	-	-	-	(0,3)
Contrats vendus	2 110	65,4	-	-	-	65,4
Position nette	65,1	-	-	-	-	65,1
Argent par once						
Contrats achetés	19,6	(8,0)	-	-	-	(8,0)
Contrats vendus	20,6	96,7	-	-	-	96,7
Position nette	88,7	-	-	-	-	88,7
Or par once						
Contrats achetés	1 204,6	(0,8)	-	-	-	(0,8)
Contrats vendus	1 252,3	4,9	-	-	-	4,9
Position nette	4,1	-	-	-	-	4,1
Cuivre par tonne						
Contrats achetés	-	-	-	-	-	-
Contrats vendus	7 208	2,9	-	-	-	2,9
Position nette	2,9	-	-	-	-	2,9



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tableau des valeurs nominales des contrats dérivés couvrant les risques de cours des métaux au 31 décembre 2012.

En million EUR	Cours moyen USD	6 mois au plus	6 - 12 mois	12 - 18 mois	18 mois +	Total
Zinc						
Contrats achetés	1 945	(38,1)	(7,5)	-	-	(45,6)
Contrats vendus	1 998	149,6	0,3	-	-	149,9
Position nette	111,5	(7,2)	-	-	-	104,3
Plomb						
Contrats achetés	2 249	(2,0)	-	-	-	(2,0)
Contrats vendus	2 187	79,2	-	-	-	79,2
Position nette	77,2	-	-	-	-	77,2
Argent						
Contrats achetés	31,3	(29,6)	-	-	-	(29,6)
Contrats vendus	32,6	353,0	-	-	-	353,0
Position nette	323,4	-	-	-	-	323,4
Or						
Contrats achetés	1 689,0	(2,3)	-	-	-	(2,3)
Contrats vendus	1 711,0	91,4	-	-	-	91,4
Position nette	89,1	-	-	-	-	89,1
Cuivre						
Contrats achetés	-	-	-	-	-	-
Contrats vendus	7 902	18,4	-	-	-	18,4
Position nette	18,4	-	-	-	-	18,4

Analyse de sensibilité

Les résultats de Nyrstar sont affectés de manière significative par les fluctuations des cours des métaux et des frais de traitement. La sensibilité aux fluctuations des cours des métaux et des frais de traitement est mentionnée dans le tableau suivant, qui précise l'impact estimé sur les résultats de l'année complète et sur les fonds propres de Nyrstar (en million EUR).

Paramètre	Variable	2013	2012
Prix du zinc	+ / - USD 100 / tonne	+ / - 27,9	+ / - 35,2
Prix du plomb	+ / - USD 100 / tonne	+ / - 1,8	+ / - 1,7
Frais de traitement du zinc	+ / - USD 25 / tonne	+ / - 27,8	+ / - 25,1
Frais de traitement du plomb	+ / - USD 25 / tonne	+ / - 4,9	+ / - 4,4

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les sensibilités ci-dessus ont été calculées en modélisant les performances opérationnelles sous-jacentes de Nyrstar en 2013 et en 2012. Les cours du métal sont déterminés d'après la valeur moyenne observée au cours de cette période et sont modifiés isolément afin de déterminer l'impact sur les résultats de l'année complète et sur les fonds propres de Nyrstar.

(e) Instruments financiers par catégorie

En million EUR	Prêts et créances	Juste valeur par bénéfice et perte	Détenus jusqu'à échéance	Disponibles à la vente	Dérivés utilisés à des fins de couverture	Au coût amorti	Total
Instruments financiers dérivés	-	20,6	-	-	6,0	-	26,6
Créances commerciales et autres créances hors remboursements anticipés	174,9	-	-	-	-	-	174,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	292,3	-	-	-	-	-	292,3
Trésorerie soumise à restrictions	7,6	-	-	-	-	-	7,6
Détenus jusqu'à échéance	-	-	2,8	-	-	-	2,8
Prêts aux entités mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-
Investissements en titres de capitaux propres	-	-	-	27,5	-	-	27,5
Emprunts, hors passifs de location-financement	-	-	-	-	-	(959,9)	(959,9)
Passifs de location-financement	-	-	-	-	-	(1,9)	(1,9)
Instruments financiers dérivés	-	(20,4)	-	-	(4,3)	-	(24,7)
Dettes fournisseurs et autres dettes	-	-	-	-	-	(486,0)	(486,0)
Position nette, 31 Déc 2013	474,8	0,2	2,8	27,5	1,7	(1 447,8)	(940,8)



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En million EUR	Prêts et créances	Juste valeur par bénéfice et perte	Détenus jusqu'à échéance	Disponibles à la vente	Dérivés utilisés à la couverture	Au coût amorti	Total
Instruments financiers dérivés	-	41,5	-	-	17,1	-	58,6
Créances commerciales et autres créances hors remboursements anticipés	221,1	-	-	-	-	-	221,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	188,1	-	-	-	-	-	188,1
Trésorerie soumise à restrictions	8,2	-	-	-	-	-	8,2
Détenus jusqu'à échéance	-	-	2,6	-	-	-	2,6
Prêts aux entités mises en équivalence	2,7	-	-	-	-	-	2,7
Investissements en titres de capitaux propres	-	-	-	37,9	-	-	37,9
Emprunts, hors passifs de location-financement	-	-	-	-	-	(865,3)	(865,3)
Passifs de location-financement	-	-	-	-	-	(3,2)	(3,2)
Instruments financiers dérivés	-	(11,1)	-	-	(2,3)	-	(13,4)
Dettes fournisseurs et autres dettes	-	-	-	-	-	(641,2)	(641,2)
Position nette, 31 Déc 2012	420,1	30,4	2,6	37,9	14,8	(1 509,7)	(1 003,9)

Nyrstar Hobart a conclu deux contrats de fourniture d'électricité à prix fixe, sous la forme de contrats swap, afin de réduire son exposition au risque lié au prix de l'électricité. Les contrats viennent respectivement à échéance en 2014 et en 2017. Les swaps ont été requalifiés en un rapport de couverture des flux de trésorerie admissible.

(f) Gestion du risque de taux d'intérêt

Exposition de Nyrstar au risque de taux d'intérêt, accompagnée du résultat d'une analyse de sensibilité basée sur une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date du bilan sur les actifs et passifs productifs d'intérêts:

En million EUR	31 Déc 2013			Analyse de sensibilité, par 100 pb			
	Taux d'intérêt			Compte de résultat		Capitaux propres	
	Variable	Fixe	Total	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Actifs financiers							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	292,3	-	292,3	2,9	(0,3)	2,9	(0,3)
Trésorerie soumise à restrictions	-	7,6	7,6	-	-	-	-
Détenus jusqu'à échéance	-	2,8	2,8	-	-	-	-
Prêts aux entités mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers							
Facilité de crédit	-	(4,3)	(4,3)	-	-	-	-
Emprunts - obligations à taux fixe	-	(734,2)	(734,2)	-	-	-	-
Emprunts - obligations convertibles	-	(221,4)	(221,4)	-	-	-	-
Passifs de location-financement	-	(1,9)	(1,9)	-	-	-	-
Actifs / (passifs) financiers nets porteurs d'intérêts	292,3	(951,4)	(659,1)	2,9	(0,3)	2,9	(0,3)

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En million EUR	31 Déc 2012			Analyse de sensibilité, par 100 pb			
	Taux d'intérêt			Compte de résultat		Capitaux propres	
	Variable	Fixe	Total	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Actifs financiers							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	188,1	-	188,1	1,9	(0,3)	1,9	(0,3)
Trésorerie soumise à restrictions	-	8,2	8,2	-	-	-	-
Détenus jusqu'à échéance	-	2,6	2,6	-	-	-	-
Prêts aux entités mises en équivalence	-	2,7	2,7	-	-	-	-
Passifs financiers							
Facilité de crédit	-	(0,6)	(0,6)	-	-	-	-
Emprunts - obligations à taux fixe	-	(748,8)	(748,8)	-	-	-	-
Emprunts - obligations convertibles	-	(115,9)	(115,9)	-	-	-	-
Passifs de location-financement	-	(3,2)	(3,2)	-	-	-	-
Actifs / (passifs) financiers nets porteurs d'intérêts	188,1	(855,0)	(666,9)	1,9	(0,3)	1,9	(0,3)

(g) Juste valeur des actifs et passifs financiers

La valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti dans l'état consolidé de situation financière est proche de leur juste valeur, à l'exception des obligations à taux fixe et des obligations convertibles de EUR 734,2 millions (2012: EUR 748,8 millions), respectivement EUR 221,4 millions (2012: EUR 115,9 millions) avec des justes valeurs basée sur prix d'offres cotés sur un marché actif (mesure de Niveau 1) de EUR 672,6 millions (2012: EUR 788,0 millions), respectivement EUR 211,4 millions (2012: EUR 130,0 millions).

Mesure de la juste valeur par niveau de hiérarchie :

- prix remis sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (niveau 1);
- données autres que les prix remis au niveau 1, directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif (niveau 2);
- données pour l'actif et le passif, non basées sur des données de marché observables (niveau 3).



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En million EUR	Techniques d'évaluation utilisées pour déterminer les justes valeurs	Total au			
		Niv. 1	Niv. 2	Niv. 3	31 Déc 2013
Contrats sur métaux - couvertures de juste valeur	a	-	9,1	-	9,1
Contrats sur métaux - couverture des flux de trésorerie	a	-	4,8	-	4,8
Contrats de change - détenus à des fins de transaction	b	-	11,5	-	11,5
Dérivé incorporé	c	-	1,2	-	1,2
Total		-	26,6	-	26,6
Contrats sur métaux - couvertures de juste valeur	a	-	(14,4)	-	(14,4)
Contrats de change - détenus à des fins de transaction	b	-	(6,0)	-	(6,0)
Dérivé incorporé	c	-	(4,3)	-	(4,3)
Total		-	(24,7)	-	(24,7)

EUR million	Techniques d'évaluation utilisées pour déterminer les justes valeurs	Total au			
		Niv. 1	Niv. 2	Niv. 3	31 Dec 2012
Contrats sur métaux - couvertures de juste valeur	a	-	33,8	-	33,8
Contrats de change - détenus à des fins de transaction	b	-	7,7	-	7,7
Dérivé incorporé	c	-	17,1	-	17,1
Total		-	58,6	-	58,6
Contrats sur métaux - couvertures de juste valeur	a	-	(10,6)	-	(10,6)
Contrats de change - détenus à des fins de transaction	b	-	(0,5)	-	(0,5)
Dérivé incorporé	c	-	(2,3)	-	(2,3)
Total		-	(13,4)	-	(13,4)

Pour les mesures de la juste valeur de Niveau 2, les justes valeurs sont déterminées en se basant sur le montant notionnel sous-jacent et les prix/taux à terme observables sur les marchés actifs. Les entrées clés de ces évaluations s'énoncent comme suit (par rapport au tableau ci-dessus) :

- a) marchandise prix à terme sur un marché actif
- b) cours du change à terme sur un marché actif
- c) prix de l'électricité à terme sur un marché actif

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

36. Engagements de capital

La valeur des engagements afférents à l'acquisition d'usines et de matériel, souscrits mais non comptabilisés comme passifs à la date d'information financière, est indiquée dans le tableau ci-dessous.

En million EUR	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Moins d'un an	14,2	20,2
Entre un et cinq ans	-	-
Cinq ans et plus	-	-
Total	14,2	20,2

37. Locations simples

Tableau des valeurs des engagements liés aux locations simples, souscrits mais non comptabilisés comme passifs à la date d'information financière.

EUR million	31 Déc 2013	31 Déc 2012
Moins d'un an	4,7	4,5
Entre un et cinq ans	12,1	12,1
Cinq ans et plus	2,6	3,0
Total	19,4	19,6

38. Incertitudes

Garanties

Le Groupe a fourni une garantie de CNY 20 millions (EUR 2,4 millions) en faveur de KBC en Chine, qui a accordé une ligne de crédit à Genesis Alloys (Ningbo) Ltd (2012: CNY: 20 millions, EUR 2,4 millions). Aucune encours garantie n'a été au 31 décembre 2013. Pour en savoir plus sur l'investissement du Groupe dans Genesis Alloys (Ningbo) Ltd, référez-vous à la note 18.

Actions en justice

Nyrstar fait l'objet de plusieurs plaintes et poursuites judiciaires inhérentes à l'exercice normal de ses activités. La direction ne pense pas que ces plaintes et poursuites judiciaires seront susceptibles d'avoir un impact négatif majeur sur la situation financière de Nyrstar.



NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

39. Parties liées

(a) Transactions avec des parties liées

À l'exception du prêt consenti à Genesis Alloys (Ningbo) Ltd (note 21e), aucune transaction avec des parties liées n'a été observée au cours des exercices clôturés le 31 décembre 2013 et 2012.

(b) Rémunération des principaux dirigeants

Conseil d'administration

En million EUR	2013	2012
Salaires et autres rémunérations	0,5	0,5

Comité de direction de Nyrstar

EUR million	2013	2012
Salaires et autres rémunérations	4,8	4,1
Avantages à long terme	2,4	2,1
Paiements basés sur des actions	2,6	2,8

Les avantages à long terme comprennent les indemnités de logement et les prestations de retraite. Les paiements basés sur des actions sont le coût, pour le Groupe, des avantages basés sur des actions accordés aux membres du comité de direction de Nyrstar. Ces coûts ne sont pas représentatifs d'avantages financiers ou non financiers obtenus par les membres du comité de direction de Nyrstar.

40. Services d'audit et autres fournis par l'auditeur de la société conformément aux dispositions légales

Honoraires versés aux auditeurs pour les services d'audit et services liés fournis au Groupe pendant l'exercice:

En millier EUR	2013	2012
Services d'audit	102,0	102,0
Services liés	35,6	1,2
Services Fiscaux	61,5	113,5
Total des honoraires versés à Deloitte Bedrijfsrevisoren	199,1	216,7
Services d'audit	824,4	795,7
Services liés	35,1	2,4
Services Fiscaux	69,2	28,2
Services autres que audit		38,0
Total des honoraires versés à d'autres filiales du réseau Deloitte Bedrijfsrevisoren	928,7	864,3

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

41. Entités du Groupe

La société holding et ses principales filiales reprises dans les états financiers consolidés du Groupe sont :

Entité	Numéro d'entreprise belge	Pays de constitution	Participation 31 Déc 2013	Participation 31 Déc 2012
Nyrstar NV	RPR 0888.728.945	Belgique	Holding	Holding
Nyrstar Australia Pty Ltd		Australie	100%	100%
Nyrstar Hobart Pty Ltd		Australie	100%	100%
Nyrstar Port Pirie Pty Ltd		Australie	100%	100%
Nyrstar Trading GmbH		Autriche	100%	100%
Nyrstar Resources (Barbados) Ltd		la Barbade	100%	100%
Nyrstar Belgium NV	RPR 0865.131.221	Belgique	100%	100%
Nyrstar Finance International NV	RPR 0889.716.167	Belgique	100%	100%
Nyrstar Sales & Marketing NV	RPR 0811.219.314	Belgique	100%	100%
Breakwater Resources Ltd		Canada	100%	100%
Canzincor Ltd		Canada	100%	100%
Nyrstar Mining Ltd		Canada	100%	100%
Nyrstar Canada (Holdings) Ltd		Canada	100%	100%
Nyrstar Myra Falls Ltd		Canada	100%	100%
Sociedad Contractual Minera El Toqui		Chili	100%	100%
GM-Metal SAS		France	100%	100%
Nyrstar France SAS		France	100%	100%
Nyrstar France Trading SAS		France	100%	100%
Nyrstar Germany GmbH		Norvège	100%	100%
Nyrstar Hoyanger AS		Allemagne	100%	-
American Pacific Honduras SA de CV		Honduras	100%	100%
Servicios de Logistica de Centroamerica SA de CV		Honduras	100%	100%
Nyrstar Campo Morado SA de CV		Mexique	100%	100%
Nyrstar Budel BV		Pays-bas	100%	100%
Nyrstar International BV		Pays-bas	100%	100%
Nyrstar Netherlands (Holdings) BV		Pays-bas	100%	100%
Nyrstar Coricancha S.A.		Peru	100%	100%
Nyrstar Ancash S.A.		Peru	100%	100%
Nyrstar Peru S.A.		Peru	100%	100%
Nyrstar Spain & Portugal S.L.		Espagne	100%	100%
Nyrstar Finance International AG		Suisse	100%	100%
Nyrstar Sales & Marketing AG		Suisse	100%	100%
Breakwater Tunisia SA		Tunésie	100%	100%
Nyrstar Clarksville Inc		Etats-Unis	100%	100%
Nyrstar Holdings Inc		Etats-Unis	100%	100%
Nyrstar IDB LLC		Etats-Unis	100%	100%
Nyrstar Tennessee Mines - Gordonsville LLC		Etats-Unis	100%	100%
Nyrstar Tennessee Mines - Strawberry Plains LLC		Etats-Unis	100%	100%
Nyrstar US Inc		Etats-Unis	100%	100%
Nyrstar US Trading Inc		Etats-Unis	100%	100%

42. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement d'importance significative digne d'être évoqué n'est survenu depuis le 31 décembre 2013.

RAPPORT DU COMMISSAIRE À PROPOS DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2013

Deloitte.

Deloitte Reviseurs d'Entreprises
Berkenlaan 8b
1831 Diegem
Belgium
Tél. + 32 2 800 20 00
Fax + 32 2 800 20 01
www.deloitte.be

Nyrstar SA

**Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
sur les états financiers consolidés
clôturés le 31 décembre 2013**

Deloitte Bedrijfsrevisoren / Reviseurs d'Entreprises
Société civile sous forme d'une société coopérative à responsabilité limitée
Siège social: Berkenlaan 8b, B-1831 Diegem
TVA BE 0429 053 863 - RPM Bruxelles - IBAN BE 17 2300 0465 6121 - BIC GEBABEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

RAPPORT DU COMMISSAIRE À PROPOS DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Deloitte.

Deloitte Reviseurs d'Entreprises
Berkenlaan 8b
1831 Diegem
Belgium
Tél. + 32 2 800 20 00
Fax + 32 2 800 20 01
www.deloitte.be

Nyrstar SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2013

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les états financiers consolidés, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces états financiers consolidés comprennent la situation financière consolidée clôturée le 31 décembre 2013, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives.

Rapport sur les comptes consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Nyrstar SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'actif mentionné dans la situation financière consolidée s'élève à 3.219,8 million EUR et la perte consolidée (part du groupe) de l'exercice s'élève à 195,4 million EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standard on Auditing - ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous avons obtenu des préposés du groupe et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Deloitte Bedrijfsrevisoren / Reviseurs d'Entreprises
Société civile sous forme d'une société coopérative à responsabilité limitée
Siège social: Berkenlaan 8b, B-1831 Diegem
TVA BE 0429.053.663 - RPM Bruxelles - IBAN BE 17 2300 0465 6121 - BIC GEBAEBB0

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited



RAPPORT DU COMMISSAIRE À PROPOS DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Deloitte.

Deloitte Reviseurs d'Entreprises
Berkenlaan 8b
1831 Diegem
Belgium
Tél. + 32 2 800 20 00
Fax + 32 2 800 20 01
www.deloitte.be

Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers consolidés de Nyrstar SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 20 des états financiers consolidés, qui décrit l'incertitude liée à la récupération des droits d'achat de zinc pour 224,3 millions d'euros avec Talvivaara Mining Company plc. Nous n'avons pas qualifié notre opinion à ce sujet.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les états financiers consolidés:

- Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les états financiers consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 5 février 2014

Le commissaire

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s. f.d. SCRL
Représentée par Gert Vanhees

Nyrstar SA. Rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2013

COMPTES ANNUELS (NON-CONSOLIDÉS) SUCCINCTS DE NYRSTAR NV AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les comptes annuels, établis conformément aux normes comptables belges, sont présentés ci-dessous sous leur forme succincte. Les comptes et le rapport annuels de Nyrstar NV de même que le rapport du commissaire aux comptes seront déposés à la Banque Nationale de Belgique, conformément au Code des Sociétés belge.

Ces documents peuvent être réclamés à l'adresse suivante : Nyrstar NV, Zinkstraat 1, B - 2490 Balen (Belgique).

Deloitte Bedrijfsrevisoren BV o.v.v.e. CVBA Reviseurs d'entreprises, commissaire aux comptes, représenté par Gert Vanhees, a délivré au sujet des comptes annuels statutaires de Nyrstar NV une attestation sans réserve.

Bilan

	Au	Au
En millier EUR	31 décembre 2013	31 décembre 2012
ACTIF		
Actif non courant	2 182 107	2 201 364
Frais d'établissement	3 435	6 698
Actif incorporel	-	-
Immobilisations corporelles	5	81
Immobilisations financières	2 178 667	2 194 585
Actif courant	1 088 696	866 848
Total de l'actif	3 270 803	3 068 212
PASSIF		
Capitaux propres	2 182 838	2 152 417
Capital souscrit	370 649	397 853
Primes d'émission	1 555 133	1 539 183
Réserve légale	16 257	14 173
Réserves indisponibles	35 432	32 983
Bénéfice / (perte) reporté(e)	205 367	168 225
Provisions pour risques et charges	3 302	5 704
Dettes	1 084 663	910 091
Dettes à plus d'un an	838 982	864 731
Dettes à un an au plus	245 681	45 360
Total des capitaux propres et des dettes	3 270 803	3 068 212

État des résultats

	Au	Au
En millier EUR	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Résultat d'exploitation		
Produits d'exploitation	9 341	10 869
Charges d'exploitation	(14 718)	(15 187)
Résultat de l'exercice avant impôts	(5 377)	(4 318)
Produits financiers	135 954	121 069
Charges financières	(85 542)	(71 816)
Résultat net de l'exercice	5 035	44 935
Affectation du résultat		
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	168 224	104 529
Dotation à la réserve légale	2 083	2 066
Dotation aux autres réserves	2 449	-
Prélèvement sur les réserves indisponibles	-	24 437
Bénéfice / (perte) à reporter	205 367	168 224



GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES DU SECTEUR

Accidents enregistrables Tout accident nécessitant un traitement médical allant au-delà des premiers secours.

Alliage Métal contenant plusieurs composants.

Broyage Réduction de la taille en particules relativement fines.

Cadmium Élément métallique bivalent toxique mou, blanc bleuté, ductile et malleable; se trouve en association avec les minerais de zinc.

Calcinat Produit du grillage de concentrés de sulfures de zinc; principalement composé d'oxyde de zinc, mais aussi de composés de silice et de fer, de composés de plomb, d'éléments mineurs et de soufre combiné résiduel.

Cathode Électrode chargée négativement dans l'électrolyse; dans l'électrolyse du zinc et du cadmium, la cathode est une plaque plate d'aluminium.

Cément de cuivre Cuivre métallique obtenu par cémentation.

CGG Zinc pour galvanisation en continu; contient des agents d'alliage comme l'aluminium, le plomb et le sélénium de qualités précises souhaitées par les clients. Utilisé dans les unités de galvanisation continue en bandes.

Cobalt Métal dur, brillant, gris argent.

Code JORC Code australasien de publication des résultats d'exploration, des ressources minérales et des réserves de minerais (Australasian Code for Reporting of Exploration Results, Mineral Resources and Ore Reserves) publié en 2004 par le Comité conjoint sur les réserves minières (Joint Ore Reserves Committee ou JORC) de l'Australasian Institute of Mining and Metallurgy, l'Australian Institute of Geoscientists et le Minerals Council of Australia.

Coke Produit obtenu par dé-volatilisation du charbon sous vide d'air à haute température.

Concentré Substance produite à partir d'un minéral métallifère par traitement ou enrichissement du minéral; couramment à base de sulfures de zinc, plomb et cuivre; dans un concentré, l'abondance d'un minéral spécifique est supérieure à sa teneur dans le minéral.

Coulage Méthode de fabrication selon laquelle un métal fondu est versé dans un moule pour obtenir un objet de la forme désirée ; généralement des lingots ou des blocs (jumbo)

Coulée sous pression Procédé de production de pièces en grandes quantités, par injection de métal fondu sous pression dans une matrice d'acier.

Coût de conversion Coût d'exploitation engagé par une fonderie pour produire un métal commercialisable de qualité, hors coût des matières premières.

Coût d'exploitation C1 Coûts d'extraction, de fraisage et de concentration, l'administration sur le site, les frais généraux, les taxes foncières et de production non liées aux résultats ou bénéfices, les frais de traitement du concentré de métal, et les frais de transport et de marketing, moins la valeur nette des crédits de sous-produits.

Déport Condition de marché selon laquelle le prix d'un contrat à terme se négocie à un taux inférieur au cours estimé du disponible

Doré Lingots d'or ou d'argent, comprenant généralement environ 90% de métaux précieux, qui doivent encore être raffinés afin d'obtenir un métal quasi-pur.

Durée de vie de la mine Nombre d'années pendant lequel une exploitation prévoit d'exploiter la mine et de traiter le minéral, extrait du plan de mine actuel.

Électrolyse Procédé par lequel des métaux (ici du zinc, du cadmium et du cuivre) sont extraits ou déposés d'une solution sur une cathode par le passage d'un courant électrique au travers de la solution entre anode et cathode.

Électrolyte Solution contenant des métaux (ici du zinc, du cadmium, du cuivre et de l'argent) circulant dans une cellule d'électrolyse.

EPA L'Autorité de protection de l'environnement d'un gouvernement d'un État, provincial ou fédéral.

Extraction par voie électrolytique Procédé d'extraction d'un métal à partir d'une solution contenant du métal en faisant passer un courant électrique à travers la solution.

EZDA Alliage de zinc pour coulée sous pression exclusif fabriqué à la fonderie de Hobart; l'alliage contient de l'aluminium et du magnésium.

Flottation Méthode de concentration de minéral, généralement de minéral sulfuré, par laquelle des particules minérales de valeur adhèrent à des bulles d'écume pour être recueillies sous forme de concentré; les déchets sous forme de particules restent dans la boue pour être éliminés sous forme de boue de minéral

Fondants Additifs à un mélange de base fait pour produire un laitier fluide dans le four; les fondants les plus répandus sont la chaux, la silice et l'oxyde de fer.

Four de grillage Dans la production de zinc, un fourneau à lit fluidisé utilisé pour oxyder les concentrés de sulfures de zinc; il fonctionne généralement à des températures de 930-970°C; l'air injecté au travers du fond du four fluidifie le lit de solides fins en combustion.

Frais de raffinage Commission négociée annuellement qui peut être liée aux prix du métal, versée par la mine ou le vendeur de métaux précieux à une fonderie en tant que concession sur le coût du concentré en métal ou des matières secondaires de base achetés par la fonderie.

Frais de traitement ou FT Commission négociée annuellement qui peut être liée aux prix du métal, versée par la mine ou le vendeur à une fonderie en tant que concession sur le coût du concentré en métal ou des matières secondaires achetés par la fonderie.

Fumage, fumée Procédé de récupération du zinc et du plomb à partir des scories de haut fourneau contenant du plomb fondu par injection de charbon; les métaux sont éliminés sous forme de vapeurs dans le flux de gaz et désoxydés pour former une fumée qui est collectée.

Fusion Réduction chimique d'un métal depuis son minéral par fusion.

Fusion par électrolyse Fusion qui grille puis filtre des concentrés pour produire une solution contenant du zinc. Le zinc est ensuite récupéré dans la solution par extraction par voie électrolytique, puis fondu et coulé en plaques.

g/t Grammes par tonne

Galvanisation Procédé de recouvrement de feuille d'acier ou de produits fabriqués avec une fine couche de zinc pour les protéger de la corrosion.

Galvanisation en continu Procédé de galvanisation par alimentation en continu du matériau à galvaniser.

Gaz à effet de serre Composants gazeux de l'atmosphère qui contribuent à l'effet de serre.

Germanium Élément cristallin gris friable qui est un métalloïde semi-conducteur (ressemblant au silicium).

Grillage Procédé de brûlage de concentrés dans un fourneau pour convertir les métaux qu'ils contiennent sous une forme plus facile à récupérer.

Gypse Sulfate de calcium, hydraté.

Halle d'électrolyse Lieu dans le processus de production où le zinc métal est déposé par électrolyse sur des cathodes d'aluminium.

Haut fourneau Four à haute cheminée utilisé pour fondre des agglomérés et produire un lingot de plomb brut et des scories.

Incident environnemental enregistrable Événement se produisant sur n'importe quel site (y compris ceux des entreprises communes de Nyrstar), devant être signalé aux autorités environnementales compétentes et relatif à un défaut de conformité aux conditions d'octroi de la licence. Les statistiques sont correctes à la date de signalisation de l'événement mais peuvent être ajustées suite à un audit interne ou à une inspection réglementaire.

Indium Élément métallique argenté, mou et rare.

kt Milliers de tonnes.

Lavage par oxydation Procédé d'élimination des haloïdes à partir des matières secondaires de zinc.

lb Livre.

LBMA London Bullion Market Association (marché de l'or de Londres)

Lingot Métal brut contenant des impuretés; il doit être raffiné pour obtenir un métal commercialisable de qualité.

Lixiviation Procédé utilisant une solution chimique pour dissoudre des solides.

LME London Metal Exchange (Bourse des métaux de Londres).

Matières secondaires de base Sous-produits de procédés industriels tels que la fusion et le raffinage qui sont alors disponibles pour traitement supplémentaire/recyclage. Comprènent également des déchets de traitement mécanisé des métaux et des matériaux en fin de vie.

Métal de base Métal non précieux; désigne généralement le cuivre, le plomb et le zinc.

Métal de qualité de base Nyrstar produit deux types de métal de qualité de base, voir CGG et SHG

Minerai Roche contenant du minerai.

NI 43-101 The Canadian Securities Administrators National Instrument 43-101 Normes sur la divulgation des projets minéraux, publiée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Oxydation Le procédé par lequel les minéraux sont modifiés par adjonction d'oxygène dans les structures de cristaux.

oz t Once troy

Procédé RLE Grillage, lixiviation et extraction électrolytique; technologie utilisée pour la production de zinc et qui combine le grillage, la lixiviation et l'extraction. Voir aussi la définition de chaque procédé, pris individuellement.

Report (contango) Condition de marché selon laquelle le prix d'un contrat à terme se négocie à un taux supérieur au cours estimé du disponible

Résidus Matériau rejeté d'une unité de traitement après que les minéraux récupérables de valeur ont été extraits.

Secondaires Voir : Matières secondaires de base.

SHFE Shanghai Futures Exchange

SHG Zinc Special High Grade; teneur en zinc minimum de 99,995%; qualité supérieure; utilisé dans le cadre de la coulée sous pression; négocié sur le LME; vendu plus cher que les zincs de moindre qualité.

Sulfate de cuivre Sel de cuivre obtenu par l'action de l'acide sulfurique sur l'oxyde de cuivre.

Sulfures Minérais composés d'une combinaison chimique de soufre et de métaux.

t Tonne.

Taux d'accidents avec arrêt de travail Moyenne mobile sur les douze derniers mois du nombre d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures prestées; comprend tous les employés et sous-traitants, toutes activités confondues.

Taux d'accidents enregistrables

Moyenne mobile sur les douze derniers mois du nombre d'accidents enregistrables par million d'heures prestées; comprend tous les employés et sous-traitants, toutes activités confondues.

TCAC Taux de croissance annuel composé (expected compound annual growth rate) ou taux actuariel.

Teneur Quantité de métal par unité de masse de la roche hôte.

tms Tonne métrique sèche.



NOTES



LE RAPPORT ANNUEL NYRSTAR SUR LE WEB



Nyrstar
sur le web

www.nyrstar.Annual-Report.be/2013



CONTACT

SIÈGE SOCIAL

Nyrstar NV/SA
Zinkstraat 1
B-2490 Balen
Téléphone: +32 (0) 14 44 95 00
Courriel: info@nyrstar.com
Numéro d'entreprise:
RC Turnhout 0888.728.945
N° de TVA: BE 0888.728.945
www.nyrstar.com

CONTACT

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS
Amy Rajendran
Group Manager Investor Relations
Téléphone : +41 (0)44 745 8103
Courriel: amy.rajendran@nyrstar.com

MEDIA
Sheela Pawar
Group Manager Corporate Affairs
Téléphone : +41 (0)44 745 8154
Courriel: sheela.pawar@nyrstar.com

CONCEPT ET PRODUCTION

Comfi
ÉDITEUR
Nyrstar Corporate Affairs
communications@nyrstar.com

IMAGES

Nyrstar.

RAPPORT ANNUEL

Une version interactive de ce rapport est disponible sur le site Web de Nyrstar :
www.nyrstar.com
Dit rapport is ook beschikbaar in het Nederlands.
This report is also available in English.



RESOURCES FOR A CHANGING WORLD

NYRSTAR.COM